Quatre-vingtième année. — N° 29. Le Numéro : 7 francs. Dimanche 1er Février 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 47-2406 portant autorisation d'engagement et de payement de dépenses au titre de la reconstruction et de la réparation des dommages de guerre pour l'exercice 1948 (rectificatif) (p. 1050).

Loi n° 48-24 relative à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948 et portant création de ressources nouvelles (rectificatif) (p. 1050).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 48-172 du 31 janvier 1948 portant majoration des prix de vente et d'abonnement du « Bulletin du Conseil économique » (p. 1050).

Liste des candidates admissibles au concours de sténodactylographes prévu par le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 (p. 1051).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nomination, titularisation, mutation, admissions à la retraite, rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif (services extérieurs) (p. 1051).

Ministère de la justice.

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission consultative de la famille et de la nationalité française (p. 1079).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 12 janvier 1948 portant révocation et nomination de maires d'arrondissements de la ville de Paris (p. 1051).

Médaille d'honneur départementale et communale (*suite et fin*) (p. 1054).

Ministère des forces armées.

Arrêté du 30 janvier 1948 portant nominations au cabinet du ministre (p. 1079).

Décret du 31 janvier 1948 portant promotions dans le corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique (p. 1079).

Décret n° 48-154 chargeant le ministre des forces armées d'exercer à titre provisoire les attributions dévolues à un secrétaire d'Etat aux forces armées (rectificatif) (p. 1079).

Décret portant attribution de la médaille de la Résistance française (rectificatif) (p. 1079).

Décrets portant radiation des cadres et acceptation de démission (armée de terre, réserve) (rectificatifs) (p. 1080).

Décisions du 23 janvier 1948 portant création de commissions des transmissions pour l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française et Madagascar (p. 1080).

Décision portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 1948 dans le corps des officiers de justice maritime (réserve) (rectificatif) (p. 1080).

Décision portant inscription aux tableaux de commandement (officiers de marine) (rectificatif) (p. 1080).

Tableau de départ colonial du 1er février 1948 (p. 1080).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-173 du 31 janvier 1948 fixant le régime douanier et fiscal des produits pétroliers (p. 1082).

Décret n° 48-174 du 31 janvier 1948 avançant au 1er janvier 1948 la date d'échéance de la dernière tranche de l'allocation spéciale forfaitaire en ce qui concerne les personnels civils et militaires en service dans les territoires d'outre-mer et d'Afrique du Nord (p. 1086).

Décret n° 48-175 du 31 janvier 1948 portant application des droits du tarif minimum des douanes à la république de Cuba (p. 1086).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 26 décembre 1947 autorisant la chambre de commerce de Rouen à contracter un emprunt (p. 1087).

Décret n° 48-176 du 31 janvier 1948 modifiant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote (p. 1088).

Décret portant institution d'une commission de liquidation et d'arbitrage en ce qui concerne la réquisition de l'Electricité de Marseille (rectificatif) (p. 1088).

Arrêté du 29 janvier 1948 renouvelant l'approbation du compteur M. J. (p. 1088).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 48-63 portant fixation des sièges et des limites des conservations des eaux et forêts (rectificatif) (p. 1086).

Arrêté du 15 décembre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1086).

Arrêtés portant admission à l'emploi d'ingénieur en chef, directeur des services agricoles (p. 1086).

Liste des foyers agréés par la commission interministérielle des foyers ruraux pour l'année 1947 (p. 1086).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 30 janvier 1948 complétant l'arrêté du 11 décembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires pour le personnel de l'enseignement du second degré (p. 1087).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 48-177 du 31 janvier 1948 modifiant le décret n° 45-2374 du 12 octobre 1945 réorganisant l'office des bois de l'Afrique équatoriale française (p. 1051).

Décrets du 31 janvier 1948 portant mise en position de mission, réintégration et nomination (administrateurs des colonies et magistrature d'outre-mer) (p. 1052).

Arrêté du 24 janvier 1948 rendant applicables à la Nouvelle-Calédonie les dispositions du décret n° 47-1069 du 12 juin 1947 relatif au fonctionnement des services de l'aéronautique civile dans les territoires d'outre-mer (p. 1052).

Arrêté du 26 janvier 1948 relatif au concours d'admission au cycle d'enseignement de l'agriculture tropicale pour les agents des cadres locaux de l'agriculture pour l'année scolaire 1948-1949 (p. 1052).

Arrêtés portant nomination, titularisation, intégrations, annulation d'intégration, reclassements, détachements, mutation, licenciement, rappel d'ancienneté, maintien en congé, revision de situation administrative et rapportant un précédent arrêté:

Administration générale des colonies (p. 1052).

Eaux et forêts des colonies (p. 1052).

Transmissions coloniales (p. 1052).

Liste, par ordre de mérite, des stagiaires de l'administration coloniale orientés vers l'administration générale admis au stage de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 1054).

Ministère des travaux publics et des transports.

Décret du 31 janvier 1948 autorisant la chambre de commerce de Rouen à contracter un emprunt (p. 1088).

Arrêté du 20 janvier 1948 relatif au survol de Paris (p. 1089).

Arrêté du 20 janvier 1948 modifiant l'arrêté du 24 août 1946 relatif aux délégations de signature accordées au directeur de la navigation aérienne, au directeur du service des ports aériens et au directeur du service des télécommunications et de la signalisation (p. 1089).

Arrêté du 30 janvier 1948 relatif aux prix de cession des cartes et publications de l'institut géographique national (p. 1089).

Arrêté portant affectation (ponts et chaussées) (p. 1089).

Tableau d'avancement du cadre administratif des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (rectificatif) (p. 1089).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décisions du 31 décembre 1947 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées (p. 1089).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 26 janvier 1948 portant remise de débet (p. 1092).

Arrêté du 26 janvier 1948 portant autorisations provisoires d'exercer la médecine ou la chirurgie dentaire à des praticiens étrangers (p. 1093).

Arrêté du 26 janvier 1948 portant inscription de laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population (p. 1093).

Arrêté du 26 janvier 1948 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 10 juillet 1947 relatif à la réglementation de l'exercice des professions de masseur gymnaste médical et de pédicure (p. 1094).

Arrêté portant inscription sur la liste des œuvres de bienfaisance appelées à participer aux opérations électorales pour le renouvellement des conseils départementaux d'assistance publique et privée (rectificatif) (p. 1095).

Arrêté portant confirmation de fonctions (hôpitaux psychiatriques) (p. 1095).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 20 janvier 1948 remplaçant l'arrêté du 1er février 1947 fixant le siège et le ressort des commissions départementales et cantonales des dommages de guerre pour le département de la Seine (p. 1095).

Arrêtés du 31 janvier 1948 portant institution de commissions administratives paritaires (p. 1096).

Naturalisations et réintégrations (p. 1097).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du jeudi 29 janvier 1948 (p. 1103).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1107).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1108).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 292 de l'office des changes relatif aux cours de change applicables à certains produits (rectificatif) (p. 1108).

Avis n° 293 de l'office des changes (date d'ouverture du marché libre pour certaines devises) (p. 1109).

Avis n° 294 de l'office des changes relatif à la domiciliation des exportations et des importations (p. 1109).

Avis n° 295 de l'office des changes relatif aux modalités de transfert en Italie des économies réalisées en France par les travailleurs italiens (p. 1109).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé à Bordeaux (p. 1109).

Annonces (p. 1110).

LOIS

Loi n° 47-2406 portant autorisation d'engagement et de payement de dépenses au titre de la reconstruction et de la réparation des dommages de guerre pour l'exercice 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1948.

Page 4, 3e colonne, après Titre II, ajouter l'intitulé suivant: « Réparation des dommages causés par les inondations dans les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de la Dordogne ».

Même page, même colonne, après Titre III, ajouter l'intitulé suivant: « Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane ».

Page 5, Etat A, paragraphe IV, dernière ligne, au lieu de: « ... articles 50 et 51 », lire: « ... articles 50 et 51 et article 8 de la présente loi ».

Loi n° 48-24 relative à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948 et portant création de ressources nouvelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1948: page 206, 3e colonne, article 43, 2e et 3e ligne, au lieu de: « ... seront imputés soit à des comptes spéciaux... », lire: « ... seront imputés à des comptes spéciaux... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 48-172 du 31 janvier 1948 portant majoration des prix de vente et d'abonnement du « Bulletin du Conseil économique ».

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 46-2384 du 27 octobre 1946 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique;

Vu la loi du 28 décembre 1880 relative à l'exploitation en régie du *Journal officiel*;

Vu le décret du 30 décembre 1880 relatif au service financier de cette exploitation;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 portant rattachement à la présidence du Gouvernement de la direction des Journaux officiels;

Vu le décret n° 47-1329 du 18 juillet 1947 portant fixation des prix de vente et d'abonnement du « Bulletin du Conseil économique »;

Vu la demande du Conseil économique,

Décrète:

Art. 1er. — Le prix de vente du *Bulletin du Conseil économique* prévu par l'article 10 de la loi n° 46-2384 du 27 octobre 1946, est fixé à 10 F le numéro pour la métropole et la France d'outre-mer et à 12 F pour l'étranger.

Pour les libraires et commissionnaires, le prix de vente du dernier numéro paru est fixé à 7 F.

Chaque année, à partir du 1er avril, le prix de vente des exemplaires de l'année précédente est fixé à 20 F le numéro pour la métropole et la France d'outre-mer et à 22 F pour l'étranger.

Art. 2. — Le prix annuel de l'abonnement est fixé à 425 F pour la métropole et la France d'outre-mer et à 525 F pour l'étranger.

Une remise de 10 p. 100 est consentie sur les tarifs d'abonnement ci-dessus aux libraires et commissionnaires; le montant de cette remise est arrondi obligatoirement au franc inférieur.

Art. 3. — Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois. Le montant en est payable en mandat-poste, chèque postal (c. c. 100.97, Paris) ou en chèque à l'ordre de la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris.

Le prix du changement d'adresse est fixé à 12 F.

Art. 4. — Toutes les dispositions antérieures contraires à celles contenues dans le présent décret sont abrogées.

Art. 5. — Le président du conseil des ministres et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er janvier 1948 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Liste des candidates admissibles au concours de sténodactylographes prévu par le décret n° 47-1237 du 7 juillet 1947 (session des 12 et 13 novembre 1947).

Mlles Sabatier (Andrée).
Cercueil (Paulette).
Mme Poucin (Suzanne).
Mlles Destre (Gisèle).
Tave (Jeannine).
Laporte (Paulette).
Waterlot (Thérèse).
Gontier (Denise).
Abramowski (Rosa).
Hervouet (Germaine).
Robinski (Simone).
Mme Collomb (Simone).
Mlles Lelourneux (Monique).
Arlabosse (Marcelle).
Chazal (Georgette).
Egal (Colette).
Thevenot (Paulette).
Calmejane (Jacqueline).
Chevassus (Odette).
Mme Baux (Liliane).
Mlles Delfolie (Gisèle).
Schoff (Paulette).
Mme Chain (Anne-Marie).
Mlle François (Odette).
Mme Gauthier (Gisèle).
Mlles Beillot (Paulette).
Veyssière (Marie-Louise).
Mme Cousin (Georgette).
Mlle Bouvier (Madeleine).
Mme Canfin (Jacqueline).
Mlles Guiffant (Suzanne).
Gourtay.
Christ (Jeannine).
Saint-Martin (Geneviève).
Brost (Dora).
Sébastien (Marcelle).
Mmes Darmagna (Yolande).
Mignot (Odette).
Mlle Sechaud (Simone).
Mme Leroy (Renée).
Mlles Durand (Jeannine).
Bedoura (Elisabeth).
Cremoux (Renée).
Mme Boulaud (Jacqueline).
Mlle Chavanne (Suzanne).
Mme Hérault (Ginette).
Mlles Bantas (Simone).
Albo (Raymonde).
Dornas (Ginette).
Mmes Martin (Elise).
Cabaret (Yvonne).
Mlles Beal (Yvette).
Panabières (Josette).
Amsellem (Gilberte).
Mmes Bailly (Renée).
Lepaicheux (Jacqueline).
Mlle Paragon (Charlotte).
Mme Jaffrezic (Agnès).
Mlle Rameau (Raymonde).
Mme Dumay (Régine).
Mlles Perrin (Georgette).
Seu (Micheline).
Morand (Odette).
Mme François (Denise).
Mlles Poupon (Geneviève).
Thibaud (Andrée).
Mme Etienne (Colette).
Mlles Angot (Ginette).
Ducerf (Janine).
Mmes Sallat (Madeleine).
Germain (Andrée).
Mlle Lemonnier (Simone).
Mme Massal (Marie-José).
Mlles LeGuillou (Christiane).
Fasset (Denise).
Seure (Janine).
Bouchard (Ginette).
Petsounis (Irène).
Mme Vannier (Marguerite).
Mlle Tartarin (Andrée).
Mme Meunier (Simone).
Mlle Feuteunan (Micheline).
Mmes Masson (Geneviève).
Philippon (Simone).
Mlles Mathe (Jeanne).
Coucal (Mauricette).
Vellay (Jeanne).
Outters (Jacqueline).
Mme Gaury (Madeleine).
Mlles Musitelli (Rosine).
Forest (Arlette).
Chene (Raymonde).
Hauducœur.
Hanser (Lucette).
Galvagnon (Simone).
Mme Javayon (Suzanne).
Mlles Lancereau (Geneviève).
Bonvalet (Ginette).
Mme Blot (Denise).
Mlle Goury (Micheline).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 9 janvier 1948, a été nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne des Pyrénées à Bordeaux et titularisé dans le grade correspondant: M. Viala, inspecteur à la même direction.

Par arrêté du 26 janvier 1948, a été muté à Paris, ligne de l'Est: M. Voute, directeur des bureaux ambulants de la ligne des Pyrénées à Bordeaux.

Par arrêtés du 28 janvier 1948, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A partir du 1er mai 1948, M. Lignac, receveur de 1re classe à Agen.

A partir du 19 mai 1948, M. Malzac, receveur de 2e classe à Juvisy.

A partir du 1er juillet 1948, M. Merlhou, receveur de 2e classe à Tournon.

A partir du 1er mars 1948, M. Torre, chef de section principal à Paris-tri n° 1.

Ont été rapportées les dispositions des arrêtés:

Du 19 novembre 1947, en ce qui concerne la mutation, à Decazeville, de M. Camps, receveur de 2e classe à Tunis-Roustan (Tunisie).

Du 5 janvier 1948, en ce qui concerne la mutation, à Paris-65, de M. Guérin, receveur de 2e classe à Gennevilliers-Centre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1948: page 832, 1re colonne (services extérieurs), 11e ligne, au lieu de: « A Besançon, M. Mantin, d'Epinal », lire: « A Besançon, M. Mangin, d'Epinal ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 48-177 du 31 janvier 1948 modifiant le décret n° 45-2374 du 12 octobre 1945 réorganisant l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 12 octobre 1945 réorganisant l'office des bois de l'Afrique équatoriale française,

Décrète:

Art. 1er. — A compter de la date de la signature du présent décret, par dérogation aux règles de l'office des bois telles qu'elles sont définies par le décret susvisé du 12 octobre 1945, mais sous réserve des dispositions générales concernant les exportations, les industriels d'Afrique équatoriale française pourront exporter directement les produits forestiers ouvrés et semi-ouvrés en provenance de leurs usines. Toutefois leurs contrats de vente seront obligatoirement soumis au visa de l'office qui demeure le fournisseur exclusif en bois des usines locales de transformation compte tenu des dérogations 1 et 2 prévues à l'article 3 du décret du 12 octobre 1945 susvisé. Ce visa pourra être refusé si l'office estime le contrat dommageable pour la collectivité; dans ce cas, l'office devra faire connaître sans délai les raisons de son refus au gouverneur général par lettre recommandée dont copie sera adressée à l'industrie intéressée. Le gouverneur général pourra passer outre aux raisons exposées et accorder l'autorisation d'exporter.

Art. 2. — La propagande et la publicité concernant l'ensemble des produits forestiers de l'Afrique équatoriale française demeurant du ressort de l'office des bois, une redevance de 0.5 p. 100 de la valeur plage ou, à défaut, de la valeur mercuriale des produits ouvrés exportés lui sera versée par les industriels du bois de l'Afrique équatoriale française.

Art. 3. — A la demande des industriels intéressés l'office pourra soit assurer la commercialisation des produits forestiers ouvrés, soit procurer le fret et assurer les embarquements.

Dans chaque cas, les conditions de réalisation de ces opérations seront définies par un contrat. Chaque année les contrats types se rapportant à ce genre d'opération devront être approuvés par le conseil de direction de l'office.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 31 janvier 1948 plaçant en position de mission en France un administrateur des colonies.

Par décret en date du 31 janvier 1948, M. Léger (Adrien), administrateur de 1re classe des colonies, est placé en position de mission en France pour compter du 25 septembre 1947, date de son arrivée en France, et pour une durée maximum de trois mois.

Décret du 31 janvier 1948 plaçant en position de mission en France un administrateur adjoint des colonies.

Par décret en date du 31 janvier 1948, M. Masson (Paul), administrateur adjoint de 2e classe des colonies, est placé dans la position de mission en France, pour une période de trois mois, à compter du 4 décembre 1947.

Décret du 31 janvier 1948 portant réintégration d'un administrateur des colonies.

Par décret en date du 31 janvier 1948, M. Cadet (Henry), administrateur en chef des colonies en retraite, est réintégré dans ses fonctions (administrateur de 1re classe, 1er échelon, nouvelle formation), pour compter de la date du présent décret.

Décret du 31 janvier 1948 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 31 janvier 1948, M. Soulairol, juge au tribunal de Brazzaville, magistrat du 12e degré à titre personnel, est nommé juge au tribunal de 2e classe de Tananarive, en remplacement de M. Bourgarel, appelé à d'autres fonctions.

La présente nomination a effet, tant au point de vue du traitement que de l'ancienneté, à compter du 1er juillet 1947.

Fonctionnement des services de l'aéronautique civile dans les territoires d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'ordonnance n° 45-2401 du 18 octobre 1945 relative au fonctionnement de l'aéronautique civile dans les territoires d'outre-mer, notamment son article 18;

Vu l'ordonnance n° 45-2665 du 2 novembre 1945 portant unification des services de la météorologie;

Vu le décret du 22 décembre 1945 portant transfert au ministre des travaux publics et des transports des attributions précédemment dévolues au ministre de l'air en matière d'aviation civile;

Vu le décret n° 47-1069 du 12 juin 1947 relatif au fonctionnement des services de l'aéronautique dans les territoires dépendant du ministère de la France d'outre-mer, et notamment son article 12, ensemble l'arrêté du 5 août 1947 du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie,

Arrêtent:

Article unique. — Les dispositions du décret n° 47-1069 du 12 juin 1947 relatif au fonctionnement des services de l'aéronautique civile dans les territoires dépendant du ministre de la France d'outre-mer sont applicables à la Nouvelle-Calédonie.

Fait à Paris, le 21 janvier 1948.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Concours d'admission au cycle d'enseignement de l'agriculture tropicale pour les agents des cadres locaux de l'agriculture pour l'année scolaire 1948-1949.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 janvier 1948, le concours prévu par l'article 2 de l'arrêté du 10 mai 1946 a été fixé au lundi 26 juillet 1948.

Le jury d'examen prévu par l'article 5 a été composé comme suit:

Président.

Le directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.

Membres.

Le chef du service de l'agriculture à la direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, ou son représentant.

Le directeur de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Un représentant de la direction du personnel.

Un représentant du directeur du contrôle.

Le nombre des places mises au concours a été fixé à deux.

Administration générale des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 janvier 1948, ont été intégrés dans le cadre d'administration générale des colonies autres que l'Indochine et reclassés dans ce cadre aux grade, classe et échelon ci-après indiqués:

Rédacteur de 1re classe après trois ans.

MM.	Darras (Daniel).
Lebel de Girard de Châteauvieux (Pierre).	Pravaz (Yves).
	Cointot (Charles).
	Monnier (Claude).
Chaumeil (Pierre).	Scheffler (Marcel).
Quezel Colomb (Maurice).	Ponton (Jean).
	Le Gall (Alexis).
Hallouin (Claude).	Waille (Jacques).
Bodet (Yvon).	Gallot (Pierre).
Cros (Pierre).	Froment (Gilbert).
Colette (Jacques).	Gascon (André).
Tessier Louis).	Kurtz (Raymond).
Tre Hardy (Gilles).	Sylva (Félix).
Moser (Ernest).	Ucfer (Paul).
Coullaut (Michel).	Guillaume (Michel).

Rédacteur de 1re classe avant trois ans.

MM.	Planche (Joseph).
Besse (Georges).	Perier (Jacques).
Chassagne (Pierre).	

Eaux et forêts des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 janvier 1948, M. Perraudin (Pierre), inspecteur principal de 1re classe des eaux et forêts des colonies, a été maintenu dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une nouvelle période d'un an à compter du 9 décembre 1947, pour servir au ministère de l'agriculture.

Les retenues auxquelles est astreint M. Perraudin au profit de la caisse intercoloniale des retraites et la contribution à laquelle est tenu envers cet organisme le ministère de l'agriculture, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 janvier 1948, a été et demeure rapporté l'acte dit arrêté du 29 septembre 1941 relevant de ses fonctions M. Bolliet (Alfred), garde principal des eaux et forêts de l'Indochine.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 janvier 1948, ont été et demeurent rapportées, en ce qui concerne M. Vergez (Pierre), les dispositions des arrêtés des 21 avril 1934 et 27 juin 1938 portant attributions de rappels pour services militaires.

Il a été attribué à M. Vergez (Pierre) un rappel d'ancienneté pour services militaires de 4 ans 2 mois pour compter du 4 octobre 1933, date de son intégration dans le cadre des eaux et forêts aux colonies.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, ont été abrogés, en ce qui concerne MM. Fallu (Henri) et Kermel (Laurent), l'arrêté du 14 mars 1945 portant intégration de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales ainsi que les arrêtés nos 4390, 4391 et 4392 du 7 novembre 1946 portant promotion de personnel dans ledit cadre et attribution aux intéressés de rappels pour services militaires.

Ont été intégrés et reclassés dans le cadre général des transmissions coloniales, avec le grade de receveur avant trois ans pour compter du 1er octobre 1944, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté:

M. Fallu (Henri), avec une ancienneté civile de 9 mois, en conservant 3 mois 5 jours de rappels pour services militaires.

M. Kermel (Laurent), avec une ancienneté civile de 9 mois.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, M. Gabianne (Roland), contrôleur de 4e classe du cadre général des transmissions coloniales, est reclassé dans le service radioélectrique dudit cadre, en qualité de sous-chef de poste de 3e classe, pour compter du 1er octobre 1941 avec une ancienneté civile de 1 an 9 mois.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, l'arrêté du 26 juillet 1947 portant intégration et reclassement de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales a été rapporté en ce qui concerne M. Gnanadicom (Etienne).

M. Gnanadicom (Etienne) a été intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions coloniales (personnel de contrôle et de maîtrise, branche exploitation P. T. T.) avec le grade de contrôleur principal de 1re classe après trois ans, en conservant une ancienneté civile de 1 an 3 mois.

Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1er octobre 1941 tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, les arrêtés nos 871 et 873 du 23 mai 1945 portant intégration et promotion de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales sont rapportés en ce qui concerne M. Laborde (Louis).

M. Laborde (Louis) est intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions coloniales (personnel de contrôle et de maîtrise, service radioélectrique) comme indiqué ci-après:

1er octobre 1944: chef de poste de 2e classe, avec une ancienneté civile de 3 mois et 4 mois 13 jours de rappels pour services militaires.

1er juillet 1946: chef de poste de 1re classe avant trois ans, en conservant 4 mois 13 jours de rappels pour services militaires.

Le présent arrêté prendra effet pour compter des dates susindiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, l'arrêté du 23 mai 1947 portant intégration et reclassement dans le cadre général des transmissions coloniales de personnel en service en Indochine, et les arrêtés nos 1278 et 1280 du 26 août 1947 portant promotion de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales, sont rapportés en ce qui concerne M. Salmon (Gabriel).

M. Salmon (Gabriel) est intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions coloniales comme indiqué ci-après:

1er octobre 1944: chef de centre radioélectricien de 1re classe après trois ans, avec une ancienneté civile de 3 mois et en conservant 1 an 10 mois 5 jours de rappels pour services militaires non utilisables pour l'avancement automatique.

1er janvier 1945: ingénieur radioélectricien de 3e classe en conservant 1 an 10 mois 5 jours de rappels pour services militaires, non utilisables pour l'avancement automatique.

Le présent reclassement prendra effet pour compter des dates susindiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, sont rapportés en ce qui concerne M. Gouineau (Jean), les arrêtés indiqués ci-après:

Arrêté du 28 février 1945 portant intégration de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales.

Arrêtés nos 267 et 268 du 17 février 1947 portant promotions de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales et attributions à ce personnel de rappels d'ancienneté pour services militaires.

M. Gouineau (Jean) est intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions coloniales pour compter du 1er octobre 1944, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, avec le grade de chef de poste radioélectricien de 1re classe, après trois ans, en conservant une ancienneté civile de 1 an 3 mois 14 jours et 14 jours de rappels pour services militaires non utilisables pour l'avancement automatique.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, l'arrêté no 1762 du 29 octobre 1945 portant intégration de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales est rapporté en ce qui concerne M. Chassagneux (Jean).

M. Chassagneux (Jean) est intégré dans le cadre général des transmissions coloniales, à compter du 1er octobre 1944, comme contrôleur de 2e classe (branche exploitation P. T. T.), avec une ancienneté civile de trois mois, et en conservant 1 an 10 mois 24 jours de rappels pour services militaires.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 1er octobre 1944, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, les arrêtés du 21 février 1946 et du 9 octobre 1946 portant intégrations et promotions de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales sont rapportés en ce qui concerne M. Juhel (François).

M. Juhel (François) est intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions coloniales (personnel de contrôle et de maîtrise, service radioélectrique), pour compter du 1er octobre 1944, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, avec le grade de chef de centre de 1re classe après 3 ans, avec une ancienneté civile de 1 an 9 mois, en conservant 9 ans 7 mois 21 jours de rappels pour services militaires, dont 6 ans non utilisables pour l'avancement automatique.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, sont rapportés en ce qui concerne M. Hermentier (André), les arrêtés du 28 février 1945 et du 23 mai 1945 portant intégrations et promotions de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales et l'arrêté du 10 juillet 1945 portant attributions à ce personnel des rappels d'ancienneté pour services militaires.

M. Hermentier (André) est intégré et reclassé comme suit dans le cadre général des transmissions coloniales (personnel de contrôle et de maîtrise, service radioélectrique).

1er octobre 1944: contrôleur de 3e classe des installations radioélectriques, avec une ancienneté civile de 1 an 1 mois 20 jours et 2 ans 5 mois 24 jours de rappels pour services militaires.

1er janvier 1945: contrôleur de 2e classe des installations radioélectriques, en conservant 1 an 10 mois 14 jours de rappels pour services militaires.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, l'arrêté du 17 février 1947 portant promotion de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales est rapporté en ce qui concerne M. Pic (Léonce).

M. Pic (Léonce) est promu conducteur de 2e classe du service des lignes de transmissions coloniales, pour compter du 1er janvier 1946, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, les arrêtés des 21 février 1946 et 17 février 1947 portant intégration et promotions de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales sont annulés en ce qui concerne M. Tolini (Georges).

M. Tolini (Georges) est intégré dans le cadre général des transmissions coloniales (branche exploitation P. T. T.), pour compter du 1er octobre 1944, avec le grade de contrôleur de 2e classe, en conservant une ancienneté civile de 3 mois.

La présente intégration prend effet pour compter du 1er octobre 1944, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, les arrêtés des 19 novembre 1945 et 7 novembre 1946 portant intégrations et promotions de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales sont rapportés en ce qui concerne M. Laranco (Léon).

M. Laranco (Léon) est intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions coloniales comme indiqué ci-après:

1er octobre 1944: inspecteur de 2e classe avant deux ans avec une ancienneté civile de 3 mois et 6 mois 6 jours de rappels pour services militaires.

1er juillet 1946: inspecteur de 1re classe, en conservant 6 mois 6 jours de rappels pour services militaires.

Le présent arrêté prendra effet pour compter des dates susindiquées tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, M. Salliou (Roger), chef d'équipe de 3e classe du service des lignes du cadre général des transmissions coloniales est versé dans la branche des installations avec le grade de vérificateur de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1946.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, M. Durand (Joseph), chef de centre de 1re classe après trois ans du cadre général des transmissions coloniales, est nommé ingénieur radioélectricien de 3e classe des transmissions coloniales, pour compter du 1er janvier 1946, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, l'arrêté no 461 du 19 mars 1947 portant intégration de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales est annulé en ce qui concerne M. Quenette (Pantaléon).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948:

Les agents dont les noms suivent sont intégrés et reclassés dans le cadre général des transmissions coloniales (personnel de contrôle et de maîtrise) comme indiqué ci-après, et pour compter du 1er octobre 1944, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones.

M. Banabila (Abdourahman), avec le grade de contrôleur principal de 1re classe après trois ans, en conservant 9 mois d'ancienneté civile.

Service radioélectrique.

M. Guglielmi (Paul), avec le grade de chef de poste de 1re classe après 3 ans, en conservant une ancienneté civile de 11 ans 9 mois et 4 ans 7 mois 6 jours de rappels pour services militaires, dont 3 ans non utilisables pour l'avancement automatique.

M. Pasquereau (Marcel), avec le grade de contrôleur principal de 1re classe après 3 ans des installations radioélectriques en conservant 9 mois d'ancienneté civile et 3 ans de rappels pour services militaires.

M. Oppenheim (Maurice), avec le grade de contrôleur de 2e classe des installations radioélectriques, en conservant une ancienneté civile de 3 ans 8 mois et 11 mois 3 jours de rappels pour services militaires.

Les agents dont les noms suivent sont intégrés et reclassés dans le cadre général des transmissions coloniales (personnel de contrôle et de maîtrise) aux grades et dates indiqués ci-après:

Branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones.

M. Ravelo (Marcel), contrôleur principal de 1re classe après 3 ans, pour compter du 2 septembre 1947 en conservant à cette date une ancienneté civile de 3 ans 2 mois 2 jours;

M. Colombani (Laurent), contrôleur de 1re classe pour compter du 8 mai 1947, en conservant à cette date une ancienneté civile de 9 ans 6 mois 7 jours et 2 ans 4 mois 12 jours de rappels pour services militaires.

M. Boyer (Antide), contrôleur de 2e classe pour compter du 1er janvier 1945.

M. Jorda (Raymond), contrôleur de 1re classe, pour compter du 1er janvier 1945 en conservant à cette date une ancienneté civile de 6 mois.

M. Olleric (François), contrôleur de 1re classe, pour compter du 9 février 1946.

M. Roboth (Claude), contrôleur de 1re classe, pour compter du 2 avril 1947, en conservant à cette date une ancienneté civile de 3 mois 2 jours et 1 an 11 mois 12 jours de rappels pour services militaires.

M. Withem (Eddy), contrôleur de 1re classe, pour compter du 11 avril 1947, en conservant à cette date une ancienneté civile de 4 mois 10 jours.

Service radioélectrique.

M. Perreau (André), sous-chef de poste radioélectricien de 1re classe, pour compter du 2 avril 1946, en conservant à cette date une ancienneté civile de 1 an 9 jours et 3 ans 5 mois 16 jours de rappels pour services militaires.

Services techniques des postes, télégraphes et téléphones.

M. Pleuchot (Jean), vérificateur de 3e classe du service des installations, pour compter du 1er février 1947, en conservant à cette date une ancienneté civile de 1 an 7 mois.

M. Yvorra (Antoine), est détaché dans le cadre général des transmissions coloniales, pour compter du 7 mai 1947, avec le grade de chef d'équipe principal de 1re classe du service des lignes, en conservant une ancienneté civile de 7 ans 10 mois 7 jours.

Les intégrations et détachement faisant l'objet du présent arrêté prennent effet pour compter des dates indiquées ci-dessus tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 janvier 1948, M. Compagnon (François), chef de station hors classe du cadre local de T. S. F. de Saint-Pierre et Miquelon, est intégré dans le cadre général des transmissions coloniales (service radioélectrique) et reclassé comme suit:

1er octobre 1945: sous-chef de poste de 2e classe, avec une ancienneté civile de 2 ans 9 mois;

1er janvier 1943: sous-chef de poste de 1re classe;
1er janvier 1947: chef de poste de 3e classe.

L'intégration et le reclassement ci-dessus prennent effet pour compter des dates susindiquées, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 janvier 1948, les dispositions de l'arrêté n° 1227 du 21 août 1947 portant titularisation dans le cadre général des transmissions coloniales, sont rapportées en ce qui concerne M. Locart (Camille).

M. Locart (Camille) est titularisé à la 3e classe du grade de sous-chef de poste radioélectricien, pour compter du 23 février 1945.

La titularisation portée par le présent arrêté aura effet pour compter de la date susindiquée, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 janvier 1948, M. Sauveplane (Pierre), contrôleur stagiaire des centraux téléphoniques et télégraphiques du cadre général des transmissions, qui n'a pas obtenu, à l'issue des cours professionnels techniques, la moyenne prévue par l'article 2 de l'arrêté du 4 mars 1947, a été licencié de son emploi pour compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 janvier 1948, M. Journet (René), ingénieur adjoint stagiaire des transmissions coloniales, est reclassé comme suit, à titre provisoire:

Ingénieur adjoint stagiaire, 1er octobre 1943.
Ingénieur principal de 4e classe, 1er échelon, 1er octobre 1945.
Ingénieur principal de 4e classe, 2e échelon, 1er octobre 1947.

Le présent reclassement ne sera définitif que si l'intéressé obtient avant le 1er octobre 1949 le diplôme d'ingénieur de l'école nationale supérieure des télécommunications avec les mentions suivantes : électricité industrielle, transmission par fil; radioélectricité; électroacoustique.

Liste, par ordre de mérite, des stagiaires de l'administration coloniale orientés vers l'administration générale, admis au stage de l'école nationale de la France d'outre-mer.

1 Bonneau (Robert).
2 Clavier (Jean).
3 Oswald Durand (Jacques).
4 Molty (Jacques).
5 Leroux (Henri).
6 Calais (René).
7 Le Guen (André).
7 Van Grevenynghe (Michel).
9 Gras (Christophe).
10 Gondre (Jean).
10 De Mijolla (Xavier).
12 Leray (Auguste-René).
13 Chapoux (Pierre).
13 Deleris (Ferdinand).
13 Plateau (François).
13 Kunstmann (Joseph).

Fait à Paris, le 28 janvier 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 12 janvier 1948 portant révocation d'un maire.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 16 de la loi du 14 avril 1871 modifié par la loi du 25 juin 1923;

Vu le rapport du préfet de la Seine en date du 2 décembre 1947;

Considérant que M. Giraud (Eugène), maire du 11e arrondissement de Paris a eu, dans l'exercice de ses fonctions, une attitude incompatible avec les devoirs de sa charge,

Décrète:

Art. 1er. M. Giraud (Eugène), maire du 11e arrondissement de Paris est révoqué.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 12 janvier 1948 portant révocation d'un maire.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 16 de la loi du 14 avril 1871 modifié par la loi du 25 juin 1923;

Vu le rapport du préfet de la Seine en date du 3 décembre 1947;

Considérant que M. Morel (Roger), maire du 20e arrondissement de Paris a eu, dans l'exercice de ses fonctions, une attitude incompatible avec les devoirs de sa charge,

Décrète:

Art. 1er. — M. Morel (Roger), maire du 20e arrondissement de Paris est révoqué.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 12 janvier 1948 portant nomination d'un maire.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 16 de la loi du 14 avril 1871, modifiée par la loi du 25 juin 1923,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jouanest (André), est nommé maire du 11e arrondissement municipal de la ville de Paris.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 12 janvier 1948 portant nomination d'un maire.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 16 de la loi du 14 avril 1871, modifiée par la loi du 25 juin 1923,

Décrète:

Art. 1er. — M. Périer (Etienne), est nommé maire du 20e arrondissement municipal de la ville de Paris.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Médaille d'honneur départementale et communale.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 7 juin 1945 portant création d'une médaille d'honneur départementale et communale;

Vu le décret du 20 décembre 1945 modifiant le décret du 7 juin 1945;

Sur la proposition du directeur du personnel,

Arrête:

Art. 1er. — La médaille d'honneur départementale et communale d'argent est décernée pour mérites exceptionnels aux agents dont les noms suivent:

ALGER

MM.

Abib (Tafeb), secrétaire générale adjoint à la mairie de Marengo.
Ait-Alder (Mohamed), terrassier au service des cimetières de la ville d'Alger.
Mlle Alisse (Jeanne), dactylographe à la préfecture d'Oran.
Alles (Michel), jardinier de la ville d'Alger.
Alzingre (Albert), garde particulier assermenté de la commune de Bouzarea.
Annunziata (Lucien), maçon des services communaux, à Alger.
Aoudj (Ali), jardinier de la commune de Blida.
Baghlali (Abderrahmane), ouvrier qualifié de la commune de Saint-Eugène.
Barakel (Manuel), gardien au service des pompes funèbres de la ville d'Alger.
Baupuis (Elie), ingénieur du service vicinal, à Alger.
Baya (Lahbib), garde-champêtre, à Lardjem.
Bazin (Henri), collecteur des marchés à Blida.
Mme Benoit (Marie), concierge, femme de charge à la mairie de Blida.
Bidon (Louis), ingénieur du service vicinal, à Orléansville.
Bonnet (Palmyre), secrétaire adjoint à la mairie d'Arba.
Mme Borreo (Marie-Louise), dactylographe à la préfecture d'Oran.
Boulghebar (Moussa), cantonnier communal à Blida.
Mme Brua (Jeanne), chef de bureau à la direction départementale de la santé, à Alger.
Callabat (Ernest), garde champêtre de la commune mixte de Teniet-el-Haad.
Canal (Alfred), adjoint technique principal du service vicinal d'Alger.
Canaud (Edouard), préposé aux poids publics, à Blida.
Caux (Georgette), dactylographe à la préfecture d'Oran.
Cortes (Joseph), chef cantonnier communal, à Blida.
Dahan (Mardochée), ingénieur du service vicinal à Alger.
Dahmani (Mohammed), sous-brigadier des cavaliers de la commune mixte de Boghari.
Dahmouche (Ameur), commis à la mairie de Blida.
Desarmos (Jean), commis expéditionnaire principal à la mairie d'Alger.

Deslondes (Jean), mécanicien ajusteur des services municipaux à Alger.

Di Donato (Raffaele), chef de groupe principal à la préfecture d'Oran.

Djedjig (Ali), graisseur laveur au parc automobile municipal d'Alger.

S. N. P. Djouane (Hady), cantonnier au service du nettoiement à Alger.

Dubois (Louis), paveur des services communaux à Alger.

Ducou (Léon), chef cantonnier des chemins départementaux à Carnot.

Dumont (René), commis principal d'ordre et comptabilité à la préfecture d'Alger.

Eck (Gaston), ingénieur du service vicinal à Vialar.

Estirac (Charles), ingénieur adjoint principal au service de la voirie d'Alger.

Etienne (Emile), ingénieur du service vicinal à Alger.

Fadjar Abderrahmane, brigadier des cavaliers de la commune mixte de Boghari.

Ferrandis (Salvador), aide-conducteur de machines des services municipal à Alger.

Fluxa (Clément), inspecteur des produits communaux à Blida.

Franchi (Paul), ingénieur du service vicinal à Alger.

Fratissier (Robert), ingénieur du service vicinal à Alger.

Genesta (Antoine), chef cantonnier à Aïn-Taya.

Gonzalès (Thomas), aide-conducteur de machines des services communaux à Alger.

Gorgos (Marceau), chauffeur conducteur au parc automobile de la ville d'Alger.

Grandmougin (Charles), ingénieur principal du service vicinal à Alger.

Mme Griessinger (Laure), dactylographe du service vicinal à Alger.

Hansberger (Camille), ingénieur du service vicinal à Alger.

Hernandez (Antoine), ingénieur chef de section au service de l'urbanisme à Alger.

Huillet (Adolphe), garde champêtre à Bou-Medfa.

Ifelsch (Léon), chef cantonnier des chemins de fer départementaux à Birkadem.

Joly (Robert), jardinier des promenades publiques à Alger.

Juanico (Joseph), cantonnier à Aïn-Taya.

Lopez (François), cantonnier des chemins ruraux de la commune mixte de Boghari.

Lorentz (Charles), ingénieur du service vicinal à Orléansville (Ouest).

Lorentz (Joseph), ingénieur du service vicinal à Alger.

Mlle Lorenzi (Marie), dactylographe du service vicinal à Alger.

Mariel (André), dessinateur principal à la mairie d'Alger.

Mas (François), maçon du service de la voirie à Alger.

Mayout (Théophile), mécanicien ajusteur motoriste au parc automobile d'Alger.

Mekerkeb Aberrane, cantonnier communal à Blida.

Mentizi Mohamed, garde champêtre à Blida.

Milon (Charles), ingénieur adjoint principal au service de la voirie d'Alger.

S. N. P. Mohamed Ben Ali, cantonnier communal à Saint-Eugène.

Mohammedi Madani, garde champêtre à Boghari.

Moll (Joseph), chef jardinier communal à Blida.

Moralès (Christophe), chef de convoi au service des pompes funèbres de la ville d'Alger.

Morera (Antoine), gardien du cimetière européen à El Biar.

Mouloud Omar, professeur à l'école d'arts industriels de la ville d'Alger.

Mouraille (Lucien), ingénieur principal du service vicinal à Alger.

Pedatella (Jean), chef de bureau à la mairie de Blida.

Pico (Jean), chef maçon communal à Blida.

Pilato (Raphaël), matelot au service maritime municipal d'Alger.

Mme Privat (Hélène), assistante scolaire principale de la ville d'Alger.

Quilès (Michel), ordonnateur démarcheur au service des pompes funèbres de la ville d'Alger.

Rogier (Louis), appariteur à la mairie d'Alger.

Mme Rolland (Maria), assistante scolaire principale de la ville d'Alger.

Roy (Claude), agent voyer principal à Alger.

Saidani Amara, agent de renseignements à El Biar.

Sala (Laurent), garde champêtre à Sidi-Ferruch.

Salamand (Paul), ingénieur du service vicinal à Alger.

Mme Salvarelli (Paule), dactylographe à la préfecture d'Oran.

San Martin (Rémi), aide-magasinier à la caisse de crédit municipal d'Alger.

Sendra (Dominique), chef jardinier communal à Blida.

Seneca (Alfred), adjoint technique principal du service vicinal à Alger.

Seneca (Thomas), ingénieur du service vicinal à Dellys.

Seneca (Robert), adjoint technique principal du service vicinal à Alger.

Serhane Salah, manœuvre spécialisé au service des eaux de la ville d'Alger.

Simon (Paul), ingénieur du service vicinal à El Biar.

Simon (Paul), garde champêtre à la commune mixte d'Aumale.

Soria (Antoine), cantonnier communal à Blida.

Souchon (Jean), ingénieur du service vicinal à Miliana (Ouest).

Stamboul (Paul), ingénieur principal du service vicinal à Alger.

Mme Tailhan (Jeanne), dactylographe au service vicinal d'Alger.

Tazir Taieb, cantonnier-égoutier du service de la voirie d'Alger.

Tebbal Khelifa, cantonnier-égoutier du service de la voirie d'Alger.

Tomi Don Toussaint, gardien au service des promenades publiques d'Alger.

Mme Villalonga (Emilie), secrétaire adjointe à la mairie d'Arba.

Ville (Raphaël), chef de chantier au service des eaux de la ville d'Alger.

Vincenti (Marc), ingénieur du service vicinal de Marengo.

Yaffi (Salomon), ingénieur du service vicinal d'Alger.

Yvora (Vincent), percepteur à l'abattoir municipal de Marengo.

CONSTANTINE

MM.

Achiri Khediri, cavalier de la commune mixte de Souk-Ahras.

Adja Nouri ben Hocine, membre de djemaa au douar Cheddi, commune mixte du Belezma.

Aouf Haoues, membre de djemaa au douar Cheddi, commune mixte du Belezma.

Bitam Amar, membre de djemaa au douar Marcounda, commune mixte du Belezma.

Bouziane ben Mohamed, sous-brigadier des cavaliers de la commune mixte d'Aïn-M'Lila.

Djadjoua Smaïl, commis auxiliaire des bureaux de la commune mixte de Khenchela.

Douzen Ali, garde champêtre de Robertville.

Hadjidj Salah, président de djemaa au douar Boughzel, commune mixte du Belezma.

Ikhlef Mohamed, membre de djemaa au douar Mérouana, commune mixte du Belezma.

Joannais (Alfred), chef cantonnier communal à Aïn-M'Lila.

Khelifi Moktar, commis auxiliaire des bureaux de la commune mixte de Khenchela.

Kieffer (Valentin), employé communal à Sedrata.

Maamcha Karfa, sous-brigadier des cavaliers de la commune mixte de Souk-Ahras.

Maarfia Tayeb, brigadier des cavaliers de la commune mixte de Sedrata

Maggiocchi (Paul), architecte voyer des services municipaux de Sedrata.

Makhlouf Mohamed, membre de djemaa au douar Mérouana, commune mixte du Belezma.

Mehader Salah, président de djemaa au douar Ouichaoua, commune mixte de l'Edough.

Moulin (Gaston), architecte voyer à Corneille, commune mixte du Belezma.

Oulmi Hamou, membre de djemaa au douar el Ksar, commune mixte du Belezma.

Rahmani Ali, président de djemaa au douar Eulma, commune mixte de l'Edough.

Redjouh Belkhir, membre de djemaa au douar M'cil, commune mixte du Belezma.

Romano (Lucien), secrétaire général de la mairie de Bizot.

Selmane Messaoud, chaouch à la mairie de Guelma.

Tahraoui Mohamed, président de djemaa au douar Reguegma, commune mixte de l'Edough.

Tarache Soltane, membre de djemaa au douar Ouled-Fatma, commune mixte du Belezma.

Zaidi Belkacem, président de djemaa au douar Ouled-Mehenna, commune mixte du Belezma.

Zannettacci-Stephanopoli (Georges), adjoint spécial de la section de Levasseur.

Zid Amar, auxiliaire temporaire de l'administration de la commune mixte de Fedj M'Zala.

ORAN

MM.

Barrat (Emile), secrétaire de mairie à Méchéria.

Mme Borreo (Marie-Louise), dactylographe à la préfecture d'Oran

Boussaïd Abdelkader, cantonnier au service de la voirie de Mascara.

Bouaïad Braham, chef fontainier communal à Tlemcen.

Cambucco (Philippe), secrétaire de mairie à Bouguirat.

Davaux (Jules), secrétaire adjoint à la mairie de Beni-Saf.

Djied Nedjadi, commis expéditionnaire à la mairie de Mascara.

Mme El-Haïk Férahé, expéditionnaire dactylographe à la mairie de Tlemcen.

Gorine Abdallah, garçon de bureau à la mairie d'Aïn-Témouchent.

Mahmoudi Bachir, chaouch à la mairie de Frenda.

Pastor (Joseph), chef de bureau à la mairie de Mostaganem.

Rivas (Joseph), conducteur de travaux aux stations de pompage de la ville de Mostaganem.

TERRITOIRES DU SUD

MM.

Nezri (Isaac), auxiliaire de bureau à Aïn-Sefra.

Souffari Ahmed, secrétaire à l'état-civil musulman de la commune mixte de Djelfa.

AIN

MM.

Duraffourd (Louis), tambour appariteur afficheur municipal à Trévoux.

Mme Duraffourd (Madeleine), concierge à la mairie de Trévoux.

Gaillard (Anthelme), ancien receveur d'octroi à Bourg.

Lapierre (Eugène), garde champêtre à Frans.

Niergue (Joseph), agent de la police municipale à Bourg.

Perchoux (Narcisse), secrétaire de mairie de Cras-sur-Reyssouze.

Razurel (Hippolyte), cantonnier communal à Saint-Etienne-du-Bois.

Rollet (Louis), ancien receveur d'octroi à Bourg.

Tournier (Joseph), garde champêtre à Saint-Etienne-du-Bois.

ALLIER

MM.

Blanchet (Eugène), expéditionnaire à la mairie de Vichy.

Bouiller (Philippe), garde champêtre à Chevagnes.

Brun (Jean-Marie), mécanicien à la ville de Vichy.

Fleury (Joseph), secrétaire à la mairie de Saint-Victor.

Gominet (Jean), vérificateur encaisseur au service des eaux de Vichy, à Vichy.

Laurent (Joseph), cantonnier communal à Marcillat.

Mousset (Claudius), peseur au service des poids publics à Vichy.

Picard (Léon), secrétaire à la mairie de Châtel-de-Neuvre.

Pinel (Antoine), chauffeur à l'usine de Beauséjour, à Vichy.

ALPES (BASSES-)

MM.

Mme Audemar (Lydie), secrétaire de la mairie de Faucon-du-Caire.

Garcin (Michel), tambour afficheur à Montfuron.

ALPES (HAUTES-)

M.

Arnoux (Louis), chef de bureau à la préfecture de Gap.

During (Camille), chef de bureau à la préfecture de Gap.

Ricard (Alphonse), chef de bureau honoraire à la préfecture de Gap.

ALPES-MARITIMES

MM.

Anselmo (Paul), chef machiniste à l'opéra de Nice.

Barralis (Dominique), brigadier peseur public à Nice.

Benoit (François), commis secrétaire principal à la mairie d'Antibes.

Bermond (Joseph), brigadier chef au service des enquêtes de la mairie de Nice.

Mme Bollie (Marie), femme de service à la mairie de Nice.

Bonnet (Louis), rédacteur principal à la préfecture de Nice.

Brès (Séverin), cantonnier départemental à Rigaud.

Brouchier (Léandre), concierge au collège de garçons de la ville de Grasse.

Mme Brouchier (Angèle), concierge au collège de garçons de la ville de Grasse.

Calomiti (Jacques), ouvrier au service des jardins de la ville de Nice.

Carbonel (Alexandre), huissier à la préfecture de Nice.

Castelli (Félicien), chef de division à la préfecture de Nice.

Ciarlet (Gustave), ouvrier au service des jardins de la ville de Nice.

Mlle Cauvin (Marie), rédactrice principale à la préfecture de Nice.

Champouret (Antoine), huissier à la préfecture de Nice.

Dellatore (Marcel), ouvrier au service de l'assainissement de la ville de Nice.

Devilers (Eugène), chef de section aux services techniques de la ville de Nice.

Ducloux (Michel), ouvrier du service de l'assainissement de la ville de Nice.

Durante (Marius), chef de bureau honoraire à la préfecture de Nice.

Emanuel (Xavier), secrétaire général à la mairie de Nice.

Flore (Pierre), chef ouvrier au service des jardins de la ville de Nice.

Galli (Jacques), chef de division à la préfecture de Nice.

Galliano (Joseph), machiniste à l'Opéra de Nice.

Mme Garchie (Rosalie), femme de service à l'école mixte de Saint-Pancrace à Nice.

Gastaud (Benjamin), cantonnier départemental à Sigale.

Gaziglia (Auguste), ouvrier au service des jardins de la ville de Nice.

Goarin (Allain), chef de poste départemental des services d'hygiène de la ville de Nice.

Giraud (Michel), machiniste à l'Opéra de Nice.

Mme Giuglaris (Marianne), concierge à l'école publique de filles de Saint-Hélène à Nice.

Latil (Joseph), ouvrier du service de la voirie rurale à Nice.

Mme Maillet (Joséphine), commis principal à la préfecture de Nice.

Maifret (Jean), commis principal à la préfecture de Nice.

Mantero (César), brigadier chef à la mairie de Nice.

Micholet (Louis), chef de bureau à la préfecture de Nice.

Négro (Etienne), sous-brigadier à la mairie de Nice.

Nicolas (Antoine), cantonnier départemental à Guillaumes.

Olivari (Rosalinde), cantonnier départemental à Utelle.

Pin (Richard), brigadier des huissiers à la mairie de Nice.

Premoli (Louis), brigadier chef à la mairie de Nice.

Raybaud (Césaire), commis à la mairie de Nice.

Rey (Augustin), chef de bureau à la préfecture de Nice.

Ricord (Etienne), chef de bureau honoraire à la préfecture de Nice.

Mme Rondeu (Joséphine), femme de service aux écoles de la ville de Nice.

Serra (Marc), ouvrier au service des jardins de la ville de Nice.

Teisseire (Charles), rédacteur principal à la mairie de Nice.

Toselli (Médard), ouvrier des services communaux à Nice.

Vial (Louis), inspecteur principal au service des cimetières de la ville de Nice.

ARDECHE

MM.

Boirel (Georges), chef de bureau honoraire à la préfecture de Privas.

Catillon (Emile), cantonnier départemental à Montselgues.

Pasquion (Joseph), secrétaire de la mairie de Talencieux.

Riffard (Albert), cantonnier départemental à Saint-Michel-de-Boulogne.

Saby (Laurent), commis d'ordre et de comptabilité, détaché au service vicinal de Privas.

Teyssère (Emile), cantonnier départemental à Saint-Sylvestre.

ARDENNES

MM.

Brioux (Fernand), secrétaire de mairie à Chemery-sur-Bar.

Mlle Cognard (Caroline), buandière à l'hôpital-hospice de Rethel.

Cunin (André), garde champêtre à Sedan.

Mme Irlande (Angélique), concierge du tribunal à Rocroi.

Mme Willeme (Léonie), femme de service à la mairie de Charleville.

Lanceraux (Fulgence), jardinier des services de la préfecture de Mézières.

Lebrun (Clément), ouvrier à la mairie de Charleville.

Leplomb (Gaston), chef de bureau à la mairie de Charleville.

Linglet (Eugène), gardien receveur à l'abattoir municipal de Fumay.

Noiret (Léon), électricien des services municipaux de Mézières.

Schohn (Pierre), secrétaire de mairie de Vireux-Molhain.

Mme Vanderbrigghe (Marie-Thérèse), en religion sœur Marguerite-Marie, infirmière chef en chirurgie à l'hôpital-hospice de Rethel.

ARIEGE

MM.

Audabram (Pascal) (à titre posthume), garde champêtre à Belesta.

Menjot (Charles), chef cantonnier à Laramade.

AUBE

MM.

Barbe (Henri), cantonnier du service vicinal à Longpré-le-Sec.

Barbier (Maurice), ouvrier spécialisé à la mairie de Troyes.

Besançon (Raymond), secrétaire de mairie à Sainte-Maure.

Bouton (Hippolyte), cantonnier du service vicinal à Amance.

Brement (Désiré), chef cantonnier du service vicinal à Troyes.

Brouillard (Albert), cantonnier du service vicinal à Soulaines-Dhuys.

Busbocq (Romain), chef cantonnier du service vicinal à Lesmont.

Caffet (Jean), secrétaire de mairie à Origny-le-Sec.

Cattet (François), fontainier au service des eaux à Troyes.

Chabrat (Alfred), mécanicien à « la goutte de lait » à Troyes.

Champagne (Henri), cantonnier du service vicinal à Levigny.

Chevrier (Pierre), cantonnier principal à la voirie à Troyes.

Mme Danton (Lucie), secrétaire de mairie à Bouy-sur-Orvin.

Debair (William), secrétaire à la mairie de Pel-et-Der.

Delancrat (Lucien), chef cantonnier du service vicinal à Bar-sur-Aube.

Dorde (Edmond), chef d'atelier aux services municipaux de Troyes.

Fourey (Armand), commis secrétaire principal à la mairie de Troyes.

Garnier (Clovis), ouvrier jardinier à la ville de Troyes.

Gauthier (Emile), garde champêtre à Montgueuil-sur-Barse.

Godefert (Charles), cantonnier du service vicinal à Vendeuvre-sur-Barse.

Guignot (Auguste), cantonnier à la voirie de Troyes.

Henry (Louis), agent de bureau du service vicinal de Chaource.

Huard (Suzanne), secrétaire de mairie à Crespy-le-Neuf.

Mme Huguenot (Marie-Louise), secrétaire de mairie à Villadin.

Jeannin (Jules), ouvrier spécialisé au garage municipal de Troyes.

Lambert (Jules), cantonnier du service vicinal de Marraye-en-Othe.

Maitre (Roger), secrétaire de mairie à Mergey.

Marlot (Clément), garde champêtre à Urville.

Marty (Gabriel), contrôleur de compteurs au service des eaux à Troyes.

Mathaux (Louis), cantonnier à la voirie de Troyes.

Médard (Paul), agent de bureau au service vicinal de Troyes

Michaut (André), chauffeur au garage municipal de Troyes.

Morin (Georges), ouvrier jardinier à la ville de Troyes.

Pitaval (Etienne), cantonnier principal à Troyes.

Mme Pleutret Alice), secrétaire de mairie à Souligny.

Mme Plumey (Jeanne), secrétaire de mairie à Dienville.

Poinsot (Octave), cantonnier du service vicinal à Avirey-Lingey.

Prieur (Charles), garde champêtre à Bergères.

Raoult (Mary), cantonnier à la voirie de Troyes.

Renouard (Albert), chef cantonnier du service vicinal à Vendeuvre-sur-Barse.

Rousseau (Albert), commis secrétaire principal à la mairie de Troyes.

Royer (Léon), cantonnier du service vicinal de Rigny-le-Ferron.

Sainton (Max), secrétaire de mairie à Pavillon-Sainte-Julie.

Séher (Alexis), ouvrier spécialisé au service des eaux de Troyes.

Simon (Louis), cantonnier du service vicinal de Prunay-Belleville.

Simonnet (Fernand), plombier au service des eaux de Troyes.

Mme Thomas (France), femme de service aux écoles maternelles de Troyes.

Vairelles (Paul), cantonnier à la voirie de Troyes.

AUDE

MM.

Anguille (Ernest), chef cantonnier à Ribaute.

Bardou (François), chef cantonnier du service vicinal d'Alaigne.

Benet (Armand), chef cantonnier du service vicinal de Puylaurens.

Bonnet (Louis), cantonnier communal à Dernacueillette.

Bournet (Albin), cantonnier communal à Saint-Julia-de-Bec.

Boutet (Jean-Baptiste), chef cantonnier du service vicinal de Peyriac-Minervois.

Brunel (Antoine), chef cantonnier du service vicinal de Limoux.

Brunet (Baptiste), cantonnier communal à Sonnac.

Canavy (Jean), cantonnier du service vicinal de Villefloure.

Carrière (Louis), cantonnier du service vicinal de Montauriol.

Cassaing (Pierre), cantonnier du service vicinal de Laurabuc.

Cassan (Albert), secrétaire de mairie à Sainte-Valière.

Cauneille (Antonin), cantonnier du service vicinal de Lepcate.

Cavailles (Clément), garde-champêtre et cantonnier communal à Bellegarde-du-Razes.

Coufin (Albert), cantonnier du service vicinal de Souilhe.

Mme Daumezon (Elise), directrice du bureau d'hygiène à la mairie de Narbonne.

Escande (François), cantonnier communal à Fraisse-Cabardes.

Fabre (Isidore), cantonnier du service vicinal de Malras.

Faure (Clément), cantonnier communal à Sonnac.

Ferrasse (Paul), cantonnier du service vicinal de Belpech.

Fontes (Louis), cantonnier du service vicinal de Belpech.

Gelis (Léon), cantonnier communal à Belvèze.

Germa (André), cantonnier du service vicinal de Baraigne.

Gleizes (François), cantonnier du service vicinal à Fendeille.

Guiraud (Jean), cantonnier du service vicinal à Montolieu.

Izard (Jules), cantonnier du service vicinal à Pouzols-Minervois.

Jammes (François), cantonnier communal à Festes-et-Saint-André.

Joffres (Jean-Paul), cantonnier communal à Cuxac-d'Aude.

Limouzy (Vincent), chef cantonnier du service vicinal à Saissac.

Maurus (Auguste), cantonnier du service vicinal à Albas.

Ourliac (Emile), cantonnier du service vicinal à Saint-Papoul.

Patebex (Louis), cantonnier du service vicinal à Narbonne.

Pedeburgis (Noël), chef cantonnier du service vicinal à Lézignan-Corbières.

Picarel (Pierre), cantonnier du service vicinal à Belpech.

Poudou (Firmin), cantonnier communal à la Digne-d'Amont.

Poulalion (Jacques), cantonnier du service vicinal à Carcassonne.

Ressier (Joseph), cantonnier du service vicinal de Camplong.

Rey (Daniel), cantonnier communal à Puivert.

Mlle Roques (Jeanne), directrice de la crèche municipale de Carcassonne.

Roudière (Marius), cantonnier communal à Saint-Hilaire.

Roujou (Hervé), chef cantonnier du service vicinal à Maisons.

Sarda (François), garçon de bureau du service vicinal à Carcassonne.

Seguy (Maurice), cantonnier communal à Albières.

Serie (Antonin), cantonnier communal à Villardebelle.

Serie (Edmond), cantonnier communal à Villardebelle.

Sevely (Elie), chef cantonnier du service vicinal à Coustouge.

Soucail (Firmin), cantonnier du service vicinal à Villepinte.

Tognetti (Louis), agent de la voirie urbaine à Narbonne.

Trillou (Aristide), chef cantonnier du service vicinal à Saint-Couat-du-Razes.

Vaissière (Antoine), cantonnier du service vicinal à Brousses.

Valles (François), cantonnier du service vicinal à Plaigne.

AVEYRON

MM.

Badaroux (Hippolyte), gardien du cimetière à Millau.

Berthomieu (Basile), cantonnier des chemins départementaux à Saint-Izaire.

Cassanis (Charles), chef cantonnier des chemins départementaux à Sainte-Croix.

Cuq (Joseph), cantonnier des chemins départementaux à Salmiech.

Dalet (Pierre), chef cantonnier des chemins départementaux à Najac.

Douziech (Auguste), cantonnier des chemins départementaux aux Albres.

Fages (Louis), jardinier adjoint à la ville de Millau.

Feral (Baptiste), cantonnier des chemins départementaux à Onet-le-Château.

Ferrand (Casimir), garde champêtre et afficheur municipal à Decazeville.

Gaston (Jean), garde champêtre à Mur-de-Barrez.

Gombert (Eugène), cantonnier des chemins départementaux à Druelle.

Gombert (Marcellin), cantonnier des chemins départementaux à Moyrazes.

Jourda (Joseph), cantonnier des chemins départementaux à Mannac.

Lavabre (Joseph), cantonnier des chemins départementaux à Alrance.

Marty (Justin), cantonnier des chemins départementaux à Privezac.

Moisset (Auguste), cantonnier des chemins départementaux à Montrozier.

Nicoulcau (Cyprien), chef cantonnier des chemins départementaux à Muret-le-Château.

Pouget (Albert), concierge à la mairie de Millau.

Pradal (Gaston), préposé au service des eaux de Millau.

Rey (Louis), cantonnier des chemins départementaux à Colombies.

Rouquette (Gaston), serrurier à la mairie de Millau.

Sagnes (Elie), cantonnier des chemins départementaux à Valady.

Seguret (Joseph), cantonnier des chemins départementaux à Villefranche-de-Panat.

Solignac (Armand), receveur des droits de place à Millau.

Mme Vernhes (Marie), cuisinière à l'Hôtel-Dieu à Rodez.

Vernhes (Pierre), homme de service à l'Hôtel-Dieu à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

MM.

Albertini (Simon), ancien brigadier d'octroi à Marseille.

Alessandri (André), garçon de bureau au bureau municipal annexe de Saint-Marcel à Marseille.

Mme Amiel (Caroline), cantinière à l'école des filles de la Pomme à Marseille.

Armani (Jules), commis principal à l'inspection départementale de l'assistance publique à Marseille.

Mme Astier (Marie-Rose), femme de service à la garderie Saint-André à Marseille.

Baccino (Joseph), appariteur à la mairie de la Ciotat.

Baptiste (Louis), ouvrier chauffeur mécanicien du service du nettoiment à Marseille.

Mme Baudin (Julia), surveillante à l'école maternelle du boulevard extérieur à Marseille.

Mme Baume (Blandine), surveillante de cantine aux écoles de la ville de Marseille.

Benoit (Adrien), fourrier au service des beaux-arts à la bibliothèque de Marseille.

Bernard (Camille), secrétaire principal à l'inspection départementale de l'assistance publique à Marseille.

Bernardi (Barthélémy), chef ouvrier au service des eaux de la ville de Marseille.

Bes (Louis), sous-chef de bureau au service des cimetières de la ville de Marseille.

Bezal (Georges), commis principal à la préfecture de Marseille.

Biasini (Mathieu), commis au bureau militaire de la mairie de Marseille.

Bielle (Jacques), ancien brigadier d'octroi à Marseille.

Mme Bily (Anna), concierge à l'école maternelle de Saint-Loup à Marseille.

Blanc (Marcel), chef de bureau à la direction départementale de la santé à Marseille.

Mme Blanc (Yvonne), maîtresse de couture à l'école montée des Accoules à Marseille.

Blaye (Marius), commis principal à la préfecture de Marseille.

Borne (Gustave), surveillant au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Boyer (Félicien), commis à la mairie d'Aix-en-Provence.

Bressier (Marcel), surveillant à l'école régionale d'architecte de Marseille.

Mlle Broche (Jeanne), commis, secrétaire principal à la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Buono (Vincent), ancien préposé d'octroi à Marseille.

Calistri (Antoine), ancien brigadier d'octroi à Marseille.

Calvet (Victor), cantonnier au service du nettoiement à Marseille.

Cartoux (Louis), chef de bureau à la mairie d'Aix-en-Provence.

Chaffard (Laurent), chef de service à la mairie de Salon-de-Provence.

César (Charles), chef-ouvrier au service des eaux de la ville de Marseille.

Chambourdon (Jean), directeur des services techniques à la mairie d'Aix-en-Provence.

Clément (Joseph), surveillant de la voirie à Châteaurenard.

Coulomb (Marius), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Crimaldi (François), magasinier au service des eaux de la ville de Marseille.

Decanis (Charles), chef surveillant au service du nettoiement de la ville de Marseille.

De Petris (Antoine), ancien brigadier d'octroi à Marseille.

Mme Descloux (Denise), ouvrière lingère à la maison départementale de retraite des vieillards de Montolivet à Marseille.

Di Lorenzo (Marius), chef ouvrier au service des eaux de la ville de Marseille.

Mme Durand (Anne), directrice de la garderie Saint-Henri à Marseille.

Ensales (Jean), directeur au service des abattoirs de la ville de Marseille.

Estevenin (Georges), chef de bureau à la mairie de Marseille.

Mme Fabre (Marie), directrice de la garderie Vieille-Chapelle à Marseille.

Fabre (Marius), contremaître au service des eaux de la ville de Marseille.

Faure (Albert), commis au service d'hygiène de la mairie de Marseille.

Mme Faure (Rose), cantinière à l'école des garçons de la ville de Marseille.

Ferrari (Louis), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Mme Ferry (Julie), surveillante de cantine à l'école maternelle de Saint-Loup à Marseille.

Franchi (Roger), sous-chef de bureau au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Gallo (Célestin), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Garrel (Germain), surveillant au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Gayraud (Etienne), ouvrier d'art au service des eaux de la ville de Marseille.

Mme Giodanino (Augustine), femme de service à l'école maternelle Saint-Henri à Marseille.

Giorgo (Michel), surveillant au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Graille (Auguste), ancien préposé à l'octroi de Marseille.

Mme Gueydon (Emilienne), cantinière à l'école château Gombert à Marseille.

Guichard (Armand), chef cantonnier du service du nettoiement à Marseille.

Guida (Michel), chef ouvrier au service des eaux de la ville de Marseille.

Ingenito (Adolphe), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Jehan (Sauveur), secrétaire principal à la sous-préfecture d'Arles.

Lacoste (Marius), ancien préposé à l'octroi de Marseille.

Laporte (Honoré), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Lieutaud (Auguste), gardien à la bibliothèque municipale de Marseille.

Mme Lorenzato (Rose), directrice de la garderie de Saint-André à Marseille.

Mme Loron (Gabrielle), surveillante de cantine à l'école maternelle du boulevard du Chemin-de-Fer à Marseille.

Mages (Jules), sous-chef magasinier au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Marcangeli (Toussaint), ancien préposé à l'octroi de Marseille.

Marre (Marius), secrétaire principal à la préfecture de Marseille.

Maze (Paul), piqueur des services municipaux à Marseille.

Michel (Martial), ancien brigadier d'octroi à Marseille.

Miglio (Armand), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Mme Mihière (Constance), secrétaire de la mairie de Simiane-Collongue.

Milano (Etienne), chef de service à la mairie de Marseille

Mourre (Simon), secrétaire principal à la sous-préfecture d'Arles.

Mme Nicolas (Marguerite), maîtresse-lingère à la maison départementale de retraite des vieillards de Montolivet à Marseille.

Oddera (Charles), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Olive (Louis), chef-surveillant au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Olivieri (Simon), agent de renseignements à la mairie de Marseille.

Mme Ollivier (Desdémone), femme de service à l'école maternelle de Marseille.

Mme Ozor (Juliette), cantinière à l'école G. des Catalans à Marseille.

Padovani (François), expéditionnaire au service municipal du logement à Marseille.

Padovani (Jean), concierge au service des abattoirs de la ville de Marseille.

Panconi (Joseph), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Paolini (Antoine), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Passerini (Léon), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Pastore (Vincent), inspecteur au service d'hygiène alimentaire et des abattoirs de la ville de Marseille.

Pene (Charles), manœuvre au service de nettoiement de la ville de Marseille.

Mme Perissol (Marie-Rose), surveillante de cantine à l'école de Chartreux-Longchamp à Marseille.

Mme Perrin (Marguerite), sténodactylographe à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence.

Pfister (Paul), manœuvre au service de nettoiement de la ville de Marseille.

Mme Pons (Marthe), ouvrière lingère à la maison départementale de retraite des vieillards de Montolivet à Marseille.

Mme Pontier (Marie-Louise), cantinière à l'école des filles de la rue de la Guadeloupe à Marseille.

Poulard (Jean-Baptiste), chef de bureau à la préfecture de Marseille.

Pulicani (Jean-Baptiste), ancien brigadier principal à l'octroi de Marseille.

Raison (Fernad), surveillant au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Rezza (André), chef ouvrier au service des eaux de la ville de Marseille.

Roman (Séraphin), ancien contrôleur d'octroi à Marseille.

Rosanvallon (Pierre), ancien brigadier d'octroi à Marseille.

Rousset (Célestin), commis à la maire de Salon-de-Provence.

Roux (Fernand), fourrier de ville de la mairie de Salons-de-Provence.

Roux (Frédéric), secrétaire principal à la préfecture de Marseille.

Roux (Louis), manœuvre au service de nettoiement de la ville de Marseille.

Mme Ruffin (Marie-Thérèse), surveillante de cantine à l'école des filles du cours Julien à Marseille.

Mme Santelli (Madeleine), surveillante de cantine à l'école maternelle du boulevard des Dames à Marseille.

Mme Saurel (Stéphani), femme de service à l'école maternelle Saint-Henri à Marseille.

Schiaffini (Fortuné), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Sconzo (Félix), ouvrier d'art au service des eaux de la ville de Marseille.

Serre (Henri), conducteur opérateur au service C. I. P. A. de la mairie de Marseille.

Spaccesi (Noël), contrôleur au service des eaux de la ville de Marseille.

Sperduto (Sauveur), chef ouvrier au service des eaux de la ville de Marseille.

Tomasi (Jean-Baptiste), chef éclusier au service des eaux de la ville de Marseille.

Turchini (Léopold), chef magasinier au service des eaux de la ville de Marseille.

Vellutini (Jean), commis principal à la préfecture de Marseille.

Venturini (Louis), manœuvre au service du nettoiement de la ville de Marseille.

Mme Wuriz (Marguerite), directrice à la garderie Saint-Marcel à Marseille.

CALVADOS

MM.

Abraham (Jeanne), bibliothécaire de la ville de Bayeux.

Belliard (Jules), ingénieur en chef honoraire du service vicinal à Caen.

Boitard (François), ingénieur du service vicinal à Honfleur.

Guillemenet (Louis), ingénieur principal honoraire du service vicinal à Pont-l'Evêque.

Larue (André), rédacteur principal à la sous-préfecture de Vire.

Oursel (Maurice), secrétaire de mairie à Fervaques.

Robiquet (Paul), chef de division à la préfecture de Caen.

Thierry (Robert), ingénieur principal du service vicinal à Caen.

Weber (André), adjoint technique principal du service vicinal à Caen.

CANTAL

MM.

Borel (Antoine), garde champêtre à Lugarde.

Chastel (Antoine), commis principal à la sous-préfecture de Saint-Flour.

Deltrieu (Joseph), employé communal à Aurillac.

Demaison (Louis), secrétaire de mairie à Sansac-Vienazes.

Grand (Gabriel), chef d'atelier au service des travaux municipaux à Aurillac.

Laborie (Louis), chef de division à la préfecture d'Aurillac.

Mme Peschaud (Marie), employée de mairie à Murat.

Ribains (Charles), secrétaire à la mairie de Saint-Poncy.

Rolland (Léon), secrétaire de mairie à Massiac.

Roudil (Marceau), garde champêtre à Lorcières.

Vaissier (Guillaume), commis principal à la préfecture de Mauriac.

Mme Veyrenche (Constance), commis principal à la préfecture d'Aurillac.

CHARENTE

M. Durand (Etienne), cantonnier municipal à Barbezieux.

Mme Thomas (Valérie), surveillante à l'école maternelle de Barbezieux.

CHARENTE-MARITIME

MM.

Bonvoisin (Valentin) (à titre posthume), expéditionnaire à la mairie de la Rochelle.

Brunet (Emile), paveur au service de la voirie à la Rochelle.

Cardin (René), commis principal à la mairie de la Rochelle.

Mlle Dru (Marguerite) fille de salle à l'hôpital Saint-Louis à Saint-Jean-d'Angély.

Mme Fargeas (Eugénie), femme de service d'école à la Rochelle.

Giraud (Marcel), commis principal à la mairie de Rochefort-sur-Mer.

Lachambre (André), surveillant de travaux à la voirie à la Rochelle.

Mme Laronde (Mélina), femme de service à l'école maternelle de Saint-Jean-d'Angély.

Launais (Henri), chef de bureau à la mairie de Royan.

Lebon (Charles), machiniste au service des eaux à la Rochelle.

Morandière (Gaston), garde champêtre à Brie-sur-Mortagne.

Petit (Pierre), garde champêtre à Angliers.

Robin (Fernand), cantonnier du service de la voirie à la Rochelle.

Salardaine (Adolphe), commis principal à la mairie de la Rochelle.

Tarrade (Armand), fontainier au service des eaux à la Rochelle.

CHER

Mme Chirade (Emélie), femme de service à l'école maternelle de Châteaumeillant.

MM.

Baudet (François), cantonnier communal à Morogues.

Delage (Raoul), conducteur de chantier du service vicinal à Prévéranges

Dubois (François), secrétaire de mairie de Baugy.

Dumarcay (Denis), chef de service à la mairie de Bourges.

Dumontet (Gaston), secrétaire de mairie à Culan.

Fangeux (Bernard), garde champêtre à Neuvy-sur-Barangeon.

Fosset (Léon), rédacteur principal à la préfecture de Bourges.

Gressin (Victor), huissier chef à la préfecture de Bourges

Grosjean (Auguste), rédacteur principal à la préfecture de Bourges.

Léger (Louis), chef de bureau à la préfecture du Cher, à Bourges.

Lobreau (Charles), chef de bureau à la préfecture de Bourges.

Mme Maillot (Maria), gérante de la cabine téléphonique de Vornay.

Navet (Louis), rédacteur principal à la mairie de Bourges.

Pactat (Antoine), cantonnier communal à Meillant.

Paris (François), garde champêtre à Cornusse.

Pasdeloup (André), rédacteur à la préfecture de Bourges.

Pequiot (Jean), agent de travaux du service vicinal à Saint-Baudel.

Pérot (Marie), ingénieur en chef honoraire du service vicinal à Bourges.

Philippon (Eugène), agent de travaux du service vicinal à Saint-Pierre-les-Bois.

Mme Pierre (Léonie), gérante de la cabine téléphonique de Dampierre-en-Gracay.

Planchard (Joseph), huissier chef à la préfecture de Bourges.

Pillet (Marie-Joseph), chef de bureau à la préfecture de Bourges.

Ragus (Anselme), rédacteur adjoint à l'économe de la maison départementale de Bellevue à Bourges.

Ral (Joseph), secrétaire de la mairie de Blancafort.

Sabourreau (Armand), agent de travaux du service vicinal à Saint-Baudel.

Truchon (Louis), secrétaire de mairie à Neuvy-Deux-Clochers.

CORREZE

MM.

Bontemps (François), rédacteur principal à la mairie de Tulle.

Mme Chambas (Marie-Louise), femme de service des écoles de Tulle.

Gibiat (Jean), cantonnier à la voirie municipale à Tulle.

Magnac (Martin), cantonnier communal à Ussel.

Mallet (Louis), chef cantonnier à la ville de Tulle.

Montagnac (Léonard), secrétaire de mairie à Saint-Germain-les-Vergnes.

Mme Noilhac (Marie-Antoinette), femme de charge à l'école Jules-Ferry à Brive.

Roubertou (Louis), appariteur à la mairie de Tulle.

Saigne (Jean), surveillant des services municipaux à Tulle.

Saule (Ferdinand), piqueur du service des eaux à Brive.

Soulier (Pierre), appariteur à la mairie de Tulle.

Teyssandier (Joseph), chef de bureau à la mairie de Tulle.

CORSE

MM.

Fazi (Jules), secrétaire de mairie à Ghisonaccia.

Viola (Louis), secrétaire de mairie à Saint-Pierre-de-Venaco.

COTE-D'OR

MM.

Beau (Jules), cantonnier du service vicinal à Reneve.

Bertrand (Louis), agent de bureau du service vicinal à Dijon.

Boisseaux (Joseph), garde champêtre à Beire-le-Châtel.

Bourdillat (Louis), cantonnier du service vicinal à Gissey-sur-Ouche.

Brossard (Eugène), cantonnier du service de la voie publique à Dijon.

Buzenet (Henri), garde champêtre à Receysur-Ource.

Carrier (Germain), chef cantonnier du service de la voie publique à Dijon.

Chanut (Claude), brigadier jardinier du service des jardins publics à Dijon.

Chauney (Henri), chef cantonnier du service vicinal à Seurre.

Clairet (Georges), fontainier au service des eaux et de l'assainissement à Dijon.

Mme Deschamps (Françoise), gérante du téléphone à Bouchey.

Deville (Ernest), cantonnier du service vicinal à Magny-sur-Tille.

Duvergey (Louis), secrétaire de mairie à Aubigny-la-Ronce.

Faivret (Félix), chauffeur d'auto au service de la voie publique à Dijon.

Guitaud (François), cantonnier et garde champêtre à Meursanges.

Guy (Alexandre), cantonnier du service vicinal à Mirebeau-sur-Beze.

Joly (Paul), secrétaire de mairie à Longchamp.

Le Bihan (Augustin), ouvrier fontainier au service des eaux et de l'assainissement de Dijon.

Lelièvre (Auguste), appariteur à la mairie de Pichanges.

Loison (Henri), agent de bureau du service vicinal à Dijon.

Malmenede (Pierre), cantonnier du service vicinal à Censerey.

Mathey (Joseph), secrétaire de mairie à Vitteaux.

Millot (Paul), agent de bureau du service vicinal à Dijon.

Morey (Victor), cantonnier du service vicinal à Saint-Jean-de-Bœuf.

Motellier (André), piqueur, voyer au service de la voie publique à Dijon.

Mme Munier (Berthe), concierge et femme de service à l'école des filles de Montchapet à Dijon.

Parfait (Marie-Cécile), femme de service à l'école enfantine Marsannay-la-Côte à Marsannay-la-Côte.

Parisse (Jules), cantonnier du service vicinal à Labergement-Foigney.

Pechinot (Aimé), commissaire aux inhumations de la ville de Dijon.

Pelletret (Charles), cantonnier du service vicinal à Orain.

Perronnet (Claude), agent de bureau du service vicinal à Dijon.

Pompon (Louis), agent de bureau du service vicinal à Dijon.

Mme Quénot (Jeanne), secrétaire de mairie à Pluvet.

Mme Raillard (Amélie), secrétaire de mairie à Saint-Germain-le-Rocheux.

Renard (Emile), garde champêtre à Precy-sous-Thil.

Saunois (Julien), secrétaire principal à la mairie de Seurre.

Seguin (Louis), chef cantonnier du service vicinal à Labergement-Foigney.

Seguin (Maurice), cantonnier communal et garde champêtre à Villers-la-Faye.

Soupey (Frédéric), garde champêtre appariteur à Clenay.

COTES-DU-NORD

MM.

Bail (François), cantonnier du service vicinal à Quemperven.

Cauret (Jean-Louis), cantonnier communal à Maroué.

Chancelet (Joseph), cantonnier du service vicinal à Yvias.

Gat (Jean), cantonnier du service vicinal à Plerin.

Guillou (Claudius), rédacteur principal de 1re classe à la sous-préfecture de Dinan.

Kerien (Augustin), chef de division à la préfecture de Saint-Brieuc.

Le Corfec (Eugène), cantonnier du service vicinal à Pluzunet.

Millour (Félix), cantonnier du service vicinal à Pleslins-les-Grèves.

Raoul (Jean-Marie), cantonnier du service vicinal à Tonquedec.

Robin (Eugène), chef cantonnier au service vicinal à Moncontour.

Rouxel (Jean-Marie), commis principal à la préfecture de Saint-Brieuc.

Steunou (Jean-Marie), cantonnier au service vicinal à Canihuel.

Talnes (Onésime) (à titre posthume), cantonnier du service vicinal à Trevou-Tréguinec.

CREUSE

M. de Crécy (Albert), secrétaire de mairie à Jarnages.

DORDOGNE

MM.

Ailhaud (François), garçon de bureau à la préfecture de Périgueux.

Bouyat (Jean-Louis), appariteur, ancien maire de Bardou.

Congo (Auguste), secrétaire de mairie à la Chapelle-Grésignac.

Faure (Edouard), secrétaire de mairie à Creysse.

Vigneron (Pierre), secrétaire de mairie à Sarrazac.

DOUBS

MM.

Barrand (Gaston), conducteur de chantier au service vicinal au Russey.

Baud (Henri), secrétaire de mairie à Nancray.

Besançon (Constant), secrétaire de mairie à Grand-Charmont.

Betant (Louis), ingénieur du service vicinal à Besançon.

Bœuf (Jules), secrétaire de mairie à Qugney-Douvot.

Mlle Brenet (Hélène), commis principal à la préfecture de Besançon.

Cordier (Pierre), secrétaire de mairie à Vaux-et-Chantegrue.

Guenot (Jules), secrétaire général de la mairie d'Orchamps-Vennes.

Formentini (Aristide), fossoyeur, afficheur municipal à Morteau.

Mlle Gauthier (Alice), rédactrice principale à la préfecture de Besançon.

Grosjean (Jules), secrétaire de mairie à Franois.

Guénot (Constant), cantonnier communal à Damprichard.

Lachiche (René), conducteur de chantier au service vicinal de Besançon.

Leclerc (Charles), secrétaire de mairie à Recologne.

Magnenet (Anicet), garde champêtre à Vyt-les-Belvoir.

Mlle Maillot (Marie), secrétaire de mairie à Grand-Combe-des-Bois.

Malterre (Camille), crieur afficheur à Baume-les-Dames.

Monnier (Jules), secrétaire adjoint à la mairie de Baume-les-Dames.

Mourey (Louis), secrétaire de mairie à Abbenans.

Pany (Charles), garde champêtre à Durnes.

Pelletier (Louis), ingénieur honoraire au service vicinal à Pontarlier.

Pochard (Marcel), surveillant chef à l'abattoir municipal de Montbéliard.

Poix (Constant), secrétaire de mairie à Jougne.

Rousset (Pierre), secrétaire de mairie à Levier.

Mme Saillard (Marie), gérante de la cabine téléphonique aux Grangettes.

Sarron (Marie), garde champêtre à Bretonvillers.

Tournier (Joseph), garde champêtre à Vergranne.

DROME

MM.

Cholvy (Frédéric), préposé des régies communales à Valence.

Escoffier (Louis), cantonnier, chef du service de la voirie à Chabeuil.

Giraud (Vincent), ancien maire de Barnas (Ardèche), actuellement garde champêtre à Tain-l'Hermitage.

Miribel (Marius), secrétaire de mairie à Crepol.

Mme Pont (Suzanne), assistante sociale de la commune de Romans-sur-Isère.

Sonier (Julien), cantonnier communal à Romans-sur-Isère (à titre posthume).

EURE

MM.

Dreux (Joseph), cantonnier départemental à Heudebouville.

Houeix (Joseph), chef cantonnier départemental à Pullay.

Hubert (Alexandre), cantonnier communal à Ecquetot.

Langlois (Gabriel), cantonnier départemental à Mézières.

Miteul (Pierre), chef cantonnier départemental aux Minières.

Mme Moreau (Rosa), secrétaire de mairie à Ezy-sur-Eure.

Patin (Albert), cantonnier départemental à Gaillardbois-Cressenville.

Pelletier (Louis), cantonnier départemental à Sainte-Geneviève-les-Gasny.

Rochard (Robert), ouvrier d'entretien au service des plantations de la ville à Evreux.

Roux (Clément), chef cantonnier départemental à Croth.

Saint-Etienne (Pierre), auxiliaire des chemins départementaux à Guitry.

Simon (Paul), cantonnier départemental à la Madeleine-de-Nonancourt.

Mlle Tauvel (Gabrielle), secrétaire générale à la mairie de Brionne.

EURE-ET-LOIR

MM.

Bailly (Pierre), chef cantonnier à Courville-sur-Eure.

Bouley (Lucien), cantonnier du service vicinal à Saint-Rémy.

Chrétien (Auguste), cantonnier du service vicinal à Soize.

Colombet (Albert), cantonnier du service vicinal à Chartres.

Mlle Deschamps (Camille), secrétaire générale de la mairie de Nogent-le-Rotrou.

Desgrouas (Jules), cantonnier à Fontenay-sur-Eure.

Friche (Mary), cantonnier du service vicinal à Courville-sur-Eure.

Gagnerie (François), cantonnier du service vicinal à Chartres.

Harlcot (Raymond), cantonnier à Voves.

Mlle Mavaleix (Vélina), infirmière à l'hôpital psychiatrique de Bonneval.

Millet (Gaston), cantonnier du service vicinal à Digny.

Neau (Marcel), conducteur de chantier de la voirie à Bonneval.

Noël (Albert), fossoyeur et gardien du cimetière et du monument à Fontaine-Simon.

Noël (Louis), cantonnier à Fresnay-le-Comte.

Ollo (Eugène), cantonnier du service vicinal à Saint-Arnoult-des-Bois.

Onésime (Désiré), cantonnier du service vicinal à Prunay-le-Gillon.

Patte (Sylvère), cantonnier du service vicinal à Saint-Ange-et-Torcay.

Peneaud (Marie), secrétaire chef de la mairie à Illiers.

Pescheux (Raymond), chef cantonnier du service vicinal à Brezolles.

Pichon (Marcel), secrétaire de mairie à Bailleau-le-Pin.

Pionnier (Charles), cantonnier à Saint-Cloud-en-Dunois.

Pré (Maxime), cantonnier départemental à Arrou.

Sauger (Bénoni), secrétaire de mairie à Pezy.

Sedilot (Marius), cantonnier départemental à Blevy.

Venard (Vital), cantonnier à Villay-en-Beauce.

FINISTERE

Mlle Abgrall (Marie-Yvonne), secrétaire de mairie à Lampaul-Guimiliau.

MM.

Bargain (Jules), sous-économe à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

Bazin (Ambroise), préposé principal du service des droits de place à Douarnenez.

Berthou (Paul), cantonnier communal à Treflaouenan.

Bossard (Pierre), cantonnier rural à Plouescat.

Bouligon (Henri), charretier communal à Douarnenez.

Carn (Jean), cantonnier à Landevennec.

Caroff (Jacques), garde champêtre à Plouescat.

Delivre (Yves), chauffeur spécialisé au sanatorium départemental de Plougonven.

Donval (François), cantonnier auxiliaire au service de la voirie urbaine à Brest.

Floch (Goulven), secrétaire général de mairie à Lannilis.

Mme Gloaguen (Marie), femme de service à l'école maternelle de Douarnenez.

Goff (Jean), cantonnier communal à Douarnenez.

Gouëlay (François), cantonnier vicinal à Saint-Yvi.

Gourmelen (François), cantonnier départemental à Crozon.

Gourmelon (Charles), contremaître au service de la voirie à Douarnenez.

Gourves (Urbain), manœuvre spécialisé à la voirie vicinale de Brest.

Guedec (Jean-Louis), cantonnier départemental à Plouzevède.

Horellou (Jean-Marie), chef appariteur enquêteur à la mairie de Douarnenez.

Hugot (Jean), rédacteur principal à la mairie de Brest.

Jegou (Jean), cantonnier à Tréguennec.

Jezequellou (Louis), cantonnier communal à la Forêt-Fouesnant.

Kerjean (Guillaume), rédacteur honoraire à la sous-préfecture de Brest.

Kermorgant (René), cantonnier départemental à Crozon.

Mlle Kerran (Augustine), aide-lingère à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

Lagadec (Gabriel), secrétaire de mairie à Treboul.

Landrein (Charles), cantonnier à Kernevel.

Lavanant (Jean-Marie), vaguemestre au sanatorium départemental de Plougonven.

Le Breton (René), gardien de l'abattoir de Douarnenez.

Le Gall (Guillaume), cantonnier communal à Commana.

Le Guelaff (Jean-Marie), cantonnier vicinal à Poullaouen.

Le Guellec (René), chef de l'atelier municipal de Douarnenez.

Le Guillou (Guillaume), secrétaire de mairie à Poullaouen.

Le Lann (Jean), ingénieur du service vicinal de Plouigneau.

Le Maout (Joseph), cantonnier communal à Clohars-Carnoët.

Le Scoul (Jacques), commis d'économat à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

Jezequel (Jean-Pierre), cantonnier communal à Plourin-les-Morlaix.

Mme Lespagnol (Marie), femme de service au dispensaire de Brest.

Lester (Charles), cantonnier départemental à Iregourez.

Mlle Guillou (Marie-Jeanne), secrétaire de mairie à Brennilis.

Louboutin (Yves), surveillant à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

Maony (Marcel), chef de bureau à la mairie de Brest.

Mme Marrec (Marie-Anna), femme de service à l'école maternelle de Douarnenez.

Martin (François), cantonnier départemental à Morlaix.

Mariac (Jean-Pierre), chef cantonnier à Crozon.

Mlle Marzin (Suzanne), rédactrice principale à la mairie de Morlaix.

Merour (Louis), cantonnier départemental à Crozon.

Milin (Yves), cantonnier vicinal à Plouescat.

Nicolas (Christophe), cantonnier des chemins départementaux à Rosporden.

Peron (Pierre-Marie), cantonnier communal à Plourin-lès-Morlaix.

Petitbois (Raoul), appariteur enquêteur à la mairie de Douarnenez.

Poinçon (Jean-Marie), cantonnier communal à Poullaouen.

Pondaven (François), appariteur enquêteur à la mairie de Brest.

Mlle Queau (Marie-Jeanne), aide-lingère à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

Queau (René), garçon de bureau à la préfecture de Quimper.

Queinnec (Claude), cantonnier communal au Cloître-Saint-Thégonnec.

Mme Quenet (Marie), commis principal à l'office départemental des anciens combattants à Quimper.

Raoul des Essarts (Gabriel), contremaître au service municipal des pompes funèbres à Brest.

Mlle Riou (Marie-Jeanne), aide-lingère à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

Rouat (René), cantonnier communal à Melgven.

Ruellant (Jean-Marie), infirmier adjoint à l'hôpital psychiatrique de Quimper.

Mlle Salaun (Anna), employée au service des droits de place à Douarnenez.

Salaun (Michel), cantonnier communal à Bodilis.

Mme Sallou (Marie), femme de service à l'école maternelle de Brest.

Salliou (François), gardien fossoyeur du cimetière Saint-Martin à Morlaix.

Segalen (Alexis), rédacteur principal à la mairie de Brest.

Simon (Yevs), secrétaire chef de la mairie de Plounevez-Lochrist.

Tallec (René), peintre à l'atelier municipal de Douarnenez.

Thoer (Yves), cantonnier communal à Plougonven.

Mme Victor (Marie), femme de service aux écoles maternelles de Brest.

GARD

MM.

Aberlin (Janvier), cantonnier départemental à Monoblet.

Aberlin (Léon), chef cantonnier départemental à Durfort.

Algoin (Albert), cantonnier départemental à Cognac.

Argillier (Marius), cantonnier départemental à Vézenobres.

Audibert (Benoît), concierge-receveur des halles à Saint-Gilles.

Baud (Jean-Baptiste), appariteur à la mairie de Villeneuve-lès-Avignon.

Baudoul (Emile), cantonnier départemental à Alzon.

Bourrie (Edmond), cantonnier départemental à Alzon.

Bouschet (Eugène), cantonnier départemental à Ponteils.

Canonge (Benjamin), cantonnier départemental à Saint-Paul-Lacoste.

Cavalier (Fernand), cantonnier départemental aux Plantiers.

Cazaly (Henri), che fcantonnier départemental à Canaules.

Chabal (Pierre), chef cantonnier départemental à Saint-André-de-Valborgne.

Chanson (Albert), cantonnier départemental à Monoblet.

Espaze (André), cantonnier départemental à Soudorgues.

Fadat (Séraphin), cantonnier départemental à Laupiettes.

Frezol (Roger), cantonnier départemental à Avèze.

Fuzet (Elie), secrétaire général de mairie à Villeneuve-lès-Avignon.

Garric (Marius), cantonnier départemental à Laupies.

Mme Gauzy (Henriette), secrétaire de mairie à Saint-Dionisy.

Gaziello (Pierre), chef de bureau à la préfecture de Nîmes.

Girot (Paul), cantonnier départemental à l'Estrechure.

Herrard (Alexandre), chef cantonnier départemental à Sauve.

Jourdan (Félix), cantonnier départemental à Blandas.

Lafont (Jean), cantonnier départemental à Alès.

Lauzet (Jean), secrétaire de mairie à Bezouce.

Lorian (Philémon), cantonnier à Lussan.

Loubier (Emile), cantonnier départemental à Saint-Benezet.

Louis (Roger), chef de bureau à la préfecture de Nîmes.

Malzac (André), cantonnier départemental à Cassagnoles.

Maurin (Elie), cantonnier départemental à Lasalle.

Maurin (Léon), chef cantonnier à Uzès.

Maurin (Philippe), secrétaire de mairie à Bessèges.

Mezy (Firmin), cantonnier de la voierie départementale à Sabran.

Mourier (Julien), cantonnier départemental à Roquemaure.

Nougaret (Léonce), commis principal à la mairie de Bessèges.

Oriat (Louis), commis principal à la préfecture de Nîmes.

Peyrière (Ernest), cantonnier départemental à Rogues.

Picard (Jean), chef de division à la préfecture de Nîmes.

Plantier (Marcel), cantonnier départemental à Saint-Paul-Lacoste.

Revel (Séraphin), cantonnier départemental à Montdardier.

Salze (Antonin), cantonnier départemental à Brouzet-lès-Quissac.

Tixier (Joseph), commis principal à Bessèges.

Veyrie (Emile), cantonnier départemental à Trèves.

Vidal (Claude), chef cantonnier à Saint-Chaptes.

GARONNE (HAUTE-)

MM.

Azema (Edmond), chef ouvrier du service des eaux à Toulouse.

Bares (Jean), chef ouvrier aux ateliers de Bourrassol à Toulouse.

Bataille (Ernest), ouvrier d'entretien à l'école des beaux-arts à Toulouse.

Benoit (Jean), vérificateur au service des eaux à Toulouse.

Mme Berger (Lucienne), commis sténodactylographe à la mairie de Toulouse.

Bouissaguet (Gabriel), sous-chef de section au service des eaux à Toulouse.

Brousse (Eugène), rédacteur principal au bureau de l'instruction publique à la mairie de Toulouse.

Busca (Etienne), receveur des droits de place à Toulouse.

Catala (Jean-Marie), aide-jardinier à la ville de Toulouse.

Caute (Georges), employé au muséum d'histoire naturelle à Toulouse.

Corneil (Henri), conducteur de travaux à la ville de Toulouse.

Dancausse (Louis), sous-chef de bureau au service de l'état civil à Toulouse.

Davant (Jean), ouvrier d'entretien à l'école des beaux-arts à Toulouse.

Dayet (Gilbert), chef professionnel à l'usine d'incinération O. M. à Toulouse.

Denjean (Jules), employé à la ville de Toulouse.

Doumenc (Joseph), chef de bureau à la mairie de Toulouse.

Escaich (Camille), employé à la mairie de Toulouse.

Faget (Jean), chef professionnel au service de l'instruction publique à Toulouse.

Farret (Marcel), commis principal aux pompes funèbres à Toulouse.

Favolles (Salvi), employé à la ville de Toulouse.

Ferrer (Gaston), receveur des droits de place à Toulouse.

Fourcade (Barthélémy), contremaître du service des eaux à Toulouse.

Gaches (Paul), aide fossoyeur à Toulouse.

Gaffie (Louis), agent du service du nettoiement à Toulouse.

Gauthier (Pierre), commis principal à la mairie de Toulouse.

Gay (Jean-Marie), agent de la voirie à Toulouse.

Gibon (René), commis principal à la mairie de Toulouse.

Jalabert (Charles), gardien de bureau à l'hôtel-de-ville de Toulouse.

Lac (Pierre), employé à la ville de Toulouse.

Laffont (Gaspard), expéditionnaire au service de l'instruction publique à Toulouse.

Lafont (Jean-Marie), ouvrier chauffeur à l'usine d'incinération O. M. à Toulouse.

Laforest (Firmin), ouvrier pontonnier à l'usine d'incinération O. M. à Toulouse.

Lagarde (Bernard), sous-chef de section au service de la voie publique à Toulouse.

Lasserre (Jean), expéditionnaire au bureau militaire à Toulouse.

Laur (Henri), conducteur de travaux à la ville de Toulouse.

Lefondeur (Alfred), ouvrier pontonnier à l'usine des Gadoues à Toulouse.

Loubet (Louis), ouvrier pontonnier à l'usine d'incinération des O. M. à Toulouse.

Manenc (Guillaume), chef ouvrier à la ville de Toulouse.

Mlle Marchant (Madeleine), professeur de piano au conservatoire à Toulouse.

Marot (Jean), chef ouvrier à la ville de Toulouse.

Massé (Louis), chef de bureau au service administratif de la voirie à Toulouse.

Melix (Pierre), gardien au service des cimetières de Toulouse.

Montegut (Paul), employé à la ville de Toulouse.

Mougnard (Arnaud), secrétaire de mairie à Fronton.

Ousset (Pierre), commis principal à la ville de Toulouse.

Ousset (Robert), chef de bureau à la police administrative de Toulouse.

Perati (Paul), appariteur enquêteur à la mairie de Toulouse.

Peries (Jules), employé au service des jardins et promenades de la ville de Toulouse.

Rascagnère (Jacques), receveur au service des droits de place à Toulouse.

Sabatier (Bernard), sous-chef de section au service des eaux à Toulouse.

Segalas (Marcelin), employé à la ville de Toulouse.

Seintouil (Jean-Pierre), moniteur de gymnastique au service de l'inspection médicale scolaire à Toulouse.

Vaissières (Jean-Marie), agent au service de la voie publique à Toulouse.

Vériès (Philippe), receveur des droits de place à Toulouse.

GERS

MM.

Esquerre (Ursin), secrétaire de mairie à Cuélas.

Mme Lacomme (Hélène), secrétaire de mairie à Sarraguzan.

Langlade (Raymond), secrétaire de mairie à Estampes-Castelfranc.

Touton (Joseph), secrétaire de mairie à Lannux.

GIRONDE

Mme Albert (Madeleine), employée aux parcs et jardins de la ville de Bordeaux.

MM.

Allain (Baptiste), cantonnier communal à Campugnan.

Amanieu (Jean-Louis), secrétaire de mairie à Caumont.

Anthian (Henri), cantonnier au service du nettoiement à Bordeaux.

Ardoin (Hubert), secrétaire de mairie à Donnezac.

Bache (Jean), garde champêtre d'Arès.

Ballon (Antoine), chef de bureau à la mairie de Bordeaux.

Mme veuve Ballion (Marie), concierge à l'école de garçons, place Espeletta, à Talence.

Bernos (Georges), manœuvre spécialisé au service du nettoiement à Bordeaux.

Berrier Auguste), inspecteur des convois au service des inhumations à Bordeaux.

Bosmorin (Pierre), chef cantonnier au Teich.

Bouche (Jean), secrétaire général à la mairie de Libourne.

Bouilac (Jean), gardien au service des jardins et plantations à Bordeaux.

Boyrie (Jean), garde champêtre à Belin.

Mme veuve Castillon (Marie), balayeuse au service du nettoiement à Bordeaux.

Mme Chaveroux (Madeleine), gérante de la cabine téléphonique à Saint-Caprais-de-Bordeaux.

Dancy (Pierre), chef cantonnier du service vicinal à Cabanac.

Darrouzes (Pierre), signaleur au service de la voirie à Bordeaux.

Destrac (Bernard), cantonnier de la voirie départementale à Landiras.

Donnot (Noël), gardien aux cimetières de Bordeaux.

Douat (François), chef cantonnier du service vicinal à Auros.

Dubet (Pierre), paveur au service de la voirie à Bordeaux.

Dubourg (Jean), chef cantonnier des chemins départementaux à Saint-Médard-en-Jalles.

Ducoup (André), cantonnier des chemins départementaux à Saint-Quentin-de-Caplong.

Mme Ducourt (Ida), employée au service des inhumations de Bordeaux.

Mme Dufoureq (Cécile), femme de service des écoles communales de Bordeaux.

Dumora (Jean), cantonnier des chemins départementaux à Saint-André-du-Bois.

Dupouy (Pierre), cantonnier du service vicinal de Saint-Symphorien.

Esteben (Jean), chef de bureau à la mairie de Bordeaux.

Estrade (Nicolas), garde champêtre à Soussans.

Foissac (Armand), expéditionnaire à la mairie de Bordeaux.

Mme Fourtinon (Marguerite), porteuse de dépêches au Teich.

Gaborieau (Gaston), jardinier au service des jardins de la ville de Bordeaux.

Gaborieau (Raymond), manœuvre spécialisé au service des inhumations à Bordeaux.

Grellety-Bosviel (Jean), rédacteur à la mairie de Bordeaux.

Gudrin (Fernand), palefrenier aux abattoirs de la ville de Bordeaux.

Hosten (Marcel), contremaître machiniste au grand théâtre municipal de la ville de Bordeaux.

Jardel (Henri) (à titre posthume), professeur adjoint au collège technique de Bordeaux.

Jouanel (Maurice), ajusteur au service du nettoiement à Bordeaux.

Jourdian (Paul), cantonnier du service vicinal à Monprimblanc.

Labataille (Robert), receveur à la régie du poids public à Bordeaux.

Lafon (Georges), cantonnier des chemins départementaux Cestas.

Lagune (Antoine), cantonnier du service vicinal de Sainte-Hélène.

Lalague (Antoine), encaisseur au service des inhumations à Bordeaux.

Lalande (André), cantonnier du service vicinal de Reignac-de-Blaye.

Mme Lambert (Marie), balayeuse au service du nettoiement de Bordeaux.

Mlle Landreau (Jeanne), secrétaire de mairie à Saint-Germain-du-Puch.

Landry (Jean), tambour afficheur à Campugnan.

Latrille (Jean), chef cantonnier du service vicinal de Targon.

Laustriat (Jean), ingénieur du service des eaux de Bordeaux.

Loubri (Pierre), secrétaire de mairie à Saint-Caprais-de-Bordeaux.

Maforre (André), géomètre chef de section au bureau des plans à la mairie de Bordeaux.

Maintrot (Henri), appariteur à la mairie de Libourne.

Malaplate (Louis), paveur au service de la voirie de Bordeaux.

Male (Pierre), secrétaire principal à la mairie de Saint-Loubes.

Mauvillain (Joseph), chef cantonnier du service vicinal à Saint-Christoly-de-Blaye.

Minvielle (Henri), cantonnier des chemins départementaux à Gradignan.

Moreau (Armand), chef de bureau à la mairie de Bordeaux.

Pechaud (Marcel), employé au service du nettoiement de Bordeaux.

Penaud (Albert), réparateur de compteurs au service des eaux de Bordeaux.

Pichal (Théophile), cantonnier des chemins départementaux à Tresses.

Mme Rebeyrol (Henriette), employée des parcs et jardins de la ville de Bordeaux.

Richard (Jean), cantonnier du service vicinal à Cessac.

Roux (Jean), garde champêtre appariteur au Teich.

Salagnac (Paul), agent de la désinfection aux abattoirs de la ville de Bordeaux.

Taris (Pierre), cantonnier de la voirie départementale au Bouscat.

Videau (Jean), jardinier au service des jardins de la ville de Bordeaux.

Vidry (Paul), chef cantonnier du service vicinal à Coutras.

Villegente (Mathurin), chef cantonnier au service vicinal à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

HERAULT

MM.

Ain (Henri), contremaître à la mairie de Béziers.

Azais (Benoît), cantonnier départemental à Courniou.

Bardou (Auguste), chef cantonnier départemental à Saint-Pons.

Beulac (Joseph), mécanicien du service vicinal à Montpellier.

Boyer (André), secrétaire de mairie à Abeilhan.

Brunel (David), cantonnier départemental à Bédarieux.

Cabanel (Maurice), secrétaire de mairie à Quarante.

Cabrol (Gaston), concierge au collège de garçons de Pézenas.

Cabrol (Justin), cantonnier départemental à Saint-Gervais-sur-Mare.

Connes (Louis), cantonnier départemental à Saint-André-de-Sangonis.

Coste (Louis), cantonnier départemental à Soubes.

Crespy (Louis), chef du service départemental de la lithographie à la préfecture de Montpellier.

Daumas (Emile), cantonnier à Montpellier.

Dorme (Marcel), lithographe à la préfecture de Montpellier.

Dupin (Baptiste), cantonnier à Montpellier.

Dupin (Edmond), mécanicien du service vicinal à Montpellier.

Dupré (Georges), sous-chef de bureau à la mairie de Béziers.

Galinie (Louis), cantonnier départemental à Cessenon.

Guibbert (Laurent), cantonnier communal à Roquebrun.

Lagriffoul, chef de bureau à la préfecture de Montpellier.

Lange (Emile), chef cantonnier départemental à Saint-Christol.

Laures (Ernest), cantonnier départemental à Lieuran-Cabrières.

Lavagne (Auguste), cantonnier départemental à Lodève.

Molinier (Gervais), chef de service à la mairie de Montpellier.

Monlior (Marius), cantonnier départemental au Pouget.

Pailhes (René), chef cantonnier départemental à Cambon.

Pons (Marcel), cantonnier départemental à Saint-Michel.

Portales (Georges), chef de bureau aux services de police de Montpellier.

Poujol (Paul), cantonnier départemental à Murviel-lès-Montpellier.

Reynier (Jean-Marie), cantonnier départemental à Bessan.

Rivière (Antoine), cantonnier départemental à Saint-Martin-de-Londres.

Mme Salgues (Marie-Louise), concierge à l'école communale de Montpellier.

Santraille (Alfred), sous-chef de section à la mairie de Béziers.

Valette (Pierre), secrétaire à la mairie de Pézenas.

Vic (Jean-Marie), cantonnier départemental à Cabrières.

ILLE-ET-VILAINE

MM.

Alliae (Emile), cantonnier communal à Saint-Aubin-du-Cormier.

Avignon (Jules), contremaître forgeron serrurier du service de la voirie à Rennes.

Biheul (Pierre), cantonnier départemental à Dinge.

Blouin (Joseph), cantonnier départemental à Clayes.

Bourrée (Maurice), directeur des hospices civils à Rennes.

Boutmin (Emile), garde des captages d'eau de la ville de Rennes à Saint-Germain-en-Cogles.

Briand (Théophile), commis secrétaire principal à la mairie de Saint-Malo.

Coeuru (Emile), mécanicien au service des eaux de la ville de Saint-Malo.

Danion (Armand), concierge d'école municipale à Rennes.

Dabid (Raoul), directeur de l'école de dessin et conservateur du musée de Vitré.

Even (Célestin), cantonnier départemental à Iffendic.

Ferron (Marcel), économe aux hospices civils de Rennes.

Mlle Fontaine (Anne), secrétaire de mairie à Bais.

Fouquet (Marcel), cantonnier départemental à Sens-de-Bretagne.

Fromont (Désiré), commis principal à la mairie de Saint-Servan-sur-Mer.

Gasnier (Charles), couvreur aux hospices civils de la ville de Rennes.

Mme Gautier (Angélina), balayeuse au service municipal du nettoiement à Rennes.

Groud (Francis), secrétaire de mairie à Lecousse.

Mme Hedreul (Jeanne), caissière des bains-douches municipaux à Rennes.

Helle (Raymond), jardinier aux hospices civils à Rennes.

Hirel (Valentin), secrétaire de mairie à Bréal-sous-Montfort.

Hugon (Jean), ouvrier d'entretien au service de la voierie à Rennes.

Langlois (Pierre), secrétaire de mairie à Poilley.

Mme Lebreton (Désirée), concierge à l'école publique des filles de Vitré.

Mm Lecos (Marie), femme de service à l'école maternelle de Rennes.

Ledar (Ange), jardinier fleuriste au jardin des plantes de la ville de Rennes.

Lefeuvre (Joseph), cantonnier départemental à Osse.

Lemoine (Francis), ouvrier d'entretien au service de voierie à Rennes.

Lepingard (Albert), ouvrier couvreur du service de la voierie à Rennes.

Levell (Pierre), cantonnier départemental à Guipry.

Made (Pierre), mécanicien à l'usine des eaux de Sainte-Suzanne-en-Saint-Coulomb.

Miel (Marcel), commis principal à l'abattoir de Saint-Malo.

Monnier (Victor), jardinier fleuriste au jardin des plantes de la ville de Rennes.

Odye (Pierre), cantonnier départemental à Muel.

Oresve (Pierre), cantonnier départemental à Bedée.

Pannier (Victor), professeur de gymnastique dans les écoles publiques à Fougères.

Paris (Jean-Marie), encaisseur au service des eaux de la ville de Parame.

Pinsard (Léon), commis principal à la mairie de Saint-Malo.

Poulain (Julien), ouvrier d'entretien au service de la voierie à Rennes.

Rigouin (Victor), chauffeur automobile aux hospices civils de Rennes.

Mme Rougerie (Marie), concierge cuisinière à l'école maternelle de Vitré.

Roullier (Adrien), cantonnier départemental à Gahard.

Rousseau (Jean), garde au jardin des plantes de la ville de Rennes.

Mme Souef (Marie-Louise), buandière aux hospices civils de la ville de Rennes.

Truffault (Pierre), cantonnier départemental à Liffré.

Vigour (Jean-Marie), commissionnaire à la ville d'Epiniac.

INDRE

MM.

Bahuet (Jean), cantonnier départemental à Méziers-en-Brenne.

Blanchet (Alfred), cantonnier départemental à Douadic.

Fadeau (Jules), cantonnier du service vicinal au Pin.

Genet (Emile), cantonnier départemental à Prissac.

Girault (Joseph), cantonnier départemental à Saint-Michel-en-Brenne.

Lardeau (Jean-Baptiste), cantonnier départemental à Sacierges-Saint-Martin.

Marchais (Désiré), cantonnier départemental à Faverolles.

Pellerin (Pierre), cantonnier du service vicinal à Rivarennes.

Proly (Charles), cantonnier départemental à Pouligny-Saint-Pierre.

Remerand (Emile), cantonnier départemental à Ciron.

Mme Saulneron (Marie), secrétaire de mairie de Poulaines.

INDRE-ET-LOIRE

MM.

Alizard (Maurice), expéditionnaire à la mairie de Tours.

Ballanger (Georges), chef ouvrier imprimeur à la mairie de Tours.

Ballanger (Henri), auxiliaire de bureau à la mairie de Tours.

Baron (Jules), auxiliaire de bureau à la mairie de Tours.

Mme Bernaud (Marie-Thérèse), surveillante générale à l'internat du collège de filles à Tours.

Bernelle (Félix), chef d'équipe à la voirie de Tours.

Besnard (Fernand), cantonnier à Saint-Symphorien.

Bodin (Arsène), commis principal à la mairie de Tours.

Bray (Raphaël), conducteur à la voirie de Tours.

Buron (Paul), cantonnier départemental à Ligueres.

Caillault (Joseph), jardinier à la ville de Tours.

Caille (Pierre), expéditionnaire à la mairie de Tours.

Capy (Charles), agent principal à l'office de placement de Tours.

Cocu (Ernest), secrétaire de mairie à Saint-Paterne.

Courtault (Henri), commis principal à la mairie de Tours.

Colineau (Joseph), chef cantonnier départemental à Montbazon.

Chevalier (Thodore), garde champêtre à Langeais.

Communaux (Prosper), cantonnier départemental à Saint-Auhin-le-Pepeint.

Coutaut (Théodore), cantonnier à Civray-sur-Cher.

David (Hervé), cantonnier à la ville de Tours.

Deplaix (Marcel), secrétaire de mairie à Sainte-Catherine-de-Fierbois.

Devernois (Eugène), professeur à l'école régionale des beaux-arts de Tours.

Dinzart (Edgard), professeur à l'école des beaux-arts de Tours.

Fontaine (François), chef de section à l'usine d'incinération à Tours.

Mme Fouquet (Hélène), secrétaire de mairie à Luze.

Fresneau (Isaac), cantonnier départemental à Montbazon.

Fresneau (Ephraïm), cantonnier départemental à Truyes.

Galbrun (Auguste), secrétaire de mairie à Benais.

Galnault (Albert), cantonnier départemental à Veigne.

Gillet (Eugène), commis principal à la mairie de Tours.

Guichard (Alphonse)), cantonnier départemental à Neuille-Pont-Pierre.

Henault (Teil), appariteur à la mairie de Saint-Pierre-des-Corps.

Huet (Raoul), garde-champêtre à Beaumont-Village.

Jouny (Eugène), sous-chef jardinier au parc de Grand-Mont à Saint-Avertin.

Laurant (Abel), garde-champêtre à Preuilly-sur-Claise.

Leblanc (Jules), cantonnier départemental à Epeigne-les-Bois.

Lemoine (René), gestionnaire de la laiterie de la ville de Tours.

Maillet (Ernest), cantonnier départemental à Sonzay.

Mathurin-Edme (Maurice), directeur à l'école régionale des beaux-arts de Tours.

Michel (Léopold), expéditionnaire à la mairie de Tours.

Mistouflet (Albert), terrassier à la voirie de Tours.

Moreau (Louis), commis principal à la mairie de Tours.

Mouinet (Emile), commis principal à la mairie de Tours.

Mousset (Barthélémy), chef cantonnier départemental à Bléré.

Niceron (Léon), cantonnier à Céré-la-Ronde.

Nivert (Edmond), chef de section au service des eaux à Tours.

Peaumier (Ernest), receveur aux abattoirs de Tours.

Penaguin (Georges), receveur aux abattoirs de Tours.

Pivry (Jean), chef cantonnier à Bléré.

Placier (Alfred), secrétaire de mairie à Neuvy-le-Roi.

Pommier (Louis), cantonnier communal à Joué-lès-Tours.

Poisson (Louis), sous-chef jardinier au cimetière de Tours.

Pouchard (Emile), secrétaire de mairie à Luzille.

Proust (Jules), cantonnier départemental à Monnaie.

Mlle Richon (Paulette), professeur à l'école des beaux-arts à Tours.

Salvaus (André), cantonnier à la Riche.

Theodet (André), machiniste à l'usine des eaux à Tours.

Thibaudeau (Firmin), auxiliaire de bureau à la mairie de Tours.

Thiennet (Georges), commis principal à la mairie de Tours.

Trougnoux (Moïse), cantonnier départemental à Moizay.

Trouve (Raphaël), employé au service du nettoiement à Tours.

Varvou (Alexandre), garde champêtre à Champigny-sur-Veude.

Veron (Anatole), charretier au service du nettoiement à Tours.

Villée (Léon), chef d'équipe au service d'architecture à Tours.

ISERE

MM.

Arnaud (Paul), chef régleur à la régie municipale des pompes funèbres de Grenoble.

Mme Audinos (Sidonie), concierge des écoles communales de Grenoble.

Mme Balme (Eugénie), concierge des écoles communales de Grenoble.

Bauda (Gabriel), gardien chef au musée de peinture et sculpture de la ville de Grenoble.

Benoit-Cattin (Joseph), ouvrier communal du service des eaux à Saint-Geoire-en-Valdaine

Mme Bernard (Antonia), concierge des écoles communales de Grenoble.

Bernard (Séraphin), cantonnier des routes nationales à Montrevel.

Blanc (Marcel), chef de bureau au service des eaux et de la voirie à Grenoble.

Boudon (Aimé), chef d'équipe du service de la voirie à Grenoble.

Mme Bouffier (Eulalie), femme de service à l'école maternelle de Grenoble.

Bron (Pierre), directeur de la régie municipale des pompes funèbres de Grenoble.

Cagnol (Julien), plombier au service des eaux de la ville de Grenoble.

Castaing (Louis), concierge des écoles communales de Grenoble.

Chaleyssin (Eymard), cantonnier départemental à Sicclieu-Saint-Julien.

Charavit (Eugène), chef d'équipe au service des promenades et jardins à Grenoble.

Charvier (César), chef d'équipe au service de la voirie à Grenoble.

Chazalet (Elie), chef enquêteur à la mairie de Grenoble.

Mme Chene (Marcelle), femme de service à l'école maternelle de Grenoble.

Chevrot (Alexandre), charretier au service des promenades et jardins de Grenoble.

Chollat (Fernand), chauffeur mécanicien à l'atelier automobile municipal de Grenoble.

Mme Didier (Lauzia), secrétaire de mairie à Moutaret.

Dufour (Jean), rédacteur principal à la mairie de Grenoble.

Flasseur (Georges), chef de division à la mairie de Grenoble.

Francou (Emile), chef cantonnier des routes nationales à Rives.

Gallien (Benoit), cantonnier départemental à Moras.

Gaude (Alphonse), rédacteur principal du service des eaux à Grenoble.

Gauthier (Marcel), chef de section du service de la voirie à Grenoble.

Gilaz (Julien), préparateur chef au muséum d'histoire naturelle de la ville de Grenoble.

Glenat (Alphonse), chef cantonnier communal à Voiron.

Grand (François), chef d'équipe au service de la voirie à Grenoble.

Granger (Pierre), plombier au service des eaux de la ville de Grenoble.

Guillet-Revol (Noël), plombier au service des eaux de la ville de Grenoble.

Hostache (Marius), gardien de l'asile de nuit à Grenoble.

Julien (Lucien), ouvrier spécialisé du service de la voirie à Grenoble.

Laroze (Marcel), maître relieur à la bibliothèque municipale de Grenoble.

Maqueret (Léon), contremaître, chef d'entretien au collège technique Vaucanson à Grenoble.

Marcel (Marius), chef du service automobile municipal de Grenoble.

Maret (Gilbert), premier commis d'économat technique Vaucanson à Grenoble.

Mermoz (Olivier), inspecteur des abattoirs de la ville de Grenoble.

Mounier (Emile), cantonnier des routes nationales à Vinay.

Michallet (Victor), cantonnier du service vicinal à Viricu.

Michel (Antoine), chef de culture du service des promenades et jardins à Grenoble.

Le docteur Moncenix (Georges), directeur honoraire au bureau d'hygiène de la ville de Grenoble.

Mounier-Poulat (Régis), surveillant-chef à l'école des arts décoratifs de Grenoble.

Péresse (Julien), économe au collège technique de la ville de Grenoble.

Peronnet-Bietrix (Eugène), ouvrier spécialisé du service de la voirie à Grenoble.

Ravet (Henri), chef de bureau du service des eaux à Grenoble.

Ravet (Raoul), sous-chef de section du service des eaux à Grenoble.

Richard (Godefroy), inspecteur au service municipal de l'architecture à Grenoble.

Riondet (Léon), concierge au musée de peinture et de sculpture de la ville de Grenoble.

Rony-Picard (Hippolyte), cantonnier des routes nationales à Vourey.

Sagnard (Charles), chef d'équipe du service des promenades et jardins de Grenoble.

Sabelin (Claude), gardien du musée de peinture et sculpture de Grenoble.

Siccochecci (François), chef cantonnier départemental à Grenoble.

Tournon (Antoine), rédacteur principal à la régie municipale des pompes funèbres de Grenoble.

Veillard (Jean-Marie), garçon de bureau du service de la voirie à Grenoble.

Villon (Félix), cantonnier des routes nationales à Saint-Jean-de-Bournay.

JURA

MM.

Bourgeois (Georges), secrétaire de mairie à Dampierre.

Monneret (Maxime), secrétaire général de la mairie de Lons-le-Saunier.

Olivier (Ernest), agent voyer communal à Arbois.

Rémy (Marcel), directeur de l'abattoir de Lons-le-Saunier.

Thomas (Gabriel), rédacteur principal à la mairie de Lons-le-Saunier.

Vial (Eugène), chef de bureau à la mairie de Lons-le-Saunier.

LANDES

MM.

Bats (Joseph), cantonnier du service vicinal à Begaar.

Dane (Jean), cantonnier du service vicinal à Saint-Yaguen.

Dupuy (Pierre), garde champêtre à Ossages.

Lasserre (Pascal), cantonnier du service vicinal à Callen.

Mesplede (Bertrand), chef cantonnier du service vicinal à Castets.

Villenave (Antoine), cantonnier départemental à Orx.

LOIR-ET-CHER

MM.

Brosse (Marcel), garde champêtre à Mazange.

Clément (Ferdinand), secrétaire de mairie aux Montils.

Doron (Georges), secrétaire de mairie à Saint-Martin-des-Bois.

Guillon (Maurice), secrétaire de mairie à Saint-Gervais-la-Forêt.

Harault (Silvain), garde champêtre à Millançay.

Jallon (Paul), secrétaire de mairie à Saint-Ouen.

Martineau (Amédée), secrétaire de mairie à Montoire-sur-le-Loir.

Moreau (Désiré), garde champêtre à Sassay.

Mottu (Pierre), cantonnier communal à Chaumont-sur-Tharonne.

Poussin (Georges), garde champêtre à Mesland.

Prieur (Paul), secrétaire de mairie à Blois.

Ragadin (Joseph), secrétaire de mairie à Thésée.

Sibottier (Ernest), garde champêtre à Gièvres.

Thomas (Raphaël), gardien de cimetière à Châtillon-sur-Cher.

LOIRE

MM.

Begey (Henri), chef fontainier au service des eaux de la ville de Saint-Etienne.

Berthet (Pierre), chef de section adjoint du service de la voirie à Saint-Etienne.

Bonnet (Barthélémy), rédacteur principal à la mairie de Ricamarie.

Bonnet (Jean), ouvrier spécialisé des services municipaux de Saint-Etienne.

Boutin (Jean-Baptiste), sous-chef de section des services municipaux de Saint-Etienne

Bruyère (Marius), garde champêtre à Châteauneuf.

Cambacédès (René), conducteur d'autos au service de l'éclairage de la ville de Saint-Etienne.

Chazal (Jean), chef cantonnier du service de la voirie à Saint-Etienne.

Claudinon (Louis), chef fossoyeur à Firminy.

Dauvergne (Antoine), chef ouvrier au service municipal de la voirie à Roanne.

Gérard (Louis), ouvrier spécialisé au service des eaux à Roanne.

Guilhem (Etienne), secrétaire de mairie à Bouthéon.

Mme veuve Hospital (Marie), expéditionnaire à la mairie d'Unieux.

Lafond (Marius), rédacteur principal à la mairie de Saint-Etienne.

Lambert (Louis), chef cantonnier au service de la voirie à Saint-Etienne.

Lebigre (Hippolyte), secrétaire général de mairie au Coteau.

Lefèvre (Antoine), contremaître de menuiserie au collège technique de Roanne.

Léonard (Claude), brigadier des huissiers à la mairie de Saint-Etienne.

Lyonnet (Benoît), garde champêtre à Bouthéon.

Lyonnet (Marius), cantonnier du service de la voirie de Saint-Etienne.

Marcel (Joseph), surveillant général magasinier des cantines scolaires de Saint-Etienne.

Mas (Paul), ouvrier spécialisé des services municipaux de Saint-Etienne.

Masson (Antoine), garde champêtre à Lay.

Matricon (François), secrétaire de mairie à Saint-Martin-la-Plaine.

Mayery (Georges), vérificateur au service des eaux de la ville de Saint-Etienne.

Moretton (François), chef de section principal des services municipaux à Saint-Etienne.

Mouret (Henri), chef de section adjoint des services municipaux à Saint-Etienne.

Oudin (Jean), palefrenier au service de l'inspection alimentaire à Saint-Etienne.

Paya (Auguste), cantonnier au service de la voirie à Saint-Etienne.

Pontille (Jean-Marie), secrétaire de mairie à Lay.

Puel (Gaston), ouvrier spécialisé des services municipaux à Saint-Etienne.

Mme veuve Quillery (Jeanne), chef de bureau à la préfecture de Saint-Etienne.

Mme Richard (Louise), femme de service à l'école des garçons de la ville de Saint-Etienne.

Tournebize (Jean), chef d'équipe au service de la voirie à Saint-Etienne.

Mme Vadon (Rose), femme de service à l'école primaire de garçons, rue Roger-Salengro, à Roanne.

Valour (Pierre), garde de barrage au service des eaux à Saint-Etienne.

Mme Vidal (Antoinette), femme de service des écoles maternelles, place Victor-Hugo, à Roanne.

Mme veuve Viricel (Marie), femme de service à l'école maternelle à la Pouillouse.

LOIRE-INFERIEURE

MM.

Ballu (Charles), chef d'équipe au service du nettoiement de la ville de Nantes.

Berriau (Paul), conducteur de travaux du service vicinal à Nantes.

Bichon (Henri), caissier à la poissonnerie municipale à Nantes.

Mlle Burgaud (Henriette), femme de service du centre hospitalier régional de Nantes.

Chartier (François), contrôleur au service des eaux de la ville de Nantes.

Cruaud (Jean-Marie), concierge au centre hospitalier régionale de Nantes.

David (Augustin), secrétaire de mairie à Saint-Julien-de-Concelles.

Mme Dronet (Eulalie), femme de service à l'école communale de filles à Nantes.

Gella (Michel), fossoyeur aux cimetières de Nantes.

Guérithault (Bernard), pharmacien en chef du centre hospitalier régional de Nantes.

Hardy (Louis), surveillant concierge à l'école supérieure de commerce à Nantes.

Lanoë (Jules), cantonnier au service du nettoiement à Nantes.

Le Floch (Eugène), fossoyeur aux cimetières de Nantes.

Le Floch (Jean), chef de bureau à la mairie d'Escoublac-la-Baule.

Lemarié (Charles), chauffeur de chaudière à la station d'hygiène de Nantes.

Lepinay (Pierre), cantonnier communal à Nantes.

Michaud (Pierre), jardinier au service des plantations de la ville de Nantes.

Mme Naumer (Marie-Louise), lingère au centre hospitalier régional de Nantes.

Mlle Ollivier (Victorine), femme de service au centre hospitalier régional de Nantes.

Poupard (Armand), ouvrier professionnel à la mairie de Nantes.

Pujol (Alfred), chef de bureau à la mairie de Nantes.

Ragot (Joseph), jardinier au service des plantations de la ville de Nantes.

Raguideau (Robert), secrétaire général à la mairie de Vertou.

Robert (Raphaël), conducteur de machines au service des eaux de la ville de Nantes.

Mme Robigo (Anna), femme de service au centre hospitalier régional de Nantes.

Rouaud (Joseph), ouvrier professionnel de la voirie urbaine de Nantes.

Taitevin (Auguste), préposé principal au service des eaux de la ville de Nantes.

Mme Vieau (Marie), secrétaire de mairie de Bouguenais.

LOIRE (HAUTE-)

MM.

Bernard (Henri), garde champêtre à Riotord.

Lionnet (Claudius), secrétaire de mairie à Riotord.

Valette (Jean-Pierre), garde champêtre à Saint-Hostien.

LOIRET

MM.

ubert (Tristan), secrétaire de mairie à Tigy.

me Auger (Adèle), femme de service à l'école maternelle de la Ferté-Saint-Aubin.

arrier (Désiré), cantonnier chef à Chambon-la-Forêt.

ertrand (Alphonse), garde champêtre à Cerdon.

oucher (Germain), garde champêtre à Charsonville.

ourgoin (Paul), cantonnier communal à Coincés.

raibant (Georges), secrétaire de mairie à Pannes.

reton (Armand), chef cantonnier à Orléans.

rinas (Marcel), appariteur à la mairie de Meung-sur-Loire.

hagot (Julien), cantonnier départemental à Amilly.

me Chau (Zoé), gérante de la cabine téléphonique de Coinces.

henebault (Gérard), chef de bureau à la mairie d'Orléans.

elarue (Paulin), concierge préposé à l'abattoir de Pithiviers.

eroin (René), garde champêtre à Ferrières-en-Gâtinais.

esbordes (Raoul), cantonnier à Chambon-la-Forêt.

me Doucet (Alice), commis d'ordre à la sous-préfecture de Montargis.

urand (Marius), secrétaire de mairie à Gy-les-Nonains.

aucher (Henri), cantonnier départemental à Douchy.

eureau (Jules), secrétaire de mairie à Andonville.

rançois (Jules), secrétaire adjoint à la mairie de Châteauneuf-sur-Loire.

illet (Armand), cantonnier départemental à Sennely.

anrio (Denis), sous-chef appariteur enquêteur à la mairie d'Orléans.

uet (Alphonse), cantonnier départemental à Coullons.

acquet (Léon), cantonnier à Sandillon.

houisset (Adrien), secrétaire de mairie à Lailly-en-Val.

oiseau (Charles), garde champêtre à Attray.

arteau (Henri), secrétaire de mairie à Triguères.

artin (Albert), cantonnier départemental à Ligny-le-Ribault.

artin (Georges), rédacteur principal à la préfecture d'Orléans.

artin (Raymond), rédacteur principal à la préfecture d'Orléans.

ilan (Emile), cantonnier départemental à Nogent-sur-Vernisson.

ousset (Léon), cantonnier départemental à Saint-Jean-le-Blanc.

aillet (Georges), secrétaire adjoint à la mairie de Pithiviers.

assègue (Fernand), chef cantonnier départemental à Jouy-le-Potier.

assègue (Jules), cantonnier départemental à Olivet.

elletier (Arsène), cantonnier départemental à la Selle-en-Hermois.

ercheron (Adrien), secrétaire de mairie à Ramoulu.

etit (Albert), garde champêtre à Ardon.

iat (Marcel), cantonnier départemental à Chuelles.

insard (Gaston), chef de bureau à la préfecture d'Orléans.

affard (Jules), garde champêtre à Darvoy.

eaudin (Paul), appariteur enquêteur à la mairie d'Orléans.

ouet (Maurice), secrétaire de mairie à Boynes.

Rousseau (Maurice), concierge au collège moderne de filles de Pithiviers.

Mme Thibault (Camille), employée à l'hospice de Meung-sur-Loire.

LOT

Mme veuve Bessière (Elise), femme de service des écoles publiques de la ville de Cahors.

MM.

Bismes (Léon), cantonnier des chemins départementaux de Belfort-du-Quercy.

Bouzou (Florins), cantonnier départemental à Saint-Simon.

Mme Chavalle (Jeanne), femme de service à l'hospice de vieillards de Cahors.

Contival (Camille), huissier à la mairie de Cahors.

Coustou (Léon), chef cantonnier à Gramat.

Mme Feydel (Françoise), buandière à l'hôpital hospice de Cahors.

Gallie (Fernand), infirmier à l'hôpital de Cahors

Mme Heyd (Marie), concierge au collège moderne de Cahors.

Larigaldie (Alexandre), gardien du cimetière de Lauresses.

Mottaz (Didier), secrétaire de mairie de Thedirac

Mme veuve Rieu (Jeannette), secrétaire de mairie de Lamativie.

Segui (Félix), forgeron à la voirie municipale de Cahors.

Vargues (Gabriel), secrétaire de mairie de Salviac.

LOT-ET-GARONNE

MM.

Baurens (Edouard), surveillant à la mairie d'Agen.

Course (Jean), commis principal à la mairie d'Agen.

Descaules (Marc), agent enquêteur à la mairie d'Agen.

Duthu (Pierre), vaguemestre à la mairie d'Agen.

François (Robert), receveur des places à la mairie d'Agen.

Gary (Augustin), vaguemestre à la mairie d'Agen.

Mme Imbert (Paula), femme de service aux écoles d'Agen.

Jocard (Jean), cantonnier à Agen.

Mourgues (Abel), rédacteur principal à la mairie d'Agen.

Roquelaure (Jean-Baptiste), chef vaguemestre à la mairie d'Agen.

Tillet (Louis), conducteur d'arroseuse à la ville d'Agen.

LOZERE

MM.

Moulin (Célestin), gérant de l'agence postale de Belvezet.

Roux (Léon), secrétaire de mairie à Malbouzon.

MAINE-ET-LOIRE

MM.

Allard (Victor), chef cantonnier départemental à Saint-Florent-le-Vieil.

Babin (Auguste), chef cantonnier départemental à Nueil-sur-Layon.

Basle (Louis), cantonnier du service vicinal à la Chapelle-sur-Oudon.

Bellœil (Pierre), cantonnier départemental à Chemellier.

Beziaud (Jean-Marie), conducteur de chantiers à Allonnes.

Bioteau (Joseph), cantonnier de la voirie départementale à la Renaudière.

Boisseau (Stanislas), agent de travaux de la voirie départementale à Saint-Laurent-du-Mattay.

Mlle Briau (Eugénie), sœur infirmière garde malades à la Tessoualle.

Chauveau (Léon), cantonnier départemental à Saint-Clément-des-Levées.

Chereau (Guillaume), cantonnier départemental à Beaufort.

Chêne (Joseph), secrétaire de mairie à Melay.

Deslendes (Eugène), fossoyeur communal à Cantenay-Epinard.

François (Louis), chef cantonnier départemental à Gennes.

Gaillard (Henri), cantonnier départemental à Combrée.

Garanger (Auguste), agent de travaux de la voirie départementale à Saint-Philbert-du-Peuple.

Gate (Louis), cantonnier du service vicinal à Beaupréau.

Gilbert (Auguste), chef cantonnier départemental à Saint-Mathurin

Mme Gladu (Gabrielle), secrétaire de mairie à Sainte-Gemmes-d'Andigné.

Goislard (Eugène), cantonnier communal à Beaufort-en-Vallée.

Mme Goislot (Eugénie), femme de service de l'école maternelle de la rue Marceau à Cholet.

Mme veuve Guilbaud (Angèle), gérante de la cabine téléphonique et de l'agence postale à Landemont.

Hainault (Henri), cantonnier départemental à Mouliherne.

Joulain (Louis), cantonnier départemental à Brain-sur-Allonnes.

Latour (Charles), agent de travaux de la voirie départementale de Lasse.

Lebray (Louis), cantonnier départemental à Fontaine-Milon.

Lecué (Charles), receveur de l'abattoir de Trelazé.

Legeai (Jean-Baptiste), agent de travaux de la voirie départementale à Saint-Hilaire-du-Bois.

Levert (René), cantonnier de la voirie départementale de Champtocé.

Marteau (Jean), tambour-afficheur au Puy-Notre-Dame.

Onillon (Henri), secrétaire de mairie à Montjean.

Piron (Pierre), agent de travaux de la voirie départementale à la Pommeraye.

Rabouin (Pierre), cantonnier départemental à Sermaise.

Richard (Joseph), cantonnier départemental à Freigne.

Suard (Pierre), secrétaire en chef à la mairie de Segré.

Thermeau (André), secrétaire de mairie à Chacé.

Verger (Joseph), cantonnier départemental à Angers.

MANCHE

Mme Bataille (Adolphine), femme de service à l'école maternelle de Pontorson.

MM.

Françoise (Pierre), garde-champêtre à Cerisy-la-Salle.

Lelerre (Paul), ouvrier spécialisé à la ville de Cherbourg.

Mme Lepetit (Yvonne), aide-concierge à la mairie d'Avranches.

Lerouvillois (Jules), secrétaire de mairie à Flamanville.

Mlle Roblot (Rose), secrétaire de mairie à Neville.

MARNE

MM.

Bauduin (Maurice), chef de bureau à la mairie de Reims.

Biraud (François), concierge au crédit municipal de Reims.

Bonnet (Edouard), cantonnier départemental à Blesme.

Cellier (Damase), secrétaire de mairie à Binson-Orquigny.

Cottrez (Georges), brigadier paveur à Reims.
Crampon (Gabriel), cantonnier départemental à Vavray-le-Grand.
Curot (Maurice), sous-chef de bureau à la mairie de Reims.
Demissy (André), commis secrétaire principal à la mairie de Châlons-sur-Marne.
Deshayes (André), contrôleur général des comptabilités à la mairie de Reims.
Mme Gabrel (Germaine), secrétaire de mairie à Maffrecourt.
Gailhardon (Louis), cantonnier de la voirie départementale à Romigny.
Mme Gey (Julie), commis secrétaire principale à la mairie de Reims.
Gravier (Joseph), cantonnier à Saint-Saturnin.
Guidet (René), chef ouvrier au service de la voirie à Reims.
Hanouille (Charles), tambour afficheur à Oiry.
Jacquet (Paul), gérant de la cabine téléphonique à Cuperly.
Lebeaux (Fernand), paveur de la voirie communale à Reims.
Lefevre (Marcel), brigadier paveur au service de la voirie à Reims.
Leycuras (Léonard), jardinier à la mairie de Reims.
Mayeur (Pierre), sous-chef de la voirie municipale à Reims.
Mlle Mothe (Suzanne), lingère à l'hôpital psychiatrique à Châlons-sur-Marne.
Orliac (Georges), fontainier paveur au service de la voirie municipale de Reims.
Pechenet (Louis), commis secrétaire principal à la mairie de Reims.
Mme Pinsart (Emélie), femme de service à la mairie de Reims.
Rigaud (Victor), secrétaire de mairie à Clamanges.
Sicot (Robert), inspecteur de la salubrité publique à Reims.
Taron (Paulin), chef cantonnier des chemins départementaux à Sainte-Menehould.

MARNE (HAUTE-)

Mmes
Blolley (Clémence), aide-bibliothécaire municipale à Saint-Dizier.
Boulange (Rose), secrétaire de mairie à Baudrecourt.
M. Bourg (Raoul), comptable à la mairie de Langres.
Mme Couchut, en religion sœur Sosthène, garde-malade à l'hôpital-hospice de Sommevoire.
M. Forin (François), ingénieur principal du service vicinal de Chaumont.
Mme Lanet (Marie), rédacteur principal à l'office départemental des pupilles de la nation, à Chaumont.

MM.
Moris (Raymond), appariteur à la mairie de Chaumont.
Perrot (Marie-Roland), chef de train au chemin de fer à crémaillère, à Langres.
Rousselet (Maurice), fontainier au service des eaux, à Langres.
Thouvenot (Valentin), garçon de salle à l'hôpital-hospice de Chaumont.
Zaeppel (Louis), ingénieur principal au service vicinal de Langres.

MAYENNE

MM.
Baudet (Georges), secrétaire de mairie à Ambrières-le-Grand.
Belloir (François), secrétaire de mairie à Brains-sur-les-Marches.
Bourgeais (Jules), cantonier du service vicinal à Saint-Erblon.
Bruneau (Francis), cantonnier à Craon.
Chopin (Ferdinand), garde champêtre à Livré.
Danard (Alexis), secrétaire de mairie à Meslay.
Denier (Julien), jardinier chef à la ville de Laval.
Dubuisson (Henri), secrétaire de mairie à Chantrigne.
Froger (Alphonse), garde champêtre à Saint-Denis-d'Anjou.
Harreau (Joseph), chef cantonnier du service vicinal à Château-Gontier.
Hoisnard (René), secrétaire de mairie aux Chapelles.
Laisné (Marcel), secrétaire de mairie à Saint-Quentin-les-Anges.
Michel (Jean), cantonnier communal à Saint-Michel-de-la-Roë.
Montebrun (Louis), cantonnier du service vicinal à Aron.
Pautrel (Joseph), cantonnier communal à Ize.
Pouteau (Clément), cantonnier départemental à Saint-Hilaire-du-Maine.
Robillard (Albert), secrétaire de mairie à Livré.
Rocton (François), cantonnier départemental à Mortreuil.
Taburet (Lucien), chef cantonnier départemental à Ambrières-le-Grand.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Mlle Ajolfi (Jeanne), infirmière reposante de l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.

MM.
Anzemberg (Adolphe), garde au service des promenades de la ville de Nancy.
Mme Arque (Léonie), infirmière à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Mlle Bois (Marie-Richarde), infirmière reposante à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Mme Caillo (Joséphine), infirmière chef à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Cézard (Paul), chef cantonnier à Varangeville.
Chevallier (Joseph), tambour appariteur à Barbonville.
Mlle Colin (Marie), infirmière à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Collin (Albert), cantonnier communal à Petit-Failly.
Dardaine (Léon), secrétaire de mairie, ancien maire de Freutin.
Darnois (Arsène), cantonnier communal à Buissoncourt.
Mme Decker (Maria), infirmière-chef à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
De Compte (Ernest), secrétaire de mairie à Onville.
Delmeule (Augustin), receveur percepteur spécial à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Foulon (Georges), surveillant-chef de section à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Franiatte (Jean), cantonnier départemental à Atton.
Gigout (Alfred), ancien secrétaire de mairie de Mandres-aux-Quatre-Tours.
Hamel (Jacques), médecin-chef à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Harmand (Eugène), cantonnier du service vicinal à Jeandelize.
Humbert (Georges), ouvrier spécialiste des services municipaux de Nancy.
Mme Husson (Geneviève), commis principal à la mairie de Nancy.
Mlle Jacquot (Maria), infirmière reposante à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Lamaze (Louis), vaguemestre à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Longueville (Eugène), cantonnier communal à Mont-Saint-Martin.
Marc (René), garde-magasin du Crédit municipal à Nancy.
Mlle Marchand (Marguerite), aide-infirmière à l'hôpital J.-B.-Thiéry à Maxéville.
Maton (Pierre), chauffeur d'auto à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Mme Maton (Marie), infirmière à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Mayer (Nicolas), chef boulanger à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Menu (Pierre), secrétaire de mairie à Barmont.
Nicolas (Henri), cantonnier départemental à Vannes-le-Châtel.
Mlle Pageot (Marie-Louise), infirmière chef reposante à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Mlle Pernin (Marie), expéditionnaire dactylographe à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Petitfils (Charles), vannier à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Mlle Pierron (Augusta), aide-infirmière à l'hôpital J.-B.-Thiéry à Maxéville.
Poincot (Justin), secrétaire de mairie à Royaumeix.
Polet (André), commis principal à la mairie de Nancy.
Renaud (Claude), chauffeur de chaudière à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Siat (Paul), chauffeur des services municipaux à Nancy.
Sidoli (Jules), chef ouvrier des services municipaux à Nancy.
Mlle Simonin (Victorine), infirmière à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Thiebaut (Joseph), cocher aux hospices civils de Nancy.
Thiebaut (Joseph), chef de ferme aux hospices civils de Nancy.
Mlle Thiriot (Marie), aide-infirmière à l'hôpital J.-B.-Thiéry à Maxéville.
Mlle Thomas (Justine), infirmière-chef à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Thomas (Lucien), économe à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Valentin (Adolphe), sous-chef cuisinier à l'hôpital psychiatrique de Maréville à Laxou.
Wagner (Marcel), sous-directeur du centre hospitalier régional à Nancy.

MEUSE

MM.
Camonin (Louis), cantonnier départemental à Lignières.
Gillet (Joseph), garde champêtre à Mare.
Guillemin (Joseph), secrétaire chef à la mairie de Ligny-en-Barrois.
Mlle Hottier (Emilie), secrétaire de mairie à Joinville-en-Woevre.
Lor (Alfred), garde champêtre à Chaillon.
Minot (Georges), employé communal à Void-ville-sous-les-Côtes.
Paris (Henri), secrétaire de mairie à Saudrupt-en-Barrois.
Paulet (Louis), secrétaire de mairie à Mussey-ville.
Pothier (Albert), cantonnier départemental à Brabant-le-Roi.
Mme Thil (Marie), secrétaire de mairie à Esnes-en-Argonne.
Vigreux (Justin), secrétaire de mairie à Brieulles-sur-Meuse.

MORBIHAN

MM.
Burban (Mathurin), receveur aux abattoirs de la ville de Lorient.
Mme Cantina (Philomène), en religion sœur Antonie, infirmière à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.
Caudal (Laurent), garçon de ferme à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.
Congoulic (Maurice), receveur aux abattoirs de la ville de Lorient.
Evo (Louis), jardinier à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.
Guillas (Jean-Marie), secrétaire de mairie à Berric.
Hubert (Louis), appariteur concierge à la mairie de Guéméné-sur-Scorff.

...baud (Joseph), chef fontainier des services municipaux de Vannes.

... Bourhis (Julien), cantonnier vicinal à Quiberon.

... Pouler (Joseph), crieur public à Mousloirec.

...e le Priellec (Marie), employée à la lingerie de l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.

...e le Tallec (Léonore), infirmière à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.

...e Nourricier (Mathurine), concierge à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.

...yen (Félix), garçon de ferme à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.

...choux (Noël), forgeron à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.

...sselot (Yves), chef ouvrier bitumier des services communaux à Lorient.

...veno (Joachim), chauffeur à la buanderie de l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.

...omazo (Henri), infirmier à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec.

MOSELLE

...me Adam, en religion sœur Caroline, infirmière à l'hôpital civil de Sarrebourg.

MM.

...g (Ernest), secrétaire général de mairie à Creutzwald.

...rnaud (François), garde champêtre apparitеur à Escherange.

...uvier (Albert), chef de bureau à la préfecture de Metz.

...ucker (Eugène), secrétaire de mairie à Cuvry.

...ntin (Eugène), cantonnier à Bois-de-Chêne.

...illes (Joseph), cantonnier à Piblange.

...ollot (Eugène), sous-chef de bureau à la mairie de Fontoy.

...outsch (Léon), cantonnier à Arriance.

...uvillier (Christophe), cantonnier à Guessling.

...lsch (Hippolyte), cantonnier du service vicinal de Forbach-les-Dieuze.

...nius (Edouard), secrétaire en chef à la sous-préfecture de Sarreguemines.

...stor (François), secrétaire général à la mairie de l'Hôpital.

...nche (Georges), assimilé chef de division à l'office départemental des anciens combattants de Metz.

...Bourdin (Hippolyte), garde champêtre à Wuisse.

...blet (Nicolas), cantonnier du service vicinal de Torcheville.

...ndar (François), secrétaire de mairie à Burtoncourt.

...ssmann (Charles), cantonnier à Grosbliederstroff.

...udry (Charles), cantonnier communal à Gondrexange.

...latz (Louis), chef cantonnier du service vicinal à Remering.

...ousse (Nicolas), cantonnier à Guessling.

...randille (Eugène), secrétaire de mairie à Maizières-les-Metz.

...runvald (Maurice), chef de bureau à la préfecture de Metz.

...uyot (Lucien), rédacteur principal à la préfecture de Metz.

...lazard (Louis), cantonnier à Hayes.

...entzien (François), cantonnier à Francaltroff.

...offmann (Georges), cantonnier du service vicinal de Berling.

...olveck (Paul), secrétaire de mairie à Scy-Chazelles.

...ulo (Maurice), rédacteur principal à la préfecture de Metz.

...lumbert (Emilien), cantonnier du service vicinal de Bazoncourt.

...annenglesser (Georges), rédacteur principal à la mairie de Metz.

Karmann (Emile), rédacteur principal à la mairie de Forbach.

Kloiz (Auguste), chef cantonnier du service vicinal de Saint-Quirin.

Lajeunesse (Paul), chef du secrétariat administratif des services de police de Metz.

Lang (Victor), secrétaire de mairie à Moyenvic.

Lutz (Paul), chef de bureau à la mairie de Metz.

Mansion (Jean-Pierre), secrétaire de mairie à Fleury.

Marchal (Alphonse), cantonnier à Vigy.

Mlle Martin (Louise), commis principal à la mairie de Fontoy.

Masson (Joseph), cantonnier à Ommeray.

Mathy (Pierre), cantonnier du service vicinal d'Holbach.

Maulet (Félicien), secrétaire de mairie à Sainte-Ruffine.

Muguet (Louis), rédacteur principal à la préfecture de Metz.

Navel (Henri), directeur du service des jardins et promenades de Metz.

Offner (Eugène), rédacteur principal à la préfecture de Metz.

Panon (Emile), cantonnier à Sainte-Barbe.

Pariset (Alphonse), appariteur sonneur à Gondrexange.

Mlle Paulino (Hélène), secrétaire de mairie à Dain-en-Saulnois.

Perisse (Jules), cantonnier du service vicinal à Lening.

Petit (Emile), chef cantonnier à Saint-Privat.

Poirier (François), ouvrier aux abattoirs de Metz.

Mme Populus (Germaine), rédactrice à la préfecture de Metz.

Reifferscheidt (Paul), agent technique à la mairie de Metz.

Renauld (François), chef cantonnier départemental à Boulay.

Rosenberger (Emile), ouvrier municipal à Morhange.

Scher (Edouard), chef cantonnier à Dourd'hal.

Schmitt (Marcel), secrétaire de mairie à Sainte-Barbe.

Schneider (Charles), ouvrier chef municipal à Sarrebourg.

Schroeter (Joseph), cantonnier du service vicinal à Lutzelbourg.

Mme Schuby, en religion sœur Aurélie, sœur hospitalière à l'hospice départemental de Gorze.

Schuler (Victor), chef cantonnier du service vicinal à Hommarting.

Schwartz (Joseph), charretier à l'hospice départemental de Gorze.

Simon (Jules), cantonnier au service vicinal à Hemilly.

Spir (Victor), chef de bureau à la préfecture de Metz.

Steffanus (Jean), receveur conducteur des tramways à Forbach.

Stengel (Séraphin), cantonnier du service vicinal aux Trois-Fontaines.

Weisseldinger (Joseph), appariteur garde champêtre à Romelfing.

Woehly (Charles), secrétaire de mairie à Heming.

Zimmermann (Joseph), cantonnier du service vicinal à Bermering.

NIEVRE

MM.

Bailly (Louis) (à titre posthume), ingénieur du service vicinal à Cercy-la-Tour.

Batillat (Pierre), garde champêtre à Druy-Parigny.

Bonoron (Simon), cantonnier de la voierie départementale à Vignol.

Bouez (Marcel), chef cantonnier de la voirie départementale à Clamecy.

Chauveau (Jean-Marie), secrétaire de mairie à Empury.

Clair (René), ingénieur du service vicinal à la Charité-sur-Loire.

Couret (Edmond), secrétaire de mairie à Asnan.

Couroux (Victor), cantonnier de la voirie départementale à Marigny-sur-Yonne.

Fèvre (Albert), cantonnier départemental à Chantenay-Saint-Imbert.

Gillier (Hubert), chef cantonnier départemental à Château-Chinon.

Harent (Lucien), ingénieur du service vicinal à Nevers.

Jame (Emile), ingénieur du service vicinal à Saint-Pierre-le-Moutier.

Lacueille (Léonard), cantonnier communal à Saint-André-en-Morvan.

Lavelle (Clément), cantonnier départemental à Magny-Cours.

Lebrun (Louis), cantonnier de la voirie départementale à Alligny-Cosne.

Lemoine (François), garde champêtre à Fours.

Lemoine (Victor), expéditionnaire à la mairie de Cosne.

Marceau (François), ingénieur du service vicinal à Château-Chinon.

Paupinat (François), cantonnier départemental à la Machine.

Pelle (Alexandre), cantonnier départemental à Michaugues.

Poupet (Victor), ingénieur du service vicinal à Saint-Benin-d'Azy.

Tuffery (Jean), chef de quartier à l'hôpital psychiatrique de la Charité-sur-Loire.

Usquin (Charles), secrétaire de mairie à Beuvron.

Mme Vallangeon (Célestine), femme de service aux écoles de la Machine.

Valy (Marius), infirmier à l'hôpital psychiatrique à la Charité-sur-Loire.

Mme Verne (Marie), secrétaire de mairie à Metz-le-Comte.

Ziegler (Michel), cantonnier départemental à Saint-Sulpice.

NORD

MM.

Avet (Jules), fontainier au service des eaux de Tourcoing.

Bauduin (Clément), contremaître, surveillant des travaux aux services de la ville de Raismes.

Begard (Léon), cantonnier au service vicinal de Gouzeaucourt.

Bizart (Achille), secrétaire principal à la mairie de Lille.

Bizet (Léon), cantonnier au service vicinal de Marcoing.

Mme Blois (Victoria), secrétaire principale à la mairie de Condé-sur-l'Escaut.

Bodin (Fernand), préleveur tireur à la condition publique de Tourcoing.

Boerez (Omer), huissier à la préfecture de Lille.

Boone (Elie), surveillant des travaux du service de la propreté publique de la ville de Lille.

Boudringein (Jules), gardien de squares au service des jardins à Tourcoing.

Bourgeois (Clothaire), cantonnier communal à Ligny-en-Cambrésis.

Boutry (Aimé), appariteur à la Bassée.

Mlle Bouveur (Gabrielle) (à titre posthume), secrétaire principale à la mairie de Lille.

Bricout (Pierre), cantonnier communal à Ligny-en-Cambrésis.

Buisine (Paul), rédacteur principal à la mairie de Tourcoing.

Mme Bury (Marie), femme de service à l'école de la ville de la Madeleine.

Caille (Alfred), administrateur à l'hospice de Landrecies.

Cambrelenq (Albin), appariteur à Pont-sur-Sambre.

Carlier (Michel), secrétaire général à la mairie de Denhy.

Carpentier (Charles), cantonnier du service vicinal de Villers-Plouich.

Castelain (Camille), peseur aux halles centrales de la ville de Lille.

Castelain (Daniel), gardien de squares au service des jardins de la ville de Tourcoing.

Casteur (Alphonse), maître nageur à l'établissement municipal de bains à Tourcoing.

Colein (Charles), chauffeur au lycée Fénelon à Lille.

Colin (Gustave), inspecteur de la police municipale de Lille.

Mme Copain (Appolonise), femme de service à l'école maternelle, rue du Cariot, à Valenciennes.

Costenoble (Jeanne), rédacteur principal à la mairie d'Armentières.

Cotton (Anatole), garde messier à Fenain.

Mlle Courbez (Jeanne), auxiliaire à la direction départementale de la santé à Lille.

Courtens (Louis), sous-chef au service municipal d'électricité de Tourcoing.

Cretin (Louis), chef appariteur enquêteur à Aniche.

Crevits (Albert), facteur livreur à la condition publique de Tourcoing.

Damart (Auguste), zingueur au centre hospitalier régional de Lille.

Mlle Dangreau (Marie-Louise), expéditionnaire à la mairie de Vicq.

Danjou (Jean), garde messier à Fenain.

Dauchez (Charles), chef de service à la mairie de Tourcoing.

Degand (Zoé), femme de service à la préfecture de Lille.

Dehalle (Marcel), garde champêtre à Boeschepe.

Dejardin (Anicet), secrétaire principal à la mairie de Croix.

Delacroix (Arthur), secrétaire principal à la mairie de Lille.

Delannoy (Henri), ouvrier d'entretien aux abattoirs de la ville de Lille.

Delbar (Pierre), ouvrier municipal spécialisé à Croix.

Delbecque (Louis), chef d'équipe au service des jardins de Tourcoing.

Delemarle (Paul), rédacteur à la mairie de Lille.

Delfosse (Henri), secrétaire de mairie à Ostricourt.

Delplancke (Edouard), commis géomètre dessinateur au service des travaux de la voirie à Tourcoing.

Depraeter (Florimond), collecteur à la recette municipale de Tourcoing.

Deschodt (Gustave), agent voyer principal à Bergues.

Dewaele (Pierre), couvreur au centre hospitalier régional de Lille.

Dezitter (Jules), secrétaire principal à la mairie de Lille.

Didelot (Victor) (à titre posthume), surveillant auxiliaire de la voie publique de la ville de Lille.

Douiller (Emile), secrétaire de mairie à Crochte.

Druesne (Albert), cantonnier du service vicinal à Cambrai.

Dubar (Maurice), secrétaire principal à la mairie de Lille.

Dumuin (Charles), ingénieur du service vicinal à Steenvoorde.

Dupuis (Georges) (à titre posthume), préposé d'octroi à Lille.

Dupuis (Louis), employé à la mairie à Ostricourt.

Duroux (Lucien), expéditionnaire à la mairie de Lille.

Dutilleul (Joachim), garde champêtre à Hautmont.

Elan (Léon), commis secrétaire principal à la mairie de Lille.

Evrard (Fidèle), commis secrétaire principal au bureau de bienfaisance de Lille.

Falempin (Augustin), agent voyer principal à Carnières.

Flament (Gaston), gardien de squares au service des jardins de la ville de Tourcoing.

Fouquet (Clovis), secrétaire de mairie et garde champêtre à Anneux.

François (Henri), commis principal à la mairie de Flers-lez-Lille.

Gequiere (Eugène), ouvrier d'entretien à l'institut Turgot à Roubaix.

Gilloteaux (Lucien), ouvrier paveur à Croix.

Goblet (Clovis), balayeur au service des travaux municipaux à Roubaix.

Goret (Victor), manœuvre des services municipaux à Hellemmes.

Goubet (Gédéon), chef de service de la comptabilité à la mairie de Lille.

Grégoire (Louis), garde appariteur à Trith-Saint-Léger.

Guilbert (Félix), appariteur à la mairie d'Annœullin.

Guilbert (Marceau), garde champêtre à Lambres-lez-Douai.

Guilbert (Raoul), garde champêtre à Fressies.

Hautcœur (Félicien), chef de division à la mairie de Lille.

Hautcœur (Paul), vétérinaire départemental à Cambrai.

Hellebois (Lucien), ingénieur du service vicinal à Maubeuge.

Henquart (Emile), chef de bureau à la mairie de Lille.

Honvault (Jules) (à titre posthume), gardien de la paix à Lille.

Mme Houdiard (Marguerite), meneuse à l'inspection départementale de l'assistance publique du Nord à Lille.

Houriez (Maxime), commis principal à la mairie de Roubaix.

Houze (Charles), cantonnier à Orchies.

Inghels (Albert) (à titre posthume), inspecteur d'hygiène à la ville de Lille.

Janssens (Edouard) (à titre posthume), brigadier de police à Lille.

Julien (Hubert), secrétaire de mairie à Ligny-en-Cambrésis.

Mlle Juvene (Raymonde), surveillante à la condition publique de Tourcoing.

Lancry (Henri), ingénieur du service vicinal à Cassel.

Lecrinier (Palmyr) (à titre posthume), gardien de la paix à Lille.

Lefebvre (Arthur), chef de bureau à la mairie de Lille.

Mme Legrand (Claire), secrétaire à la mairie de Vertain.

Legroux (Henri), agent technique principal du service vicinal à Marcoing.

Lemahieu (Lévin), commis secrétaire principal à la mairie de Roubaix.

Mlle Lemaire (Emma), employée de bureau à la régie comptable du ravitaillement à Lille.

Lempereur (Nestor), brigadier de police à Hautmont.

Leprêtre (Auguste), expéditionnaire à la mairie d'Avesnes-lez-Aubert.

Liegeois (Albert), sous-chef de bureau à la mairie de Condé-sur-Escaut.

Loquet (Benjamin), économe régisseur à la ville de Lille.

Lorthiois (André), rédacteur principal à la mairie de Roubaix.

Loubel (Marceau), chef de bureau à la mairie de Denain.

Lys (Paul), surveillant au palais des beaux-arts de la ville de Lille.

Maillait (Fortuné), jardinier au service des travaux municipaux de Roubaix.

Martin (Désiré), agent voyer principal au Quesnoy.

Masse (Georges), préposé au bureau de pesage de Dunkerque.

Mestdagh (Henri), chef de bureau à la mairie de Lille.

Nys (Marcel), fossoyeur communal à Wattrelos.

Patteeuws (Henri) (à titre posthume), surveillant à l'hygiène publique de Lille.

Plouchart (Alfred), cantonnier communal à Vertain.

Pol (Alfred), fossoyeur municipal à Roubaix.

Mlle Proy (Marie), femme de service à l'école maternelle de Walincourt.

Mme Proy (Louisa), concierge à la mairie de Trelon.

Quint (Henri), directeur à la mairie de Roubaix.

Raison (Eloi), cantonnier communal à Bousies.

Richier (Henri) (à titre posthume), brigadier chef de police à Lille.

Ruhant (Emile), employé des services municipaux à Lille.

Saint-Venant (Louis) (à titre posthume), vérificateur sanitaire à la ville de Lille.

Schittecatte (Jean), commis secrétaire principal à la mairie de Tourcoing.

Schutz (Adolphe), concierge au collège moderne Jean-Macé à Lille.

Six (Maurice), prélevenr tareur à la condition publique de Tourcoing.

Sombrin (Alphonse), cantonnier à Bantouzelle.

Syx (Charles), charretier au service des travaux de Tourcoing.

Terin (Léon), ébéniste au centre hospitalier régional de Lille.

Tiprez (Paul) (à titre posthume), chef de bureau à la mairie de Lille.

Torcq (Alexandre), secrétaire à la mairie de la Bassée.

Mme Vandevogel (Berthe), femme de service à l'école maternelle de la ville de la Madeleine.

Vandaële (Emile), cantonnier communal à Ebblinghem.

Vandionant (Arcade), surveillant au centre hospitalier régional de Lille.

Vanhove (Pierre), inspecteur sanitaire au service d'hygiène de Lille.

Vannieuwenhuysse (Eugène), commis secrétaire principal à la mairie de Lille.

Veinand (René), secrétaire à la mairie de Marcq-en-Barœul.

Verbeet (Paul), rédacteur à la mairie de Lille.

Verstraete (Gaston) (à titre posthume), bûcheron jardinier de la ville de Lille.

Veysset (François), huissier à la préfecture de Lille.

Ville (Fernand), appariteur à la mairie de Seclin.

Vincent (René), commis auxiliaire à la mairie de Lille.

Virgo (Charles), receveur aux halles centrales de la ville de Tourcoing.

Volt (Rachel), employée à la condition publique de Tourcoing.

Vosdey (Joseph), fossoyeur à Leers.

Watel (André), chef de section à la mairie de Lille.

Wepierre (Alexandre), directeur des services d'assistance à la ville de Lille.

OISE

MM.

Bouton (Jules), cantonnier des chemins départementaux à Fontaine-Bonneleau.

Chabaille (Raymond), cantonnier départemental à Thieux.

Dhaussy (François), cantonnier départemental à Bienville.

Gorge (Armand), cantonnier du service vicinal de Quesnel-Aubry.

Mme Martel (Anna), femme de service à l'école des filles de Villers-Saint-Paul.

Noel (Roger), secrétaire général de mairie à Chantilly.

Vincant (Fernand), secrétaire de mairie à Bethisy-Saint-Martin.

ORNE

MM.

Bairel (Robert), secrétaire de mairie à Saint-Paul.

Mlle Fourrier (Yvonne), secrétaire de mairie à la Motte-Fouquet.

Mme Geslin (Charlotte), secrétaire de mairie à Gaprée.

Lebesnerais (Victor), secrétaire de mairie à Tinchebray.

Mlle Léonard (Germaine), secrétaire de mairie à Fai.

Leprovost (Louis), secrétaire de mairie à Messei.

Mottier (Robert), garde champêtre à Remalard.

Paris (René), secrétaire de mairie à Passais.

Sonnet (Lucien), receveur municipal à Domfront.

Vivien (Albert), cantonnier municipal à Chambois.

Yver (Joseph), fossoyeur gardien du cimetière de Tinchebray.

PAS-DE-CALAIS

MM.

Beaugrand (Maurice), agent technique des travaux municipaux de Calais.

Bedle (Auguste), cantonnier à Wizwignes.

Bignet (Edmond), secrétaire de mairie à Etaples.

Bocndel (Marcel), aide-paveur à la ville de Calais.

Crismacher (Auguste), cantonnier communal à Samer.

Crochez (Emile), chef cantonnier à Audruicq.

Dehaine (Léon), garde champêtre à Aire-sur-la-Lys.

Delobeau (Eugène), brigadier de police à Boulogne-sur-Mer.

Desaille (Marcel), chef de bureau de l'O. P. H. B. M. de Calais.

Desvignes (Jules), cantonnier communal à Haut-Loquin.

Dubrulle (Augustin), rédacteur principal à la mairie de Calais.

Duhamel (Emile), cantonnier communal à Norrent-Fontes.

Forest (Marcellin), cantonnier du service vicinal de Saint-Martin-d'Hardinghem.

Fourmaux (Eugène), économe du bureau de bienfaisance à Arras.

Glorian (Augustin), garde champêtre à Carency.

Goret (André) (à titre posthume), agent de police à Calais.

Goset (Raymond), employé à la mairie d'Aire-sur-la-Lys.

Haffreingues (Hubert), cantonnier communal à Wimereux.

Lepiatre (Georges), employé à la mairie de Béthune.

Leroy (Jules), commis principal à la mairie de Liévin.

Leurette (Henri), jardinier chef des jardins publics à Saint-Omer.

Magniez (Edmond), commis principal à la mairie de Calais.

Mlle Marcq (Valentine), secrétaire de mairie à Sailly-sur-la-Lys.

Noel (Auguste), cantonnier communal à Bellebrune.

Petit (Jules), ancien conseiller municipal, administrateur du bureau de bienfaisance d'Arras.

Pollet (Louis), garde champêtre à Cuincby.

Pruvost (Fernand), ancien adjoint au maire, administrateur du bureau de bienfaisance d'Arras.

Tentiller (Joseph), cantonnier communal à Samer.

Tilloy (Anatole), receveur à l'abattoir de Calais.

Touzet (Alphonse), secrétaire de mairie à Carency.

Verwaerde (Jules), receveur à l'abattoir de Béthune.

Vincent (Edouard), maçon du service d'entretien des bâtiments communaux de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DOME

MM.

Amouroux (Clément), chef cantonnier à Saint-Gervais-d'Auvergne.

Audebert (Alexis), jardinier au service des jardins publics de Clermont-Ferrand.

Alajouanine (Léon), garde champêtre à Riom.

Alibert (Alexis), contremaître surveillant de travaux à Riom.

Bardot (Jean), aide-ouvrier à l'usine des eaux de Clermont-Ferrand.

Barrier (Antoine), cantonnier des chemins départementaux à Verneugheol.

Beauger (Antonin), chef cantonnier des chemins départementaux à Saint-Germain-Lembron.

Bechon (Francisque), cantonnier vicinal à Crevant.

Berger (Henri), cantonnier départemental à Saint-Maigner.

Bergougnoux (Marcel), cantonnier départemental à Saint-Herent.

Besseyre (Joseph), chef cantonnier à Saint-Germain-l'Herm.

Bonjean (Aunet), garde champêtre à Orcines.

Bony (Joseph), garde champêtre à Perpezat.

Bouchut (Jean), cantonnier départemental à Malvieille.

Bouriet (Victor), cantonnier à Saint-Angel.

Boyer (Joseph), cantonnier départemental à Cebazat.

Buvat (Jean), ouvrier spécialisé à l'usine des eaux de Clermont-Ferrand.

Charette (Charles), cantonnier à Echandelys.

Chassagne (Joseph), cantonnier départemental à Tortebesse.

Chataigner (Emile), chef cantonnier vicinal à Chossière.

Chavepeyre (François), cantonnier départemental à la Celle-d'Auvergne.

Chauffour (Félix), chef cantonnier départemental à Randan.

Chauty (Léon), chef cantonnier départemental à Saint-Bonnet.

Conche (Gilbert), cantonnier à Riom.

Conchon (Alfred), cantonnier du service vicinal à Ars-les-Favets.

Coulanghon (Antoine), cantonnier chef départemental à Pionsat.

Desnier (Michel), chef cantonnier à Loubeyrat.

Despinoy (Ernest), cantonnier du service vicinal à Sugères.

Dousse (Marc), bibliothécaire municipal à Clermont-Ferrand.

Dubois (Albert), chef de bureau, administrateur au théâtre municipal de Clermont-Ferrand.

Esclatine (Francisque), chef cantonnier du service vicinal à Brousse.

Estrach (Etienne), huissier à la préfecture de Clermont-Ferrand.

Faugère (Ernest), chef cantonnier à Champagnat-le-Jeune.

Ganne (Jules), cantonnier du service vicinal à Condat-en-Combraille.

Garel (Jean), chef gardien des eaux à Riom.

Giraud (Gaston), cantonnier du service vicinal à Saint-Etienne-sur-Usson.

Gironde (Joseph), chef cantonnier départemental à Lachaux.

Gravière (Antoine), employé au service des eaux à la Tour-d'Auvergne.

Guillot (Jean), chef cantonnier à Ambert.

Julia (Paul), receveur aux abattoirs de Riom.

Laberine (Pierre), cantonnier départemental à Savennes.

Lalande (Michel), cantonnier départemental à Saint-Clément-de-Regnat.

Lamoise (Henri), cantonnier départemental à Royat.

Lannareix (Jean), cantonnier à Vitrac.

Laurent (Francisque), chef cantonnier du service vicinal au Montel-de-Gelat.

Legoy (Marius), cantonnier départemental à Glat.

Londiche (Jean), cantonnier départemental à Bougeix.

Martin (Jean), cantonnier départemental à Espinasse.

Mayet (Claudius), cantonnier du service vicinal à Thuel.

Mezonier (Gilbert), cantonnier départemental à Orcines.

Mossant (François), chef de bureau à la mairie de Riom.

Onzon (Blaise), cantonnier communal à Cellule.

Perol (Antoine), chef cantonnier départemental à Chanat-la-Mouteyre.

Pointud (Henri), chef cantonnier à la Chapelle-Agnon.

Pradel (Léon), vétérinaire inspecteur des viandes à l'abattoir de Thiers.

Rambaud (Jean), cantonnier départemental à Mons.

Riffaud (François), mécanicien au garage municipal de Clermont-Ferrand.

Roche (Alexis), secrétaire de mairie à Saint-Quintin-sur-Sioule.

Mme Roux (Marie), gérante de la cabine téléphonique du Crest.

Sabaud (Henri), jardinier au service des jardins publics de Clermont-Ferrand.

Samson (Louis), jardinier au service des jardins publics de Clermont-Ferrand.

Semilière (Jean), enquêteur à la mairie de Clermont-Ferrand.

Trajna (Léon), employé à la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand.

Urbain (Emile), cantonnier communal à Peschadoires.

Vial (Jean), cantonnier départemental à Pailhat.

Vincent (Jean), cantonnier départemental à Villeneuve-les-Cerfs.

PYRENEES (BASSES-)

MM.

Amade (Jean), secrétaire de mairie à Artiguelouian.

Augé (Arnaud), chef de bureau à la préfecture de Pau.

Beusle (Jean), cantonnier départemental à Moncin.

Baillères-Bouderon, cantonnier des chemins vicinaux à Oloron.

Mlle Bordaisco (Germaine), secrétaire de direction au sanatorium départemental de Larressore.

Camy (Pierre), garde champêtre à Artiguelouian.

Carrère (Ernest), chef cantonnier départemental à Mirepeix.

Carrère (Gabriel), secrétaire greffier du conseil de préfecture interdépartemental à Pau.

Cazaubieilh (Jean), tambour afficheur à Vignes.

Darricau (Jean), crieur public, afficheur municipal à Lasclaveries.

Dehaig (Jean), ouvrier à la voirie suburbaine de Pau.

Mlle Duclos (Joséphine), infirmière major au sanatorium départemental de Larressore.

Liborga (Bernard), cantonnier départemental à Sare.

Mme Chamalbide (Anne), secrétaire de mairie à Idaux-Mendy.

Fourtune (Jean), tambour afficheur à Ponson-Dessus.

Granet (Jean), chef de division à la préfecture des Basses-Pyrénées à Pau.

Laborde (Pierre), chef de bureau à la préfecture de Pau.

Lamaignère (Jean), concierge à la préfecture de Pau.

Lious (Jean), concierge et crieur public à la mairie de Lescar.

Liquet (Jean), rédacteur principal à la mairie de Pau.

Loubet (Joseph), ouvrier spécialisé aux parcs et jardins à Pau.

Lorber (Joseph), architecte des Basses-Pyrénées à Pau.

Loumena (Jean), tambour communal à Iseste.

Majesté (Jean), chef de bureau honoraire à la préfecture de Pau.

Noël (Jules), secrétaire de mairie à Nay.

Poey (Jean), chef de division honoraire à la préfecture des Basses-Pyrénées à Pau.

Pons (Robert), secrétaire de mairie à Lestelle-Betharram.

Prat (Pierre), cantonnier départemental à Mendy.

Renault (François), balayeur municipal à Biarritz.

Rozier (Henri), secrétaire de mairie à Lescar.

Mme veuve Sagarciague (Catherine), gardienne du cimetière à Mauléon-Soule.

PYRENEES (HAUTES-)

MM.

Baqué (Joseph), commis principal faisant fonction de receveur à l'abattoir municipal de Bagnères-de-Bigorre.

Mme Cartan (Marie-Louise), secrétaire de mairie à Arreau.

Darrouquères (Jean), commis principal à la mairie de Bagnères-de-Bigorre.

Frontil (André), rédacteur principal à la mairie de Tarbes.

Pomès (Jean), cantonnier municipal à Tarbes.

Mlle Soule (Marie), secrétaire adjointe à la mairie de Lannemezan.

PYRENEES-ORIENTALES

MM.

Amiel (Adrien), secrétaire de mairie à Alenya.

Auceil (Louis), cantonnier à Perpignan.

Boutet (Pierre), chef cantonnier départemental à Vinca.

Canals (Joseph), cantonnier du service vicinal de Latour-de-France.

Coste (Michel), chef cantonnier du service vicinal d'Arles-sur-Tech.

Dalies (Pierre), cantonnier du service vicinal à Theza.

Duran (Joseph), appariteur à la mairie de Maureillas.

Hullo (Jean), cantonnier du service vicinal d'Oreilla

Llense (Isidore) (à titre posthume), cantonnier communal à Passa.

Macary (Julien), cantonnier départemental à Tarerach.

Male (Fortuné), cantonnier départemental à Saint-Michel-de-Llottes.

March (Jean), cantonnier départemental à Prades.

Mayneris (Antoine), ouvrier spécialisé à la mairie de Perpignan.

Ramone (François), secrétaire de mairie à Collioure.

Raspaud (Florentin), conseiller municipal, maire de Railleu.

Sevrez (Roger), chef de bureau à la mairie de Perpignan.

Thorent (Michel), sous-chef de section à la mairie de Perpignan

Torrelles (Jacques), secrétaire de mairie à Bompas.

Vilanova (Jean), ouvrier spécialiste des services municipaux à Perpignan.

RHIN (BAS-)

Mlle Arbogast (Virginie), commis secrétaire à l'administration municipale de la ville de Strasbourg.

MM.

Barberger (Emile), expéditionnaire à la mairie d'Haguenau.

Mlle Benni (Thérèse), concierge à l'école de garçons Saint-Nicolas à Haguenau.

Bieth (Laurent), appariteur à la mairie de Gougenheim.

Bottemer (Albert), ouvrier au service municipal de la voie publique et des égouts à Strasbourg.

Mme Braeunig (Salomé), employée à la mairie d'Obermodern.

Mlle Brucker (Dorothée), expéditionnaire à la mairie de Dischheim.

Burger (Marius), manœuvre spécialisé aux usines municipales à gaz à Haguenau.

Burger (Nicolas), employé au service d'architecture de la ville d'Haguenau.

Mlle Canet (Jeanne), commis secrétaire principal à la mairie d'Haguenau.

Christ (Emile), commis secrétaire principal à la mairie d'Haguenau.

Mlle Clement (Mathilde), directrice de l'école de travaux manuel féminins à Haguenau.

Criqui (Fernand), membre de l'orchestre municipal de la ville de Strasbourg.

Ditz (Victor), membre de l'orchestre municipal de la ville de Strasbourg.

Fischer (Albert), ouvrier d'entretien des services municipaux à Lingolsheim.

Mme Gast (Maria), employée à l'école de travaux manuels féminins à Haguenau.

Gauss (Charles), concierge et chauffeur à la mairie d'Haguenau.

Gerlinger (Eugène), garde champêtre à Saverne.

Hamm (Auguste), mécanicien au service municipal des eaux de Strasbourg.

Hammann (Jacques), appariteur à la mairie d'Imbsheim.

Heck (Georges), appariteur à la mairie de Barembach.

Heinrich (Albert), chef de bureau à l'administration municipale de Strasbourg.

Heinrich (Michel), appariteur à la mairie de Gimbrett.

Heller (Edmond), employé à l'atelier des usines municipales de la ville de Haguenau.

Holm (Charles), appariteur à la maire de Zellwiller.

Holveck (Georges), secrétaire à la mairie de Barembach.

Huss (Jacques), garde champêtre à Melsheim.

Huck (Xavier), garde champêtre à Westhouse.

Joerg (Emile), menuisier au service d'architecture de la cathédrale de la ville de Strasbourg.

Mlle Jungluth (Marguerite), professeur au conservatoire de musique de la ville de Strasbourg.

Kalmbach (Jacques), chef cantonnier communal de Lingolsheim.

Keller (Edouard), chef de bureau à l'administration de la ville de Strasbourg.

Klein (Auguste), employé à la mairie de Haguenau.

Klein (Charles), chef d'équipe au service municipal de la voie publique et des égouts de Strasbourg.

Klein (Louis), commis principal à la mairie de Haguenau.

Koch (Victor), expéditionnaire à la mairie de Haguenau.

Koestel (Joseph), appariteur à la mairie de Dahlenheim.

Leclerc (Joseph), jardinier municipal à Haguenau.

Lecomte (Robert), contrôleur à la caisse du crédit municipal de Strasbourg.

Marbach (Eugène), employé de bureau à la préfecture de Strasbourg.

Matter (Emile), garde champêtre à Hangenbieten.

Meis (André), chef ouvrier au théâtre municipal de Strasbourg.

Meyer (Antoine), professeur à l'école municipale des arts décoratifs de Strasbourg.

Meyer (Emile), expéditionnaire aux usines municipales de la ville d'Haguenau.

Mischel (Charles), ouvrier municipal à Haguenau.

Moebs (Aloïse), employé au service d'architecture de la ville de Haguenau.

Monzinger (Charles), concierge téléphoniste à la mairie de Haguenau.

Moritz (Charles), ouvrier municipal à Haguenau.

Ohresser (Charles), professeur à l'école municipale des arts décoratifs de Strasbourg.

Pauli (Alfred), professeur à l'école municipale des arts décoratifs de Strasbourg.

Renner (Eugène), employé de bureau à la mairie de Haguenau.

Riethacker (Emile), manœuvre spécialisé aux usines municipales à gaz de la ville de Haguenau.

Roth (Victor), employé à la mairie de Haguenau.

Schaefer (Robert), ouvrier au service municipal de la voie publique et des égouts de Strasbourg.

Schaeffer (Pierre), ouvrier au service des abattoirs municipaux d'Haguenau.

Mlle Schaub (Louise), employée à l'école de travaux manuels féminins de la ville d'Haguenau.

Schieber (Eugène), secrétaire à la mairie d'Huttenheim.

Schirmann (Joseph), commis secrétaire principal à la mairie de Strasbourg.

Schmidt (Charles), appariteur et garde champêtre à Bourgheim.

Schmitt (Georges), concierge aux écoles municipales de la ville de Strasbourg.

Schott (Joseph), maçon fumiste aux usines municipales à gaz de la ville d'Haguenau.

Schroetter (Ernest), chef d'équipe au service de la salubrité publique de la ville de Strasbourg.

Sieffert (René), commis secrétaire principal à la mairie de Strasbourg.

Staath (Georges), membre de l'orchestre municipal de la ville de Strasbourg.

Stuber (Eugène), chef d'équipe au service municipal de la voie publique et des égouts de la ville de Strasbourg.

Studler (Conrad), garde champêtre à Sélestat.

Uffler (Paul), appariteur garde champêtre à Saint-Pierre.

Venner (Charles), peseur à la balance municipale de la ville d'Haguenau.

Voltz (Joseph), concierge au collège technique commercial de la ville d'Haguenau.

Walck (François), secrétaire à la mairie de Marmoutier.

Weber (Emile), chef technicien au service des travaux communaux à Schiltigheim.

Wilhelm (Auguste), surveillant de machine au service des eaux de la ville d'Haguenau.

Mme Wolf (Germaine), commis principal à la préfecture de Strasbourg.

Ziegler (Antoine), expéditionnaire à la mairie d'Haguenau.

Zumstein (Jean), ouvrier communal à Schiltigheim.

Zurlinden (Charles), gardien au cimetière de la ville de Strasbourg.

RHIN (HAUT-)

MM.

Albrecht (Alphonse), installateur aux usines municipales de Colmar.

Andrea (Emile), contremaître à la voirie municipale de Mulhouse.

Andres (Alphonse), balayeur au service du nettoiement de Mulhouse.

Bader (Alphonse), balayeur au service du nettoiement de Mulhouse.

Bannwarth (Ernest), employé au service du nettoiement de Mulhouse.

Barberger (Martin), cantonnier à la voirie municipale de Mulhouse.

Bentz (Jean), agent de tramways à la ville de Colmar.

Blanck (Emile), garde champêtre à Ribeauvillé.

Blumberger (Joseph), rédacteur principal à la recette municipale de Mulhouse.

Braun (Jacques), manœuvre à l'usine à gaz de Ribeauvillé.

Buch (Camille), balayeur au service du nettoiement de Mulhouse.

Mme Clad (Berthe), commis secrétaire principal à la mairie de Mulhouse.

Claude (Philibert), rédacteur principal à la recette municipale de Mulhouse.

Cuny (Joseph), chef ouvrier des travaux municipaux de Riedisheim.

Mme Dockwiller (Amélie), expéditionnaire à la recette municipale de Mulhouse.

Eby (Louis), voiturier au service du nettoiement de Mulhouse.

Eck (Louis), expéditionnaire à la maire de Ribeauvillé.

Eissler (Albert), concierge au musée de Colmar.

Erny (Armand), agent enquêteur à la mairie de Guebwiller.

Fahrer (Eugène), ouvrier municipal au service des eaux de Munster.

Farny (Albert), chauffeur de four à l'usine à gaz de Ribeauvillé.

Frey (Joseph), balayeur au service du nettoiement de Mulhouse.

Foehrle (Joseph), garde champêtre à Sigolsheim.

Gassmann (Joseph), ouvrier municipal au service des égouts de Colmar.

Goerger (Auguste), balayeur au service du nettoiement de Mulhouse.

Gspann (Aloyse), chauffeur à l'abattoir municipal à Colmar.

Haller (Albert), secrétaire de mairie à Mittlach.

Helschger (Joseph), surveillant au service de la voirie de Colmar.

Huber (Louis), agent de police municipal de Riedisheim.

Huglin (Mathis), chauffeur de fours aux usines municipales de Colmar.

Issler (Jean), employé au bureau des eaux et gaz de Munster.

Kiel (Emile), concierge au musée de Colmar.

Kuncker (Camille), contremaître à la voirie municipale de Mulhouse.

Kachler (Albert), receveur municipal de Masevaux.

Kempf (Jacques), voiturier communal de Munster.

Kiehl (Edmond), surveillant aux halles et marchés de Mulhouse.

Koch (Joseph), ouvrier au service de la voirie de Colmar.

Lion (Eugène), ouvrier au service de la désinfection de Mulhouse.

Litzler (Eugène), expéditionnaire à la recette municipale de Mulhouse.

Lobisommer (Lucien), surveillant des jardins publics de Colmar.

Loegler (Charles), cantonnier à la voirie municipale de Mulhouse.

Luttenauer (Albert), employé à la recette municipale de Mulhouse.

Lutz (Joseph), installateur aux usines de Colmar.

Mann (Auguste), commis secrétaire principal à la recette municipale à Mulhouse.

Mme Martz (Odile), employée aux bains et lavoirs municipaux de Mulhouse.

Meistermann (Joseph), garde champêtre de Pfaffenheim.

Metzger (Louis), ouvrier à la régie municipale d'Altkirch.

Meyer (Auguste), appariteur à Wittersdorf.

Meyer (Eugène), cantonnier à Sigolsheim.

Meyer (Jacques), contremaître aux usines municipales de Colmar.

Minck (Aloïse), garde champêtre à Ribeauvillé.

Mulfinger (Charles), directeur des services municipaux d'Altkirch.

Muller (Antoine), encaisseur aux usines municipales de Ribeauvillé.

Munschi (Georges), monteur installateur aux usines municipales de Colmar.

Naegelen (Joseph), sergent de ville municipal de Masevaux.

Nellinger (Oscar), conducteur de travaux au service d'architecture de Mulhouse.

Nuninger (Paul), secrétaire général à la mairie de Ribeauvillé.

Peter (Eugène), encaisseur municipal à Altkirch.

Peter (Charles), ouvrier municipal au service de la voirie de Colmar.

Rausch (Auguste), gardien au jardin zoologique de Mulhouse.

Richert (Joseph), conducteur de tramway de Colmar.

Riess (Georges), ouvrier municipal de Colmar.

Ripp (Bernard), conducteur de travaux communaux à Ribeauvillé.

Reinbold (Paul), employé à l'usine à gaz à Ribeauvillé.

Rohmer (Aimé), commis secrétaire principal au bureau des assurances sociales, à Colmar.

Rusterholz (Joseph), cantonnier communal de Masevaux.

Schaal (André), fossoyeur communal de Ribeauvillé.

Schattalai (Gustave), manœuvre à l'usine à gaz de Ribeauvillé.

Scheidecker (Antoine), appariteur à la mairie de Sigolsheim.

Scherrer (Joseph), balayeur au service du nettoiement de Mulhouse.

Schiele (Marie), employé aux hôpitaux civils de Mulhouse.

Schillinger (Eugène), agent technique au service d'architecture de Mulhouse.

Mme Schlachter (Marie), employée de bureau au service technique de Colmar.

Schmitt (Eugène), appariteur à la mairie de Zillisheim.

Schnaebele (Jean), installateur aux usines municipales de Colmar.

Schneider (Charles), voiturier au service du nettoiement de Mulhouse.

Schoch (Jean), rédacteur principal au service des finances de Mulhouse.

Schwoerer (Emile), conducteur de tramway à la ville de Colmar.

Seelig (Xavier), brigadier des gardes champêtres de Colmar.

Mlle Steiger (Lucie), expéditionnaire à la mairie de Rouffach.

Stoffelbach (Xavier), garde de nuit communal à Masevaux.

Vogel (Louis), appariteur à la direction des travaux municipaux de Colmar.

Volckmann (Eugène), agent de police municipale de Colmar.

Wehrle (Jean-Baptiste), chef allumeur aux usines municipales de Colmar.

Weiller (Ferdinand), commis secrétaire principal à la section culturelle de Mulhouse.

Weinreber (Gustave), rédacteur principal à la recette municipale de Mulhouse.

Wendling (Emile), jardinier communal de Munster.

Wernert (Joseph), ouvrier au service des travaux municipaux de Colmar.

Wetzel (Marcel), rédacteur principal à la recette municipale de Mulhouse.

Weyer (André), rédacteur principal au service d'architecture de Mulhouse.

Wickersheim (Charles), jardinier à la voirie municipale de Mulhouse.

Wiernsberger (Emile), expéditionnaire à la mairie de Mulhouse.

Wurtz (Jean), chef mécanicien à l'école de chimie de Mulhouse.

Zibolt (René), cantonnier à la voirie municipale de Mulhouse.

RHONE

MM

Abrone (Jean), cantonnier du service vicinal du Rhône, à Soucieu-en-Jarrest.

Alexandre (Jean), mécanicien-chauffeur d'autos à la maison de repos du Val-d'Azergues, à Alix.

Alikèche (Messaoud ben Mohamed), servant à l'hôpital Edouard-Herriot, à Lyon.

Mme Alikèche (Marie), assistante hospitalière à l'hôpital Edouard-Herriot, à Lyon.

Allarousse (Jean), conducteur d'automobiles au service des cultures, à Lyon.

Allex (Jean), chef de bureau aux hospices civils de Lyon.

Andras (Jean), chauffeur de chaudières à la maison de repos du Val-d'Azergues, à Alix.

Anguise (Léon), chef de bureau à la mairie de Villeurbanne.

Armand (Joseph), employé à l'hôpital Jules-Courmont, à Pierre-Bénite.

Mme Armand (Marie), femme de service à l'hôpital-hospice du Perron.

Astier (Irénée), cuisinier à l'hôpital Renée-Sabran, à Giens.

Athier (Ernest), directeur du service des pompes funèbres de Villeurbanne.

Mme Aubert (Adolphine), calandreuse aux hospices civils de Lyon.

Aubert (Paul), infirmier-chef à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Aujard (Fleury), infirmier en second à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Auzas (Gustave), mécanicien-chef de l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon.

Mme Avenas (Valérie), employée à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Baccot (Pierre), garçon de bureau à la mairie de Lyon.

Bacot (Jean), conducteur au garage municipal de Lyon.

Bagou (Antonin), économe de l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon.

Ballaguy (Léon), paveur, à Villeurbanne.

Baratier (Louis), servant à l'hôpital Sainte-Eugénie, à Saint-Genis-Laval.

Bardin (Elie), secrétaire général à la mairie d'Oullins.

Bargeon (Charles), employé à l'hôpital Jules-Courmont de Pierre-Bénite.

Barjon (Jean), infirmier de salle à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Barrat (Jean), servant à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Barridon (Elie), magasinier-chef aux services généraux des hospices civils de Lyon.

Basselin (Hector), chef de poste électricien à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Bégou (Emile), employé à la mairie de Lyon.

Bellot (Joseph), infirmier à l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon.

Berchet (Emile), serrurier à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Berguerand (Jules), concierge d'école à Lyon.
Berlioz (François), cultivateur à l'exploitation agricole des hospices civils de Lyon.
Berlioz (Jean), concierge d'école à Villeurbanne.
Berlioz (Jean), jardinier à l'hôpital Jules-Courmont de Pierre-Bénite.
Bernard (Claudius), employé à l'hôpital Sainte-Eugénie de Saint-Genis-Laval.
Mme Bernard (Eugénie), veilleuse à l'hôpital Jules-Courmont de Pierre-Bénite.
Bernard (Jean), brigadier aux hospices civils de Lyon.
Mme Bernardis (Céline), femme de service à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Mme Berne (Emilie), sténo-dactylo à l'administration centrale des hospices de Lyon.
Berne (Paul), directeur des services généraux aux hospices civils de Lyon.
Mme Bernelin (Catherine), veilleuse à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Bersier (Jacques), commis principal aux hospices civils de Lyon.
Berthaud (Louis), infirmier à l'hôpital de la Croix-Rousse, à Lyon.
Mme Berthier (Jeanne), femme de service dans les écoles maternelles de Villeurbanne.
Bertrand (Pierre) (à titre posthume), ambulancier à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Mlle Besson (Marthe), lingère à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Besson (Joseph), servant à l'hôpital de la Croix-Rousse, à Lyon.
Beynel (Auguste), employé aux hospices civils de Lyon.
Bidal (Jean), sous-caissier au crédit municipal de Lyon.
Bied (Louis), chauffeur de chaudière à l'hôpital de la Charité, à Lyon.
Mme Bigex (Claudine), employée à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.
Billet (Joseph), cantonnier de la ville de Lyon.
Mme Billoud (Marie), employée à la buanderie des hospices civils de Lyon.
Mme Blain (Germaine), dactylographe à l'administration centrale des hospices civils de Lyon.
Blanc (Antoine), conducteur d'automobiles au service électromécanique de Lyon.
Blanc (Benoît), servant à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Blanc (Jules), sous-économe à l'hôpital Renée Sabran à Giens (Var).
Mlle Blanchard (Séraphine), veilleuse à l'hôpital hospice du Perron.
Blin (Gaspard), infirmier-chef à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Mme Bœuf (Joséphine), femme de service à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Boiton (Lucien), infirmier-chef à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Mme Bonin (Marie), femme de service aux hospices de la ville de Lyon.
Bouche (Victor), employé à la boulangerie centrale des hospices civils de Lyon.
Mme Boucher (Jeanne), veilleuse à l'hôpital Debrousse à Lyon.
Mme Boudier (Marie), veilleuse à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Bouillaud (Louis), infirmier-chef à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Boulud (Raymond), pharmacien à la pharmacie centrale des hospices civils de Lyon.
Bourasset (Elie), chauffeur d'automobiles aux hospices civils de Lyon.
Bourgand (Ange), ouvrier professionnel à la maison de repos du Val-d'Azergues à Alix.
Bougey (Elie), infirmier à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Bourguignon (François), employé à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Mlle Bournique (Jeanne), veilleuse à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Bourson (Paul), voiturier de la ville de Villeurbanne.
Boutet (Julien), employé aux hospices civils de Lyon.
Bouvier (Antoine), ouvrier paveur à la voirie de Lyon.
Bovagnet (Henri), chauffeur de chaudière à l'hôpital de la Charité de Lyon.
Brevet (Jean), infirmier-chef à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Brochet (Pierre), inspecteur principal à l'administration centrale des hospices civils de Lyon.
Mme Brossier (Françoise), veilleuse à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Mme Brun (Marie), femme de service à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Brunet (Claudius), rédacteur principal à l'hôpital hospice de Villeurbanne.
Buiiiat (Philibert), directeur de l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.
Cabon (Marius), chef manipulateur de radiologie à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Cabut (Jules), chef caviste à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Cagnon (Maurice), employé de culture à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.
Candy (Jean), chef de garage aux services généraux des hospices civils de Lyon.
Carré (Pierre), infirmier à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Carrette (Antoine), manœuvre professionnel à l'hospice d'Alix
Carrette (Joannès), servant à la maison de repos du val d'Azergues à Alix.
Carrolle (Jean), comptable principal à la mairie de Lyon.
Chabaud (Joseph), serrurier à l'hôpital Jules-Courmont de Pierre-Bénite.
Mme Chabert (Marie), employée aux hospices civils de Lyon.
Chalamet (Elie), infirmier à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Chambard (Joseph), chef manipulateur de radiologie à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
Chambon (François), directeur de l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Chambon (Marie-Marc), pharmacien à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Chambry (Jean), chef cuisinier à l'hôtel des Invalides à Lyon.
Chamot (Joseph), commis principal à l'hôpital Debrousse de Lyon.
Chanal (Jean), chef de bureau à la mairie de Villeurbanne.
Mme Chantepy (Jeanne), veilleuse à l'hôpital Jules-Courmont de Pierre-Bénite.
Mme Chardon (Louise), assistante hospitalière à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Chareyre (Albert), garde de nuit à l'hôpital Debrousse à Lyon.
Chareyron (Marius), servant à l'hôpital Debroisse à Lyon.
Charlety (Joseph), garde à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Mme Charnod (Jeanne), veilleuse à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.
Mme Charpenet (Léontine), employée aux hospices civils de Lyon.
Charreton (Joseph), menuisier à l'hôpital Debrousse à Lyon.
Charreton (René), chef de bureau aux hospices civils de Lyon.
Charvet (Alexandre), boucher à l'hôpital hospice du Perron.
Charvet (Camille), chef caviste à l'hôpital Debrousse à Lyon.
Chateigner (David), sous-chef de bureau à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Chaumeil (Marcel), contrôleur administratif des travaux aux hospices civils de Lyon.
Chauve (Jacques), garde à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Chollet (Jean), employé à l'hôpital Sainte-Eugénie à Saint-Genis-Laval.
Christin (François), servant à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Cinquin (Louis), chef de bureau à la Société hospitalière d'approvisionnements de la ville de Lyon.
Clavel (Joseph), surveillant général à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Clément (Francisque), chef magasinier à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Clerc (Henri), employé aux hospices civils de Lyon.
Mme Coissard (Julie), femme de service à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Collomb (François) (à titre posthume), garde à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.
Mme Collombat (Jeanne), employée à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.
Mme Comoy (Marie), veilleuse à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon.
Comte (Numa), chef de section technique à la mairie de Villeurbanne.
Copier (Auguste), directeur du service architecture à l'administration centrale des hospices de Lyon.
Coquard (Pierre), employé à la lingerie de l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Corny (Louis), magasinier à la pharmacie centrale des hospices civils de Lyon.
Corny (Paul), garçon de pharmacie à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.
Corot (Pierre), magasinier-chef à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Cottaz (Pierre), employé à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Cret (Eugène), employé à l'hôpital E.-Herriot de Lyon.
Cribier (Jules), servant à la pharmacie centrale des hospices civils de Lyon.
Croze (Auguste), archiviste à l'hospice du Perron.
Crussy (Victor), chef manipulateur de radiologie à l'hôpital E.-Herriot de Lyon.
Danthon (Jules), employé à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.
Dalmas (Pierre), employé aux hospices civils de Lyon.
Dalon (Noël), chef paveur à la voirie municipale de Lyon.
Danve (Camille), mécanicien-chef de garage aux hospices civils de Lyon.
Dargaud (Victor), manœuvre professionnel aux hospices civils de Lyon.
Darphin (Philippe), chef de bureau à la mairie de Tarare.
Dauvergne (Jean), jardinier à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
David (Louis), rédacteur à l'hospice d'Alix.
Déal (Louis), jardinier à l'hôpital Sainte-Eugénie à Saint-Genis-Laval
Debeaume (Pierre), cantonnier à Villeurbanne.
Delavanne (Louis), manipulateur chef de radiologie à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Mlle Depaix (Jeanne), femme de service à l'Hôtel-Dieu à Lyon.
Derocles (Georges), employé à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite
Deroudilhe (Marius), employé à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
Deroux (Vincent), servant à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Descamps (Edouard), commis-rédacteur aux services généraux des hospices civils de Lyon.
Deseriaux (Claude), gardien sous-chef aux hospices civils de Lyon
Desgrandchamps (Gustave), chef de section technique à la mairie de Villeurbanne.

Mme Desquesnes (Marie), contremaîtresse à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Dessaux (Antoine), infirmier-chef à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mme Dethomasi (Jeanne), femme de service à l'hospice des Charpennes de Lyon.

Devalière (Louis), employé au bureau du service des eaux de Lyon.

Mme Devard (Mélanie), femme de service à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon.

Mme Devende (Jeanne), préposée à la buanderie de l'hôpital de la Charité de Lyon.

Didier (Paul), chef du service de la meunerie aux hospices civils de Lyon.

Dimier (Lucien), garde chef au musée Saint-Pierre à Lyon.

Doublier (Joseph), servant à l'hôpital E.-Herriot à Lyon.

Dorée (Elie), conducteur mécanicien à la mairie centrale de Lyon.

Drevet (Antoine), servant à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon .

Dreville (Marcel), infirmier à l'hôpital E.-Herriot à Lyon.

Mme Drevon (Marie), veilleuse à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Mme Dromieux (Maria), femme de service à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.

Mme Dubois (Emilie), femme de service à l'hôpital Renée-Sabran à Giens (Var).

Dubouis-Bonnefond (Louis), économe à la fondation Bertholon-Mourier à Givors.

Dubot (Auguste), économe à l'hospice du Perron.

Ducol (Léon), chef des transports municipaux de Villeurbanne.

Mme Ducruet (Félicie), veilleuse à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Mme Dufour (Lucie), femme de service à l'Hôtel-Dieu à Lyon.

Dumont (Julien), garde à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon.

Dupenloup (Xavier), garde à l'hôpital Debrousse à Lyon.

Dupeuble (Michel), secrétaire général de la mairie de Villeurbanne.

Durand (Auguste), infirmier à l'hôpital de la Charité à Lyon.

Mme Durand (Jeanne), femme de service à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Durantet (Francis), aide-plombier au service des eaux à Tarare.

Durero (Michel), magasinier-chef aux services généraux des hospices civils de Lyon.

Duret (Jean), infirmier-manipulateur de radiologie à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Duret (Joannès), préposé aux taxes à la mairie de Lyon.

Dury (Eugène), directeur économe à la fondation Mangini aux Halles.

Dury (Jean), servant à l'hospice du Perron.

Duvernay (Etienne), cantonnier du service vicinal de Propières.

Mlle Estribal (Madeleine), sténodactylographe à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mme Fabre (Clémentine), veilleuse à l'hôpital de la Charité à Lyon.

Mme Faivre (Elisa), veilleuse à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Fanton (Joseph), infirmier-manipulateur de radiologie à l'hôpital Edourd-Herriot à Lyon.

Mme Fargeot (Jeanne), assistante hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Fauqué (Laurent), infirmier à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.

Mme Favre (Aline), femme de service à la fondation Bertholon-Mourier, à Givors.

Ferlin (Auguste), infirmier-chef de pansement à l'hôpital E.-Herriot de Lyon.

Finl (Joseph), chef de bureau à la mairie de Villeurbanne.

Flamand (Pierre), infirmier de salle à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mme Fontaine (Honorine), femme de service à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Fontaine (Joseph), préposé à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mme Forest (Marie), veilleuse à l'hôpital E.-Herriot, à Lyon.

Forestier (Joseph), servant à l'hôpital E.-Herriot, à Lyon.

Fournand (Jérôme), garde à l'hôpital E.-Herriot, à Lyon.

Fournet (Georges), préposé à l'hôpital E.-Herriot, à Lyon.

Francoz (Louis), inspecteur de la voie publique à Lyon.

Mme Gagneur (Marie), femme de service à la maison de repos du val d'Azergues, à Alix.

Mlle Gagneur (Mathilde), femme de service à l'hôpital E.-Herriot, à Lyon.

Gaillard (Antoine), chauffeur d'automobiles aux services généraux des hospices civils de Lyon.

Gaillard (Joseph), chef voiturier des services communaux de Villeurbanne.

Mme Gamonet (Stéphanie), veilleuse à l'hôpital Sainte-Eugénie, à Saint-Genis-Laval.

Ganavat (Jean), servant à l'hôpital Sainte-Eugénie, à Saint-Genis-Laval.

Gandon (Marius), préparateur à la pharmacie centrale des hospices civils de Lyon.

Ganivet (Joseph), infirmier à l'hôpital de la Charité, à Lyon.

Garel (Auguste), servant à l'hôpital Jules-Courmont, à Pierre-Bénite.

Garel (Jean), vaguemestre à l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon.

Gaudin (Antoine), cantonnier à Lyon.

Gaudin (Adrien), employé à l'hôpital de la Croix-Rousse, à Lyon.

Mme Gavalda (Julie), assistante hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Gayte (Maurice), surveillant général à l'hôpital Renée-Sabran, à Giens (Var).

Mlle Gayte (Pauline), femme de service à l'hôpital Renée-Sabran, à Giens (Var).

Mme Gentiabon (Alice), employée aux hospices civils de Lyon.

Genairon (Claude), ingénieur à l'administration centrale des hospices civils de Lyon.

Mlle Geoffroy (Jeanne), femme de service à l'hospice du Perron.

Mlle Geraudie (Maria), femme de service à l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon.

Gerland (Auguste), chauffeur de chaudières à l'hôpital de la Croix-Rousse, à Lyon.

Mlle Giet (Joséphine), femme de service d'école, à Lyon.

Gimbert (Adolphe), infirmier à l'hôpital E.-Herriot, à Lyon.

Girard (Louis), ingénieur principal au service électromécanique de Lyon.

Girardin (Jean), ouvrier professionnel à la maison de convalescence du val d'Azergues, à Alix.

Godon (Jean), employé à la pharmacie de l'hôpital Jules Courmont de Pierre-Bénite.

Goury (Maurice), chef de manutention du linge à l'hôpital Debrousse, de Lyon.

Gouttebrose (Jean), tailleur d'habits à l'Hôtel-Dieu, Lyon.

Grange (Pierre), chef mécanicien aux services municipaux de Villeurbanne.

Mlle Grégoire (Antonia), infirmière à l'hospices des Charpennes de Villeurbanne.

Gubland (Pierre), chauffeur de chaudières à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Guerre (Bertrand), cantonnier de la voirie de Villeurbanne.

Mme Guelat (Marie), employée à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Guidet (Joseph), infirmier veilleur à l'hospice du Perron.

Guiffray (Eugène), caviste à l'hôpital Sainte-Eugénie. Saint-Genis-Laval.

Guignard (Claude), infirmier de salle à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Guigon (Léon), employé aux hospices civils de Lyon.

Grand (François), employé à la lingerie de l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Groby (Claudius), jardinier de l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Guillermain (Claudius), employé aux hospices civils de Lyon.

Guillard (Louis), servant à la maison de repos du Val-d'Azergues, à Alix.

Haegell (Henri), chauffeur de chaudières à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.

Mme Hilaire (Marie), employée à la lingerie aux hospices civils de Lyon.

Mlle Huchard (Claudia), employée à la lingerie des hospices civils de Lyon.

Mlle Hulin (Jeanne), employée à la lingerie des hospices civils de Lyon.

Huot (Adrien), électricien au service électromécanique de la ville de Lyon.

Imbert (Etienne), concierge d'école, à Lyon.

Indemini (François), infirmier veilleur à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Jacquet (Antonin), infirmier chef à l'hôpital Debrousse à Lyon.

Jacquet (Jean), magasinier chef à l'Hôtel-Dieu, Lyon.

Jambon (Jean), servant à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.

Mme Janaudy (Marie), femme de service d'écoles, à Lyon.

Janin (Louis), employé aux hospices civils de Lyon.

Mme Jassoud (Victorine), femme de service à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Jaudon (Marcellin), vaguemestre à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon .

Mme Joly (Jeanne), femme de service à l'Hôtel-Dieu, Lyon.

Lachenal (Louis), chauffeur de chaudières à l'hôpital Debrousse, à Lyon.

Mme Lacour (Marie), femme de service à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Lacroix (Victor), premier jardinier à l'exploitation agricole des hospices civils de Lyon.

Lapaire (Joannès), cantonnier de la voirie de Villeurbanne.

Laplerre (Jean), chef des garçons de pharmacie de l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Laporte (Gilbert), directeur des pompes funèbres de Villeurbanne.

Mme Latty (Marie), contremaîtresse à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Latriche (Fernand), aide-paveur à la voirie municipale de Lyon.

Laurent (Marius), servant à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Mme Laurent (Philomène), employée à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Lavaux (Ulysse), infirmier aux hospices civils de Lyon.

Leautier (Henri), employé à la boucherie centrale des hospices civils de Lyon.

Léon (Auguste), chauffeur d'automobile à l'hôpital Renée-Sabran de Giens (Var).

Mme Lethuaire (Joséphine), surveillante à l'hôtel des invalides de Lyon.

Mme Leyral (Joséphine), veilleuse à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.

Lhomme (Charles), ingénieur principal des services techniques de la ville de Lyon.

Lhorme (Jean), employé à la buanderie des hospices civils de Lyon.

Mme Lombard (Antonia), employée à la buanderie des hospices civils de Lyon.

Lombard (Jean-Baptiste), chauffeur de chaudières à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mlle Lyan (Thérèse), femme de service à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Magaud (Louis), chef de section au service technique de la ville de Villeurbanne.

Maillard (Pierre), économe à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.

Maitrehenry (Léon), mécanicien-chef à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.

Malquier (Charles), employé à l'hôpital Debrousse à Lyon.

Manduech (Marius), infirmier de salle à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon.

Mme Manent (Mariette), veilleuse à l'hôpital Debrousse à Lyon.

Manin (Charles), directeur des pompes funèbres à Villeurbanne.

Mme Marion (Rose), dactylographe à l'administration des hospices civils de Lyon.

Marjolet (Pierre), employé à la lingerie de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mlle Marlhenc (Marie), employée à la lingerie des hospices civils de Lyon.

Mme Marmet (Jeanne), infirmière à l'hôtel des invalides de Lyon.

Mme Maron (Marie), repasseuse aux hospices civils de Lyon.

Maron (Vincent), employé aux hospices civils de Lyon.

Mme Martin (Hortense), femme de service à l'hôpital Renée-Sabran à Giens (Var).

Martin (Benoît), contremaître à la buanderie des hospices civils de Lyon.

Mme Martin (Marie), commis principal aux hospices civils de Lyon.

Mme Martin (Jeanne), commis secrétaire principal à la mairie d'Oullins.

Mayor (Emile), chef mécanicien à l'hôpital-hospice du Perron.

Mazuir (Jean-Marie), garde concierge à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon.

Mejat (Rémy), adjoint technique de la voirie de Lyon.

Melet (Jean), économe à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.

Melquiond (Emile), cantonnier de la voirie municipale de Lyon.

Mme Meurtin (Louise), femme de service à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Meyssin (Joanny), employé à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.

Michalet (Jean), servant à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Mlle Michallet-Fleuriant (Marie), commis à la mairie centrale de Lyon.

Michalon (Pierre), magasinier à l'hôtel des Invalides de Lyon.

Michaud (Henri), sous-chef gardien à l'hôpital du Perron.

Millet (Eugène), chef cantonnier à la voirie municipale de Villeurbanne.

Minaudier (Pierre), employé à l'hôpital Herriot à Lyon.

Mme Mirabel (Marie), contremaîtresse à la buanderie des hospices civils de Lyon.

Mollart (Edouard), paveur à la voirie municipale de Lyon.

Moncel (Claude), cantonnier du service vicinal du Rhône, à Denicé.

Montagne (Joseph), contremaître à la pharmacie centrale des hospices civils de Lyon.

Mort (Louis), concierge d'école à Villeurbanne.

Moutot (Hippolyte), employé au service des eaux de la ville de Lyon.

Moyne (Claudius), concierge d'école à Lyon.

Muffon (Joannès), infirmier-chef manipulateur de radiologie aux hospices civils de Lyon.

Mutin (Marie), employé à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Neyroud (Victor), chauffeur de chaudières aux hospices civils de Lyon.

Noyel (Benoît), chauffeur de chaudières à l'hôpital Jules-Courmont de Pierre-Bénite.

Nicod (Jean), caviste à l'hôpital de la Charité à Lyon.

Nicod (Armand), infirmier-chef à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Nicolet (Jean), employé à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Ollagnon (Marcel), directeur du domaine de l'administration centrale des hospices civils de Lyon.

Oppici (Joseph), secrétaire de la direction à la maison de retraite du Mont-d'Or, à Albigny-sur-Saône.

Orcel (Etienne), infirmier de salle à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.

Papet (Henri), surveillant général à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Pascal (Elie), manipulateur de radiologie à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Passas (Pierre), chef caviste à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Passas (Pierre), jardinier à la fondation Bertholon-Mourier à Givors.

Pasteur (Marcel), garçon de laboratoire à l'hôpital Debrousse de Lyon.

Payrard (Pierre), cantonnier du service vicinal du Rhône à la Chapelle-de-Mardore.

Mme Peigneux (Louise), employée à l'hôpital Jules-Courmont de Pierre-Bénite.

Peillon (Ferdinand), manipulateur chef de radio à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Mme Pellanda (Eugénie), contremaîtresse à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Pelletier (Maxime), garde de nuit aux hospices civils de Lyon.

Mme Pelletier (Marguerite), calandreuse aux hospices civils de Lyon.

Pernin (Noël), directeur économe à l'hôpital Sainte-Eugénie de Lyon.

Perra (Nicolas), jardinier à l'hôpital Debrouse de Lyon.

Perras (Félix), garde champêtre à Claveisolles.

Perraud (Paul), commis principal à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.

Perret (Jules), garde à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Perret (Léon), employé à la maison de repos du Val d'Azergues à Alix.

Perrier-Rosset (François), infirmier de salle à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Perthuisot (Paul), économe à l'hôpital Debrousse de Lyon.

Peulet (Edouard), inspecteur chef du personnel à l'administration centrale des hospices civils de Lyon.

Peyle (Julien), vaguemestre à l'hôpital Sainte-Eugénie de Saint-Genis-Laval.

Peyroche (Antoine), infirmier à l'hospice du Perron.

Picq (Charles), commis secrétaire principal à la mairie d'Oullins.

Mme Pilloud (Françoise), veilleuse à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.

Pinchon (Jeanne), employée à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Mme Piot (Germaine), sténodactylographe à l'administration centrale des hospices civils de Lyon.

Mme Pirat (Louise), sténodactylographe à l'administration centrale des hospices civils de Lyon.

Plagnard (Benoît), surveillant piqueur à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.

Platier (Philibert), menuisier à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mlle Poinas (Marie), assistante hospitalière à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Poitrasson (Fleury), chef cuisinier à la maison de repose du Val d'Azergues à Alix.

Mme Pomet (Michelle), contremaîtresse du repassage aux hospices civils de Lyon.

Ponsson (Louis), employé à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Mme Portebled (Jeanne), sténodactylographe à l'administration centrale des hospices civils de Lyon.

Pothier (Jean), chef de bureau à la mairie de Villeurbanne.

Poyet (Pierre), cuisinier à la maison de repos du Val d'Azergues à Alix.

Pradat (Eugénie), veilleuse à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.

Pradelle (Louis), infirmier de salle à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Pradet (Louis), électricien à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Presle (Francisque), conducteur mécanicien au garage municipal de Lyon.

Prin (Léonce), chef des Alibiles à l'Hôtel-Dieu à Lyon.

Provens (François), chef des Alibiles à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Mme Prudhomme (Joséphine), femme de service à l'hôpital de la Charité de Lyon.

Prunier (François), infirmier chef de salle à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Pyon (Victor), commis principal à l'Hôtel-Dieu à Lyon.

Mlle Querleux (Octave), employée de bureau à la mairie centrale de Lyon.

Quetand (Joannès), servant à l'hôpital de la Charité de Lyon.

Mme Quiblier (Marie), concierge d'école de Villeurbanne.

Rambert (Adolphe), manipulateur de radiologie à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Ravel-Chapuis (Marius), employé aux hospices civils de Lyon.

Ray (Georges), garde concierge à la maison de convalescence du Val-d'Azergues à Alix.

Raymond (Benoît), chauffeur de chaudières de l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

Mme Rech (Jeanne) à titre posthume, femme de service à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Revelut (Alexis), cantonnier de la voirie municipale de Lyon.

Mme Revol (Francine), employée à la buanderie centrale des hospices civils de Lyon.

Mme Rey (Annette), employée à la buanderie centrale ds hospices civils de Lyon.

Reynard (Louis), manipulateur chef de radiologie à l'hôpital Debrousse de Lyon.

Reynaud (Charles), concierge d'école à Lyon.

Mlle Reynaud (Jeanne), femme de service à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mme Reynaud (Mélanie), veilleuse à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Ritod (Diogène), infirmier chef de pansement à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Rizard (Raymond), pharmacien chef à la pharmacie centrale des hospices civils de Lyon.

Rochand (Pierre), secrétaire de mairie de Sainte-Foy-l'Argentière.

Roche (Joseph), secrétaire de mairie à l'Abresle.

Rolland (André), plâtrier peintre au service de l'architecture de la ville de Lyon.

Romain (Henri), inspecteur des subsistances à la ville de Lyon.

Rongeon (Henri), garçon de pharmacie à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.

Mlle Rosier (Marie), repasseuse aux hospices civils de Lyon.

Roubin (Joseph), cantonnier de la voirie municipale de Lyon.

Roumier (François), infirmier de salle à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Mme Rous (Rosalie), repasseuse à l'hôpital Renée-Sabran à Giens (Var).

Roux (Antonin), infirmier à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.

Mlle Ruet (Marie), veilleuse à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.

Rullier (Jean), infirmier chef de pansement à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon.

Sadin (Joseph), manœuvre professionnel à la fondation Bertholon-Mourier à Givors.

Sala (Félix), employé à la lingerie de l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.

amuel (André), infirmier à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
amuel (Jean), infirmier à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
annajust (Pierre), infirmier à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon.
aunier (Michel), servant à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
aulcrel (Gabriel), employé à la boulangerie centrale des hospices civils de Lyon.
elgnobos (Lévy), employé à la buanderie des hospices civils de Lyon.
enes (Alexandre), employé à l'hôpital Renée-Sabran à Giens (Var).
erre (Emile), infirmier à l'hôpital Jules Courmont à Pierre-Bénite.
erret (Auguste), surveillant de travaux à la voirie municipale de Lyon.
erret (Hubert), brigadier chauffeur du service municipal à Lyon.
erve-Martin (Claudius), conducteur d'autos des services municipaux à Lyon.
eve (Antoine), garde concierge à la maison de repos du Val-d'Azergues à Alix.
me Sevegrand (Berthe), chef photographe à l'hôpital Edouard Herriot à Lyon.
evin (Jean-Marie), chef caviste à l'Hôtel-Dieu à Lyon.
laud (Henri), conducteur mécanicien à la mairie centrale de Lyon.
lgnorelli (André), mécanicien chef à l'hôpital Renée Sabran à Giens (Var).
imon (Jean), servant à la maison de repos du Val-d'Azergues à Alix.
ombardier (Jean), cantonnier du service municipal du Rhône à Villie-Morgon.
ombardier (Alexandre), serrurier à l'hôpital de l'Antiquaille à Lyon.
ommer (Pierre), infirmier à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.
ommereux (Ambroise), infirmier chef de pansement à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
lle Sonnerat (Céline), lingère à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
oulerin (Léon), concierge d'école à Lyon.
ubeyras (Emile), garçon d'étuve à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
me Subeyras (Claudine), lingère à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
uzet (Jean), infirmier de salle à l'Hôtel-Dieu de Lyon.
ardy (François), vaguemestre à l'hôpital Jules-Courmont à Pierre-Bénite.
me Teppe (Franceline), commis à la mairie centrale de Lyon.
lle Terol (Antoinette), receveur à la caisse de crédit municipal de Lyon.
errier (Marie-Joseph), cantonnier de la voirie vicinale à Lyon.
me Testanier (Marie), femme de service d'école maternelle de Lyon.
lle Teyssier (Rose), veilleuse à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
hevenot (François), infirmier chef à l'Hôtel-Dieu à Lyon.
me Thibon (Louise), veilleuse à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
me Thomas (Blanche), veilleuse à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
homassery (Théophile), chef d'atelier municipal de Villeurbanne.
me Testud (Jeanne), femme de service à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
houilleux (Claude), servant à l'hôpital Sainte-Eugénie à Saint-Genis-Laval.
lle Thuillier (Marguerite), commis aux écritures au service des eaux à Lyon
ssot (Pierre), directeur de l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.
me Touzel (Léontine), infirmière à l'hospice des Charpennes de Villeurbanne.
Treffort (Etienne), commis principal à la maison de repos du Val-d'Azergues à Alix.
Triboulet (Léon), manœuvre spécialisé aux services municipaux de Lyon.
Trolliet (Edmond), menuisier à l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon.
Mme Tuilier (Alice), contremaîtresse à la buanderie des hospices civils à Lyon.
Turba (Laurent), ouvrier professionnel à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Vanaret (Pierre), directeur des services financiers à la mairie de Villeurbanne.
Vassel (Pierre), menuisier à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
Mme Vedeau (Marthe), infirmière à l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon.
Mme Velay (Jeanne), femme de service à l'Hôtel-Dieu à Lyon.
Vericel (Pierre), chauffeur d'auto des services municipaux à Lyon.
Vermare (Léonard), jardinier à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Verney (Benoît), chef mécanicien à l'Hôtel-Dieu à Lyon.
Viallelet (François), plâtrier peintre au service de l'architecture à la mairie de Lyon.
Vigouroux (Louis), paveur à la voirie municipale de Lyon.
Mme de Villaine (Charlotte), femme de service à l'Hôtel-Dieu à Lyon.
Vincent (Antoine), employé à l'hôpital de la Croix-Rousse de Lyon.
Vitry (Etienne), chef de la lingerie à l'hôpital Debrousse de Lyon.
Mme Vivier-Merle (Marie), femme de service à la maison de convalescence du Val-d'Azergues à Alix.
Mme Voile (Marie), commis au bureau de la mairie du 2e arrondissement de Lyon.
Vulpat (Joseph), chef de poste au service de désinfection de la mairie de Villeurbanne.
Mme Waeneke (Jeanne), veilleuse à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon.
Waibel (Etienne), employé à la caisse de crédit municipal de Lyon.
Mme Wargniez (Jeanne), repasseuse aux hospices civils de Lyon.

SAONE (HAUTE-)

MM.
Faivre (Louis), gérant de la cabine téléphonique à Melincourt.
Laroyenne (Albert), cantonnier communal à Lure.
Tranchefeux (Paul), garde champêtre appariteur à Semmadon.

SAONE-ET-LOIRE

MM.
Bourd (Claude), secrétaire de mairie à Tronchy.
Boussard (Armand), peseur à la bascule publique de la gare du Creusot.
Bugaut (Gustave), cantonnier départemental à Martailly-les-Brancion.
Chevauchet (Eugène), secrétaire de mairie à Romenay.
Cognard (Emile), contremaître à la régie du gaz de la ville du Creusot.
Cottin (Gabriel), chef cantonnier de la ville de Macon.
Coulon (Claude), cantonnier du service vicinal de Romenay.
Degrange (Jean), secrétaire de mairie à Saint-Germain-des-Rives.
Durand (Jean), captonnier chef à Sanvignes-les-Mines.
Gourmand (Alexandre), directeur des hospices civils de Macon.
Gremy (Louis), cantonnier communal à Pouilloux.
Guillot (Juste), cantonnier du service de la voirie à Jouvençon.
Juillet (Jean-Marie), cantonnier départemental à Plottes.
Labaune (Jean), garde champêtre à Gueugnon.
Massarotti (Philippe), expéditionnaire à la mairie du Creusot.
Morlet (Henri), secrétaire de mairie à Montcenis.

SARTHE

MM.
Blin (Eugène), cantonnier communal à Domfront-en-Champagne.
Mme Chasseguet (Georgette), rédactrice principale à la mairie du Mans.
Mme Cotty (Eugénie), secrétaire de mairie à Rouesse-Vasse.
Despreaux (Albert), ingénieur principal honoraire du service vicinal au Mans.
Gagnerie (Louis), cantonnier communal à la Bazoge.
Lefaucheux (Charles), cantonnier à Coulaines.
Leroux (Jules), ouvrier d'entretien à la voirie du Mans.
Lorieux (Henri), cantonnier communal à Saint-Germain-de-la-Coudre.
Massot (Adolphe), cantonnier communal à Saint-Denis-d'Orques
Pavet (Gaston), receveur à l'hôpital psychiatrique du Mans.
Roche (Fernand), ouvrier à la ville du Mans.
Rouget (Gustave), tambour afficheur municipal à Lavardin.
Simon (Firmin), cantonnier communal à Segrie.

SAVOIE

MM.
Duchatel (Joseph), secrétaire de mairie de Mouxy.
Dumax-Vorzet (François), garde champêtre à Saint-Nicolas-la-Chapelle.
Favre (Désiré), secrétaire de mairie à Flumet.
Fraix-Babuchon (François), facteur rural à Plancherine.
Gros (François), secrétaire de mairie à Saint-Martin-la-Porte.
Hugues (Joseph), garde champêtre à Flumet.
Rol (Jean-Pierre), garde champêtre à Valloire.
Tardy (Louis), garde champêtre à Arbin.

SAVOIE (HAUTE-)

MM.
Challande (Ulysse), adjoint au maire de Saxel.
Duchosal (Lucien), secrétaire de mairie à Bogève.
Metral (John), secrétaire de mairie à Arthaz-Pont-Notre-Dame et à la Muraz.

SEINE

MM.
Aldigier (Marcel), chef cantonnier à Saint-Maur-des-Fossés.
Allard (Augustin), ouvrier d'Etat à Levallois-Perret.
Angibeaud (Bénoni), sous-chef de bureau à la mairie de Neuilly-sur-Seine.
Audroin (Alexis), chef de l'entretien du matériel mécanique aux services techniques à Bois-Colombes.
Mme Barrioz (Jeanne), infirmière à l'hôpital hospice de Saint-Denis.
Bastian (Marius), ouvrier paveur de la ville d'Aubervilliers.
Bastide (Ernest), cantonnier communal à Nanterre.
Beasse (Louis), fossoyeur de la ville de Boulogne-Billancourt.
Mme Beaudeau (Marie), femme de service à l'école maternelle d'Issy-les-Moulineaux.
Mlle Bercot (Renée), sous-chef à la mairie de Montreuil.
Bergamini (Nicolas), cantonnier communal au Kremlin-Bicêtre.
Bichon (Louis), paveur de la ville de Colombes.
Mme Bierry (Célestine), femme de service aux écoles communales de Pantin.

Bilbaud (Pierre), chef de bureau à la mairie de Levallois-Perret.

Billay (Eugène), cantonnier communal à Champigny-sur-Marne.

Mme veuve Binard (Albertine), femme de service à l'école rue D.-Casanova à Saint-Denis.

Bodin (Charles), appariteur à la mairie de Colombes.

Bregeaud (Pierre), cantonnier du service de la voirie d'Issy-les-Moulineaux.

Calennec (Charles), sous-chef de bureau à la mairie de Colombes.

Calloc'h (Louis), chauffeur de chaudières à la mairie d'Ivry-sur-Seine.

Mme Carrière (Valérie), femme de service aux écoles communales de Pantin.

Mme Chamot (Marie), femme de service à la mairie de Vitry-sur-Seine.

Chandelier (René), chauffeur d'auto à la ville de Villejuif.

Chateau (Gabriel), aide-paveur de la ville de Levallois-Perret.

Mme veuve Chavigny (Hélène), femme de service à la mairie de Choisy-le-Roi.

Chazette (André), cantonnier paveur vicinal à Courbevoie.

Chirat (Marcel), conducteur d'auto à la ville de Montreuil.

Mlle Clech (Lucie), infirmière à la crèche Marcel-Bourdarias de Saint-Ouen.

Clément (Eugène), fossoyeur au cimetière communal de Vitry-sur-Seine.

Cliquennoy (François), concierge d'école à Fontenay-sous-Bois.

Collin (Maurice), concierge aux écoles de garçons d'Issy-les-Moulineaux.

Congy (Henri), cantonnier du service de la voirie à Issy-les-Moulineaux.

Coquel (Eugène), cantonnier communal à Levallois-Perret.

Corbin (René), appariteur à la mairie de Courbevoie.

Duloneau (Félix), chef ouvrier d'état à Boulogne-Billancourt.

Duveau (Marcel), cantonnier de la ville de Clichy.

Delanoue (Alfred), chef cantonnier à Ivry-sur-Seine.

Delavacquerie (Alphonse), cantonnier vicinal à Gennevilliers.

Mme Deliot (Jeanne), femme de service aux écoles communales de Pantin.

Dellinger (Marcel), concierge d'école communale à Neuilly-sur-Seine.

Mme Deloyer (Marie), concierge aux écoles E.-Quinet au Bourget.

Demal (Ernest), rédacteur à la mairie d'Ivry-sur-Seine.

Denis (Joseph), cantonnier municipal à Suresnes.

Déré (Marcel), ouvrier municipal à Suresnes.

Desnoyers (Marc), cantonnier communal à Clichy.

Dézert (Emile), adjoint technique à la mairie de Gennevilliers.

Didier (Louis), conservateur au cimetière de Neuilly-sur-Seine.

Mme Dolle (Julienne), femme de service aux écoles communales de Pantin.

Donnadieu (François), cantonnier à Choisy-le-Roi.

Doursat (Honoré), secrétaire adjoint à la mairie de Vitry-sur-Seine.

Duboc (Pierre), chauffeur d'autos à la ville de Puteaux.

Ducaille (Auguste), chef ouvrier d'Etat à Issy-les-Moulineaux.

Dujardin (René), paveur du service de la voirie à Aubervilliers.

Mme Dupont (Georgette), infirmière à l'hopital hospice de Saint-Denis.

Dupont (Jules), chef d'atelier des services municipaux d'Aubervilliers.

Duval (Améldée), employé communal à Puteaux.

Félix (Pierre), commis principal à la mairie de Nanterre.

Fermine (Albert), homme de service à la mairie de Levallois-Perret.

Fournier (Joseph), porteur au service des pompes funèbres de Vanves.

Galmot (Fernand), secrétaire général à la mairie de Villejuif.

Gaultier (Gaston), gardien aux services municipaux de Puteaux.

Mme Gauriat (Elise), cuisinière à la ville du Kremlin-Bicêtre.

Gensse (Théo), garde champêtre à Malakoff.

Mme Giraud (Joséphine), employée aux écritures à la mairie de Vanves.

Gogly (Ambroise), ouvrier d'Etat à Aubervilliers.

Mme Greff (Jeanne), femme de service à la mairie du Kremlin-Bicêtre.

Grosnom (Robert), cantonnier du service de la voirie à Asnières.

Gué (François), balayeur du service de la voirie à Issy-les-Moulineaux.

Mme Guyomard (Célestine), surveillante à l'hôpital hospice de Saint-Denis.

Guyot (Maurice), chef au service de la voirie d'Aubervilliers.

Horrent (Edouard), commis principal des services municipaux de Colombes.

Jeanson (Henri), bibliothécaire municipal à Ivry-sur-Seine.

Job (Auguste), charretier municipal à Alfortville.

Joubaud (Edouard), cantonnier à Puteaux.

Jourdain (Charles), concierge aux écoles communales d'Issy-les-Moulineaux.

Koehler (Alexandre), homme de service à la mairie de Pantin.

Mme Koehler (Marguerite), concierge aux écoles communales de Pantin.

Kuentz (Jean-Pierre), chauffeur d'automobile des services municipaux de Gennevilliers.

Mme Lagarde (Mélanie), femme de service à la mairie d'Aubervilliers.

Lambert (Robert), chef du garage municipal à Nanterre.

Mlle Larmet (Germaine), assistante d'hygiène scolaire de la ville de Boulogne-Billancourt.

Le Cam (Mathurin), porteur au service des pompes funèbres à Clichy.

Le Dain (Joseph), conservateur au cimetière de Clichy.

Le Frapper (Louis), conducteur d'autos à la ville de Montreuil.

Leidendach (Marcel), sous-chef de bureau à la mairie de Bagneux.

Levannier (Louis), ancien receveur à l'octroi de Bagnolet.

Magne (Jean), peintre aux ateliers municipaux d'Issy-les-Moulineaux.

Magnier (Henri), cantonnier du service de la voirie à Bagnolet.

Mahieu (Félix), charretier municipal à Villejuif.

Mme Marlhioux (Marie), directrice de la crèche Marcel-Bourdarias à Saint-Ouen.

Martinet (Emile), homme de service à la mairie de Pantin.

Martzolf (Charles), garde champêtre de Champigny-sur-Marne.

May (Charles), chauffeur des services municipaux de Bagnolet.

Mercier (Gaston), chauffeur de chaudières à la mairie d'Ivry-sur-Seine.

Merlin (Roger), cantonnier du service de la voirie de Vitry-sur-Seine.

Meunier (René), cantonnier à Puteaux.

Milsant (Pierre), chef monteur au service des marchés à Puteaux.

Monin (André), fossoyeur au cimetière communal de Malakoff.

Morineau (Lucien), receveur aux bains-douches municipaux d'Issy-les-Moulineaux.

Mougneau (Emile), sous-chef de bureau à la mairie de Levallois-Perret.

Moutot (Marcel), gérant aux établissements de bains-douches municipaux à Saint-Ouen.

Mlle Niels (Marthe), infirmière à la maison de retraite des invalides du travail à Saint-Ouen.

Pailler (Théophile), gardien de cimetière à Gentilly.

Paquet (Auguste), cantonnier à Gentilly.

Parage (Julien), chauffeur à la mairie d'Aubervilliers.

Parant (Paul), gardien du stade d'Ivry-sur-Seine.

Perrine (Joseph), chef porteur des pompes funèbres d'Ivry-sur-Seine.

Perrochon (Emile), cantonnier du service de la voirie à Vitry-sur-Seine.

Pessin (Georges), régisseur au service des marchés de Montreuil.

Mlle Philibert (Marthe), rédactrice à la mairie de Fontenay-sous-Bois.

Mme Picaud (Françoise), concierge d'école à Puteaux.

Picaud (René), employé à la ville de Puteaux.

Picherot (Louis), mécanicien chef à la ville de Champigny-sur-Marne.

Mme Pichonneau (Louise), assistante d'hygiène scolaire de la ville de Boulogne-Billancourt.

Pierson (Henry), ouvrier mécanicien à la mairie d'Aubervilliers.

Pinardon (Eugène), paveur à la ville de Puteaux.

Poirier (Charles), cantonnier vicinal à Gennevilliers.

Mme Poitier (Jeanne), lingère à la maison de retraite des invalides du travail à Saint-Ouen.

Poupin (Firmin), cantonnier vicinal à la Garenne-Colombes.

Prieur (Louis), garde champêtre à Montreuil.

Racanière (Jean), monteur des marchés à Puteaux.

Rabier (Henri), commis principal à la mairie de Montreuil.

Ramette (André), chef de service de la voirie à Suresnes

Raulot (Clément), commis principal à la mairie de Boulogne-Billancourt.

Rigaut (Emile), chauffeur d'autos à la commune de Puteaux.

Robineau (Léon), cantonnier vicinal à Gennevilliers.

Rochet (Léontine), concierge à la mairie de Cachan.

Rohaut (Sadi), aide-ouvrier d'Etat à Aubervilliers.

Mme Rouault (Louise), assistance d'hygiène scolaire de la ville de Boulogne-Billancourt.

Roux (Georges), maître technique à l'école Anatole-France à Issy-les-Moulineaux.

Sannier (Eugène), chauffeur fumiste des services communaux à Issy-les-Moulineaux.

Mme Sapaly (Joséphine), femme de service aux écoles de Charenton.

Mme Saunier (Berthe), concierge aux écoles de Boulogne-Billancourt.

Sbarbori (Henri), mécanicien des services municipaux à Boulogne-Billancourt.

Schaettel (Edouard), ouvrier d'Etat à Aubervilliers.

Schalt (Henri) (à titre posthume), cantonnier chargeur des services communaux à Boulogne-Billancourt.

Mme Schneckenburger (Yvonne), monitrice des assistantes sociales municipales à Boulogne-Billancourt.

Mme Septfonds (Marie-Louise), lingère à la maison de retraite des invalides du travail à Saint-Ouen.

Sy (Marcel), sous-chef de bureau à la mairie de Clichy.

Thierry (Henri), cantonnier de la voirie à Neuilly-sur-Seine.

Thirion (Maurice), cantonnier de la voirie à Vanves.

Thirion (Raymond), brigadier appariteur à la mairie de Vitry-sur-Seine.

Thouvenot (Paul), ouvrier d'Etat à Aubervilliers.

Tranchant (Albert), chef de bureau à la mairie de Noisy-le-Sec.

Mme Troubady (Angèle), cuisinière à la maison de retraite des invalides du travail à Saint-Ouen.

Vahe (Gustave), cantonnier à Ivry-sur-Seine.

Vanalderweireldt (Georges), chef de chantier des services communaux à Boulogne-Billancourt.

Mme Vaysse (Suzanne), chef de bureau à la mairie de Bagnolet.

Mme Verlut (Anna), assistante sociale à Levallois-Perret.

Viette (Clément), charretier à la commune de Cachan.

Mme veuve Villain, femme de service à l'école de Choisy-le-Roi.

Mlle Vincent (Suzanne), commis principal à la mairie de Puteaux.

SEINE-INFERIEURE

MM.

Beauclair (Marcel), manœuvre au service d'architecture de la ville du Havre.

Bellet (Gustave), manœuvre au service d'architecture de la ville du Havre.

Bernage (Alexandre), pardinier cantonnier au service des cimetières de la ville du Havre.

Bernage (Pierre), fossoyeur au service des cimetières de la ville du Havre.

Bertin (Emile), garde champêtre à Saint-André-sur-Cailly.

Bertrand (Robert), secrétaire général à la mairie d'Elbeuf.

Bigot (René), sous-économe aux hospices civils de la ville du Havre.

Mme veuve Pelletier (Louise), secrétaire à la mairie de Saint-Laurent-en-Caux.

Mme Bouhon (Caroline), infirmière scolaire à la mairie de Rouen.

Boullard (Marcel), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Bretteville (Charles), garde champêtre à Grainville-Ymauville.

Mlle Brunet (Fernande), employée au service d'hygiène de la ville du Havre.

Buchon (Edouard), chef cantonnier au Tréport.

Cadinot (Albert), mécanicien au service des eaux de la ville du Havre.

Mlle Caignan (Jeanne), assistante scolaire au service d'hygiène de la ville du Havre.

Caminade (Rémi), surveillant général des bibliothèques à la mairie de Rouen.

Carpentier (Henri), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Mme Chatelin (Léontine), commis principal aux hospices civils de la ville du Havre.

Cordier (Albert), cantonnier communal à Anglesqueville-sur-Saône.

Couanon (Julien), receveur principal au service du poids public de la ville du Havre.

Courtonne (Marcel), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Damiens (Aimé), secrétaire de mairie à Beaussault.

Demonchy (Auguste), contremaître électricien au service d'architecture de la ville du Havre.

Mme Démonts (Raymonde), expéditionnaire à la mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Démonts (Robert), secrétaire général de mairie à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Desbled (Marcel), secrétaire à la mairie de Belbeuf.

Dorez (Maurice), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Mlle Douville (Suzanne), assistante sociale au service d'hygiène de la ville du Havre.

Duboc (Marcel), commis secrétaire principal au service des eaux de la ville du Havre.

Dubois (Paul), commis secrétaire principal à la mairie de Rouen.

Fauvel (Joseph), contremaître serrurier au service d'architecture de la ville du Havre.

Mme Feret (Adèle), concierge à la salle des fêtes de Graville au Havre.

Mlle Ferry (Denise), commis secrétaire principal à la mairie de Fécamp.

Mme Fiancette (Suzanne), rédactrice principale aux hospices civils de la ville du Havre.

Fleury (Raymond), receveur principal au service du poids public de la ville du Havre.

Gancel (Henri), cantonnier des cimetières de la ville d'Elbeuf.

Mme Gaudry (Eugénie), concierge d'école au service de l'instruction publique de la ville du Havre.

Grisel (Raymond), employé d'octroi à Senne ville-sur-Fécamp.

Harel (André), secrétaire général adjoint à la mairie de Sotteville-les-Rouen.

Mme Huet (Marie), femme de service des écoles de la ville d'Elbeuf.

Lafosse (Désiré), inspecteur principal au service du poids public de la ville du Havre.

Langlois (Clément), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Larivière (Maurice), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Lavarde (Louis), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Mlle Leballeur (Isabelle), aide-chimiste au laboratoire municipal de la ville de Rouen.

Lebreton (Georges) (à titre posthume), charretier au service de la voirie de Sotteville-les-Rouen.

Lebesne (Joseph), gardien au service des cimetières de la ville du Havre.

Ledentu (Georges), secrétaire à la mairie de Torcy-le-Petit.

Mme Lemarchand (Suzanne), commis secrétaire principal au bureau de bienfaisance à Rouen.

Lepercher (André), receveur principal au service du poids public de la ville du Havre.

Lepoil (Louis), peseur juré au service du poids public de la ville du Havre.

Le Risbe (Lucien), gardien du service de l'économat de la ville du Havre.

Leroy (Lucien), cantonnier à Fresnes-le-Plan.

Mme Levaillant (Blanche), assistante scolaire au service d'hygiène de la ville du Havre.

Levaseur (Joseph), receveur des abattoirs de la ville de Dieppe.

Lucas (Marcel) (à titre posthume), électricien à la ville d'Elbeuf.

Mme Marais (Marie), concierge d'école à la ville du Havre.

Marcatte (Yves), peseur-juré au service du poids public de la ville du Havre.

Marcotte (Bernard), manœuvre au service d'architecture de la ville du Havre.

Mme Martin (Marie), femme de service aux écoles de la ville du Havre.

Molinet (Charles), maçon au service d'architecture de la ville du Havre.

Motte (Daniel), peseur-juré au service du poids public de la ville du Havre.

Moulin (Camille), agent enquêteur à la mairie de Sotteville-les-Rouen.

Nivagioli (Jean), employé d'octroi à la ville du Havre.

Olingue (Alexandre), aide-vérificateur au service d'architecture de la ville du Havre.

Orange (Charlemagne), jardinier au service des jardins et promenades de la ville du Havre.

Panchout (René), commis secrétaire principal au bureau des élections de la ville du Havre.

Panel (Gabriel), peintre au service d'architecture de la ville du Havre.

Patrimonio (André), commis secrétaire principal à la bibliothèque municipale de la ville du Havre.

Pauchet (Henry), sous-directeur aux hospices civils de la ville du Havre.

Pautard (Robert)), commis secrétaire principal au service de l'économat de la ville du Havre.

Mme Pean (Suzanne), chef de bureau des services extérieurs du ministère de la santé publique, à Rouen.

Pelcat (Marcel), ingénieur, directeur des services techniques de la ville d'Elbeuf.

Petit (Michel), secrétaire à la mairie de Notre-Dame-de-Bondeville.

Plednoël (Albert), cantonnier du service vicinal, à Bretteville-Saint-Laurent.

Poltin (Léopold), commis principal au service de l'architecture de la ville du Havre.

Ras (Henri), peseur-juré au service du poids public de la ville du Havre.

Richer (Alfred), cocher au service des pompes funèbres de la ville d'Elbeuf.

Ros (Georges), peseur au service du poids public de la ville de Darnétal.

Sellier (Pierre), cantonnier du service vicinal, à Boissay.

Sesboué (Georges), chef des travaux au service de l'électricité de la ville d'Elbeuf.

Sesboué (René), releveur-encaisseur au service de l'électricité de la ville d'Elbeuf.

Smith (Gustave), maçon au service de l'architecture de la ville du Havre.

Souday (Raymond) (à titre posthume), chef de bureau au service de l'assistance de la ville d'Elbeuf.

Taclet (Auguste), peseur-juré au service du poids public de la ville du Havre.

Thieullent (Pierre), receveur principal au service du poids public de la ville du Havre.

Toutain (Marceau), couvreur-plombier au service d'architecture de la ville du Havre.

Valli (Eugène), chef cantonnier à Sainte-Adresse.

Vatinel (René), jardinier-cantonnier au service des cimetières de la ville du Havre.

Vérité (Maxime), inspecteur de la sûreté de la ville du Havre.

SEINE-ET-MARNE

MM.

Armand (Paul), commis principal à la mairie de Melun.

Boileau (Fernand), secrétaire de mairie, appariteur, à Ferrière-en-Brie.

Fouquet (Alcime), secrétaire de mairie à Barbey.

Gaudé (Léon), garde champêtre préposé au service des eaux, à Angers-en-Brie.

Gervais (Maurice), commis principal à la mairie de Melun.

Mme Houin (Juliette), secrétaire de mairie à Bussy-Saint-Martin.

Leneveu (Eugène), concierge à l'hôtel de ville de Melun.

Motot (Gaston), secrétaire de mairie à Nangis.

Point (Eugène), secrétaire de mairie à Château-Landon.

Pointeau (Arsène), rédacteur principal à la mairie de Fontainebleau.

SEINE-ET-OISE

MM.

Auville (Gabriel), ouvrier spécialisé du service de la voirie à Villeneuve-Saint-Georges.

Gouret (Ernest), ancien conseiller municipal de Meudon.

Jametel (André), secrétaire de mairie aux Mureaux.

Mignotte (Léon), maire de la commune de Bièvres.

Rey (Claudius), ouvrier spécialisé au service de la voirie à Villeneuve-Saint-Georges.

Servant (Henri), ancien adjoint au maire de la commune de Garches.

Timbert (Théophile), premier adjoint au maire de la commune de Milly.

Villiot (Eugène), secrétaire de mairie, ancien conseiller municipal au Chesnay.

Breton (Armand), ouvrier cimentier à la ville de Versailles.

Danvin (Paul), secrétaire de mairie à Châtenay-en-France.

Dareau (Louis), garde champêtre à Orgerus.

Mme Defremont (Simone), employée principale à la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye.

Destrez (Jules), brigadier des huissiers à la mairie de Saint-Germain-en-Laye.

Fassel (Albert), chef de bureau à la mairie de Versailles.

Goddet (René), gardien de promenades à la ville de Versailles.

Guérin (Paul), rédacteur principal à la préfecture de Seine-et-Oise à Versailles.

Jouan (Jacques), surveillant de travaux municipaux de Chaville.

Masson (Paul), cantonnier communal à Septeuil.

Mouile (Ernest), garde champêtre à Morigny Champigny.

Philipson (Pierre), secrétaire de mairie à Dampierre.

Potteau (René), ouvrier au service de la voirie à Villeneuve-Saint-Georges.

Raffray (Eugène), chef appariteur, enquêteur à la mairie de Rambouillet.

Roux (Auguste), chef de bureau à la mairie de Maisons-Laffitte.

Mme Sarazin (Hélène), sous-chef de bureau à la mairie de Saint-Germain-en-Laye.

SEVRES (DEUX-)

MM.

Bazin (Paul), garde champêtre à Beaulieu-sur-Bressuire.

Béchy (Alban), secrétaire de mairie à Saint-Aubin-le-Cloud.

Bellivier (Lucien), secrétaire de mairie à Vitré.

Blais (Jean-Baptiste), cantonnier de la voirie départementale de Courlay.

Bonet (Joseph), cantonnier de la voirie départementale de Beaulieu-sur-Bressuire.

Bouniot (Louis), cantonnier de la voirie départementale de Coulonges-sur-l'Antise.

Boutet (Joseph), surveillant des travaux de Thouars.

Braconnier (Alix), garde champêtre à Aigonnay.

Bréjeat (Léon), cantonnier de la voirie départementale de Boussais.

Buffeteau (Gustave), cantonnier communal de Fors.

Courgeon (Auguste), secrétaire de mairie à Thénezay.

Coutant (Louis), cantonnier de la voirie départementale de Cerizay.

Diguet (Maximin), cantonnier auxiliaire de Rigné.

Fuzeau (Louis), garde champêtre à Etusson.

Gouban (Louis), garde champêtre au Beugnon

Guinard (Jules), secrétaire de mairie à Chantecorps.

Hussaud (Léon), garde champêtre à Moutiers-sur-Chantemerle.

Ingremeau (Emile), cantonnier de la voirie départementale à Thénezay.

Jadeau (François), cantonnier de la voirie départementale de Courlay.

Michaud (Louis), cantonnier de la voirie départementale de Béceleuf.

Moine (François), cantonnier de la voirie départementale à Aubigny.

Pasquereau (Célestin), garde champêtre, secrétaire de mairie à Tourtenay.

Piot (Léon), garde champêtre au Retail.

Pommier (Gaston), chef de division à la préfecture de Niort.

Ranger (Henri), secrétaire de mairie à Loubille.

Rousseau (Etienne), garde champêtre à Fors.

Sabourin (Pierre), cantonnier de la voirie départementale aux Fosses.

Saintonge-Beaumont (Alcide), secrétaire de mairie à Loubigné.

Senechault (Frédéric), cantonnier communal de Bréloux-la-Crèche.

Mlle Texier (Louise), secrétaire de mairie à Saint-Médard.

Trichereau (Pierre), garde champêtre de Viennay.

Tricot (Constant), garde champêtre de Boussais.

SOMME

MM.

Baloncharl (Adrien), secrétaire de mairie à Domart-sur-la-Luce.

Belanger (Paul), secrétaire de mairie à Moyencourt

Belleville (Alphonse), garde champêtre à Bernay-en-Ponthieu.

Bilhaut (André), chef de bureau à la mairie d'Abbeville.

Rouffette (Narcisse), secrétaire de mairie à Buire-sur-Ancre.

Briault (Louis), secrétaire de mairie à Quiry-le-Sec.

Choquet (Jules), garde champêtre à Rubempré.

Danzelle (Léonce), ouvrier plombier au service hydraulique d'Amiens.

Darcy (Maurice), receveur à l'abattoir municipal d'Amiens.

Derouvroy (Georges), préposé au service hydraulique d'Amiens.

Desachy (Paul), garde champêtre à Carrepuis.

Devismes (Raymond), secrétaire général à la mairie d'Abbeville.

François (Eugène), planton-chef à la mairie d'Abbeville.

Lancelle (René), inspecteur adjoint des viandes et denrées alimentaires à Amiens.

Leborgne (Alfred), garde champêtre à Vironchaux.

Lebrun (Georges), cantonnier à la voirie urbaine d'Abbeville.

Lefebvre (François), cantonnier-chef à Ham.

Peuvrel (Georges), cantonnier-charretier à la voirie d'Abbeville.

Pouillaude (Jules), secrétaire de mairie à Villers-Carbonnel.

Rouzaud (Henri), secrétaire de mairie à Nurlu.

Trencart (Albert), secrétaire de mairie à Condé-Folie.

Warin (Gaston), chef appariteur, enquêteur à la mairie d'Amiens.

TARN

MM.

Bouzinac (Abel) (à titre posthume), secrétaire général à la mairie de Blaye.

Carcasses (Léon), garde champêtre à Villeneuve-les-Lavaur.

Crambade (Baptiste), garde champêtre à Blan.

Deprats (Marcel), ouvrier spécialiste à la ville d'Albi.

Dougados (Jules), contremaître serrurier à la ville de Mazamet

Mme veuve Gros (Germaine), secrétaire de mairie à Lombers.

Lacombe (Clément), chef de bureau à la mairie d'Albi.

Raymond (André), chef de bureau à la mairie d'Albi.

Rouch (Joseph), garde champêtre à Puylaurens.

Surre (Joseph), jardinier à la ville d'Albi.

Mme Virazels (Emma), commis principal à la sous-préfecture de Castres.

TARN-ET-GARONNE

MM.

Delmas (Robert), secrétaire de mairie à Lafrançaise.

Ducasse (Emmanuel), bibliothécaire municipal à Montauban.

Longueville (Ludovic), appariteur municipal à Montpezat-de-Quercy.

Maisonneuve (Joseph), secrétaire de mairie à Goudourville.

Meric (Jean-Baptiste), secrétaire de mairie à Grisolles.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM.

Delarbre (Léon), conservateur au musée de la ville de Belfort.

Durieux (Paul), surveillant de chantier de la ville de Befort.

Fevrier (Marcel), fontainier au service des eaux de la ville de Belfort.

Marchand (Jules), cantonnier fontainier à Giromagny.

Petit (François), garde champêtre à Joncherey.

VAR

MM.

Aitelli (Dominique), contremaître des services municipaux à Toulon.

Armitano (Honoré), chef fossoyeur de la ville de Toulon.

Arnaud (Jules), surveillant de travaux municipaux à Toulon.

Auzende (Augustin), directeur au service du nettoiement de la ville de Toulon.

Colonna (Octave), chef de bureau à la mairie de Toulon.

Mme Costa (Marie-Rose), femme de service aux écoles communales de Toulon.

Gaillard (Albert), directeur des services concédés à la mairie de Toulon.

Gasperini (Charles), contremaître des services municipaux à Toulon.

Gleyzes (René), chef de bureau à la mairie de Toulon.

Long (Félix), commis secrétaire à la mairie de Toulon.

Martin (Léon), secrétaire de mairie à Gémaud.

Mattei (Jean), commis secrétaire principal à la mairie de Toulon.

Pelissier (Marius), conseiller municipal adjoint au maire à Bargème.

Perandello (Antonin), chef de service du bureau de bienfaisance de Toulon.

Selvatici (Jean-Marie), commis secrétaire principal à la mairie d'Hyères.

Serreau (François), sous-chef de section à la mairie de Toulon.

Soulie (Laurent), contremaître des services municipaux à Toulon.

Taggiasco (Pierre), professeur de musique de la ville de Toulon.

Versini (Roger), directeur du service de l'assainissement de la ville de Toulon.

Veyrac (Charles), secrétaire général du conseil général du Var à Draguignan.

Vincenti (Paul), rédacteur principal à la mairie de Toulon.

VAUCLUSE

MM.

Bouvet (Antonin), chef de quartier à l'hôpital psychiatrique de Montdevergues.

Gaillardet (François), chef boulanger à l'hôpital psychiatrique de Montdevergues.

Mme Walther (Noélie), en religion sœur Sainte Appoline, lingère à l'hôpital psychiatrique de Montdevergues.

VENDÉE

MM.

Berland (Raymond), secrétaire de mairie à Saint-Martin-Lars en Sainte-Hermine.

Bilandeau (François), secrétaire de mairie à Ardelay, par Montaigu.

Boisseleau (Jean) (à titre posthume), ingénieur du service vicinal aux Moutiers-les-Mauxfaits.

Chaillou (Louis), ingénieur du service vicinal à Fontenay-le-Comte.

Chevallier (Emile), ingénieur du service vicinal à la Châtaigneraie.

Mme Duault (Julia), en religion sœur Marie Callisthène de Jésus, infirmière à l'hôpital départemental de la Roche-sur-Yon.

Fouquet (Jean-Baptiste), garde champêtre à la Mothe-Achard.

Grelard (Gustave), ingénieur du service vicinal à la Roche-sur-Yon.

Meunier (Célestin), secrétaire de mairie à Saligny.

Penisson (Auguste), garde champêtre à l'Epine.

Perrocheau (Pierre), cantonnier communal à Saligny.

Recoquillon (Alix), secrétaire de mairie à Bourg-sous-la-Roche.

Soulard (Henri), cantonnier du service vicinal à la Roche-sur-Yon.

VIENNE

MM.

Grimaldi (Jean), chef de bureau à la préfecture de Poitiers.

Guedon (René), chef jardinier de la ville de Poitiers.

Javerliac (Pierre), chef de bureau à la préfecture de Poitiers.

Mme Maréchal (Marie-Louise), secrétaire de mairie à Montmorillon.

Marsille (Georges), rédacteur principal à la préfecture de Poitiers.

Mathieu (Raymond), chef de bureau à la mairie de Poitiers.

Poirault (Alexis), gardien au marché Notre-Dame de la ville de Poitiers.

Renaud (Jean-Baptiste), concierge à la préfecture de Poitiers.

Turpeau (Alfred), cantonnier du service vicinal à Poitiers.

Vivien (Narcisse), secrétaire de mairie à Anche.

VIENNE (HAUTE-)

MM.

Coufy (François), fossoyeur à Couzeix.

Granet (Jean-Baptiste), moniteur municipal d'éducation physique à Limoges.

Laplagne (Pierre), ancien adjoint au mairie à Bellac.

Lapleaud (Jules), cantonnier à Limoges.

Nicoulaud (Jean-Baptiste), bûcheron de l'exploitation forestière départementale à Saint-Amand-Magnazeix.

Nouaille (Jean-Marie), chef de bureau à la mairie de Limoges.

Roussy (Martial), cantonnier communal à Peyrilhac.

VOSGES

MM.

Albert (Louis), manœuvre à la voirie municipale à Epinal.

André (Louis), secrétaire de mairie à Deycimont.

Mlle Beaudoin, femme de service à l'école maternelle à Epinal.

Bemrich (Eugène), cantonnier à Saulcy-sur-Meurthe.

Bolot (Xavier), cantonnier départemental à Rupt-sur-Moselle.

Bonne (Constant), cantonnier du service vicinal à Gérardmer.

Caël (Léon), secrétaire de mairie à Taintrux.

Chevalier (Léon), cantonnier du service vicinal à Saulxures-les-Bulgneville.

Mlle Colin (Marie), laborantine au laboratoire départemental de bactériologie à Epinal.

Cuny (Emile), garde champêtre à Frapelle.

Demangeot (Gabriel), cantonnier du service vicinal à Sanchey.

Ferry (Edmond), cantonnier à la Croix-aux-Mines.

Gcammont (Joseph), cantonnier du service vicinal à Frizon.

Kilfiger (Charles), brigadier de la police municipale à Bruyères.

Kuster (Alfred), cantonnier à Frapelle.

Lagarde (Auguste), cantonnier du service vicinal à Fomerey.

Lalevée (Célestin), cantonnier du service vicinal à Arrentes-de-Corcieux.

Landormy (Cyrille), cantonnier municipal à Bettegney-Saint-Brice.

Lejal (Henri), chef cantonnier du service vicinal à Champ-le-Duc.

Pierrot (Alphonse), secrétaire de mairie à Balleville.

Risse (Fernand), secrétaire de mairie à Barbey-Seroux.

Rolin (Georges), chef cantonnier du service vicinal à Epinal.

YONNE

MM.

Adam (Eugène), cantonnier départemental à Sauvigny-le-Bois.

Bain (Félix), cantonnier départemental à Prunoy.

Bernard (Amédée), secrétaire de mairie d Villeblevin.

Bourgoing (Emile), cantonnier rural à Lavau.

Caillotin (Julien), cantonnier départemental à Etais.

Carre (André), sous-archiviste principal aux archives départementales de l'Yonne à Auxerre.

Dechery (Albert), chef de division honoraire à la préfecture d'Auxerre.

Dupont (Ismaël), appariteur, tambour, afficheur à Appoigny.

Duru (Paul), cantonnier communal aux Bordes.

Genin (Augustin), cantonnier départemental à Pourrain.

Lherbe (Auguste), cantonnier communal à Merry-Sec.

Milandre (Victor), cantonnier départemental à Louesmes.

Pautrat (Emile), cantonnier communal à Lavau.

Plain (Désiré), cantonnier communal à Sergines.

Renault (André), cantonnier départemental à Villeneuve-sur-Yonne.

Ronay (Paul), cantonnier communal à Diges.

Art. 2. — Le directeur du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1947.

JULES MOCH.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Commission consultative de la famille et de la nationalité française.

Par arrêté en date du 26 janvier 1948, est nommé membre de la commission consultative prévue par l'article 125, 2e alinéa, du décret du 29 juillet 1939:

M. Pierre Descaves, représentant la société des gens de lettres de France, en remplacement de M. Guy Chastel, dont la démission est acceptée.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Cabinet du ministre.

Le ministre des forces armées,

Vu les arrêtés du 27 novembre 1947 portant nomination des membres du cabinet du ministre des forces armées et délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 27 novembre 1947 portant nomination des membres du cabinet du ministre des forces armées est modifié comme suit:

M. Daniel Pepy, chargé de mission, est nommé directeur civil adjoint.

M. Daniel Petit est nommé chef de cabinet, en remplacement de M. de Boissieu, appelé à d'autres fonctions.

M. Jacques Lansier, chargé de mission, est nommé chef adjoint de cabinet.

Art. 2. — L'article 11 de l'arrêté du 27 novembre 1947, portant délégation de signature, est modifié comme suit:

« En l'absence de M. Touffait, cette délégation est donnée dans le cadre de ses attributions, à M. Daniel Petit, chef de cabinet ».

Art. 3. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prendra effet à compter du 29 janvier 1948.

Fait à Paris, le 30 janvier 1948.

PIERRE-HENRI TEITGEN.

Décret du 31 janvier 1948 portant promotions dans le corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Par décret en date du 31 janvier 1948, sont promus au grade de contrôleur de 2e classe pour compter du 1er février 1948 (organisation):

MM. Lefèvre (André-Rolland);
du Bessey de Contenson (Gérard-Roger),

contrôleurs-adjoints de l'administration de l'aéronautique.

Décret n° 48-154 chargeant le ministre des forces armées d'exercer, à titre provisoire, les attributions dévolues à un secrétaire d'Etat aux forces armées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1948: page 940, 3e colonne, article 1er, 3e et 4e ligne, au lieu de: « par le décret du 29 décembre 1947 susvisé », lire: « par le décret du 29 novembre 1947 susvisé ».

Décret portant attribution de la médaille de la Résistance française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1948: page 932, 1re colonne, article 1er, au lieu de: « M. le chef de bataillon Albert-Charles Arnould », lire: « M. le chef d'escadron Charles-Marie-Lucien Arnould ».

Décret portant radiation des cadres de l'armée de terre (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1948: page 571, Artillerie, MM. les capitaines, au lieu de: « M. le capitaine Delavallée (René-Paul-Emile) », lire: « M. le capitaine Delavallée (Henri-Marc) » (le reste sans changement).

Décret portant radiation des cadres de l'armée de terre (réserve) (limite d'âge).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1948: page 575, Artillerie, MM. les capitaines, au lieu de: « Leredy (Raymond), 22 octobre 1947 », lire: « Lecedu (Raymond), 22 octobre 1947 »; au lieu de: « Wilz (Marcel), 21 novembre 1947 », lire: « Wilz (Marcel), 27 novembre 1947 » (le reste sans changement).

Décret portant acceptation d'offre de démission de leur grade présentée par des officiers de réserve des troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1948: page 577, Artillerie coloniale, MM. les sous-lieutenants, au lieu de: « Ressy (Albert) », lire: « Ressy (Robert-Louis-Abel) » (le reste sans changement).

Commission des transmissions pour l'Afrique occidentale française.

Par décision du 23 janvier 1948, il est institué une commission des transmissions pour l'Afrique occidentale française, comprenant:

Un représentant de l'armée de terre (commandant des transmissions de l'Afrique occidentale française);

Un représentant de l'armée de l'air (à désigner par le commandant de l'air en Afrique occidentale française);

Un représentant de l'armée de mer (à désigner par le commandant de la marine en Afrique occidentale française).

Cette commission sera déléguée en Afrique occidentale française de la commission centrale des transmissions. Elle se réunira au moins une fois par mois à l'initiative d'un de ses membres ou à la demande de la commission centrale.

Cette commission siégera à Dakar. La présidence en sera assurée à tour de rôle par un représentant de la guerre, de la marine et de l'air. Le secrétariat sera assuré par l'armée de terre.

Commission des transmissions pour l'Afrique équatoriale française.

Par décision du 23 janvier 1948, il est institué une commission des transmissions pour l'Afrique équatoriale française, comprenant:

Un représentant de l'armée de terre (commandant des transmissions de l'Afrique équatoriale française);

Un représentant de l'armée de l'air (à désigner par le commandant de l'air en Afrique équatoriale française et au Cameroun);

Un représentant de l'armée de mer (à désigner par le commandant de la marine en Afrique occidentale française).

Cette commission sera déléguée en Afrique équatoriale française de la commission centrale des transmissions. Elle se réunira au moins une fois par mois, à l'initiative d'un de ses membres ou à la demande de la commission centrale. Le commandant de la marine en Afrique occidentale française pourra ne pas se faire représenter aux réunions où seront examinées des questions intéressant exclusivement les armées de terre et de l'air.

Cette commission siégera à Brazzaville. La présidence en sera assurée, à tour de rôle, par un représentant de la guerre, de la marine et de l'air. Le secrétariat sera assuré par l'armée de terre.

Commission des transmissions pour Madagascar.

Par décision du 23 janvier 1948, il est institué une commission des transmissions pour Madagascar comprenant:

Un représentant de l'armée de terre (commandant des transmissions à Madagascar);

Un représentant de l'armée de l'air (à désigner par le commandant de l'air en Afrique occidentale française);

Un représentant de l'armée de mer (à désigner par le commandant de la marine à Diégo-Suarez).

Cette commission sera déléguée à Madagascar de la commission centrale des transmissions. Elle se réunira au moins une fois par mois, à l'initiative d'un de ses membres ou à la demande de la commission centrale. Le commandant de la marine à Diégo-Suarez pourra ne pas se faire représenter aux réunions où seront examinées des questions intéressant exclusivement les armées de terre et de l'air.

Cette commission siégera à Tananarive. La présidence en sera assurée à tour de rôle par un représentant de la guerre, de la marine et de l'air. Le secrétariat sera assuré par l'armée de terre.

Inscription au tableau d'avancement pour l'année 1948 dans le corps des officiers de justice maritime (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1948: page 880, 3e colonne, ajouter *in fine:*

Paris, le 21 janvier 1948.

PIERRE-HENRI TEITGEN. JOANNÈS DUPRAZ.

Inscription aux tableaux de commandement (officiers de marine).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1948:

Page 880, 3e colonne, Capitaines de vaisseau, au lieu de: « Héron de Villefosse (L.-A.-L.-M.) », lire: « Héron de Villefosse (L.-A.-M.-L.) ».

Page 881, 1re colonne, Capitaines de corvette, au lieu de: « Chalmin (P.-H.) », lire: « Chalmin (P.-M.) »; 2e colonne, Capitaines de corvette, au lieu de: « Groleau (E.-M.-J.-M.) », lire: « Groleau (E.-P.-J.-M.) »; Capitaines de frégate, au lieu de: « Cosleou (J.-M.) », lire: « Cosleou (J.-H.) »; Lieutenants de vaisseau, au lieu de: « Brown de Golstoun (P.-D.-H.) », lire: « Brown de Colstoun (P.-D.-H.) »; au lieu de: « Traonmilin (H.-A.) », lire: « Traonmilin (A.-A.) »; au lieu de: « Vissian (A.-L.-G.-E.) », lire: « Vissian (A.-L.-J.-E.) »; 3e colonne, en bas du tableau, ajouter *in fine:*

Paris, le 31 décembre 1947

PIERRE-HENRI TEITGEN. JOANNÈS DUPRAZ.

Tableau de départ colonial du 1er février 1948.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales, et au plus tard pour le 15 février, les certificats d'aptitude réglementaire (état modèle « C » recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Colonels.

M. Chatillon (Jean), 9e groupement de P. G. A. — 7 août 1944 (1).

Lieutenants-colonels.

MM.

Delcamp (Georges), E. M. P. I. C., état-major 5e région militaire. — N'a jamais servi.

Revol (Jacques). — E. M. P. I. C. secrétariat d'Etat aux forces armées, guerre, cabinet — 29 octobre 1943.

Chefs de bataillon.

MM.

Moreau (Lucien), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 15 décembre 1945.

Naulevade (Eugène), état-major, élément de visionnaire n° 1. — 29 juillet 1946.

Capitaines.

MM.

Clement (Roger), E. M. P. I. C., état-major du général commandant en chef français en Allemagne. — N'a jamais servi.

Lafargue (Philippe), 1er bataillon de marche d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi

Archimbault (Félix), 1er bataillon de marche d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Murati (François), E. M. P. I. C., état-major 10e région militaire. — 10 février 1946.

Turquet de Bauregard Bonnaud (Gilles), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 22 avril 1946.

Leost (Jean), 6e demi-brigade d'infanterie coloniale. — 18 juillet 1946.

Chartres (Georges), E. M. P. I. C., état-major de l'armée. — 28 août 1946.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Ulurald (Guy), E. M. P. I. C., service prémilitaire, 4e région militaire. — N'a jamais servi.

Bouttin (Georges), disposition génésuper, Maroc. — N'a jamais servi.

Bayt (Régis), dépôt des isolés des troupes coloniales. — N'a jamais servi.

Ventre (André), dépôt des isolés des troupes coloniales. — N'a jamais servi.

Mousteou (Pierre), disposition génésuper, Maroc. — N'a jamais servi.

Houtefeuille (André), disposition génésuper, Maroc. — N'a jamais servi.

Terras (Jean), 1er régiment de marche du Tchad. — 8 mai 1945.

Heme de Lacotte (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole, subsistance annexe, dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 20 avril 1946.

Roy (Marcel), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole, subsistance annexe, dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 20 avril 1946.

Deverchere (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 septembre 1946.

Le Goff (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars. — 4 septembre 1946.

Martinet (Paul), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 15 septembre 1946.

Muraton (Marcel), 1er régiment de marche du Tchad. — 17 septembre 1946.

(1) Date de prise de rang.

Le Parmentier (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars. — 17 septembre 1946 (1).

Pedelieu (Gaston), 6e demi-brigade d'infanterie coloniale. — 17 septembre 1946.

Labarre (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 17 septembre 1946.

B. — **Artillerie coloniale.**

Colonel.

M. Pennacchioni (Louis), E. M. P. A. C., école d'application d'artillerie. — 9 juillet 1944.

Chefs d'escadron.

MM.

Charpentier (Jules), E M. P. A. C., ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires, établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies, Marseille. — 17 septembre 1946.

Pierre (Hubert), E. M. P. A. C. (état-major 6e région militaire). — 17 septembre 1946

Pasquier (Kléber), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — 27 janvier 1946.

Capitaine.

M. Longuet (Jacques), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 12 février 1946.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Des Georges (Paul), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 17 janvier 1947.

Bonnaire (Félix), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — 17 janvier 1947.

Gérard (Roger), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — 17 janvier 1947.

Lefebvre (Henri), 2/1er régiment d'artillerie coloniale. — 19 janvier 1947.

Le Seach (Maurice), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — 27 janvier 1947.

C. — **Chancellerie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Chauveau (Gaston), bureau de garnison, 9e région militaire. — 6 mars 1946.

Lieutenant.

M. Brun (Emile), état-major, 9e région militaire. — 26 novembre 1946.

D. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Chainas (Jean), arrondissement des travaux du génie, Toulon. — 28 octobre 1946.

Lieutenant.

M. Ilart (Lucien), direction du génie de la 1re région militaire. — 2 octobre 1946.

OUVRIERS D'ÉTAT

Auto.

Lieutenant.

M. Couronnet (Paul), 156e compagnie de réparations. — 28 octobre 1946.

E. — **Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Lieutenants.

MM.

Helies (Barthélémy), annexe dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux. — 15 août 1946.

Cargill (Georges), 3e bataillon d'infanterie coloniale. — 28 octobre 1946.

(1) Date de prise de rang.

F. — **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Gacon (Edmond), 1re intendance coloniale, Paris. — 8 novembre 1945 (1).

Commandant.

M. Federici (Jean), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 6 novembre 1946.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Hocquette (Pierre), intendance des corps de troupe du Mans, 3e région militaire. — 17 septembre 1946.

Faget (Georges), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 27 octobre 1946.

Perriot (Maurice), direction centrale de l'intendance, détaché à l'organe liquidateur des troupes du Levant à Arles. — 30 décembre 1946.

G. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Caussain (Jean), école application service santé troupes coloniales, hors cadres, direction du service de santé colonial, Paris. — 18 août 1946.

Basiouil (Marcel), école application service santé troupes coloniales, Marseille. — 4 septembre 1946.

Seyberlich (Alfred), école application service santé troupes coloniales, direction du service de santé de la 1re région militaire. — 15 septembre 1946.

Merle (Fernand), école application service santé troupes coloniales, direction du service de santé de la 1re région militaire. — 19 janvier 1947.

Salou (Guillaume), école application service santé troupes coloniales, direction du service de santé de la 1re région militaire. — 25 janvier 1947.

Koerber (Alfred), école application service santé troupes coloniales, détaché stage institut Pasteur, Paris. — 30 janvier 1947.

Capitaines.

MM.

Heckenroth (Marcel), école application service santé troupes coloniales, direction centrale du service de santé (guerre), stage phtisiologie. — 9 janvier 1947.

Torresi (Félix), 1re demi-brigade coloniale, détaché au I/3e R. A. C. — 19 janvier 1947.

Negre (Roland), régiment colonial de chasseurs de chars. — 19 janvier 1947.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenant.

Bodin (Marcel), direction des troupes coloniales. — 6 novembre 1945.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — **Infanterie coloniale.**

CLAIRON

Beaudain (Robert), sergent, 3e bataillon d'infanterie coloniale. — 23 juillet 1947.

B. — **Agents des corps de troupe.**

Adjudants-chefs.

Vauzelle (André), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 28 octobre 1946.

Villadary (Lucien), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 28 octobre 1946.

(1) Date de prise de rang.

Adjudants.

Allier (Jean), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 15 décembre 1944 (1).

Pasquet (René), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 24 août 1946.

Barneda (Aimé), groupement des P. G. A. de la 9e région militaire. — 27 novembre 1946.

Sergents-majors.

Gastaldi (Antoine), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 5 février 1946.

Lagrost (Elie), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 30 octobre 1946.

Bruzon (Bernard), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 30 décembre 1946.

Sergents-chefs.

Thomas (Michel), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Reynaud (Roger), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 8 octobre 1943.

Sergents.

Grondin (Joseph), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables. — N'a jamais servi.

Castor (Louis), bataillon de commandement n° 6, Carcassonne. — N'a jamais servi.

Virlos (Bernard), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Tros (Raymond), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca. — 14 juin 1943.

Dominici (Bastien), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca. — 5 février 1946.

C. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudants-chefs

Nasica (Paul), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (dépôt des isolés des troupes coloniales). — 13 novembre 1945.

Charon (Gérard), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (direction des troupes coloniales). — 25 août 1946.

Adjudants.

Perelli (Gaston), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (1re région militaire). — 24 décembre 1944.

Bertault (Gérard), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (ministère de la France d'outre-mer). — 1er janvier 1946.

Catanzano (Adrien), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (direction des troupes coloniales). — 28 février 1946.

Baradel (André), 39e compagnie de secrétaires d'état-mapor coloniaux (ministère de la France d'outre-mer). — 25 août 1946.

Sergents-majors.

Elcouet (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (section d'études et d'informations). — 4 juillet 1946.

Herbeth (Paul), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux (section coloniale, 1re région militaire, Paris). — 17 septembre 1946.

Sergents-chefs.

Cornale (Henri), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Gascard (Jacques), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

Reynaud (Marius), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — 23 novembre 1945.

(1) Date de prise de rang.

(Supplément. — Fin.)

Sergents.

Cohen (André), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.
Menery (Joseph), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.
Aubin (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.
Combon (Adrien), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux. — N'a jamais servi.

D. — Intendance coloniale.

Adjudants.

Get (Jules), section des commis ouvriers d'administration. — 24 novembre 1946 (1).
Ollieric (René), section des commis ouvriers d'administration. — 23 décembre 1946.

Sergents-chefs.

Aubret (Louis), 1re intendance coloniale, Marseille.
Croce (Jules), intendance des colonies, Marseille. — 17 septembre 1946.

Sergents.

Retornaz (Jocelyn), intendance coloniale, Fréjus. — N'a jamais servi.
Hubert (Henri), section des commis ouvriers d'administration. — N'a jamais servi.
Vital (Louis), intendance des colonies, Marseille. — N'a jamais servi.
Masson (Olivier), intendance des colonies, Marseille. — N'a jamais servi.
Lemezec (Jean), 2e intendance coloniale, Paris. — N'a jamais servi.
Laborderie (Lucien), 2e intendance coloniale, Paris. — N'a jamais servi.
Dubois (Claude), 1re intendance coloniale, Marseille. — 8 février 1946.
Coppens (Emmanuel), 1re intendance coloniale, Marseille. — 17 septembre 1946.
Diop (Boubacar), 2e intendance coloniale, Paris. — 18 septembre 1946.

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMEMENTS

Adjudant-chef.

Grimaldi (Joseph), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole — 30 décembre 1946.

ARTIFICIERS

Maréchal des logis major.

Le Mene (Ernest), direction du matériel de la 9e région militaire. — 28 octobre 1946

Maréchaux des logis chefs.

Nicolet (Robert), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 28 octobre 1946.
Bizzari (Jean), direction du matériel de la 9e région militaire. — 9 novembre 1946.

Maréchal des logis.

Moal (Adrien), compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 9 novembre 1946.

(1) Date de prise de rang.

OUVRIER A FER

Maréchal des logis chef.

Oberhauser (Victor), centre de rassemblement et de transition colonial dans la métropole. — 30 décembre 1946 (1).

OUVRIERS A BOIS

Maréchal des logis major.

Stoeckle (Alphonse), établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies. — 12 juin 1946.

Maréchaux des logis chefs.

Bonnard (Louis) (2), compagnie coloniale autonome du service du matériel. — N'a jamais servi.
Giroux (Louis), 151e compagnie coloniale de réparations. — 30 décembre 1946.

SURVEILLANTS DE TRAVAUX

Adjudants-chefs.

Bourbao (Henri), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 8 juin 1946.
Jumarie (Auguste), 1er régiment de marche du Tchad. — 16 août 1946.
Rousseau (Victor), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 17 août 1946.
Augustin (Stanislas), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 5 novembre 1946.
Moussieau (René), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 27 février 1946.

Adjudant.

Simonetta (Hubert), compagnie coloniale autonome du service du matériel. — 10 juin 1946.

Maréchaux des logis chefs.

Rodriguez (Marcel), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.
Ferrand (Louis), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 7 mai 1946.

SELLIER

Maréchal des logis chef.

Bouty (Amédée), 156e compagnie coloniale de réparation. — 25 novembre 1946.

F. — Service de santé colonial.

Catégorie « Ecritures ».

Adjudant-chef.

Bucquet (Julien), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 16 juin 1946.

Catégorie « Visite et exploitation ».

Sergent.

Liliani (René), annexe autonome du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 5 février 1947.

(1) Date de prise de rang.
(2) Spécialisé frigoriste.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-173 du 31 janvier 1948 fixant le régime douanier et fiscal des produits pétroliers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 16 mars 1928 portant revision du régime douanier des produits pétroliers;

Vu l'article 23 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 modifiant l'article 250 du code des douanes;

Vu l'avis de la commission permanente instituée par l'article 6 de la loi du 16 mars 1928,

Décrète:

TITRE Ier

DÉFINITION DES PRODUITS ET CONTRÔLE DE L'AUTHENTICITÉ DES HUILES MINÉRALES BRUTES

Art. 1er. — Pour l'application des droits et taxes de douane, les spécifications des divers produits pétroliers catalogués sous les nos 332 A à 341 du tarif douanier sont fixés comme suit:

Pétrole brut. — N° 332 A. — Toute huile minérale naturelle de pétrole, quelle que soit sa composition, dont l'authenticité est établie dans les conditions prévues à l'article 2 ci-après.

Huile de schiste et autres — N° 332 A. — Toute huile minérale brute ayant une origine autre que le pétrole et dont l'authenticité est établie dans les conditions prévues à l'article 2 ci-après.

Gaz de pétrole. — N° 333. — (Propane et butane commerciaux). Hydrocarbures gazeux liquéfiés provenant du traitement des pétroles bruts, des gaz naturels ou des produits de synthèse, dont la tension de vapeur à 15° centigrades n'excède pas 15 hectopièzes.

Essences de pétrole. — N° 334 A. — Mélange d'hydrocarbures extraits du pétrole brut ou des gaz naturels ou des produits de synthèse, donnant par distillation au moins 5 p. 100 en volume avant 70° centigrades et au moins 95 p. 100 avant 215° centigrades, y compris les pertes, en employant la méthode normalisée (ballon Engler); l'essence aviation doit avoir un point final de distillation inférieur à 185° et posséder, en outre, un indice d'octane supérieur ou égal à 90.

White-spirit. — N° 334 B. — Produit du traitement des pétroles bruts ou des gaz naturels dont le point d'inflammabilité Luchaire est supérieur à 25° centigrades, et distillant au moins 80 p. 10 en volume avant 205° centigrades, y compris les pertes, en employant la méthode normalisée (ballon Engler).

L'écart de température entre le point 5 p. 100 et le point 95 p. 100, y compris les pertes, étant au plus égal à 80° centigrades.

Pétrole lampant (kérosène). — N° 334 C. — Produits du traitement des pétroles bruts dont le point d'inflammabilité Luchaire est supérieur à 35° centigrades et

distillant moins de 80 p. 100 en volume avant 205° centigrades et plus de 50 p. 100 avant 255° centigrades, y compris les pertes, en employant la méthode normalisée (ballon Engler) (variante ballon Saybolt).

Autres produits légers. — N° 334 G. — Produits du traitement des pétroles bruts dont le point d'inflammabilité est inférieur ou au plus égal à 55° centigrades et ne présentant pas les caractéristiques définies ci-dessus pour l'essence, le white-spirit et le pétrole lampant.

Gas-oil. — N° 335 A. — Produits du traitement des pétroles bruts ou des produits de synthèse dont le point d'inflammabilité Luchaire est compris entre 55° et 120° centigrades et renfermant au plus 50 p. 100 de parties distillant avant 255° centigrades en employant la méthode normalisée (variante ballon Saybolt).

Fuels-oils. — N° 335 B et 335 C. — Produits du traitement du pétrole brut ou des produits de synthèse, de couleur foncée, et dont le point d'inflammabilité Luchaire est compris entre 55° et 160° centigrades renfermant en volume 50 p. 100 au plus de parties distillant avant 270° centigrades en employant la méthode normalisée (variante ballon Saybolt) et présentant, après traitement suivant la méthode colorimétrique de dosage de l'asphalte, une coloration au moins égale à celle d'une solution de 35 milligrammes d'iode dans 100 centimètres cubes de chloroforme.

Les fuels ci-dessus définis se divisent en deux catégories :

1° Le fuel fluide dont la viscosité absolue à 20° centigrades est inférieure à 61 centistokes (8 Engler) ;

2° Le fuel visqueux dont la viscosité absolue à 20° centigrades est égale ou supérieure à 61 centistokes (8 Engler).

Huile lourde de pétrole et produits assimilés, lubrifiants à base de produits du pétrole. N° 336 A à 336 C. Produit du traitement des pétroles bruts ou des produits de synthèse renfermant en volume moins de 30 p. 100 de parties distillant avant 300° centigrades en employant la méthode normalisée (variante ballon Saybolt) comprenant :

a) Huile blanche type water-White. — Produit marquant au colorimètre de Dubosc un degré de coloration égal ou inférieur à celui d'une solution de chromate neutre de potassium à 6 milligrammes par litre, ou qui, étant plus fortement coloré, n'a ni l'odeur, ni la saveur caractéristique des produits du pétrole ;

b) Spindle. — Produit ayant une coloration N. P. A. supérieure à 1,5 et une viscosité absolue à 50° centigrades inférieure à 16 centistokes (2,5 Engler) ;

c) Mazout de graissage. — Produit ayant une coloration N. P. A. supérieure à 8, une viscosité absolue à 50° centigrades inférieure à 89° centistokes (12 Engler) et dont la teneur en asphalte est inférieure ou égale à 1 p. 100 ;

d) Autres. — Produits ne présentant pas des spécifications permettant de les classer dans les trois catégories énumérées ci-dessus.

Vaseline. — N° 337. — Substance de consistance analogue à celle du beurre, extraite du pétrole brut ou des produits de synthèse, de couleur blanche ou jaunâtre et, dans ce cas, une solution à 10 p. 100 dans une huile raffinée water-White doit marquer au colorimètre Dubosc un degré de coloration égal ou inférieur à celui d'une solution de chromate neutre de potassium à 60 milligrammes par litre. Les produits de même consistance artificiellement colorés sont considérés comme vaseline.

Paraffine. — N° 338. — Substance solide extraite du pétrole brut, des produits de synthèse ou des huiles de schiste, de couleur blanche ou jaunâtre, semi-translucide, de structe cristalline.

Cires de pétrole et de schiste. — N° 339 :

Cire de pétrole brute : substance extraite des pétroles bruts, ou des huiles de schiste, de couleur brune ou noire, opaque, de structure amorphe ;

Cire de pétrole raffiné : substance extraite des pétroles bruts, ou des huiles de schiste ou produits de synthèse, de couleur blanche ou jaune, opaque, de structure amorphe, possédant des propriétés plastiques.

Cokes de pétrole et produits assimilés. — N° 341. — Résidus solides du traitement des pétroles bruts, de couleur grise ou noire.

Autres produits du pétrole et produits assimilés non dénommés ni compris ailleurs. — 340 A et 340 B :

Cut-backs. — Mélanges constitués par 60 p. 100 et plus de bitumes, de pétrole et d'un solvant (produits du pétrole ou autre) et dont la pénétration à 25° centigrades par la méthode normalisée, est supérieure à 350 ;

Emulsion. — Suspension de bitume de pétrole dans l'eau ou inversement, stabilisée par l'addition d'agent émulsif ;

Gaz de pétrole autres que ceux repris au numéro 333. — Gaz de pétrole dont la tension de vapeur à 15° centigrades est supérieure à 15 hectopièzes ;

Autres. — N° 340 B. — Produits du traitement des pétroles bruts ou des produits de synthèse, présentant des spécifications ne permettant pas de les classer dans l'une ou l'autre des catégories définies ci-dessus.

Art. 2. — L'admission des huiles minérales brutes est subordonnée à la production d'un certificat d'une autorité technique locale du pays d'extraction.

Ce certificat devra spécifier que l'huile brute considérée est bien de qualité courante, en provenance d'une zone nettement délimitée, qu'elle n'a subi d'autres opérations que la décantation, la déshydratation ou la stabilisation et qu'il ne lui a été ajouté aucun produit autre que celui résultant, à due proportion, de la récupération des gaz naturels.

Le certificat sera légalisé par l'agent consulaire français dans la circonscription duquel se trouve l'autorité certifiante, cette légalisation comportant une authentification de la signature de l'autorité signataire du certificat, ainsi que de sa qualité.

Le certificat dont il s'agit, et qui tient lieu de certificat d'origine, doit être accompagné de trois échantillons d'au moins dix litres, scellés par l'autorité certifiante et revêtus de marques certaines de référence au certificat.

Aussi longtemps que l'huile de même provenance reste semblable à elle-même, l'importateur est dispensé de la production de nouveaux échantillons.

Tous les documents relatifs aux importations d'huiles brutes sont centralisés au ministère de l'industrie et du commerce, direction des carburants, pour être soumis, s'il y a lieu, à la commission permanente instituée par l'article 6 de la loi du 16 mars 1928. Il appartient à la commission de prescrire toutes les mesures de contrôle qu'elle juge utile et de décider si le produit importé est bien brut d'origine.

Tout importateur qui en fait la demande au service des douanes est autorisé à soumettre, en vue de l'examen de la commission permanente, préalablement à toute importation, les échantillons de l'huile brute qu'il se propose de traiter, ainsi que tous documents justificatifs.

L'introduction en usine exercée d'huile minérale que la commission aura reconnu ne pas remplir les conditions exigées, peut donner lieu à l'application des pénalités prévues à l'article 646 du code des douanes.

Art. 3. — L'admission en usines exercées, au bénéfice de la suspension des droits de douane prévue au cinquième alinéa de l'article 3 de la loi du 16 mars 1928, des résidus destinés au craquage est réservée aux seuls produits du pétrole contenant moins de 5 p. 100 en volume de parties distillant avant 200° centigrades par la méthode normalisée (variante ballon Saybolt).

TITRE II

CONDITIONS D'APPLICATION DES RÉDUCTIONS DE TAXES PRÉVUES POUR CERTAINS PRODUITS

Art. 4. — Les gaz liquéfiés repris au n° 333 du tarif des douanes ne peuvent bénéficier de la taxe intérieure au taux réduit, inscrite à l'article 250 du code des douanes, que sous conditions d'être employés à la fabrication de gaz combustibles ou de mélanges gazeux combustibles destinés à être distribués, par canalisation, pour l'alimentation en gaz de ville des collectivités urbaines, rurales ou semi-rurales par des entreprises ayant le caractère de services publics.

Les gaz liquéfiés destinés aux usages définis ci-dessus ne pourront être livrés aux usines à gaz destinataires qu'en wagons-citernes ou en conteners de 500 kg au moins de charge utile.

L'expédition sera effectuée sous le couvert d'un acquit à caution qui devra être revêtu par le service des douanes ou, à défaut, par celui des contributions indirectes du lieu de destination, d'un certificat attestant l'introduction dans l'usine destinataire.

Les réservoirs fixes dans lesquels ces produits seront emmagasinés à destination devront en outre être jaugés et munis d'un indicateur de niveau.

Art. 5. — Les gaz-oils déclarés pour la carburation du gaz de houille ou du gaz à l'eau au bénéfice de la taxe intérieure au taux réduit inscrits à l'article 250 du code des douanes doivent être placés sous le lien d'un acquit à caution de douane qui doit être revêtu par le services des douanes, ou, à défaut, des contributions indirectes du lieu de destination, d'un certificat attestant l'introduction dans l'usine destinataire et la coloration en présence du service dans les conditions fixées par arrêté ministériel.

Les gas-oils destinés à l'imprégnation des bois peuvent être admis, sous les mêmes conditions et formalités, au bénéfice du tarif réduit prévu ci-dessus.

Art. 6. — Les fuel-oils ne peuvent bénéficier de la taxe intérieure au taux réduit inscrite à l'article 250 du code des douanes que sous condition d'être employés sans

modification ni transformation soit à la combustion proprement dite sous toutes ses formes, soit à l'alimentation des moteurs à combustion interne, fixes ou locomobiles, des moteurs de locomotives et automotrices sur rails, des moteurs de tracteurs agricoles et de navigation, des moteurs de rouleaux compresseurs et concasseurs et des moteurs appliqués à la navigation fluviale ou aérienne, soit à l'entretien des routes et autres voies publiques.

Par exception, peuvent être également admis au régime privilégié les fuel-oils employés à la fabrication d'émulsions pour l'entretien des routes, des briquettes, agglomérés et autres produits solides pour la combustion, à la carburation du gaz de houille ou du gaz à l'eau, à l'imprégnation des bois, à l'imprégnation et à l'enrobage du carbure de calcium, à la fabrication de la cyanamide et des engrais en poudre huilée et au flottage des minéraux.

Art. 7. — Les personnes qui désirent recevoir des propanes et butanes commerciaux, du gas-oil ou du fuel-oil dans les conditions fixées aux articles précédents doivent, au préalable, adresser au directeur général des douanes une demande établie dans les conditions prévues aux articles 11 et suivants du titre III du présent décret concernant les usines exercées et se soumettre, le cas échéant, à l'exercice qui pourrait leur être imposé dans les formes fixées par ce même titre III.

D'autre part, toute personne qui reçoit ou qui détient, dans les conditions fixées aux articles 4, 5 et 6 qui précèdent, des produits admis au bénéfice d'une taxe intérieure à un taux réduit, doit tenir un registre préalablement coté et paraphé par le receveur des douanes du lieu ou, à défaut, par le receveur des contributions indirectes, et où elle fait mention, jour par jour:

1° Aux entrées, de toutes les quantités de chaque produit reçues, avec indication:

a) Pour les quantités parvenues sous acquit à caution, du bureau d'origine, du numéro et de la date de l'acquit à caution;

b) Pour les autres, soit du numéro et de la date de la déclaration de versement à la consommation, soit du nom et de l'adresse de l'expéditeur, ainsi que de la date de réception;

2° Aux sorties, de toutes les quantités consommées ou mises en œuvre, avec indication, le cas échéant, de l'espèce et de la quantité des produits fabriqués.

Devront être portés distinctement aux sorties les quantités de fuel-oils rétrocédées ou vendues par les détenteurs avec indication du nom et de l'adresse du destinataire, ainsi que de la date d'expédition, et les quantités de tous produits que les intéressés transféreront de l'un de leurs établissements dans un autre.

Art. 8. — Le registre tenu en exécution de l'article précédent doit, à la fin de chaque mois, être arrêté par l'intéressé et être communiqué sur place à toute réquisition des agents des douanes et de la régie, qui peuvent, par des recensements, par l'examen des installations et par toutes investigations utiles, contrôler l'exactitude de ces indications.

L'intéressé est tenu de fournir gratuitement aux agents chargés du contrôle le personnel et le matériel nécessaires pour l'exécution de leur mission, et de leur laisser prélever gratuitement les échantillons destinés aux analyses.

Il doit, en outre, sur simple demande de l'administration compétente et sous la sanction des pénalités prévues à l'article 646 du code des douanes, communiquer tous documents (livres de commerce et de correspondance, registres, facturiers, marchés, documents de transports, etc.) permettant d'établir que les produits ont reçu leur destination privilégiée.

Art. 9. — Les futailles et récipients employés pour les transports des fuel-oils admis au bénéfice de la taxe intérieure au taux réduit inscrite à l'article 250 du code des douanes, doivent être revêtus de la mention: « Résidus pétrolifères admis au droit réduit », ainsi que de l'indication du poids net.

Ces inscriptions doivent être faites à la peinture ou au feu, en lettres d'au moins 5 cm de hauteur. Elles doivent être reproduites sur les titres de transport.

Les réservoirs fixes dans lesquels les produits seraient emmagasinés à destination devraient être mesurés et gradués et revêtus des mêmes indications.

En cas de rétrocession ou de vente, il est, de plus, obligatoire que les contrats et factures portent la mention expresse que les fuel-oils ne peuvent recevoir d'autres emplois que ceux énumérés à l'article 6 du présent décret.

Art. 10. — En cas de différence entre les quantités de produits reçues au bénéfice d'une taxe réduite et celles dont l'emploi est justifié, le déficit donne lieu, indépendamment des pénalités encourues, à la perception du supplément de taxe reconnu exigible.

L'administration compétente peut toutefois accorder décharge des déficits résultant de causes naturelles.

TITRE III

RÉGIME DES USINES EXERCÉES

Art. 11. — Les industriels désirant entreprendre une fabrication pour laquelle la loi prévoit l'exercice des usines doivent, au préalable, adresser une demande au directeur général des douanes, qui apprécie si l'établissement doit être exercé d'une façon permanente ou intermittente, fixe l'effectif des agents qui sont chargés de l'exercice et, éventuellement, indique les conditions spéciales du contrôle.

Art. 12. — Les opérations ne peuvent commencer qu'à la date fixée par la décision statuant sur les demandes prévues aux articles précédents, laquelle décision doit intervenir dans les deux mois de l'accusé de réception desdites demandes.

Art. 13. — Les demandes formulées en exécution des articles précédents doivent indiquer:

1° L'adresse (département, commune, rue et numéro) de l'établissement envisagé;

2° La nature des opérations prévues;

3° Les principales modalités de fonctionnement de l'usine et, notamment, son régime quant aux jours et heures de travail;

4° Les quantités annuelles approximatives de chacun des produits du pétrole qui seront introduits dans l'établissement en vue d'y être mis en œuvre;

5° La provenance (pays d'origine, établissement fournisseur) de ces produits, ainsi que leur situation au regard des droits de douane et taxes intérieures;

6° Les quantités annuelles approximatives de chacun des produits de transformation qui sortiront de l'usine.

Les demandes doivent être appuyées d'un plan des divers bâtiments, locaux, cours et emplacements de l'établissement, avec indication de leur affectation, des clôtures et ouvertures de passage, des réservoirs, bacs jaugeurs, canalisations, etc.

Art. 14. — L'établissement exercé doit être séparé de tout autre bâtiment et entouré de clôtures ayant au moins 2,50 m de hauteur.

S'il s'agit d'usine traitant à la fois des pétroles français et des pétroles étrangers introduits en suspension des droits d'importation, les appareils affectés au traitement de ces derniers, ainsi que les bacs ou réservoirs destinés à recevoir les produits à mettre en œuvre et ceux issus du traitement doivent être enfermés dans une enceinte spéciale ou, si le traitement des produits d'importation est intermittent, être disposés de telle manière qu'il soit possible de les isoler pendant toute la durée de ce traitement.

S'il s'agit d'usine effectuant à la fois la distillation des pétroles bruts et le craquage des produits importés, les appareils de craquage ainsi que les réservoirs et bacs destinés au logement des produits à craquer et ceux résultant de l'opération doivent être enfermés dans une enceinte spéciale ou bien être disposés de telle manière qu'il n'y ait de communication directe qu'avec les appareils enfermés dans cette enceinte.

Tous les jours, fenêtres et autres ouvertures existant dans les clôtures doivent être garnis de treillis de fer à mailles de 5 centimètres au plus; toutes communications avec l'extérieur doivent être fermées à deux serrures, l'une des clés étant détenue par la douane.

L'administration peut exiger que des regards et des vannes soient disposés sur les canalisations d'adduction et d'écoulement; que les vannes soient munies d'un dispositif spécial en vue de l'apposition de plombs ou de cadenas de fermeture; que les canalisations soient disposées de manière qu'à tout moment il soit facile d'en faire l'inspection sur l'intégralité de leurs parcours; que tous les réservoirs utilisés pour le contrôle des quantités mises en œuvre et de celles résultant du traitement soient jaugées et graduées suivant ce qui est prescrit pour les bacs d'entrepôts spéciaux.

Art. 15. — L'industriel est tenu de mettre gratuitement à la disposition de l'administration deux locaux suffisants et convenables pour bureau et corps de garde avec le mobilier et les appareils de chauffage nécessaires. Ces locaux doivent être situés dans l'enceinte de l'usine, à proximité des communications établies avec l'extérieur. L'entretien, le chauffage et l'éclairage de ces locaux sont à la charge de l'industriel.

En ce qui concerne les établissements dont la surveillance sera reconnue pouvoir n'être qu'intermittente, l'intéressé n'est obligé de mettre à la disposition de l'administration qu'une seule pièce meublée, chauffée et éclairée comme il est dit ci-dessus.

Art. 16. — L'industriel doit souscrire une soumission cautionnée portant engagement de payer, par trimestre et d'avance, les frais d'exercice, ainsi que les suppléments qui pourraient être la conséquence d'une augmentation de traitement accordée aux employés par mesure générale ou par suite d'avancement à l'ancienneté; de pourvoir au logement des agents, soit en nature en dehors de l'en-

ceinte de l'usine, soit au moyen d'une indemnité; de faire face aux frais de plombage, d'achat et d'entretien des serrures, des appareils de fermeture, des vannes et canalisations; à la fourniture et à l'entretien des instruments de mesurage, de pesage et de vérification; aux frais de transport et d'emballage des échantillons.

Lorsque la surveillance n'est qu'intermittente, les frais d'exercice sont fixés par vacation suivant un tarif arrêté par le ministre des finances.

Dans le cas où l'intéressé cesse son industrie, il n'est libéré de la redevance que trois mois après la déclaration de fermeture notifiée par lui à l'administration des douanes et après que l'usine a été vidée de tous produits passibles de droits et taxes.

L'industriel doit, en outre, souscrire chaque année, une soumission générale cautionnée garantissant les droits et taxes aux taux normaux afférents aux produits introduits en suspension desdits droits et taxes ou au bénéfice d'une tarification réduite, pour le cas où ces produits ne seraient pas soumis au traitement prévu ou bien viendraient à être détournés.

Art. 17. — Le service exerçant l'usine a le droit de se tenir en permanence dans l'enceinte de l'établissement et d'accéder à toutes ses parties, d'exercer une surveillance sur les réservoirs, bacs, appareils, citernes, compteurs, bacs-jaugeurs, canalisations, etc.

Art. 18. — Aucune entrée ou sortie de produits ne peut avoir lieu sans une déclaration préalable présentée soit au bureau établi dans l'usine, soit, s'il n'en est pas établi, au bureau des douanes dans la circonscription duquel l'établissement est situé.

Sont de même subordonnés à la déclaration préalable tous transferts de produits de l'une dans l'autre des enceintes distinctives que l'usine peut comporter conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus.

Doivent notamment être préalablement déclarés:

1° Si l'usine traite des huiles brutes françaises ou nationalisées par le payement des droits et des huiles brutes étrangères, l'introduction de ces dernières dans l'enceinte ou dans les appareils réservés à leur distillation;

2° Si l'usine traite par chaquage des produits passibles de droits différents, l'introduction, dans l'enceinte réservée aux installations de chaquage, de ceux de chaque catégorie;

3° Le reversement dans le circuit général de l'usine des produits obtenus dans les enceintes ou appareils réservés.

Art. 19. — Les huiles minérales brutes d'origine nationale ou étrangère entrent dans les usines en suspension de la taxe intérieure et des droits de douane.

Il en est de même en ce qui concerne les produits d'origine nationale ou étrangère introduits en vue du craquage ou en vue de la fabrication des road-oils, brais mous et asphaltes pour l'entretien des routes.

Les produits du pétrole d'origine étrangère autres que ceux visés ci-dessus ne peuvent être dirigés sur les usines exercées qu'après payement des droits de douane applicables à l'importation, mais ils bénéficient, dans cette hypothèse, de la suspension de la taxe intérieure.

Art. 20. — A la sortie des usines exercées, les produits provenant du traitement des huiles brutes ou des résidus introduits dans les conditions prévues à l'article 19 ci-dessus sont, en cas de versement à la consommation, exempts de droits de douane, mais acquittent la taxe intérieure instituée par l'article 250 du code des douanes.

Toutefois, s'il s'agit de produits mélangés avec des matières prises à la consommation, la taxe intérieure n'est due que sur la proportion d'hydrocarbures contenus dans le mélange.

Art. 21. — L'entrée en usine exercée de produits du pétrole pris à la consommation et libérés de tous droits et taxes peut être autorisée par le directeur régional des douanes. Les introductions effectuées dans ces conditions peuvent être compensées par le versement à la consommation, à la sortie de la même usine, d'une quantité équivalente de produits de même espèce et qualité en exemption des taxes exigibles.

Art. 22. — Les produits obtenus en usine exercée peuvent être dirigés sur une autre usine exercée ou sur un entrepôt de douane en suspension des droits et taxes exigibles. Leur réexportation s'effectue, le cas échéant, en exemption de ces droits et taxes.

Art. 23. — Les produits d'espèces différentes ou les produits de même espèce qui sont passibles de droits et taxes différents doivent être emmagasinés dans des réservoirs ou des locaux distincts.

Art. 24. — Lorsque l'usine opère exclusivement le traitement d'huiles brutes d'origine étrangère, le service l'exerçant peut limiter son action à la surveillance de l'enceinte, en vue d'assurer la régularité des opérations d'entrée et de sortie et de percevoir les droits et taxes exigibles. Il en est de même à l'égard des usines opérant exclusivement le traitement d'huiles ou de produits d'origine française ou nationalisés par le payement des droits.

Dans les usines qui procèdent au craquage des produits importés ainsi qu'à la fabrication des road-oils, brais et asphaltes pour routes, le service a en outre pour mission de contrôler que ces produits sont l'objet d'un traitement complet et non d'une simple épuration.

Les produits du craquage qui contiennent au moins 80 p. 100 en volume de parties distillant avant 220 degrés centigrades par la méthode normalisée (ballon Engler) peuvent être reversés dans le circuit général de l'usine.

En principe et sauf décision spéciale du directeur général des douanes prise après avis de la commission permanente instituée par l'article 6 de la loi du 16 mars 1928, les autres produits du craquage ne peuvent être reversés dans le circuit général de l'usine si ce n'est après payement des droits de douane.

De même les produits de toute nature provenant du traitement des résidus importés en vue de la fabrication des road-oils, brais et asphaltes pour routes ne peuvent être reversés dans le circuit général de l'usine si ce n'est après le payement des droits de douane.

Art. 25. — Dans les usines qui traitent à la fois des huiles brutes ou des produits d'origine française ou nationalisés par le payement des droits et taxes et des hydrocarbures d'origine étrangère, la mise en œuvre de ces derniers doit faire l'objet d'opérations séparées ne pouvant avoir lieu que sur déclaration préalable.

Le service constate leur rendement effectif en produits dérivés et prend en charge les quantités ainsi constatées à un compte spécial dont les modalités d'apurement seront déterminées par une décision du directeur général des douanes. Les produits dont il s'agit peuvent ensuite être remis dans le circuit général de l'usine.

Art. 26. — L'industriel doit tenir une comptabilité régulière:

1° Des entrées et des sorties;

2° Des stocks de matières premières et de produits finis;

3° Des stocks en cours de fabrication.

L'administration a le droit de s'y reporter pour le recoupement de ses propres comptes.

Art. 27. — La comptabilité prévue à l'article précédent, non plus que celle tenue par les agents exerçant l'usine, ne peuvent donner lieu à constatation d'un déficit à raison de produits détruits ou consommés volontairement ou accidentellement au cours des opérations de fabrication effectuées à l'intérieur même de l'enceinte de l'usine exercée.

Art. 28. — Dans chaque établissement, des règlements particuliers déterminent:

a) Les modalités de la surveillance et du contrôle;

b) L'emplacement où peuvent être effectués les mélanges avec les produits pris à la consommation.

TITRE VI

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 29. — Sans préjudice des autorisations de mélanges accordées par les textes en vigueur, sont autorisés, en entrepôt réel spécial et sous la surveillance du service des douanes, les mélanges d'huiles minérales lourdes avec d'autres huiles minérales lourdes, les mélanges d'huiles minérales lourdes avec des résidus, et les mélanges entre eux de gas-oil, de fuel-oil, de road-oil et de brais.

Pour l'application de la taxe intérieure, les mélanges sont taxés d'après leurs caractéristiques au moment de la déclaration pour la consommation. Toutefois, s'il s'agit d'hydrocarbures mélangés avec des produits pris à la consommation, la taxe n'est due que sur la proportion d'hydrocarbures contenue dans le mélange.

Pour l'application des droits de douane, les mélanges d'hydrocarbures sont taxés suivant le tarif qui leur est applicable d'après les caractéristiques de l'ensemble du mélange au moment de la déclaration pour la consommation. Toutefois, les droits de douane ne sont dus que sur la proportion de produits contenus dans le mélange, importés directement de l'étranger sans passer par une usine exercée.

Art. 30. — Sur l'avis conforme du ministère de l'industrie et du commerce, direction des carburants, le directeur général des douanes peut autoriser les dépôts d'hydrocarbures en vrac, remplissant certaines conditions de capacité et d'installation, à recevoir sous le régime de l'entrepôt fictif de l'essence ou du gas-oil destinés à être livrés à la consommation dans le délai maximum d'un an à compter de la date de leur constitution sous ledit régime de l'entrepôt fictif.

Des décisions du directeur général des douanes détermineront les modalités d'application du présent article et fixeront notamment les conditions dans lesquelles pourront être alloués, en franchise des droits et taxes, des déchets forfaitaires destinés à tenir compte des pertes dues à l'évaporation ou aux manipulations.

Art. 31. — Le décret du 30 janvier 1937 fixant le régime douanier des produits pétroliers et toutes autres dispositions contraires à celles du présent décret sont abrogés.

Art. 32. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-174 du 31 janvier 1948 avançant au 1er janvier 1948 la date d'échéance de la dernière tranche de l'allocation spéciale forfaitaire en ce qui concerne les personnels civils et militaires en service dans les territoires d'outre-mer et d'Afrique du Nord.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les articles 5 et 7 de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945;

Vu la loi n° 47-1336 du 19 juillet 1947 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1947 en vue de l'attribution d'une allocation spéciale forfaitaire aux fonctionnaires civils et militaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 47-147 du 16 janvier 1947 portant attribution d'une indemnité provisionnelle aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'Etat, modifié par le décret n° 47-1371 du 24 juillet 1947;

Vu le décret n° 47-1372 du 24 juillet 1947 portant attribution d'une allocation spéciale forfaitaire aux fonctionnaires civils et militaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 47-1690 du 30 août 1947 portant extension du personnel civil en service dans les territoires d'outre-mer et rémunérés sur le budget de l'Etat de l'allocation spéciale forfaitaire instituée par le décret n° 47-1372 du 24 juillet 1947;

Vu le décret n° 47-1753 du 1er septembre 1947 portant extension aux militaires à solde mensuelle de terre, de mer et de l'air en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, ainsi que dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer de l'allocation spéciale forfaitaire instituée par le décret n° 47-1372 du 24 juillet 1947;

Vu le décret n° 47-1877 du 17 septembre 1947 portant extension aux personnels civils rémunérés sur le budget de l'Etat et aux personnels militaires à solde mensuelle des armées de terre, de mer et de l'air en service en Afrique du Nord de l'allocation spéciale forfaitaire instituée par le décret n° 47-1372 du 24 juillet 1947;

Vu le décret n° 47-2272 du 29 novembre 1947 portant modification du décret n° 47-1372 du 24 juillet 1947 relatif à l'allocation spéciale forfaitaire de fonctionnaires civils et militaires et agents de l'Etat,

Décrète:

Art. 1er. — Par modification aux dispositions des décrets nos 47-1690, 47-1753 et 47-1877, ci-dessus visés, le montant de l'échéance fixée au 15 mars 1948 par les articles 2 et 3 de chacun de ces textes sera versé aux intéressés à partir du 1er janvier 1948.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et tous les ministres sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-175 du 31 janvier 1948 portant application des droits du tarif minimum des douanes de la république de Cuba.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14, paragraphe *b* du code des douanes,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 17 janvier 1948, les produits originaires de la république de Cuba bénéficieront des droits du tarif minimum des douanes à l'importation en France, en Algérie et dans les départements français d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 48-63 portant fixation des sièges et des limites des conservations des eaux et forêts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 janvier 1948: page 388, 1re ligne de la 2e colonne du tableau annexé au décret, au lieu de: « Poitiers », il convient de lire: « Niort ».

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 15 décembre 1947, un crédit de 744.748 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1947:

Chap. 328. — Direction de la répression des fraudes. — Fonctionnement des laboratoires	146.618 F
Chap. 329. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléomargarine	598.130
	744.748 F

Direction des services agricoles.

Par arrêtés en date des 29 novembre 1947 et 31 décembre 1947, ont été déclarés admis à l'emploi d'ingénieur en chef, directeur des services agricoles, à l'issue du concours ouvert à Paris le 21 octobre 1947, par ordre de mérite, les ingénieurs principaux, directeurs adjoints des services agricoles suivants:

1 M. Michot.
2 M. Imbaud.
3 M. Lasselain.
4 M. Boudol.
5 M. Gessat.

Ont été nommés par les mêmes arrêtés à l'emploi d'ingénieur en chef, directeur des services agricoles, et affectés comme suit:

A compter du 1er novembre 1947.

M. Michot, direction des services agricoles de la Haute-Marne.

M. Imbaud, direction des services agricoles de l'Aisne.

M. Lasselain, direction des services agricoles de la Manche.

A compter du 1er janvier 1948.

M. Gessat, direction des services agricoles du Loir-et-Cher.

Liste des foyers agréés par la commission interministérielle des foyers ruraux pour l'année 1947.

	Numéro d'agrément.
Jarnages (Creuse) (1946)	161
Plaisance (Vienne)	163
Gandelain (Orne)	164
Sainte-Hélène-de-Bondeville (Seine-Inférieure)	165
Yquebeuf (Seine-Inférieure)	166
Chaumont-en-Vexin (Oise)	167
La Graverie (Calvados)	168
Le Molay (Calvados)	169
Chanos-Curson (Drôme)	170
Aigues-Vives (Gard)	171
Aubais (Gard)	172
Aillevillers (Haute-Saône)	173
Menestreau-en-Villette (Loiret)	174
Ribemont-Méricourt (Somme)	175
Lapenne (Ariège)	176
Saint-Julien-de-l'Ars (Doubs)	177
Sainte-Opportune (Orne)	178
Fontenay-le-Pesnel (Calvados)	179
Cernay (Calvados)	180

	Numéro d'agrément.
Chougny (Nièvre)	181
Annouville - Vilmesnil (Seine - Inférieure)	182
Mietesheim (Bas-Rhin)	183
Moustoir-Remungol (Morbihan)	184
Lavau-sur-Loire (Loire-Inférieure)	185
Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure)	186
Etables (Ardèche)	187
Treloup (Aisne)	188
Fieulaine (Aisne)	189
Cuffies-Vauxrot (Aisne)	190
Wattigny (Aisne)	191
Merlieux (Aisne)	192
Grand-Rozoy (Aisne)	193
Saint-Christophe-les-Gorges (Cantal)	194
Lison (Calvados)	195
Blay (Calvados)	196
Airan (Calvados)	197
Puyrolland (Charente-Maritime)	198
Clevilliers (Eure-et-Loir)	199
Pesmes (Haute-Saône)	200
Ingrandes - de - Touraine (Indre-et-Loire)	201
Sainte-Colombe-sur-Gand (Loire)	202
La Paquelais (Loire-Inférieure)	203
Malbouzon (Lozère)	204
Ancteville (Manche)	205
Kairon (Manche)	206
Les Forges (Morbihan)	207
Clermont-de-l'Oise (Oise)	208
Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales)	209
Champcenest (Seine-et-Marne)	210
Marcuil-les-Meaux (Seine-et-Marne)	211
La Grande-Verrière (Saône-et-Loire)	212
Archigny (Vienne)	213
Monibertrand (Calvados)	214
Baron-sur-Odon (Calvados)	215
Mutrecy (Calvados)	216
Saint-Sauvant (Charente-Maritime)	217
Lanvollon (Côtes-du-Nord)	218
Prin-Deyrancon (Deux-Sèvres)	219
Saint-Liguaire (Deux-Sèvres)	220
Carrigues-Saint-Eulalie (Gard)	221
Grand-Rabe, à Longages (Haute-Garonne)	222
Puylaurens (Tarn)	223
Ciry-Salsogne (Aisne)	224
Le Mas-Thibert (Bouches-du-Rhône)	225
Le Tourneur (Calvados)	226
Longues-sur-Mer (Calvados)	227
Aignay-le-Duc (Côte-d'Or)	228
Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord)	229
Tauche (Deux-Sèvres)	230
Esturqueraye (Eure)	231
Montestruc (Gers)	232
Culmont (Haute-Marne)	233
Tornay (Haute-Marne)	234
Dun-les-Places (Nièvre)	235
Coulonges-sur-Sarthe (Orne)	236
Boiry-Notre-Dame (Pas-de-Calais)	237
Anneville-sur-Scie (Seine-Inférieure)	238
Simon-la-Vineuse (Vendée)	239
Ouanne (Yvonne)	240
Billy-sur-Aisne (Aisne)	242
Missy-sur-Aisne (Aisne)	243
Voncq (Ardennes)	244
Esplas-de-Saverdun (Ariège)	245
Schaeffersheim (Bas-Rhin)	246
Bernay (Charente-Maritime)	247
Vandré (Charente-Maritime)	248
Tillou (Deux-Sèvres)	249
Gourge (Deux-Sèvres)	250
Vernoux - sur - Boutonne (Deux-Sèvres)	251
Genolhac (Gard)	252
Montigny - les - Cherlieux (Haute-Saône)	253
Gezier (Haute-Saône)	254
Groisy (Haute-Savoie)	255
Brain-sur-Allonne (Maine-et-Loire)	256
Lavault-de-Frétoy (Nièvre)	257
Saint-Nicolas-des-Laitiers (Orne)	258
Sainte-Agathe (Puy-de-Dôme)	259
Theligny (Sarthe)	260
Auzebosc (Seine-Inférieure)	261
Critot (Seine-Inférieure)	262
Rocquemont (Seine-Inférieure)	263
Thouarsais-Bouildroux (Vendée)	264
Sableau (à Challié-les-Marais) (Vendée)	265
La Mainborgère (Vendée)	266
Nalliet (Vendée)	267
Ilonse (Alpes-Maritimes)	268
La Grave-de-Peille (Alpes-Maritimes)	269
Soumoulou (Basses-Pyrénées)	270
Nuaillé-sur-Boutonne (Charente-Maritime)	271
Montadet (Gers)	272
Reppe (territoire de Belfort)	273
Sepx (Haute-Garonne)	274
Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine)	275
Colonne (Jura)	276
Pendedis (Lozère)	277
Epineu-le-Seguin (Mayenne)	278
Saint-Laurent-d'Oingt (Rhône)	279
Annouville - Bellefosse (Seine-Inférieure)	280
Thil-Manneville (Seine-Inférieure)	281
Siaugues-Saint-Romain (Haute-Loire)	282
Gattières (Alpes-Maritimes)	283
Algonnay (Deux-Sèvres)	284
Mus (Gard)	285
Lodes (Haute-Garonne)	286
Jussey (Haute-Saône)	287
Germigny-les-Prés (Loiret)	288
Courcelle (Mayenne)	289
Saint-Michel-de-la-Roé (Mayenne)	290
Embermenil (Meurthe-et-Moselle)	291
Raveau (Nièvre)	292
Crillon (Oise)	293
Bazoches-au-Houlme (Orne)	294
Reorthe (Vendée)	295
Langon (Vendée)	296
Cabannes (Bouches-du-Rhône)	297
Vieu-d'Izenave (Ain)	298
Sospel (Alpes-Maritimes)	299
Verniolles (Ariège)	300
Oberhoffen-sur-Moder (Bas-Rhin)	301
Auguerny-Colomby (Calvados)	302
Trois-Palis (Charente)	303
Fouesnant (Finistère)	304
Saint-Martin-de-Londres (Hérault)	305
Saint-Marc-le-Blanc (Ille-et-Vilaine)	306
Meslay-du-Maine (Mayonne)	307
Montenay (Mayonne)	308
Cerans-Foulletourte (Sarthe)	309
Limesy (Seine-Inférieure)	310
Teillet (Tarn)	311
Courtois-sur-Yonne (Yonne)	312
La Flamengrie (Aisne)	313
Montaner (Basses-Pyrénées)	314
Orthez (Basses-Pyrénées)	315
Eyguières (Bouches-du-Rhône)	316
Saint-Germain-de-Livet (Calvados)	317
Beauregard-de-Terrasson (Dordogne)	318
Biras (Dordogne)	319
Carlux (Dordogne)	320
Cornille (Dordogne)	321
Marquay (Dordogne)	322
Sainte-Eulalie-d'Eymet (Dordogne)	323
Saint-Georges-de-Blancaneix (Dordogne)	324
Saint-Laurent-des-Bâtons (Dordogne)	325
Saint-Lazare (Dordogne)	326
Boulleville (Eure)	327
Saint-Mars-de-Blacarville (Eure)	328
Malville (Loire-Inférieure)	329
Durmignat (Puy-de-Dôme)	330
Villers-Saint-Frédéric (Seine-et-Oise)	331
Bosc-Guérard-Saint-Adrien (Seine-Inférieure)	332
Mesnil-Panneville (Seine-Inférieure)	333
Ouville-l'Abbaye (Seine-Inférieure)	334
Essigny-le-Petit (Aisne)	335
Charleval (Bouches-du-Rhône)	336
Courseulles (Calvados)	337
Berville-sur-Mer (Eure)	338
Houlbec-Cocherel (Eure)	339
Villettes (Eure)	340
Bologne (Haute-Marne)	341
Roujan (Hérault)	342
Chevrières (Oise)	343
Florac (Lozère)	344
Sille-le-Guillaume (Sarthe)	345
Poilly-sur-Serein (Yonne)	346

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Création de commissions administratives paritaires pour le personnel de l'enseignement du second degré.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté interministériel du 11 décembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires pour le personnel de l'enseignement du second degré, et en particulier l'article 4 dudit arrêté fixant la composition des commissions académiques;

Vu l'arrêté interministériel du 5 janvier 1948 fixant la date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires;

Sur la proposition du directeur de l'enseignement du second degré,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les première, quatrième, cinquième, septième et huitième commissions administratives paritaires instituées auprès du recteur de l'académie de Strasbourg, comprennent, en sus des membres prévus par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 11 décembre 1947, les représentants titulaires ci-après appartenant à l'ancien cadre local alsacien et lorrain:

1re commission. — Personnel administratif: un proviseur ou directrice de lycée.

4e commission. — Professeurs agrégés: un professeur agrégé de l'ordre littéraire, un professeur agrégé de l'ordre scientifique.

5e commission. — Professeurs certifiés ou licenciés: un professeur certifié ou licencié.

7e commission. — Enseignements artistiques et pratiques: un professeur ou chargé d'enseignement de dessin.

8e commission. — Chargés d'enseignement: un chargé d'enseignement.

Les mêmes commissions comprennent un nombre égal de représentants suppléants appartenant à l'ancien cadre local.

Le nombre des représentants de l'administration est augmenté des mêmes nombres, pour rester égal à celui des représentants du personnel.

Art. 2. — Les listes des candidats qui, en application de l'article 5 de l'arrêté interministériel du 5 janvier 1948 ont été remises au recteur de l'académie de Strasbourg le lundi 19 janvier 1948 au plus tard, pourront être complétées par l'adjonction de candidats aux sièges de titulaires prévus par l'article 1er du présent arrêté. Les noms de ces candidats devront être remis au recteur de l'académie de Strasbourg le lundi 2 férier 1948 au plus tard.

Art. 3. — Le directeur de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1948.

Le ministre de l'éducation nationale,
M.-E. NAEGELEN.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 26 décembre 1947 autorisant la chambre de commerce de Rouen à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques;

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu les actes provisoirement applicables dits loi du 23 février 1941 concernant la perception des taxes locales de péages dans les ports maritimes et décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu le décret du 13 mai 1908 instituant au port de Rouen, au profit de la chambre de commerce, des péages locaux sur les marchandises;

Vu la loi du 12 août 1912 qui a institué au port de Rouen des péages locaux sur la jauge des navires au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu le décret du 19 janvier 1920 concédant à la chambre de commerce de Rouen la perception de taxes sur la jauge des navires;

Vu le décret du 11 septembre 1926 autorisant la chambre de commerce de Rouen à opérer un prélèvement sur les péages, relevant le taux desdits péages et réalisant leur fusion;

Vu la loi du 11 janvier 1932 relative à l'amélioration des accès du port de Rouen dans l'estuaire de la Seine;

Vu les décrets des 7 novembre 1934 et 20 novembre 1939 autorisant la chambre de commerce de Rouen à opérer un prélèvement sur les péages perçus à son profit et modifiant lesdits péages;

Vu le décret du 15 mars 1947 relevant le taux des péages perçus au port de Rouen;

Vu la délibération en date du 13 mars 1947, par laquelle la chambre de commerce de Rouen a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 550 millions de francs gagé sur le produit des péages qu'elle perçoit,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Rouen est autorisée à contracter un emprunt de 550 millions de francs, amortissable en trente ans, en vue de financer les travaux de reconstitution et de remise en état de son outillage.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fraction, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, à un taux n'excédant pas 5 p. 100, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, de la Société générale, du Comptoir d'escompte, de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, aux conditions de ces établissements.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de Rouen au profit de la chambre de commerce.

Le taux et le délai d'amortissement pourront être modifiés par le ministre des travaux publics et des transports, après avis du ministre des finances et du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU

Décret n° 48-176 du 31 janvier 1948 modifiant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 11 avril 1924 portant création de l'office national industriel de l'azote;

Vu l'ordonnance n° 45-157 du 31 janvier 1945 modifiant l'organisation et le fonctionnement de l'office national industriel de l'azote;

Vu le décret du 30 mai 1925 déterminant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 8 du décret du 30 mai 1925 déterminant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote est modifié comme suit:

« *Art. 8.* — Le président du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote reçoit un traitement dont le montant est imputé aux frais généraux de l'office.

« Les autres membres du conseil d'administration reçoivent des jetons de présence dont le montant est également imputé aux frais généraux de l'office.

« Le traitement du président du conseil d'administration et le taux des jetons de présence sont fixés par arrêtés réglementaires du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques.

« Le montant des rémunérations allouées pour les missions spéciales qui peuvent être confiées par le conseil à certains de ses membres est arrêté par le ministre de l'industrie et du commerce sur la proposition du conseil. Elles sont imputées aux frais généraux de l'office ».

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret portant institution d'une commission de liquidation et d'arbitrage en ce qui concerne la réquisition de l'Electricité de Marseille.

L'insertion parue au *Journal officiel* du 21 janvier 1948, page 665, 3e colonne, sous la rubrique « Finances », est supprimée comme faisant double emploi avec celle parue au *Journal officiel* du 27 janvier 1948, page 839, 1re colonne, sous la rubrique « Ministère de l'industrie et du commerce ».

Renouvellement de l'approbation du compteur M. J.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la demande présentée le 8 juillet 1947 par la Société générale d'électrométrie, 8, rue de Penthièvre, à Paris, en vue de l'extension de l'approbation du compteur monophasé M. J. deux fils au même compteur à trois fils;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 1920 fixant les conditions d'approbation des types de compteurs d'énergie électrique;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1936 renouvelant pour une durée de cinq années, à dater du 19 août 1935, l'approbation du compteur M. J. monophasé deux fils;

Vu l'avis du comité technique de l'électricité en date du 14 novembre 1947;

Sur la proposition du directeur du gaz et de l'électricité,

Arrête:

Article unique. — L'approbation du compteur M. J. monophasé deux fils, approuvé par arrêté ministériel du 19 août 1935 pour une durée de dix ans, renouvelée le 22 juillet 1936, est étendue au même type de compteur à trois fils.

Fait à Paris, le 29 janvier 1948.

Pour le ministre et par délégation;
L'inspecteur général,
DREYFUS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 31 janvier 1948 autorisant la chambre de commerce de Rouen à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu les actes provisoirement applicables dits loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péage dans les ports maritimes, et décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi;

Vu la loi du 12 août 1913 et les décrets des 13 mai 1938 et 19 janvier 1939 qui ont institué au port de Rouen des péages sur la jauge des navires et sur les marchandises au profit de la chambre de commerce, ensemble les décrets qui ont modifié le taux de ces péages et réalisé leur fusion;

Vu l'arrêté interministériel du 15 mars 1947 portant relèvement des péages perçus au port de Rouen au profit de la chambre de commerce;

Vu les délibérations en date des 28 novembre 1946 et 9 janvier 1947 par lesquelles la chambre de commerce de Rouen a demandé l'autorisation de contracter un emprunt de 130 millions de francs en vue du financement des travaux de construction d'un chai pour la réception et la réexpédition des vins en vrac;

Vu l'arrêté interministériel du 19 novembre 1947 portant affectation des péages perçus au port de Rouen au profit de la chambre de commerce aux dépenses engagées par cette compagnie pour la création d'installations destinées à la réception et à l'entreposage des vins en vrac,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Rouen est autorisée à contracter un emprunt de 130 millions de francs en vue d'assurer le financement des dépenses d'installation d'un chai pour la réception et la réexpédition des vins en vrac au port de Rouen.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4,90 p. 100, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, du Comptoir d'escompte, de la Banque nationale du commerce et de l'industrie ou de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, aux conditions de ces établissements.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai de trente ans.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des péages perçus au port de Rouen au profit de la chambre de commerce et régulièrement affectés à ce service par arrêté du 19 novembre 1947.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Survol de Paris.

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'intérieur et le ministre des forces armées,

Vu les articles 20, 21, 22, 62, 63, 64, 68 et 77 de la loi du 31 mai 1924;

Vu l'article 2 du décret du 19 mai 1928;

Vu l'arrêté du 11 juillet 1935,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le survol de la zone comprise dans les limites des anciennes fortifications de la ville de Paris est interdit à tous les aéronefs, à l'exception des aéronefs de transports publics effectuant un service régulier et des avions militaires assurant un service de transport, sous réserve que soient respectées les conditions d'altitude minima fixées par mesure de sécurité à 2.000 m.

Art. 2. — Des autorisations de survol de cette zone peuvent être accordées aux aéronefs civils par le secrétariat général à l'aviation civile et commerciale après accord de la préfecture de police.

Les secrétaires d'Etat aux forces armées (air et marine) peuvent accorder respectivement des autorisations de survol aux aéronefs de l'armée de l'air et de l'aéronautique navale. Ils en informent la préfecture de police en temps utile.

Ces autorisations ne sont données qu'à titre exceptionnel, et seulement pour une mission déterminée et un temps limité. Les dispositions particulières destinées à assurer la sécurité du vol sont précisées dans chaque cas.

Il ne peut être accordé de dérogation permanente à l'article 1er du présent arrêté, sauf en ce qui concerne les avions autorisés à utiliser le terrain d'Issy-les-Moulineaux pour lequel un avis aux navigateurs aériens fixera les consignes de départ et d'atterrissage.

Art. 3. — Les contrevenants sont passibles des sanctions pénales prévues aux articles 62 (dernier alinéa), 63 et 64 de la loi du 31 mai 1924, les agents chargés de la constatation des infractions aux prescriptions du présent arrêté étant ceux prévus à l'article 77 de ladite loi.

Sans préjudice des sanctions pénales prescrites ci-dessus, des sanctions disciplinaires, y compris pour le personnel civil, la suspension de la validité de la licence, seront prises à l'encontre des équipages et appliquées:

a) Par le ministre des travaux publics et des transports en ce qui concerne le personnel civil;

b) Par les secrétaires d'Etat aux forces armées (air et marine) en ce qui concerne le personnel militaire.

Art. 4. — Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées et, en particulier, celle de l'arrêté du 11 juillet 1935.

Art. 5. — Le présent arrêté entrera en application le 1er février 1948.

Fait à Paris, le 20 janvier 1948.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES BRIAND.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE TISSIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JOANNÈS DUPRAZ.

Délégations de signature accordées au directeur de la navigation aérienne, au directeur du service des ports aériens et au directeur du service des télécommunications et de la signalisation.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 24 août 1946 portant délégation de signature au directeur de la navigation aérienne, au directeur du service des ports aériens et au directeur du service des télécommunications et de la signalisation;

Sur la proposition du secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 24 août 1946 est modifié comme suit:

« *Art.* 1er. — Le directeur de la navigation aérienne reçoit délégation permanente pour signer tous actes et contrats, marchés, lettres de commande, avenants, bons de commande sur marchés ouverts portant sur des prestations rentrant dans ses attributions à condition que le montant de la dépense correspondante ne dépasse pas dix millions de francs.

« *Art.* 2. — Les autorités suivantes reçoivent délégation permanente de signature dans les limites ci-après:

« Directeur du service des ports aériens: 2 millions de francs.

« Directeur du service des télécommunications et de la signalisation: 5 millions de francs. »

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 1948.

CHRISTIAN PINEAU.

Prix de cession des cartes et publications de l'institut géographique national.

Par arrêté en date du 30 janvier 1948, les prix de cession des cartes et publications de l'institut géographique national qui avaient été fixés par arrêté du 30 décembre 1946, sont majorés de 50 p. 100 à dater du 1er février 1948.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 24 janvier 1948, M. Vasseur (Pierre), ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées à Ajaccio, a été affecté, à dater du 1er mars 1948, à la résidence de Dunkerque, pour être adjoint à l'ingénieur en chef du service maritime du département du Nord.

Tableau d'avancement du cadre administratif des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1948:

Page 482, 3e colonne, chef de service administratif, au lieu de: « M. Belières (Emile) », lire: « M. Belières (Georges). »

Sous-chefs de section administrative, ajouter *in fine:* « M. Bismuth (Jacob) ».

Page 483, 1re colonne, 55e ligne, au lieu de: « Par arrêté en date du 27 décembre 1946 », lire: « par arrêté en date du 27 décembre 1947 ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 27 mars 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à la localité sinistrée de Modane (Savoie) prorogée par décisions des 29 juin, 27 septembre et 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947 et étendue à d'autres localités par décisions des 29 juin et 27 septembre 1946;

Vu la décision du 12 octobre 1946, accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Dortan (Ain).

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948:

1° Les décisions susvisées des 27 mars, 29 juin et 27 septembre 1946 accordant à certaines localités des départements de la Savoie et de l'Ain le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne;

2° La décision du 12 octobre 1946, accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Dortan (Ain).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 23 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département de la Charente-Maritime, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 23 juillet 1945 accordant à certaines localités sinistrées du département de la Charente-Maritime le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1946 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 26 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative de Rennes, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 9 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947, et étendue à d'autres communes par décision du 27 mars 1946,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948:

1° Les décisions susvisées des 26 juillet et 27 mars 1946, accordant, à certaines localités sinistrées des départements du Morbihan et du Finistère, le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sauf en ce qui concerne la localité de Languidic (Morbihan);

2° La décision du 20 septembre 1947 accordant une deuxième réduction d'abattement de 3 p. 100 à la commune de Brest (Finistère).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'arrêté du 24 avril 1945, relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 20 mai 1945, relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 19 juillet 1945, accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités de la région administrative de Montpellier, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 19 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947 et étendue à d'autres localités par décisions des 29 juin 1946 et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 19 juillet 1945, 29 juin 1946 et 30 septembre 1947, accordant à certaines localités des départements de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 19 novembre 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines communes sinistrées du département de l'Oise, prorogée par décision des 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 19 novembre 1946 accordant à certaines localités sinistrées du département de l'Oise le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne est prorogée jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 27 mars 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département du Loiret, prorogée par décisions des 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947, et étendue à d'autres communes par décisions des 29 juin, 3 juillet et 27 septembre 1946.

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 27 mars, 29 juin et 3 juillet 1946 accordant à certaines localités sinistrées du département du Loiret le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires,

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1946 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 23 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département des Vosges, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 23 juillet 1945 accordant à certaines localités sinistrées du département des Vosges le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires,

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 31 mai 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à la localité sinistrée du Creusot, prorogée par décisions des 29 juin, 27 septembre, 23 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 31 mai 1946 accordant à la localité sinistrée du Creusot (Saône-et-Loire), le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 29 juin 1946 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées du département de la Somme, prorogée par décisions des 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947 et étendue à la localité de Longueau (Somme) par décision du 27 septembre 1946,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 29 juin et 27 septembre 1946 accordant à certaines localités du département de la Somme le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

Vu la décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947 la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948:

1° Les décisions susvisées des 26 juillet 1945 et 30 mars 1946 accordant à certaines localités des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire, le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne;

2° La décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

3° La décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947 la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire par décision du 13 juin 1946.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 23 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative d'Angers, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 30 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947, et étendue à d'autres communes des départements de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire par décision du 30 mars 1946;

Vu la décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

Vu la décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947 la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948:

1° Les décisions susvisées des 26 juillet 1945 et 30 mars 1946 accordant à certaines localités des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire, le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948, sauf en ce qui concerne la localité de Bernières-d'Ailly (Calvados).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1945 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 23 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative d'Angers, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 30 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947, et étendue à d'autres communes des départements de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire par décision du 30 mars 1946;

Vu la décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

Vu la décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947 la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948:

1° Les décisions susvisées des 26 juillet 1945 et 30 mars 1946 accordant à certaines localités des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et d'Indre-et-Loire, le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne;

2° La décision du 13 juin 1946 accordant une deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 à la commune de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure);

3° La décision du 15 janvier 1947 portant à 6 p. 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1947 la deuxième réduction d'abattement de 5 p. 100 accordée à la commune de Saint-Nazaire par décision du 13 juin 1946.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 24 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative de Châlons-sur-Marne, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 24 juillet 1945 accordant à certaines localités sinistrées du département de la Marne le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 pour 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le bénéfice de la réduction d'abattement de 5 p. 100 limité par la décision susvisée du 24 juillet 1945 aux entreprises du bâtiment et des travaux publics d'Arcis-sur-Aube et du camp de Mailly, à l'exclusion de la localité de Mailly-le-Camp, est étendu, à compter du 1er janvier 1948 et jusqu'au 31 mars 1948, à tous les travailleurs de l'un et l'autre sexe de ces localités ainsi que de celle de Brienne-le-Château (Aube), relevant des industries ou professions visées par un arrêté portant fixation des salaires.

Art. 3. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1946 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 12 juin, 21 juin, 19 septembre et 12 novembre 1946;

Vu la décision du 26 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 à certaines localités sinistrées de la région administrative de Lille, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947, et étendue à d'autres communes par décisions des 27 mars 1946 et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — Les décisions susvisées des 26 juillet 1945, 27 mars 1946 et 30 septembre 1947, accordant à certaines localités sinistrées des départements du Nord et du Pas-de-Calais le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948.

Art. 2. — Le bénéfice de la réduction d'abattement visée à l'article 1er ci-dessus, est étendue à la localité de Frévent (Pas-de-Calais).

Art. 3. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu la décision du 30 mai 1946 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu la décision du 19 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement de 5 p. 100 aux localités du département des Landes dans son ensemble, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — La décision susvisée du 19 juillet 1945 accordant aux localités du département des Landes dans son ensemble le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne, est prorogée jusqu'au 31 mars 1948, sauf en ce qui concerne la commune de Tarnos (Landes).

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation.
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités;

Vu le décret du 1er juin 1940 relatif au régime des salaires;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu la loi du 26 octobre 1946 prorogeant la réglementation des salaires et conditions de travail;

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail;

Vu l'arrêté du 24 avril 1945 relatif aux zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié et complété par l'arrêté du 30 mai 1945;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1945 fixant les zones territoriales pour la détermination des salaires, modifié par les arrêtés des 7 janvier, 28 mai, 31 mai, 11 juin, 21 juin, 9 septembre, 12 novembre et 23 décembre 1946;

Vu le décret du 1er juillet 1945 relatif au régime des salaires dans le département de la Corse;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1945 relatif à l'application au département de la Corse des arrêtés de mise en ordre des salaires;

Vu la décision du 19 juillet 1945 accordant une réduction d'abattement à certaines localités de la région administrative de Marseille, prorogée par décisions des 27 novembre 1945, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre et 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947;

Vu la décision du 30 mai 1946 relative à la consistance territoriale et aux abattements fixés pour certaines localités, accordant notamment à la ville de Toulon une réduction d'abattement, au titre de ville sinistrée, et prorogée par décisions des 15 janvier, 26 février, 27 mars, 29 juin, 27 septembre, 28 décembre 1946, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1947,

Décide:

Art. 1er. — Sont prorogées jusqu'au 31 mars 1948:

1° La décision susvisée du 19 juillet 1945 accordant à certaines localités des départements des Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse le bénéfice, au titre de l'indemnité spéciale prévue par l'article 4 modifié de l'arrêté du 24 avril 1945 susvisé, d'une réduction d'abattement de 5 p. 100 par rapport à la première zone de la région parisienne et au département de la Corse d'une réduction d'abattement de 10 p. 100;

2° La décision susvisée du 30 mai 1946 accordant, en son article 3, à la ville de Toulon, une réduction d'abattement de 5 p. 100 au titre de ville sinistrée.

Art. 2. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 décembre 1947.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Remise de débet.

Par arrêté en date du 26 janvier 1948, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques, il est fait remise gracieuse à Mme Malhano (Marie-Louise), domiciliée, 4, rue du Petit-Mot à Cahors (Lot), de la somme de 9.000 F sur celle de 10.0 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Par arrêté en date du 23 janvier 1948, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques, il est fait remise gracieuse à Mme Fialkowski (Geneviève), domiciliée à Lanzac (Lot) de la somme de 3.020 F et des intérêts y afférents dont elle est redevable envers le Trésor public pour perception indue au titre des allocations militaires.

Autorisations provisoires d'exercer la médecine ou la chirurgie dentaire accordées à des praticiens étrangers.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement les articles 2 et 70;

Vu l'ordonnance du 6 août 1946 relative à l'exercice de la médecine par des médecins étrangers, ensemble l'avis de la commission prévue par ladite ordonnance,

Arrête:

Art. 1er. — Les autorisations provisoires d'exercer la médecine ou la chirurgie dentaire accordées aux praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires respectivement du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste, sont renouvelées à compter de leur expiration, pour une durée de six mois renouvelable:

Docteur Adorjan (André), né le 1er août 1913 à Budapest (Hongrie), domicilié à Lauzet-sur-l'Ubaye (Basses-Alpes).

Docteur Bekjan (Allahverdi), né le 12 août 1900 à Choucha (Arménie), domicilié au Pin-au-Haras (Orne).

Docteur Bergmann (Léon), né le 3 janvier 1917 à Rahov (Tchécoslovaquie), domicilié à Ars-sur-Moselle (Moselle).

Docteur Goldman (Israël), né le 12 octobre 1911 à Varsovie (Pologne), domicilié 54, avenue Félix-Faure, à Lyon (Rhône).

Docteur Grodzenczyck (David), né le 16 février 1905, domicilié 12, rue des Arsins, Rouen.

Docteur Marcovitch (Mathieu), né le 18 décembre 1908 à Richou-le-Zion (Palestine), domicilié 126, rue de Flandre, Paris.

Docteur Mazourine (Constantin), né le 2 octobre 1916 à Moscou (Russie), domicilié 78, avenue Aristide-Briand, Pavillons-sous-Bois (Seine).

Docteur Winter (Maurice), né le 26 mai 1910 à Przmysl (Pologne), domicilié 10, rue Bellier-de-Douvres.

M. Ehrlich (Jonas), chirurgien dentiste, né le 8 janvier 1915 à Stanislawow (Pologne), domicilié à Vierzon (Cher).

Mme Lantner (Ita), chirurgien dentiste, né le 14 janvier 1915 à Wilno (Pologne), domicilié à Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme).

Mlle Treister (Eugénie), chirurgien dentiste, née le 9 mai 1906 à Debina (Pologne), domiciliée 33, rue Malar, Paris.

Art. 2. — La demande de renouvellement présentée par le praticien dont le nom suit, titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine est rejetée:

Docteur Weiner (Tihamer), né le 22 avril 1909 à Oroszlamos (Hongrie), domicilié aux hospices civils de Soissons (Aisne).

Art. 3. — Les praticiens étrangers dont les noms suivent, titulaires respectivement du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste, sont autorisés à exercer leur profession pour une durée de six mois renouvelable, dans les conditions des articles 1er et 4 de l'ordonnance du 6 août 1945 et sur toute l'étendue du territoire français métropolitain, sauf dans le département de la Seine:

Docteur Halberstadt (Helmut), né le 13 octobre 1908 à Bridingen (Allemagne), domicilié 3, square de Port-Royal, Paris.

M. Gabarsky (Arthur), chirurgien dentiste, né le 28 février 1901 à Magdebourg (Allemagne), domicilié 175, route d'Agde, Toulouse (Haute-Garonne).

Art. 4. — Les demandes des praticiens dont les noms suivent, titulaires respectivement du diplôme d'Etat français de docteur en médecine ou de chirurgien dentiste sont rejetées.

Docteur Kokel (Isaac), né le 21 août 1910 à Zalozce (Pologne), domicilié 5, rue Paul-Vaillant-Couturier, Clamart (Seine).

M. Zilberman (Idel) dit « Selmot », chirurgien dentiste, né le 19 septembre 1910 à Chilia-Noua (Roumanie), domicilié 17, rue Lauriston, Paris.

Art. 5. — Les autorisations ci-dessus accordées le sont, en principe, pour l'exercice dans le département figurant à l'adresse de chaque intéressé. En cas de changement de résidence professionnelle, ceux-ci sont tenus, sous peine de retrait immédiat de la présente autorisation, d'en aviser au moins quinze jours à l'avance le directeur départemental de la santé et le ministre de la santé publique et de la population.

Art. 6. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 26 janvier 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
MICHEL-JEAN MAFART.

Laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales et notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946 et spécialement l'article 3;

Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

669 Le laboratoire de M. Garnier (Jacques), docteur en médecine, 7, rue de Washington, à Paris.
670 Le laboratoire de M. Charpenel (Emile), pharmacien, 21, rue Alphonse-Daudet, à Romans (Drôme).
671 Le laboratoire de Mme Moisset Ducamin, pharmacien, 18, place de l'Hôpital, à Carpentras (Vaucluse).
672 Le laboratoire de M. Hebert (Guy), pharmacien, 9, place Rémy-Petit, à Montmirail (Marne).
673 Le laboratoire de M. Charles (Jules), pharmacien, 10, avenue Maunoury, à Blois (Loir-et-Cher).
674 Le laboratoire de M. Suiffet (Pierre), pharmacien, 1, rue Charles-Gounod, à Saint-Raphaël (Var).
675 Le laboratoire de M. Schlumberger (Charles), docteur en médecine, 31, rue Pigalle, Paris.
676 Le laboratoire de M. Desanlis (Emile), pharmacien, 8, rue des Ponts, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
677 Le laboratoire de M. Bourdeau (Paul), pharmacien, 21, boulevard de Courtais-à-Montluçon (Allier).
678 Le laboratoire de M. Couhe (R.), pharmacien, 89, Grande-Rue, à Sens (Yonne).
679 Le laboratoire de Mme Mayoli (Marie), pharmacien, 1, place Victor-Hugo, Paris.
680 Le laboratoire de Mme Perles (Suzanne), docteur en médecine, 15, boulevard des Invalides, Paris.
681 Le laboratoire de M. Monsallut (A.), docteur en médecine, 6, rue Popillon, Paris.
682 Le laboratoire de M. Morel (François), docteur en médecine, 76, avenue de Wagram, Paris.
683 Le laboratoire de M. Chatelain (Louis), parmacien, 191, rue Saint-Honoré, Paris.
684 Le laboratoire de M. Hirsch (Harry), docteur en médecine, 48, rue Edouard-Detaille, Paris,
685 Le laboratoire de M. Legendre (Louis), docteur en médecine, 21, avenue de Paris à Vincennes (Seine).
686 Le laboratoire de M. Passage (Jean), pharmacien, 2, rue du Maréchal-Foch, à Eu (Seine-Inférieure).
687 Le laboratoire de M. Caillaut (André), pharmacien, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
688 Le laboratoire de M. Le Monnier (J.), pharmacien, 45, place du Centre, à Guingamp (Côtes-du-Nord).
689 Le laboratoire de M. Amat (Paul), pharmacien, 1, rue de Créteil, à Alfort (Seine).
690 Le laboratoire de M. Garez (Paul), pharmacien, 148, rue du Quesnoy, à Valenciennes (Nord).
691 Le laboratoire de M. Martin (Félix), pharmacien, 201, boulevard Raspail, à Paris.
692 Le laboratoire de M. Cajat (Camille), pharmacien, 21, faubourg Saint-Pierre, à Montluçon (Allier).
693 Le laboratoire de M. Vincent (Maurice), docteur en médecine, 23, rue de Montreuil, Vincennes (Seine).
694 Le laboratoire de M. Bagros (Michel), pharmacien, 42, rue d'Auteuil, à Paris.
695 Le laboratoire de M. Lange (Jacques), pharmacien, 151 *bis*, Grande-Rue, à Villemomble (Seine).
696 Le laboratoire de M. Launay (Charles), pharmacien, à Jouy (Eure-et-Loir).
697 Le laboratoire de M. Minoux (Maurice), pharmacien, 28, place Gambetta, à Bergerac (Dordogne).
698 Le laboratoire de M. Tardif (Jean), pharmacien, 27, rue Olivier, à Lisieux (Calvados).
699 Le laboratoire de M. Geneslay (Georges), pharmacien, 16, rue Condorcet, à Lisieux (Calvados).
700 Le laboratoire de M. Montet (Hubert), pharmacien, 21, rue Carnot, à Vichy (Allier).
701 Le laboratoire de M. Recoules (André), pharmacien, 15, rue Paul-Bert, à Moulins (Allier).
702 Le laboratoire de Mme Leroy-Lemoine, pharmacien, 8, boulevard des Trois-Gares, à Viroflay (Seine-et-Oise).
703 Le laboratoire de M. Blanchard (Charles), pharmacien, à Hauteville (Ain).
704 Le laboratoire de M. Maurat (Jacques), pharmacien, Hauteville-Lompnes (Ain).
705 Le laboratoire de M. Fremicourt (René), pharmacien, 26, rue Carnot, à Wattrelos (Nord).
706 Le laboratoire de l'Institut Pasteur, boulevard Louis-XVI, à Lille. Directeur: M. le professeur Gernez-Rieux.
707 Le laboratoire de M. Douay (Jean), docteur en médecine, 13, rue d'Alger, à Cambrai (Nord).
708 Le laboratoire de M. Crampon (Paul), docteur en médecine, 10, rue du Maire-André, à Lille (Nord).
709 Le laboratoire de M. Lepuoille (Jean), docteur en médecine, 9, rue de la Tour-de-Bourgogne, à Douai (Nord).
710 Le laboratoire de M. Juteau (Pierre), parmacien, 32, rue Noël-Bailly, à Chartres (Eure-et-Loir).
711 Le laboratoire de M. Bethouart (Jean), pharmacien, à Vireux-Molhain (Ardennes).
712 Le laboratoire départemental du Maine-et-Loire (institut de biologie de l'Anjou), 16, boulevard Daviers, à Angers. Directeur: M. le docteur Poirier (Robert).
713 Le laboratoire de M. Grandelier (Paul), docteur en médecine, 15, boulevard Louis-XIV, à Lille (Nord).
714 Le laboratoire de M. Willot (Jean), docteur en médecine, 37, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix (Nord).
715 Le laboratoire de M. Chatin (Jack), pharmacien, à Gallardon (Eure-et-Loir).
716 Le laboratoire de M. Richaud (Roger), pharmacien, 49, cours Napoléon, à Ajaccio (Corse).
717 Le laboratoire de M. Nargeolet (Henri), pharmacien, Chamonix (Haute-Savoie).
718 Le laboratoire de M. Chatenet (André), pharmacien, 6, rue de Magenta, à Poitiers (Vienne).
719 Le laboratoire de M. Millet (Gaston), pharmacien, 34, rue de Paris, à Essonnes (Seine-et-Oise).

720 Le laboratoire de M. Maufus (Roger), pharmacien, 199, avenue Victor-Hugo, à Aubervilliers (Seine).
721 Le laboratoire de M. Leclerc (Pierre), pharmacien, à Ligny-le-Chatel (Yonne).
722 Le laboratoire de Mme Pissot (Germaine), docteur en médecine, 83, boulevard de la Reine, à Versailles (Seine-et-Oise).
723 Le laboratoire de M. Daudet (André), pharmacien, 11, rue Ernest-Renan, à Saint-Denis (Seine).
724 Le laboratoire de M. Poussy (Daniel), pharmacien, 48, avenue de la République, à Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire).
725 Le laboratoire de M. Berard (René), pharmacien, 2, rue du 10e, à Saint-Dié (Vosges).
726 Le laboratoire de M. Martz (Marcel), pharmacien, 30, rue d'Alsace, à Saint-Dié (Vosges).
727 Le laboratoire de M. Delafolie (André), pharmacien, 1, rue Victor-Massé, à Paris.
728 Le laboratoire de M. Mallet (Raymond), pharmacien, Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).
729 Le laboratoire de M. Berthier (Jean), pharmacien, 5, cours F.-Roosevelt, à Lyon (Rhône).
730 Le laboratoire de Mme Tuffou-Lagane, pharmacien, 19, rue de l'Industrie, à Prades (Pyrénées-Orientales).
731 Le laboratoire de M. Bourgain (Louis), pharmacien, 5, rue du Jeu-de-Paume, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
732 Le laboratoire de M. Duicy (J.), docteur en médecine, 2, rue de la République, à Avignon (Vaucluse).
733 Le laboratoire de M. Plaisance (Albert), 43, rue Gallieni, Asnières (Seine).
734 Le laboratoire de M. Blaire (Jean), pharmacien, place Saint-Martin, à Saint-Dié (Vosges).
735 Le laboratoire départemental, 14, rue du Prêche, à la Rochelle; directeur: Mlle Bazet (Simone), pharmacien.
736 Le laboratoire de Mme Desforge-Ducros, pharmacien, 71, rue Saint-Denis, à Colombes (Seine).
737 Le laboratoire de M. Wagner (A.), pharmacien, 107, route de la Reine, à Boulogne-Billancourt (Seine).
738 Le laboratoire de M. Caro (André), pharmacien à Saint-Paulien (Haute-Loire).
739 Le laboratoire de M. Bizeau (G.), docteur en médecine, 30, rue A.-Briand, à la Tour-du-Pin (Isère).
740 Le laboratoire de M. Dekeuver (R.), pharmacien à Nouzonville (Ardennes).
741 Le laboratoire de M. Betz (Robert), pharmacien, 39, Grande-Rue, à Audincourt (Doubs).
742 Le laboratoire de Mme Martinet (Elisabeth), pharmacien à Audincourt (Doubs).
743 Le laboratoire de M. Copet (Jean), pharmacien, 31, rue Grande, à Gaillon (Eure).
744 Le laboratoire de M. Macarez (Léon), pharmacien, 136, rue de Villars, à Denin (Nord).
745 Le laboratoire municipal et hospitalier de la ville de Tourcoing, 89, rue des Poutrains. Directeur: M. le docteur Mynard (Joseph).
746 Le laboratoire de M. Heusele (Albert), pharmacien, 1, rue Thiers, à Jeumont (Nord).
747 Le laboratoire de M. Sejournet (Jean), pharmacien, 23 *bis*, avenue du Maréchal-Foch, à Chatou (Seine-et-Oise).
748 Le laboratoire de M. Daguin (Paul), pharmacien, 10, rue des Remises, à Saint-Maur (Seine).
749 Le laboratoire de M. Bailleul (Jean), pharmacien, 10, rue Lesdiguières, à Paris (Seine).
750 Le laboratoire de M. Fleury (Georges), pharmacien, 242, boulevard de la Plage, à Arcachon (Gironde).
751 Le laboratoire de M. Lacoste (Pierre), pharmacien, 43, avenue de la Gare, à la Baule (Loire-Inférieure).
752 Le laboratoire de M. Joubert (Jean), pharmacien, 5, rue de Lyon, à Chazelles-sur-Lyon (Loire).
753 Le laboratoire de M. Vielle (Henri), docteur en médecine, 27, rue de la Gare, à Lens (Pas-de-Calais).
754 Le laboratoire de M. Durand (Henri), docteur en médecine, 27, avenue de la Gare, à Lens (Pas-de-Calais).
755 Le laboratoire de M. Couloma (Joseph), pharmacien, place de la Mairie, à Béziers (Hérault).
756 Le laboratoire de M. Molinier (Jean), pharmacien à Capestang (Hérault).
757 Le laboratoire de M. Capron (Louis), pharmacien, 132, avenue Victor-Hugo, à Paris.
758 Le laboratoire de Mlle Béranger, pharmacien, 7, faubourg de Vernon, à Aubenas (Ardèche).
759 Le laboratoire de M. Chartrain (Claude), pharmacien à Loudun (Vienne).
760 Le laboratoire de M. Flez (Paul), pharmacien, 12, cours du Château, à Creil (Oise).
761 Le laboratoire de Mme Nutte (Odette), pharmacien, 8, rue de Soisy, à Malesherbes (Loiret).
762 Le laboratoire de M. Beausset (Paul), pharmacien, rue Etienne-Berny, à Saint-Tropez (Var).
763 Le laboratoire de M. Lallemand (J.-H.), pharmacien, 21, Grande-Rue, à Joigny (Yonne).
764 Le laboratoire de Mlle Duchein, pharmacien, 61, rue Saint-Louis, à Montauban (Tarn-et-Garonne).
765 Le laboratoire de Mme Ramirez-Bonnet (Claire), pharmacien, 57, rue de la Finarié, à Mazamet (Tarn).
766 Le laboratoire de M. Bruneteau (Pierre), pharmacien, 6, avenue de Paris, à Niort (Deux-Sèvres).
767 Le laboratoire de M. Bonvalet (Maurice), pharmacien, 123, place Beauvoisine, à Rouen (Seine-Inférieure).
768 Le laboratoire de M. Rigot (Carl), pharmacien, rue Porte-de-Paris, à Thouars (Deux-Sèvres).
769 Le laboratoire de Mme Audureau (Alice), docteur en médecine, 15, avenue des Evens, à la Baule (Loire-Inférieure).
770 Le laboratoire de Mme Becue (Marie-Thérèse), pharmacien, 46, rue L.-Gambetta, à Montivilliers (Seine-Inférieure).
771 Le laboratoire de Mme Marquet (Marie), pharmacien, 22, rue des Oiseaux, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).
772 Le laboratoire de M. Frechin (Joseph), pharmacien, 1, avenue de la République, à Lure (Haute-Savoie).
773 Le laboratoire de M. Mestrallet, docteur en médecine, 290, route de Vienne, à Lyon (Rhône).
774 Le laboratoire de M. Combrade (Gaston), pharmacien, Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales).
775 Le laboratoire de M. Brunet (Georges), pharmacien, avenue Jacques-Loeb, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
776 Le laboratoire de M. Geny (André), pharmacien, 70, rue Gambetta, à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).
777 Le laboratoire de M. Laude (J.-M.), pharmacien, à Inchy-Beaumont (Nord).
778 Le laboratoire de M. Gravot (Maurice), pharmacien, 20, rue Nationale, à Pontivy (Morbihan).
779 Le laboratoire de M. Guillaume (Samuel), pharmacien, 6, place Paul-Doumer, à Château-Gontier (Mayenne).
780 Le laboratoire de M. Campmas-Auzeral, pharmacien, 11, rue de Penne, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
781 Le laboratoire de M. Bourgeois (Léon), pharmacien, 4, rue de la République, à Orléans (Loiret).
782 Le laboratoire de M. Mathieu (Jean), pharmacien, Morez (Jura).
783 Le laboratoire de M. Nassans (Albert), pharmacien, Masseube (Gers).
784 Le laboratoire de M. Legeay (Maurice), pharmacien, 17, rue de la Tonnellerie, à Chartres (Eure-et-Loir).
785 Le laboratoire de M. Tardy (Fernand), pharmacien, 1, place Saint-Bonnet, à Bourges (Cher).
786 Le laboratoire de Mme Harle (Valérie), docteur en médecine, 20, route de Neuvy, à Vierzon (Cher).
787 Le laboratoire de M. Tarnic (Yves), pharmacien, 10, rue Brémond-d'Ars, à Quimperlé (Finistère).
788 Le laboratoire de M. Laroye (B.), pharmacien, 10, rue de Paris, à Vichy (Allier).
789 Le laboratoire de M. Nepveux (Floride), pharmacien, 19, rue Alquié, à Vichy (Allier).
790 Le laboratoire de M. Boisdon (Henri), pharmacien, 4, rue de l'Horloge, à Ax-les-Thermes (Ariège).
791 Le laboratoire de M. Fosses (Marcel), pharmacien, 9, place Peyramale, à Lourdes (Hautes-Pyrénées).
792 Le laboratoire de M. Chauvin (Paul), pharmacien, 11, boulevard de la Gare, Ivry-la-Bataille (Eure).
793 Le laboratoire de M. Bourquin (Victor), pharmacien), 27, Grande-Rue, à Lure (Haute-Saône).
794 Le laboratoire de M. Mausset (Jean), pharmacien, 14, rue de la Révolution, à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne).
795 Le laboratoire de M. Legros (Jacques), pharmacien, 15, rue Saint-Martial, à Limoges (Haute-Vienne).
796 Le laboratoire de M. Jacquet (François), pharmacien, place Marceau, à Limoges (Haute-Vienne).
797 Le laboratoire de M. Michel (Raymond), pharmacien, 30, rue de la Loi, à Limoges (Haute-Vienne).
798 Le laboratoire de Mme Saumande (Monique), pharmacien, 4, place Wilson, à Limoges (Haute-Vienne).
799 Le laboratoire de M. Thierry (Raymond), pharmacien, 52, rue Chartraine, à Evreux (Eure).
800 Le laboratoire de Mme Veret (Simone), pharmacien, 9, place du Marché, à Ault-Onival (Somme).
801 Le laboratoire de M. Lefort (Edmond), pharmacien, rue Clemenceau, à Priville, Escarbotin (Somme).
802 Le laboratoire de Mlle Cepede (Anne-Marie), pharmacien, 57, rue Mathurin-Régnier, à Paris.
803 Le laboratoire de M. Guillon (A.), pharmacien, 35, square Gambetta, à Chatellerault (Vienne).
804 Le laboratoire de M. Labadie (Jean), pharmacien, 10, rue de la Monnaie, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
805 Le laboratoire de M. Golliard (Jean), pharmacien, 60, rue Lecourbe, à Paris.
806 Le laboratoire de M. Martin (Roger), pharmacien, à Excideuil (Dordogne).
807 Le laboratoire de M. Dufourt (Ernest), pharmacien, 30, rue de Thimonier, à Amplepuis (Rhône).
808 Le laboratoire de M. Rioux (Jean), pharmacien, 5, place Henri-IV, à Argentan (Orne).
809 Le laboratoire de M. Autrive (Paul), pharmacien, à Bourgueuil (Indre-et-Loire).
810 Le laboratoire de M. Chemin (Lionel), pharmacien, 81, Grande-Rue, à Longjumeau (Seine-et-Oise).
811 Le laboratoire de M. Chezeaux (Pierre), pharmacien, 17, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

Art. 2. — Le laboratoire de Mme Chevrel-Bodin, docteur en médecine, 14, rue des Fossés, Rennes (Ille-et-Vilaine), anciennement laboratoire de M. le docteur Chevrel, même adresse, décédé, reste inscrit sous le n° 128.

Art. 3. — Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 janvier 1948.

Pour le ministre et par délégation;

Le chef de cabinet,
MICHEL-JEAN MAFART.

Réglementation de l'exercice des professions de masseur-gymnaste et de pédicure.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 46-857 du 30 avril 1946 tendant à réglementer l'exercice des professions de masseur-gymnaste médical et de pédicure;

Vu le décret du 7 juillet 1947 pris pour l'application de la loi susvisée, ensemble l'arrêté du 10 juillet 1947;

Vu le décret du 27 novembre 1946;

Vu l'avis du conseil supérieur de la kinésithérapie et du conseil supérieur de la pédicurie;

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 10 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« Sont seuls admis à y prendre part les candidats des deux sexes, de nationalité française, ou, s'ils sont étrangers, spécialement autorisés à cet effet par le ministre de la santé publique et de la population, âgés au 1er octobre de l'année de l'examen d'au moins dix-neuf ans et de trente-six ans au plus... » (Le reste sans changement.)

Art. 2. — Les candidats désireux de poursuivre les études pour la préparation simultanée des diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et de pédicure ne seront astreints qu'à une scolarité obligatoire totale de trois années au lieu de quatre.

Art. 3. — Les candidats ayant échoué aux deux sessions d'examen de l'année en vue du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ou de pédicure pourront être admis à recommencer une troisième année scolaire. En cas de nouvel échec aux deux sessions suivantes ils seront définitivement éliminés.

Art. 4. — Les candidats qui recommenceront une année scolaire seront astreints à en suivre intégralement le programme, y compris les stages.

Art. 5. — Le directeur de l'hygiène publique est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 26 janvier 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
MICHEL-JEAN MAFART.

Œuvres de bienfaisance appelées à participer aux opérations électorales pour le renouvellement des conseils départementaux d'assistance publique et privée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 janvier 1948: page 274, 1re colonne, l'établissement congréganiste des dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve de Neuilly-sur-Seine, à Bains, est supprimé de la liste des œuvres radiées d'Ille-et-Vilaine.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté du 21 janvier 1948, M. le docteur Carrère, médecin directeur à titre provisoire à l'hôpital psychiatrique de Vauclaire (Dordogne), est confirmé dans ses fonctions.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Siège et ressort des commissions départementales et cantonales des dommages de guerre pour le département de la Seine.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'article 48 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946;

Vu le décret n° 46-2961 en date du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 octobre 1946, et notamment son article 6;

Vu l'arrêté interministériel du 1er février 1947;

Vu l'avis de la commission départementale de la reconstruction de la Seine, en date du 26 septembre 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé dans le département de la Seine deux commissions départementales des dommages de guerre dont le siège, le ressort et la compétence sont fixés par le tableau ci-dessous.

SIEGE	RESSORT	COMPÉTENCE
1. — Paris	Département de la Seine	Dommages aux immeubles d'habitation.
2. — Paris	Département de la Seine	Toutes autres catégories de dommages.

Art. 2. — Il est créé dans le département de la Seine neuf commissions cantonnales des dommages de guerre dont le siège, le ressort et la compétence sont fixés par le tableau ci-après.

SIEGE	RESSORT	COMPÉTENCE
1. — Paris...	Territoire de la ville de Paris.	Dommages aux mobiliers familiaux.
2. — Paris...	Territoire de la ville de Paris.	Dommages aux immeubles d'habitation.
3. — Paris...	Territoire de la ville de Paris.	Toutes autres catégories de dommages.
4. — Paris...	Communes de: Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Suresnes, Courbevoie, Clichy, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Asnières, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Colombes, Bois-Colombes, Epinay-sur-Seine, Pierrefitte, Villetaneuse	Dommages aux immeubles d'habitation.
5. — Paris...	Idem	Toutes autres catégories de dommages.
6. — Paris...	Communes de: Aubervilliers, Dugny, La Courneuve, Le Bourget, Stains, Saint-Denis, Saint-Ouen, Ile Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Bobigny, Bondy-Drancy, Pantin, Les Lilas, Pré-Saint-Gervais, Pavillons-sous-Bois, Romainville, Villemomble	Dommages aux immeubles d'habitation.
7. — Paris...	Idem	Toutes autres catégories de dommages.
8. — Paris...	Communes de: Charenton, Alfortville, Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Saint-Maur, Bonneuil, Créteil, Ivry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Sceaux, Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Orly, Thiais, Vitry-sur-Seine, Montreuil-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Vanves, Châtillon, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Villejuif, Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Kremlin-Bicêtre, Rungis, Fresnes, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé, Rosny-sous-Bois, Bagnolet, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne	Dommages aux immeubles d'habitation.
9. — Paris...	Idem	Toutes autres catégories de dommages.

Art. 3. — L'arrêté interministériel susvisé du 1er février 1947 est abrogé.

Art. 4. — Le commissaire général aux dommages de guerre et le directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.

Le garde des sceaux ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Institution d'une commission administrative paritaire centrale pour les agents contractuels du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 45-2259 du 5 octobre 1945 portant statut et régime de rémunération du personnel contractuel du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et les textes qui l'ont modifié,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, une commission administrative paritaire centrale pour le corps des agents contractuels de l'administration centrale et des services extérieurs soumis aux dispositions statutaires du décret n° 45-2259 du 5 octobre 1945 modifié.

Art. 2. — La commission se réunit au moins une fois par trimestre, à la diligence de son président; elle peut également se réunir à la demande des représentants du personnel. Une demande spéciale doit, dans ce cas, être adressée au président, précisant la nature des affaires à inscrire à l'ordre du jour et revêtue de la signature d'au moins le tiers des représentants titulaires appelés à siéger.

Art. 3. — La commission administrative paritaire centrale a la composition suivante:

a) *Représentants du personnel.*

Pour les agents contractuels hors catégorie: deux titulaires, deux suppléants.
Pour les agents contractuels de 1re catégorie: deux titulaires; deux suppléants.
Pour les agents contractuels de 2e catégorie: deux titulaires; deux suppléants.
Pour les agents contractuels de 3e catégorie: deux titulaires; deux suppléants.

b) *Représentants de l'administration.*

Le directeur de l'administration générale, président.
Sept membres titulaires et sept membres suppléants.

Le président peut, en cas d'empêchement, se faire remplacer par le représentant de l'administration au sein de la commission qui est le plus ancien dans le grade le plus élevé.

Art. 4. — Les représentants du personnel sont élus pour deux ans au scrutin de liste, à la proportionnelle, par les agents appartenant au corps des agents contractuels de l'administration centrale et des services extérieurs, répartis en trois collèges électoraux distincts:

1er collège électoral: agents contractuels hors catégorie.
2e collège électoral: agents contractuels de 1re catégorie
3e collège électoral: agents contractuels de 2e et 3e catégorie.

Les candidats représentants du personnel doivent, à la date des élections, compter au moins une année de services au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.
Les représentants de l'administration sont désignés pour deux ans par le ministre.
En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 5. — La commission administrative paritaire centrale des agents contractuels a compétence pour connaître, dans les conditions fixées aux articles 4 et 7 modifiés du décret n° 45-2259 du 5 octobre 1945, des questions d'ordre individuel relatives:

A la notation des agents;
A l'établissement des tableaux d'avancement normaux et spéciaux.

Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, la commission administrative paritaire centrale des agents contractuels n'est pas compétente pour statuer sur les notes et sur les propositions d'avancement concernant les agents contractuels hors catégorie, chargés des fonctions de délégués départementaux. Elle n'est, en outre, pas saisie des propositions d'inscription au tableau normal d'avancement, de changement de partie variable de la rémunération, en ce qui concerne les agents contractuels de 2e et de 3e catégorie.

La commission connaît enfin des affaires disciplinaires concernant les agents contractuels de 2e, 1re et hors catégorie. Elle fonctionne alors en conseil de discipline, dans les conditions fixées par les articles 8 et 9 du décret n° 45-2259 du 5 octobre 1945, modifié, et doit être saisie par le ministre de chacune des affaires qui lui sont soumises.

Art. 6. — La commission émet un avis sur les affaires qu'elle a à connaître préalablement à l'exécution de la mesure envisagée. Cet avis est immédiatement transmis au ministre par les soins de son président.
Elle est tenue informée de la suite réservée aux affaires par l'administration.
Dans le cas où, nonobstant l'avis défavorable émis par elle, il a été procédé à l'exécution d'une mesure, la commission peut, par le moyen d'une délibération spéciale, adresser directement au ministre une motion attirant son attention sur l'affaire en question.
Une telle motion peut, dans les mêmes conditions, être adressée au ministre lorsque les représentants du personnel se sont, à l'unanimité, lors d'une délibération de la commission, prononcés contre une mesure à l'exécution de laquelle il a été ultérieurement procédé.

Art. 7. — La date et les modalités des élections prévues à l'article 4 ci-dessus seront déterminées par voie de circulaire.

Art. 8. — Les membres de la commission sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en raison de tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité.

Art. 9. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

RENÉ COTY.

Institution de deux commissions administratives paritaires centrales au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour les agents temporaires de l'administration centrale.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 portant statut du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et les textes qui l'ont modifié,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme deux commissions administratives paritaires pour le cadre des agents temporaires soumis aux dispositions statutaires du décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 modifié:

Une pour le corps des commis, chef de groupe, vérificateur comptable, contrôleur comptable, auquel sont rattachés les agents du grade de dame sténodactylographe ainsi que les assistantes sociales, infirmières, ouvriers professionnels et gardiens de bureau;

Une pour le corps des rédacteur, sous-chef de bureau, chef de bureau, sous-directeur et directeur adjoint, auquel sont rattachés les agents du corps spécialisé des habitations à bon marché.

Art. 2. — Chaque commission se réunit au moins une fois tous les deux mois, à la diligence de son président. Elle peut également se réunir à la demande des représentants du personnel; une demande spéciale doit, dans ce cas, être adressée au président, précisant la nature des affaires inscrites à l'ordre du jour et revêtue de la signature d'au moins le tiers des représentants titulaires appelés à siéger.

Art. 3. — Les commissions ont la composition suivante:

I. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU CORPS DES AGENTS AYANT UN GRADE ALLANT DE COMMIS A CONTRÔLEUR COMPTABLE

a) *Représentants du personnel.*

Pour le grade de contrôleur comptable: deux titulaires; deux suppléants.
Pour le grade de vérificateur comptable: deux titulaires; deux suppléants.
Pour le grade de chef de groupe: deux titulaires; deux suppléants.
Pour le grade de dame sténodactylographe: deux titulaires; deux suppléants.
Pour le grade de commis, assistantes sociales, infirmières, ouvriers professionnels, gardiens de bureau: deux titulaires; deux suppléants.

b) *Représentants de l'administration.*

Le directeur de l'administration générale, président.
Sept membres titulaires et sept membres suppléants.

II. — COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU CORPS DES AGENTS AYANT UN GRADE ALLANT DE RÉDACTEUR A DIRECTEUR ADJOINT

a) *Représentants du personnel.*

Pour le grade de directeur adjoint et de sous-directeur: deux titulaires; deux suppléants.
Pour le grade de chef de bureau, de contrôleur principal et architecte contrôleur principal des habitations à bon marché: deux titulaires; deux suppléants.
Pour le grade de sous-chef de bureau, de contrôleur et architecte contrôleur des habitations à bon marché: deux titulaires; deux suppléants.
Pour le grade de rédacteur principal et rédacteur et de vérificateur technique des habitations à bon marché: deux titulaires; deux suppléants.

b) *Représentants de l'administration.*

Le directeur de l'administration générale, président.
Sept membres titulaires et sept membres suppléants.

Le président, en cas d'empêchement, peut se faire remplacer par un représentant de l'administration au sein de la commission, qui est le plus ancien dans le grade le plus élevé.

Art. 4. — Les représentants du personnel sont élus pour deux ans au scrutin de liste, à la proportionnelle, par les agents appartenant au corps considéré des agents temporaires de l'administration centrale et des corps qui lui sont rattachés.
Les candidats représentant le personnel doivent, à la date des élections, compter au moins une année de services au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.
Les représentants de l'administration sont désignés par arrêté du ministre pour deux ans.
En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 5. — Chacune des commissions administratives paritaires visées à l'article 1er ci-dessus, a compétence pour connaître de toutes les questions d'ordre individuel concernant les agents appartenant au corps considéré.
A ce titre, elle émet un avis sur les affaires qui lui sont soumises préalablement, à l'exécution de la mesure envisagée.

Art. 6. — Par dérogation aux dispositions de l'article 5 ci-dessus, l'autorité administrative responsable peut prononcer directement des mutations intérieures, lorsque la mesure n'entraîne, à l'égard de l'agent en cause, aucune modification de situation administrative.

L'agent intéressé peut cependant demander que son cas soit évoqué devant la commission. Dans cette hypothèse, il n'est pas sursis à l'exécution de la mutation.

Art. 7. — Dans tous les cas autres que ceux visés aux articles 16 et 18 du décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 modifié, et notamment pour toutes les questions d'ordre individuel, la commission statue valablement si elle comprend les membres représentant le personnel du grade de celui dont la situation est examinée.

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une nomination, les agents du grade immédiatement inférieur doivent également être représentés.

Art. 8. — L'avis émis par la commission est immédiatement transmis au ministre par les soins de son président. La commission est, dans tous les cas, tenue informée de la suite réservée par l'administration aux affaires dont elle a eu à connaître. Dans le cas où, nonobstant l'avis défavorable émis par elle, il a été procédé à l'exécution d'une mesure, elle peut, par le moyen d'une délibération spéciale, adresser directement au ministre, une motion attirant son attention sur l'affaire en question.

Une telle motion peut, dans les mêmes conditions, être adressée au ministre, lorsque des représentants du personnel se sont, à l'unanimité, prononcés lors d'une délibération de la commission, contre une mesure à l'exécution de laquelle il a été procédé.

Art. 9. — Les commissions visées par le présent arrêté ne peuvent siéger en conseil de discipline, dans les conditions prévues aux articles 17, 18, 28 et 31 du décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 modifié, que si elles ont été au préalable saisies par le ministre.

Art. 10. — La date et les modalités des élections prévues à l'article 4 ci-dessus seront déterminées par voie de circulaire.

Art. 11. — Les membres de la commission sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en raison de tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité.

Art. 12. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

RENÉ COTY.

Institution d'une commission administrative paritaire centrale au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour les agents temporaires des services extérieurs.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 45-2258 du 5 octobre 1945 portant statut du personnel temporaire des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et des textes qui l'ont modifié,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, une commission administrative paritaire centrale pour le corps des agents temporaires des services extérieurs soumis aux dispositions statutaires du décret n° 45-2258 du 5 octobre 1945 modifié.

Art. 2. — La commission se réunit au moins une fois par trimestre, à la diligence de son président; elle peut également se réunir à la demande des représentants du personnel. Une demande spéciale doit, dans ce cas, être adressée au président, précisant la nature des affaires à inscrire à l'ordre du jour et revêtue de la signature d'au moins le tiers des représentants titulaires appelés à siéger.

Art. 3. — La commission administrative paritaire centrale a la composition suivante:

a) *Représentants du personnel.*

Pour le grade de chef adjoint de service départemental: deux titulaires ; deux suppléants.

Pour le grade de chef de section: deux titulaires; deux suppléants.

Pour le grade de sous-chef de section: deux titulaires; deux suppléants.

Pour le grade de contrôleur comptable : deux titulaires; deux suppléants.

Pour le grade de vérificateur comptable : deux titulaires; deux suppléants.

Pour le grade de rédacteur: deux titulaires; deux suppléants.

Pour le grade de commis: 2 titulaires; 2 suppléants.

b) *Représentants de l'administration.*

Le directeur de l'administration générale: président.

Treize membres titulaires et treize membres suppléants.

Le président peut en cas d'empêchement, se faire remplacer par le représentant de l'administration au sein de la commission qui est le plus ancien dans le grade le plus élevé.

Art. 4. — Les représentants du personnel sont élus pour deux ans au scrutin de liste, à la proportionnelle, par les agents appartenant au corps des agents temporaires des services extérieurs, répartis en deux collèges électoraux distincts:

Premier collège électoral: agents des grades de commis, vérificateur comptable et contrôleur comptable.

Deuxième collège électoral: agents des grades de rédacteur, sous-chef de section, chef de section et chef adjoint de service départemental.

Les candidats représentants du personnel doivent, à la date des élections, compter au moins une année de service au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Les représentants de l'administration sont désignés pour deux ans par le ministre.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 5. — La commission administrative paritaire centrale des agents temporaires des services extérieurs a compétence pour connaître dans les conditions fixées aux articles 13 et 28 modifiés du décret n° 45-2258 du 5 octobre 1945, des questions d'ordre individuel relatives:

A la notation des agents;

A l'établissement des tableaux d'avancement, normaux et spéciaux.

Par dérogation aux dispositions du précédent alinéa, la commission administrative paritaire centrale des agents temporaires des services extérieurs n'est pas saisie des propositions d'inscription au tableau normal d'avancement d'échelon, en ce qui concerne les agents appartenant aux grades de commis, rédacteur, vérificateur comptable et contrôleur comptable.

Elle a, en outre, compétence pour connaître des affaires disciplinaires qui lui sont soumises par le ministre, concernant les agents des grades de vérificateurs comptables, contrôleurs comptables, sous-chefs de section, chefs de section et chef adjoint de service départemental. Elle fonctionne alors en conseil de discipline, dans les conditions fixées par les articles 14, 15, 24 et 27 du décret n° 45-2258 du 5 octobre 1945 modifié.

Art. 6. — La commission émet un avis sur les affaires qui lui sont soumises, préalablement à l'exécution de la mesure envisagée. Cet avis est immédiatement transmis au ministre par les soins de son président.

Elle est tenue informée de la suite réservée par l'administration aux affaires dont elle a eu à connaître.

Dans le cas où nonobstant l'avis défavorable émis par elle, il a été procédé à l'exécution d'une mesure, la commission peut, par le moyen d'une délibération spéciale, adresser directement au ministre une motion attirant son attention sur l'affaire en question.

Une telle motion peut, dans les mêmes conditions, être adressée au ministre lorsque les représentants du personnel se sont, à l'unanimité, lors d'une délibération de la commission, prononcés contre une mesure à l'exécution de laquelle il a été ultérieurement procédé.

Art. 7. — La date et les modalités des élections prévues à l'article 4 ci-dessus, seront déterminées par voie de circulaire.

Art. 8. — Les membres de la commission sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle à raison de tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité.

Art. 9. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1948.

RENÉ COTY.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 24 janvier 1948 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents, de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés français:

AIELLO, née AIENA, Torre del Greco (Italie), 09-12-09. — 16653×35—93.

AIELLO (Antonio), Resina (Italie), 06-07-07. — 16653×35—93.

AIROLDI (Dominique), Galliate (Italie), 02-06-26. — 2355×47—54.

ALAY (Pilar), Figueras (Espagne), 14-03-21. — 7983×46—11.

ALBANOPOULOS (Polivias), Metres (Grèce), 15-02-02. — 34401×45—75.

ALBANOPOULOS, née DERNICOPOULOU, Metres (Grèce), 26-04-08. — 34401×45—75.

ALCARAZ (Miguel), Oliva (Espagne), 27-04-15. — 12827×46—24.

ALESSIO (Philippe), Boccaqua (Italie), 25-12-88. — 23862×29—66.

ALEXANIAN (Kevork), Kowja (Asie Mineure), 18-01-06. — 38078×45—75.

ALLUE (André), Linas de Broto (Espagne), 04-02-21. — 4274×47—65.

AMAXOPOULOS (Panayotis), Constantinople (Turquie), 20-08-07. — 25840×46—84.

ANGELINI (François), Sarzano (Italie), 24-02-06. — 23385×34—83.

ANGELINI, née ANSELMI, Monaco (principauté de), 13-03-12. — 23885×34—83.

ANGHILARA (Stylianos), Kydoniai (Asie Mineure), 00-00-90. — 18492×47—13.

ANGHILARA, née SIMOU, Kydoniai (Asie Mineure), 13-12-97. — 18492×47—13.

ANTEBLIAN (Grégoire), Istamboul (Turquie), 21-02-22. — 20639×46—69.

ARIENTI (Joséphine), Pergola (Italie), 01-05-97. — 4958×46—84.

ARMENIA (Ave), Piacenza (Italie), 30-08-16. — 1180×47—75.

ARTERO (André), Lorca (Espagne), 07-04-04. — 25252×46—34.

ARTERO, née ALIAGA, Velez Rubio (Espagne), 22-04-04. — 25252×46—34.

AUGUSTYNIAK, née JANKOWIAK, Zbiki (Pologne), 08-11-05. — 270×47—23.

AUGUSTYNIAK (Czeslaw), Zigocin (Pologne), 03-07-04. — 270×47—23.

AVDOYAN (Missak), Van (Asie Mineure), 25-05-03. — 17830×47—13.

AVDOYAN, née SAGHIRIAN, Baybouri (Asie Mineure), 17-03-08. — 17850×47—13.

AZNAR, née PEREZ, Lumbreras (Espagne), 21-07-97. — 25861×46—13.

AZNAR (Jose), Mazarron (Espagne), 17-04-98. — 25861×46—13.

BAIOCCHI (Angela), Rivoli (Italie), 06-11-28. — 26877×47—42.

BALESTRA (Giovanni), Vintimille (Italie), 11-07-88. — 7433×47—13.

BALLARIN (Thérèse), Vittorio Veneto (Italie), 27-09-24. — 9198×46—24.

BALLERIO (Charles), Brunello (Italie), 08-10-99. — 6958×46—88.

BALLERIO, née COSTA, San Tomaso (Italie), 31-08-09. — 6958×46—88.

BALMA (Auguste), Turin (Italie), 18-07-18. — 17179×40—13.

BAMBUSI (Sébastien), Monaco (principauté de), 22-03-03. — 23575×40—97.

BAMBUSI, née GIRAUDO, Valdieri (Italie), 15-08-06. — 23675×40—97.

BARADO (Manuel), Isil (Espagne), 19-06-07. — 8644×37—09.

BARAN (Michel), Lubaszowa, (Pologne), 25-09-04. — 944×47—21.

BARRA Baptiste), Paesana (Italie), 29-05-07. — 27459×38—13.

BARTOLINI (Jean), Trieux (Meurthe-et-Moselle), 24-01-12. — 7818×34—54.

BASSI, née ARTINI, Cadeo (Italie), 11-03-05. — 42512×38—75.

BASSI (Pietro), Gossolengo (Italie), 02-05-98. — 42512×38—75.

BASTIDA (Manuel), Lorca (Espagne), 16-09-07. — 25961×46—34.

BASTIDA, née LOPEZ, Cieza (Espagne), 04-07-12. — 25961×46—34.

BAUMBUSCH (Rose), Maldhausen (Allemagne), 12-11-91. — 16906×46—67.

BEAS PEREZ DE TUDELA (Luis), Lorca (Espagne), 19-08-16. — 3104×47—34.

BECHSTEDT, veuve HERZ, Ilvesgehofen (Allemagne), 09-05-95. — 28482×47—25.

BECKER, née DI MAURO, Catane (Italie), 01-09-23. — 26362×46—75.

BEHAR (Michon), Andrinople (Turquie), 28-01-05. — 29134×46—75.

BELIJAR (Janiera), Pliego (Espagne), 05-06-23. — 23209×46—13.

BERCOVICI (Jean), Constantza (Roumanie), 20-05-03. — 6523×35—78.

BERTIEAUX (Lucia), Peturages (Belgique), 12-06-10. — 25179×47—75.

BERTINELLI (Enrico), Salvareno (Italie), 13-02-99. — 1379×32—13.

BERTRAN (Etienne), Bolvir (Espagne), 22-12-97. — 37473×38—06.

BET (Graziano), Colle-Umberto (Italie), 20-02-11. — 1825×47—17.

BET, née SCANDOLO, San Zenone (Italie), 04-01-16. — 1825×47—17.

BEXIGA (Anibal), Faro (Portugal), 02-06-07. — 26302×38—75.

BLUMENTAL (Nusin), Varsovie (Pologne), 23-09-98. — 31357×29—75.

BLUMENTAL, née SCHAFREISEN, Tarczyn (Pologne), 26-11-95. — 31357×29—75.

BOGGERO (Aldo), Piedicavallo (Italie), 19-11-01. — 4174×47—78.

BOHMKE (Wilhelm), Katernberg (Allemagne), 25-05-16. — 34400×47-62.

BOHMKE, née KRUSZYNSKI, Gelsenkirchen (Allemagne), 24-07-20. — 34400×47—62.

BORGEAUD (Edouard), Etagnières (Suisse), 18-03-89. — 18901×46—93.

BORINESCHI (Maria), Berceto (Italie), 05-06-20. — 18066×46—75.

BOTTON, née AGOSTINI, Saccolongo (Italie), 28-05-15. — 19900×46—21.

BOTTON (Virgile), Saccolongo (Italie), 25-03-08 — 19900×46—21.

BOULOGNE (Jules), Bury (Belgique), 31-07-11. — 26045×46—59.

BOULOGNE, née DOMAGALA, Grodziec (Pologne), 20-05-20. — 26045×46—59.

BRUSCHI, femme DRERA, Anchiari (Italie), 11-01-99. — 34938×46—38.

BUOSI (Antoine), Annone (Italie), 11-02-06. — 31130×37—06.

BUOSI, née MONARI, Vignolo (Italie), 23-02-12. — 31130×37—06.

BURANELLO (Charles), Pocenia (Italie), 27-01-23. — 28008×46—60.

BUVENS (Raymond), Enakievo (Russie), 27-08-11. — 1805×47—78.

CAMATTINI (Pascal), San Martino (Italie), 31-07-00. — 16686×46—80.

CANDIDO (Angelo), Fiume (Italie), 27-07-09. — 2731×40—31.

CANER (Lina), Breda di Piave (Italie), 10-10-19. — 26413×39—31.

CANOVA (Vittorio), Feltre (Italie), 22-01-04. — 2015×47—78.

CAPARROS (Antonio), Bedar (Espagne), 27-05-00. — 33796×47—30.

CAPARROS, née MARTINEZ, La Union (Espagne), 11-03-07. — 33796×47—30.

CARAMANNO (Ignace), Vavara (Italie), 15-02-14. — 29947×37—13.

CARLI, née PELLEGRINO, Boves (Italie), 07-02-12. — 18121×46—06.

CARLI (Jean), Fiume (Italie), 25-02-07. — 18121×46—06.

CASAVACCHIA (Saturno), Maggione (Italie), 15-07-07. — 25261×46—06.

CASAVECCHIA, née NUCCI, Magione (Italie), 20-04-10. — 25261×46—06.

CASTELLARIN, née VIGNADUZZI, San Giovanni (Italie), 21-07-91. — 47436×35—38.

CASTELLARIN (Roberto), San Giovanni (Italie), 08-01-89. — 47436×35—38.

CASTELLARIN (Vaniglio), San Giovanni (Italie), 08-05-24. — 586×47—38.

CASTELLO (Jacques), Barcelone (Espagne), 02-04-07. — 24269×47—63.

CASTELLO, née SANMIGUEL, Manresa (Espagne), 10-05-12. — 24269×47—63.

CAVALETTI (Emile), Rivolta (Italie), 04-10-15. — 12640×47—31.

CAVALLIN, née BELLO, Solagna (Italie), 23-12-94. — 38621×45—04.

CAVALLIN (Félix), Solagna (Italie), 27-08-87. — 38621×45—04.

CAYUELA (Antonio), Librilla (Espagne), 07-02-26. — 1304×47—34.

CEBRIAN (Casimir), Utiel (Espagne), 02-03-06. — 49957×38—13.

CEBRIAN, née TUDELA, Lorca (Espagne), 09-02-08. — 49957×38—13.

CECCACI, née LUCARELLI, Perugia (Italie), 28-01-07. — 3991×38—06.

CECCACI (Fidèle), Perugia (Italie), 25-10-98. — 3991×38—06.

CENTELLEGHE (Attilio), Sospirolo (Italie), 01-05-15. — 35084×47—12.

CHECINSKI (Chaim), Borki (Pologne), 26-12-06. — 2185×47—75.

CHECINSKI, née KARO, Lowicz (Pologne), 00-00-06. — 2185×47—75.

CHOCHOLEK (Jean), Czelusnica (Pologne), 13-01-04. — 14716×47—59.

CIANCIA (Pierre), Caprile (Italie), 19-09-78. — 20895×47—30.

CIANCIA, née CERRUTTI, Soprana (Italie), 16-10-85. — 20895×47—30.

CIMAROSTI, née ZANIN, Spilimbergo (Italie), 12-09-04. — 18989×40—90.

CIMAROSTI (Antoine), Spilimbergo (Italie), 11-05-99. — 18989×40—90.

CIVARDI (Marius), Gozzola (Italie), 13-08-92 — 3083×47—75.

COCCHI (Frédéric), Malnate (Italie), 11-10-87 — 41218×45—24.

COCCHI, née CIRIZZETTI, Malnate (Italie), 08-12-91. — 41218×45—24.

COCHINARD, née KNAPPE, Nieder Kammlu (Allemagne), 04-05-10. — 27864×46—75.

COCHMANN (Simon), Luban (Russie), 27-09-99 — 17626×46—75.

COCHMANN, née BRONIATOWSKA, Lodz (Pologne), 17-08-99. — 17626×46—75.

COLLAVINI (Gino), Bertiolo (Italie), 21-01-09 — 45010×45—75.

CONREUR (Pierre), Naast (Belgique), 23-09-12 — 15970×46—47.

COSTA (Fernand), Monaco (Principauté), 03-05-88. — 32121×29—06.

COSTA (Angelo), Moriano Santo (Italie), 03-02-05. — 9194×47—47.

CRISTINEL, née VASILESCO, Bucarest (Roumanie), 24-04-97. — 302602×44—47.

CROTTA (Antonio), Botta (Italie), 04-03-05. — 7×47—81.

CZITROM ,née HOROVITZ, Hejobaba (Hongrie), 11-01-78. — 26592×47—75.

CZITROM (Alexandre), Debrecen (Hongrie), 30-11-15. — 26592×47—75.

D'HAENE (Henri), Herseaux (Belgique), 05-01-13. — 3404×47—80.

DE PASQUALE (Raphaël), Oppido (Italie), 07-03-04. — 37361×34—06.

DE PASQUALE, née PRATICO, Delianova (Italie), 02-08-13. — 37361×34—06.

DEBRUYNE (Valère), Clercken (Belgique), 10-02-06. — 9375×39—59.

DEFEVER (Irma), Ramscapelle (Belgique), 01-05-12. — 3958×46—78.

DEGLI (Otello), Zocca (Italie), 06-03-20. — 1392×47—54.

DEL RIO (Pierre), Vetto (Italie), 02-10-20. — 3356×47—78.

DEL ZOPPO, née ROCCHETTI, Folgaria (Italie), 06-08-06. — 28513×37—06.

DEL ZOPPO (Secondo), Perouse (Italie), 25-11-99. — 28513×37—06.

DELCOURT (Daniel), Angre (Belgique), 22-12-99. — 30456×47—62.

DELIN (Jules), Ellezelles (Belgique), 11-01-92. — 28520×37—62.

DERBICH (Marianne), Taczanom (Pologne), 16-08-24. — 30427×47—70.

DINANT (Marcel), Beririx (Belgique), 11-11-93. — 32459×46—54.

DINANT, née PRAILLET, Liége (Belgique), 12-05-99. — 32459×46—54.

DOLBACHIAN (Agop), Palou (Asie Mineure), 22-04-04. — 5302×47—13.

DOLBACHIAN, née MANOUELIAN, Bloha (Asie Mineure), 06-06-15. — 5302×47—13.

DOROUMIAN (Meguerditch), Tatar Bazardjik (Bulgarie), 16-03-25. — 54718×45—75.

DUCA (Charles), Annecy (Haute-Savoie), 20-10-07. — 31687×29—73.

DUCHENE (Amour), Dampremy (Belgique), 26-04-00. — 2004×47—80.

DUDA (Jean), Gelsenkirchen (Allemagne), 07-03-17. — 34672×47—71.

DUDA, née SLASKI, Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), 14-06-30. — 34672×47—71.

EECKHOUT (Vital), Etterbeek (Belgique), 14-04-22. — 352×47—75.

ERLICHMAN (Abraham), Belzyce (Pologne), 23-01-91. — 109306×28—75.

ERLICHMAN, née ZAKHARINE, Bogouchevitchi (Russie), 17-08-95. — 109306×28—75.

FABBRO (Giovanni), Colloredo (Italie), 02-04-97. — 4284×47—84.

FABBRO, née MINISINI, Olloredo (Italie), 09-03-01. — 4284×47—84.

FARDA, née LYCHACZ, Lichacze (Pologne), 29-01-16. — 21365×47—62.

FARDA (Vendel), Csev (Hongrie), 17-01-03. — 3495×47—62.

FATHI (Zyver), Taiz (Yemen), 13-01-17. — 32553×47—13.

FEDOROFF (Léonide), Astrakan (Russie), 11-01-90. — 2492×47—75.

FEDOROFF, née MILTIADO, Macrochorio (Russie), 18-02-03. — 2492×47—75.

FERNANDEZ (Sabino), Mieres (Espagne), 15-09-21. — 3918×47—81.

FERREIRA (Manuel), Porto (Portugal), 27-02-20. — 2172×47—12.

FIOL (Jacques), Aguillana (Espagne), 21-05-26. — 17966×46—24.

FORNI (Giuseppe), Isola (Italie), 08-09-99. — 21628×47—25.

FORNI, née CUSA, Cesara (Italie), 08-09-03. — 21628×47—25.

FRANCIOSA (Dominique), Gallenaro (Italie), 03-10-03. — 2992×47—75.

FRANZONI (Pierre), Calvagesa della Riviera (Italie), 17-06-21. — 34394×47—38.

FREDDOLOSI (Lino), Morfasso (Italie), 29-06-26. — 2804×47—75.

FRYDMAN, née PELTYN, Stawiski (Pologne), 00-00-99. — 6981×39—75.

FRYDMAN (Chilet), Radomska (Pologne), 20-05-01. — 6981×39—75.

FRYDMAN, veuve ALBERG, Lublin (Pologne), 03-09-03. — 27132×47—75.

FRYMERMAN (Pejsak), Opatow (Pologne), 15-05-08. — 13630×46—75.

FRYMERMAN, née BARANCIK, Chisinau (Roumanie), 25-08-11. — 13630×46—75.

FUSI (Orlando), Sesto Fiorentino (Italie), 04-03-88. — 22660×46—13.

GALLI (Albino), Busseto (Italie), 22-01-06. — 27004×47—47.

GALLI, née BELLINGERI, Busseto (Italie), 29-09-19. — 27004×47—47.

GALLI (Edmond), San Giaconio (Italie), 10-07-21. — 30513×46—06.

GALLO (Pascal), Canelli (Italie), 08-01-09. — 15946×34—06.

GANZAROLI (Albertine), Castelmassa (Italie), 08-01-23. — 2257×46—47.

GARCIA (Pierre), Vertientes (Espagne), 17-02-11. — 26344×46—46.

GARCIA (Antonia), Alicante (Espagne), 13-05-27. — 13967×47—91.

GARRETA (Emilio), Cernudella (Espagne), 28-10-02. — 20358×47—32.

GARRETA, née TUDEL, Sanmartin-la-Sauvetat (Gers), 27-05-06. — 20358×47—32.

GARRIDO (Antonio), Miranda do Douro (Portugal), 02-10-00. — 27754×46—75.

GASCIOLA (Manfredi), San Eusanio (Italie), 19-10-24. — 17059×47—33.

GASPARRO (Albert), Scnerchia (Italie), 08-01-20. — 2672×47—13.

GASPARINI (Maria), Bruntino (Italie), 22-01-22. — 25315×43—30.

GAZZANO, née FAZZIO, Garessio (Italie), 18-01-84. — 3279×47—13.

GAZZANO (Domenico), Garessio (Italie), 23-11-83, — 3279×47—13.

GENNARI, née VIVANI, Cagli (Italie), 09-09-99. — 20172×40—14.

GENNARI (Gino), Pesaro (Italie), 13-11-93. — 20172×40—14.

GERACI (Jean), Riesi (Italie), 06-03-04. — 20978×40—06.

GERACI, née CANCELLIERE, Caltanissetta (Italie), 02-07-12. — 20978×40—06.

GERARD (Désiré), Jemelle (Belgique), 18-06-02. — 17346×46—59.

GHIELMETTI, née LURASCHI, Caversaccio (Italie), 02-01-06. — 1905×47—75.

GHIELMETTI (Aldo), Caversaccio (Italie), 16-09-05. — 1905×47—75.

GHISALBERTI (Pierre), San Pellegrino (Italie), 01-06-13. — 17636×46—34.

GIL (Alberto), Villa del Campo (Espagne), 15-09-96. — 33366×34—13.

GIL (François), Wanne (Allemagne), 21-12-01. — 34704×47—57.

GIL, née KURKOWIAK, Hamm (Allemagne), 27-09-11. — 34704×47—57.

GIOTTO (Pierre), Hettange (Moselle), 08-10-08. — 18660×25—57.

GIOVANELLI (Antoine), Scheggia (Italie), 13-06-06. — 41285×45—57.

GIOVANELLI, née MARIOTTI, Cagli (Italie), 30-08-14. — 41285×45—57.

GIOVANNINI (André), Citta di Castello (Italie), 26-05-01. — 17793×47—06.

GIOVANNIMI, née PETRUZZI, Citta (Italie), 27-10-04. — 17793×47—06.

GIRAUDO (Jean), Cannes (Alpes-Maritimes), 30-01-98. — 117×18—06.

GIRAUDO, née CARLETTO, Vernante (Italie), 14-05-98. — 117×18—06.

GIRON (Manuel), la Puebla (Espagne), 01-06-01. — 30363×46—11.

GOESAERT (André), Harelbeke (Belgique), 11-10-19. — 3283×47—59.

GOLDSTEIN (Constantin), Sébastopol (Russie), 22-12-96. — 18691×38—75.

GOLE (Pierre), Monteroso (Italie), 13-08-02. — 14137×36—06.

GOMES DE MIRANDA (Jaquim), Barcelos (Portugal), 17-06-03. — 32036×38—75.

GONZALEZ, née SAN PEDRO, Vittoria (Espagne), 22-08-97. — 24955×46—75.

GONZALEZ (Théophile), Vitoria (Espagne), 04-07-98. — 24955×46—75.

GORLACH (Alexandre), Sedziszow (Pologne), 23-12-02. — 27741×46—08.

GORSKI (Edmond), Wanne (Allemagne), 15-12-20. — 33819×47—59.

GORSKI, née KOZLOWSKI, Zdrojek (Pologne), 29-02-24. — 33819×47—59.

GOSSEAU (François), Braine l'Alleud (Belgique), 25-11-93. — 13229×47—37.

GRANDI (Jean), Fossombrone (Italie), 30-04-05. — 7068×40—26.

GRANDJEAN (Joseph), Genève (Suisse), 25-12-92. — 17440×40—78.

MOSTACCHI, veuve GRASSONE, Olino Al Brembo (Italie), 04-06-93. — 7997×46—84.

GRAVIS (Fernand), Lasauvage (Luxembourg), 02-08-21. — 6538×46—54.

GREN (Guiseppe), Mentevarchi (Italie), 03-06-27. — 16537×47—13.

GRI (Redi), Valvasone (Italie), 18-03-16. — 26355×46—38.

GROSMAN, née KASZKIET, Varsovie (Pologne), 23-01-13. — 3264×47—75.

GUASCH (Luis), Tarrasa (Espagne), 07-12-13. — 1915×47—23.

GUERIN, née TOGNAZZA, Steinach (Suisse), 13-01-21. — 25755×46—19.

GUERZONI (Rito), San Martino (Italie), 17-10-15. — 14040×40—62.

GUGLIELMI (Liodoro), Vallebonna (Italie), 04-11-25. — 39248×45—06.

GUIRAGOSSIAN, née NADJARIAN, Kharpout (Turquie), 00-00-06. — 888×37—13.

GUIRAGOSSIAN (Ohanès), Kharpout (Turquie), 10-04-00. — 888×37—13.

HAHL (Karl), Zweibrucken (Allemagne), 22-01-05. — 35910×46—92.

HEIDL, née Vigna, Monaco (Principauté), 03-02-13. — 5950×46—97.

HEIDL (Ernest), Rauschenbach (Tchécoslovaquie), 14-08-12. — 5950×46—97.

HEITZ (Anna), Saeckingen (Bade), 21-12-02. — 21486×40—68.

HELBIK (Mieczyslas), Rudlice (Pologne), 09-09-13. — 1645×47—02.

HELBIK, née BOGUCKI, Sochocin (Pologne), 12-11-21. — 1645×47—02.

HERNANDEZ, née ALASIO, Alumbres (Espagne), 06-03-06. — 3483×47—66.

HERNANDEZ (Joseph), Alumbres (Espagne), 16-06-98. — 3483×47—66.

HERRERA (Léoncio), Pasajes (Espagne), 12-09-11. — 9740×40—03.

HOEBEKE (Albert), Saint-Antelinks (Belgique), 06-07-22. — 3151×47—02.

HOEBEKE, née GAJEWSKA, Voelawek (Pologne), 08-10-22. — 3154×47—02.

HOFFMANN (Adolf), Leipzig (Allemagne), 09-10-17. — 28437×46—75.

HOROVITZ (François), Maiskole (Hongrie), 08-11-21. — 23266×47—75.

HUGEL (Adolphe), Freistett (Allemagne), 14-01-02. — 562×47—67.

INKABABIAN (Léon), Sivas (Turquie), 01-05-23. — 2773×47—81.

IVIRA (Jutta), Hagondange (Moselle), 30-09-14. — 31448×38—57.

JANNON (Luigi), Chiamonte (Italie), 23-10-17 — 27755×46—13.

JARC (Aloise), Hamborn (Allemagne), 08-02-07. — 1903×35—57.

JAROCINSKI (Antoine), Lipe (Pologne), 15-05-19. — 203463×43—57.

JAWORSKI (Stanislas), Mlyniska (Pologne), 01-01-94. — 3784×47—59.

JELINEK (Joseph), Budapest (Hongrie), 21-08-96. — 11066×47—62.

JELINEK, née KOCZUR, Jaworzno (Pologne), 14-06-95. — 11066×47—62.

JOKUBOWICZ (Mendel), Tomaszow (Pologne), 07-10-11. — 30005×47—75.

JOKUBOWICZ, née MATYS, Ujazd (Pologne), 31-03-14. — 30005×47—75.

JUDKIEWICZ (David), Przeborz (Pologne), 15-03-05. — 32558×46—30.

JUDKIEWICZ, née FOGEL, Nowy Divov (Pologne), 20-05-08. — 32558×46—30.

KARAMITROS (Demitri), Koutzokoyou (Grèce), 05-10-01. — 13260×35—38.

KARAMITROS, née ZIMVRAKAKIS, Leros (Grèce), 04-01-10. — 13260×35—38.

KARGIER (Froim), Leczna (Pologne), 29-06-14. — 25189×47—75.

KARGIER, née ZAJAC, Lublin (Pologne), 18-09-14. — 25189×47—75.

KATZ (Salo), Cernowitz (Roumanie), 05-06-08. — 21331×47—63.

KITCHEFF (Léon), Soudak (Russie), 01-06-01. — 21934×46—14.

KLAJMAN (Maurice), Lodz (Pologne), 15-09-07. — 17281×47—69.

KOCIUBA (Mieczislas), Sambor (Pologne), 15-10-22. — 2882×47—69.

KOKODYNIACK, née HADUCK, Pisarwee (Pologne), 12-04-00. — 30859×46—38.

KOKODYNIACK (Stefane), Rogusno (Pologne), 15-12-89. — 30859×46—38.

KROL (Pierre), Melte (Pologne), 26-06-11. — 17066×46—59.

KUCIK (Vincenty), Wola Radriszowska (Pologne), 17-01-01. — 50206×38—38.

KUCIK, née ZIEMBA, Pizytkowice (Pologne), 03-08-07. — 50206×38—38.

KULAGA (Hélène), Jamnica (Pologne), 14-01-23. — 21063×46—78.

KULISIAK (Julien), Balitz (Pologne), 17-01-06. — 10090×47—75.

KURDJIAN, veuve ZAMIAN, Karachissar (Asie Mineure), 03-03-06. — 26364×46—75.

LA PORTA (Vincent), Goriano Sicoli (Italie), 05-02-04. — 3674×47—54.

LAGORIO (Ugo), Alba (Italie), 26-02-26. — 27843×46—78.

LAKUCEWICZ (Joseph), Zaborce (Pologne), 30-10-06. — 31861×47—63.

LAMBERTI, veuve FORTE, Cava (Italie), 28-01-88. — 10873×21—13.

LANG (Etienne), Budapest (Hongrie), 07-05-96. — 41112×45—42.

LANG, née BAKONYI, Szombathel (Hongrie), 13-06-14. — 44412×45—42.

LEIDER (Benjamin), Brody (Pologne), 17-12-95. — 25204×46—75.

LICHT (Mordka), Grojec (Pologne), 20-07-08. — 8522×47—75.

LICHT, née KAMMER, Kozienice (Pologne), 07-04-11. — 8522×47—75.

LIDERMAN (Icek), Piasrocz (Pologne), 15-06-02. — 12190×38—75.

LIPOVAC (Louis), Cabar (Yougoslavie), 17-06-03. — 2765×47—24.

LOPEZ, née DOMINGUEZ, Buenos-Aires (Argentine), 12-12-12. — 3684×47—81.

LOPEZ (Inocencio), Bujaraiza (Espagne), 14-04-11. — 3684×47—81.

LOPEZ (Ramon), Rio Tinto (Espagne), 07-06-96. — 23093×38—13.

LOPEZ, née DELGADO, Nerva (Espagne), 25-05-03. — 23093×38—13.

LOVENIAK (François), Bodonci (Yougoslavie), 07-01-12. — 29766×47—57.

LOVENIAK, née MAZURKIEWICZ, Donatowo (Pologne), 12-07-12. — 29766×47—57.

LOZANO (Feliciano), Palcas (Espagne), 15-09-24. — 27445×46—31.

LUKSENBERG (Mendel), Maciejowicow (Pologne), 05-12-07. — 21697× 47—75.

LUKSENBERG, née MIGUS, Nahr Ostrau (Tchécoslovaquie), 20-01-21. — 21697×47—75.

LUPETTI (Carlo), Calci (Italie), 18-09-03. — 24162×34—13.

LUPO (Carlo), Delia (Italie), 15-01-23. — 26359×46—42.

LUPU (Isac), Bacesti Roman (Roumanie), 10-07-10. — 11955×46—47.

MACCANTI (Loredana), Turin (Italie), 10-06-29. — 4484×47—75.

MACHOVIC (Stéfan), Dolne Srnie (Tchécoslovaquie), 18-07-98. — 19980×47—78.

MACHOVIC, née KOVACOVIC, Dolne Srnie, 16-12-05. — 19980×47—78.

MALYSIAK (Wladyslas), Brzeszcze (Pologne), 29-09-16. — 34407×47—62.

MAMAI (Anatolji), Nizhji Boulatz (Russie), 11-10-18. — 2865×47—75.

MANAUTA (Joachim), Canada (Espagne), 06-06-03. — 24337×34—31.

MANAUTA, née JIMENEZ, Valhermoso (Espagne), 17-04-06. — 24337×34—31.

MANGIAROTTI (César), Tortona (Italie), 18-05-97. — 2864×47—33.

MARASEHIN (Séverino), Posina (Italie), 24-05-09. — 52×47—78.

MARIGIL (Michel), Cifuentes (Espagne), 08-05-91. — 5054×47—81.

MARIGIL, née ALBAZANZ, Cifuentes (Espagne), 10-02-00. — 5054×47—81.

MARQUES (Joao), Cazal (Portugal), 21-10-99. — 21-10-99. — 3884×47—08.

MARTI (Manuel), Seno (Espagne), 08-05-98. — 20647×40—11.

MARTI, née BETES, Granen (Espagne), 13-08-01. — 20647×40—11.

MARTINS DUARTE (Joseph), Alheira (Portugal), 07-03-02. — 552×47—54.

MASCARIN (Enio), Azzano (Italie), 18-08-24. — 25723×46—78.

MASONI (Guilio), Cascina (Italie), 01-03-01 — 43993×36—13.

MASSA (Francesco), Tenda (Italie), 06-12-94. — 8909×31—75.

MAZUR, née KUSZLA, Stasiawawola (Pologne), 08-08-97. — 16826×46—51.

MAZUREK (Ignace), Recklinghausen (Allemagne), 31-05-14. — 33830×47—57.

MAZUREK, née KWIATEK, Mahr Ostrau (Bohème), 31-12-20. — 33830×47—57.

MELCHIO, veuve BRUNO, Demonte (Italie), 29-05-03. — 803×47—13.

MIELE (Angelo), Cassino (Italie), 07-01-22. — 16186×46—75.

MILIO (Irène), Nicolaeff (Russie), 14-02-05. — 1130×46—75.

MINETTO (Dominique), Jiglieto (Italie), 19-02-01. — 35903×36—83.

MIZRAHI (Maurice), Constantinople, 00-00-04. — 6991×46—13.

MIZRAHI, née CAMPEAS, Constantinople, 29-09-07. — 6991×46—13.

MOLNAR (Etienne), Budapest (Hongrie), 04-06-98. — 34086×34—75.

MONINO (Antonio), Murcia (Espagne), 21-09-06. — 14016×39—13.

MONTES (Antonio), la Rambla (Espagne), 28-12-15. — 31496×47—10.

MONTES, née FERRE, Mas de Barberans (Espagne), 31-08-19. — 31496×47—10.

MONTES (Enrique), la Paz (Bolivie), 05-10-05. — 20181×46—30.

MORDENTI (Primo), Roversano (Italie), 07-08-05. — 22702×43—57.

MORDENTI, née MUZNIK, Annetz (Moselle), 15-09-12. — 22702×43—57.

MORELLI (Anita), Croppo (Italie), 07-06-12. — 35061×46—13.

MORONI (Gérard), Valtopino (Italie), 12-04-21. — 28030×46—39.

MOROSO, née MULLA, Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-07-05. — 2365×47—13.

MOROSO (Vittorio), Leros (Italie), 06-03-05. — 2365×47—13.

MONSEY (Antonio), Barcelone (Espagne), 20-12-07. — 28381×47—33.

MOUZANUICK (Paul), Starnamick (Pologne), 25-03-16. — 24861×46—53.

MUNK (Elie), Paris, 15-09-00. — 48446×38—75.

MUNK, née GOLDBERGER, Nuremberg (Allemagne, 29-11-06. — 48446×38—75.

MUZZIN, née CHIAROTTO, Pramaggiore (Italie), 09-02-03. —63×47—83.

MUZZIN (Augustin), Fiume Venetto (Italie), 20-08-93. — 63×47—83.

MYNY, née KINDT, Eernegem (Belgique), 26-01-00. — 29323×47—02.

MYNY (Théophile), Moere (Belgique), 15-05-00. — 29323×47—02.

NAVA (Jérôme), Rizziconi (Italie), 02-01-07. — 3561×47—83.

NAVES (Camille), Sama (Espagne), 10-04-24. — 2905×47—30.

NELLI (Rolando), Sante Maria (Italie), 30-09-15. — 2292×47—13.

NESSI (Mario), Torreglia (Italie), 12-04-05. — 11557×36—74.

NESSI (Neesartori), Lusiana (Italie), 29-10-14. — 11557×36—74.

NEUMANN, veuve DESSAU, Berlin (Allemagne), 05-05-96. — 6172×46—47.

NEUMANN, veuve Pariser, Berlin (Allemagne), 30-11-97. — 52786×38—82.

NICCO (Félix), Donnez (Italie), 18-05-96. — 4094×47—75.

NICCO, née ZARDO, Monticello (Italie), 21-03-30. — 4094×47—75.

NICOLELLO, née DI LEGGE, Roccadarce (Italie), 07-08-19. — 12040×46—75.

NICOLELLO (Annibale), Cavaglia (Italie), 04-01-11. — 12040×46—75.

NIELLO (Jean), Montezemolo (Italie), 23-12-13. —862×47—06.

NORIEGA (Damian), Aldeamayor (Espagne), 27-09-92. — 3604×47—33.

NORIEGA, née CASADO, Santa Maria del Barrocal, 01-06-01. — 3604×47—33.

OHANIAN (Grégoire), Gandja (Russie), 22-03-23. — 3694×47—75.

OKO (Paul), Lukowiec (Pologne), 25-01-14. — 1906×40—75.

OLSZOWY (Jean), Sliwice (Pologne), 30-07-21. —42079×45—57.

ONESTA (Oneste), Esanatoglio (Italie), 17-09-05. — 3696×47—81.

ONESTA, née MORETTO, Carpidavis (Italie), 21-11-10. — 3696×47—81.

ORLANDI (Alessandro), Viareggio (Italie), 01-01-20. — 514×47—13.

ORSI (Corrado), Castelfiorentino (Italie), 31-01-96. — 25069×47—83.

ORSI, née MARCUCCI, Panicale (Italie), 27-03-07. — 25069×47—83.

OTTONE (Marius), Valenza (Italie), 02-11-99 — 6964×38—06.

OTTONE, née BAIARDI, Valenza (Italie), 01-06-94. — 6964×38—06.

OUZIAK (Stephan), Imbriovesi (Yougoslavie) 08-12-01. — 505×47—13.

PABIS (Joseph), Neuhor (Allemagne), 13-01-20. —22035×40—47.

PAGNI (Bruno), Palaia (Italie), 06-06-01. — 20101×47—13.

PAGNI, née BANI, Palaia (Italie), 6-09-02. — 20101×47—13.

PALMATO (Beniamino), Mossano (Italie), 05-10-08. — 20205×47—31.

PALMATO, née GRIBAUDO, Rossana (Italie), 16-12-15. — 20205×47—31.

PANATO (Giacinto), Vestenanova (Italie), 14-03-00. — 33748×47—57.

PANATO, née LORA, Vadagno (Italie), 04-03-00. — 33748×47—57.

PANERIO (François), Borgiallo (Italie), 27-12-23. — 20539×46—38

PAPASSERELIS (Stylianos), Aivali (Asie Mineure), 20-02-90 — 3879×39—13.

PAPASSERELIS, née MAVRIDARA, Aivali (Asie Mineure), 15-06-94. — 3879×39—13.

PARRONDO (Edouard), Madrid (Espagne), 28-02-15. — 4584×47—75.

PASINI (Adolphe), Vicogno (Italie), 14-03-97 4334×47—75.

PASTRELLO (Laurenzo), Zero (Italie), 23-06-12 2482×47—38.

PASTRELLO née BAESSO, San Ambrogio (Italie), 31-10-09. — 2482×47—38.

PASTUCH (Jean), Myszkowice (Pologne), 30-09-01. — 22105×46—62.

PASTUCH, née SOROKA, Perekalec (Pologne) 15-07-02. — 22105×46—62.

PASZKOWIAK (Jean), Eickel (Allemagne), 10-12-13. — 49854×45—57.

PASZKOWIAK, née BABIT, Reckinghausen (Allemagne), 18-01-22. — 49854×45—57.

PAUCSIK (Arpad), Budapest (Hongrie), 10-03-97. — 362×47—30.

PAULETTO (Guiseppe), Concorda (Italie), 11-09-08. — 12233×39—38.

PAULETTO, née ZAVAN, Mirano (Italie), 27-12-07. — 12233×39—38.

PAUPORTE (Sylvère), Saint-Médard (Belgique), 25-11-17. — 27162×47—02.

PAVANELLO (Raymond), Spercenigo (Italie), 01-08-18. — 23000×47—38.

PEDRETTI (Luigi), Bienno (Italie), 23-07-13 — 28138×47—18.

PEKACKI (Joseph), Sodingen (Allemagne), 17-09-13. — 34229×47—42.

PELLEGRINO (Bartolomio), Boves (Italie), 03-10-96. — 19542×47—13.

PEREIRA DA COSTA (Antonio), Lordelo (Portugal), 13-07-93. — 2372×47—71.

PEREIRA DA COSTA, née DE JESUS, Porto (Portugal), 22-10-96. — 2372×47—71.

PEREZ (Miguel), Berdun (Espagne), 23-05-81 7186×47—04.

PETAZZONI (Enzo), Finale Emilia (Italie), 05-08-24. — 3454×47—55.

PETIT, née JUSKOVICOVA, Horincovo (Tchécoslovaquie), 02-01-14. — 25855×46—80.

PIANCASTELLI (Viasco), Modigliana (Italie), 01-01-23. — 27641×46—75.

PIANETTI (Dominique), San Gallo (Italie) 21-11-90. — 20905×46—13.

PIANETTI, née BETTONI, San Gallo (Italie), 21-04-97. — 20905×46—13.

PIERACCI (Pascal), Citta di Castello (Italie), 02-04-93. — 20210×47—01.

PIERACCI, née BERIGNANI, Citta di Castello (Italie), 03-04-92. — 20210×47—01.

PIERRE (Albert), Saint-Léger (Belgique), 04-07-77. — 27945×46—66.

PONS (Germinal), Barcelone (Espagne), 17-07-02 — 20375×38—13.

PORSENNA (Natale), Grignasco (Italie), 07-11-02 — 54977×36—90.

PORTA (Costant), Corsa Lerida (Espagne), 15-08-00. — 12171×40—33.

POZZO (Gabogna-Rosa), Turin (Italie), 27-08-17. — 25864×46—78.

PUCHE (Jean), Yecla (Espagne), 22-03-05. — 9536×40—34.

PUGGIONI (Angelo), Iliiri (Italie), 02-05-08. — 30722×38—12.

QUINTANA (Henri), Villabertran (Espagne), 23-10-25. — 4413×47—66.

RAIMONDA (Angelo), Villars (Italie), 09-07-20. — 20170×47—06.

RAVERA, née FORNI, Bagnone (Italie), 24-08-09. — 16976×46—13.

RAVERA (Domenico), Bagnone (Italie), 18-07-91. — 16976×46—13.

RIVA, née DEL GRANDE, Ispna (Italie), 09-02-03. — 25964×46—75.

RIVA (Paolo), Ispna (Italie), 18-08-98. — 25964×46—75.

RIZZI (Baptiste), Averrara (Italie), 16-08-15. — 20167×47—25.

ROBYN (Raphaël), Stekene (Belgique), 04-09-03. — 2692×47—59.

ROCA (Cristobal), Cartagène (Espagne), 12-01-04. — 28288×46—13.

ROCA, née CATALUNA, Almedijar (Espagne), 22-08-10. — 28288×46—13.

RODRIGUEZ (Michel), Cuevas (Espagne), 23-10-16. — 40174×45—30.

ROGGERO (Jean), Melle (Italie), 10-06-20. — 1005×47—13.

ROPINSKI (Jean), Kielpin (Pologne), 30-11-12. — 2215×47—54.

ROSAS (Rafael), Fuentes (Espagne), 18-12-05. — 27720×47—66.

ROSAS, née SANCHEZ, Caudete (Espagne), 18-06-08. — 27720×47—66.

ROSATI (Lorenzo), Giano del Umbria (Italie), 12-03-01. — 51118×45—75.

ROZENFELO (Manochemk, Varsovie (Pologne), 29-04-23. — 29167×47—75.

RUBI (Mateo), Alaro (Espagne), 25-02-96. — 25223×46—13.

RUBI, née BARBARITO, Assunta (Italie), 10-08-06. — 25223×46—13.

SABATIER (Marcel), Liège (Belgique), 04-11-03. — 16556×46—78.

SACCHI (Louis), Agrate Conturbia (Italie), 24-07-09. — 6334×37—57.

SACHS, née LASCH, Breslau (Allemagne), 08-04-06. — 15720×47—38.

SACHTER (Aron), Piopana (Roumanie), 04-02-09. — 27171×46—75.

SALVETTI (Lorenzo), Bienno (Italie), 12-10-08. 26752×47—18.

SALVETTI, née PEDRETTI, Bienno (Italie), 23-01-15. — 26952×47—18.

SANCHEZ (Segura-Francisco), Nijar (Espagne), 29-06-03. — 8133×46—33.

SANCHEZ (Emile), Lumbreras (Espagne), 29-03-21. — 25053×47—32.

SANCHEZ (Antonio), Navalacruz (Espagne), 17-11-03. — 29671×46—65.

SARAFIAN (Satenik), Damas (Syrie), 20-02-20. — 16190×47—13.

SARAFIAN (Varthouie) Constantinople (Turquie), 16-01-23. — 10493×47—13.

SARFATI, née COHEN, Constantinople, 00-00-00. — 3451×47—75.

SARTORETTO (Giacomo), Samone (Italie), 30-09-97. — 3870×47—35.

SCHMIT (Georges), Audun-le-Tiche (Moselle), 07-03-05. — 16920×40—54.

SCHOR (Adolphe), Munich (Allemagne), 15-06-12. — 7240×47—69.

SCHULER (Edouard), Mulhouse (Haut-Rhin), 10-06-04. — 20530×47—68.

SCIASCIA (Sauveur), Sfax (Tunisie), 03-01-19. — 22336×46—45.

SELJAN (Joseph), Heinetic (Yougoslavie), 10-11-03. — 30337×39—44.

SELLE (Olivo), Asolo (Italie), 12-04-08. — 23569×39—31.

SELLE, née TORRESIN, Camposanmartino (Italie), 09-11-15. — 23569×39—31.

SFASCI (Adolfo), Villa de San Lucia (Italie), 28-11-24. — 1292×47—13.

SIEJA (Edouard), Niedermelbrich (Allemagne), 30-04-18. — 18122×47—57.

SILVESTRO (Orsola), Borgo San Dalmazza (Italie), 25-05-85. — 3764×47—13.

SIMION (Fidele), Transaqua (Italie), 23-04-02. — 21849×36—54.

SMYSLNY (Jean), Maciejewo (Pologne), 17-01-99. — 3837×38—57.

SMYSLNY, née BONA, Herten (Allemagne), 03-08-09 — 3837×38—57.

SOIA (Guiseppe), Alleghe (Italie), 29-08-81. — 454×47—89.

SOIA, née CHIES, Cappela Maggiore (Italie), 13-07-86. — 454×47—89.

SOLDA (Alphonse), Vinadio (Italie), 14-09-21. — 34680×46—13.

SPAGNOL (Marius), Aviano (Italie), 06-10-12. — 16557×46—78.

SPAGNOL, née BERTANI, Montecchio (Italie), 15-12-18. — 16557×46—78.

SPOLIDORO, née BRIGLIA, Marsicevetere (Italie), 25-07-96. — 24864×46—34.

SPOLIDORO (Dominico), Marsievetere (Italie), 01-10-91. — 24864×46—34

STACHOWSKI (Eugène), Ratyn (Pologne), 25-09-25. — 25552×46—75.

STALLE (Ida), Torre Pellice (Italie), 11-12-21. — 45159×45—30.

STEINBERG (Paul), Wilmesdorf (Allemagne), 18-10-26. — 21268×46—75

STELMASZYK, née WRESINSKI, Ickern (Allemagne), 18-08-14. — 4474×47—59.

STRACCHI (Pierre), Cusio (Italie), 24-08-02. — — 24865×46—10.

STRADALE (Domenico), Torre Anunziata (Italie), 24-01-08. — 54400×38—13.

STRADELLA (Augusto), Aviano (Italie), 26-11-11. — 43884×38—55.

SUBRA (Raymond), Sesue (Espagne), 15-03-90. — 3854×47—66.

SYMEONOGLOU, née MALCANGI, Corato (Italie), 12-12-13. — 29162×38—38.

SYMEONOGLOU (Nicolas), Amassia (Grèce), 08-01-07. — 29162×38—38.

TALLADA (Augustin), Ulldecona (Espagne), 24-12-92. — 8193×40—11.

TALLADA, née RIERA, Alqueria De La Condesa (Espagne), 12-07-03. — 8193×40—11.

TARRICONE (Léonardo), Corato (Italie), 25-03-10. — 25937×38—38.

TARRICONE, née MAGGUILLI, Corato (Italie), 28-03-15. — 25937×38—38.

TESSARO (Secondo), Cesiomaggiore (Italie), 11-03-05. — 528×37—57.

TESSARO, née SMANIOTTO, Arsie (Italie), 15-12-11. — 528×37—57.

THAU (Margot), Berlin (Allemagne), 24-06-22. — 32285×47—59.

THIRION (Marcel), Sombreffe (Belgique), 21-05-01. — 3891×47—10.

TIRON (Salvador), Ulldecona (Espagne), 24-09-01. — 17156×46—34.

TIRON, née ESCOBAR, Bolanos (Espagne), 02-03-05. — 17156×46—34.

TOGNI, née SECCHES, Dondalo (Italie), 18-07-13. — 34968×39—31.

TOMAS (Vincent), Benimarfull (Espagne), 01-06-25. — 35874×46—11.

TOMASI (Aurelio), Fumane (Italie), 28-03-87. — 28980×46—02.

TOMASI, née GULIELMI, Fumane (Italie), 28-02-89. — 28980×46—62.

TOMASI (Jean), Recoaro (Italie), 22-08-04. — 3904×47—01.

TOMMASINI (Montalvo), Santa Maria A Monte (Italie), 20-02-24. — 1551×47—13.

TONARELLI, née BARTOLINI, Pisa (Italie), 30-01-80. — 1130×32—13.

TONARELLI (Umberto), Caserta (Italie), 11-06-83. — 1130×32—13.

TONELLI (Henri), Menton (Alpes-Maritimes), 10-06-05. — 12089×26—75.

TOSIN (Antonio), Novo (Italie), 25-07-17. — 32676×46—26.

TRINGALLI (Filippo), Melito (Italie), 25-02-10. — 3569×37—13.

TURIN (Bruno), Saint-André De Cologna (Italie), 08-12-25. — 17078×47—32.

VAGLIO (Agnes-Bruno), Eaux Vives (Suisse), 22-08-11. — 1111×47—71.

VALCESCHINI, née FANTINI, Brembilla (Italie), 29-06-89. — 4671×47—75.

VALDARCHI (Mario), Fossenbrone (Italie), 17-09-02. — 10248×34-13.

VALDARCHI, née FABRI, San Lorenzo (Italie), 25-08-04. — 10248×34—13.

VALENTINI (Victoria), Avio (Italie), 24-01-25. — 36413×46—33

VALERO (Bartolomé), Socovas (Espagne), 04-07-06. — 4491×47—01.

VALERO, née GARCIA, Albox (Espagne), 03-12-96. — 4491×47—01.

VALTROPINI (Giacomo), Prestine (Italie), 10-10—97. — 22636×33—54.

VALTROPINI, née FRANZONI, Cividale (Italie), 25-12-96. — 22636×33—54.

VAN DE VELDE (Urbain), Saint-Goriks (Belgique), 22-12-24. — 4594×47—77.

VAN HALL (Héléna), Amsterdam (Hollande), 01-06-07. — 26527×37—75.

VAN LANDUYT (Marie), Moerkerke (Belgique), 11-01-20. — 11387×47—60.

VANSUYT (Marcel), Wytschate (Belgique), 13-01-08. — 1501×47—80.

VAQUER (Joseph), San Mateo (Espagne), 17-01-23. — 28696×47—11.

VARANI (Luigi), Salsomaggiore (Italie), 17-03-13. — 4691×47—67.

VARTANIAN (Vartan), Brousse (Asie-Mineure), 20-02-19. — 9100×46—75.

VARTANIAN, née NAISSIAN, Cesare (Asie-Mineure), 14-07-20. — 9100×46—75.

VEBER (Vladimir), Loke (Yougoslavie), 15-10-17. — 38773×45—03.

VERGNANI (Attilio), San Agostino (Italie), 19-01-82. — 27038×34—78.

VERGNANI, née STORTI, San Agostino (Italie), 11-01-87. — 27038×34—78.

VERRECCHIA (Antonio), le Havre (Seine-Inférieure), 03-03-83. — 1661×05—75.

VERRECHIA, née TOMASSO, Vatterolonda (Italie), 11-07-90. — 1661×05—75.

BRIQUET, veuve MAHY, Courieux (Belgique), 01-10-80. — 2005×47—78.

WECKSELMANN, née BODNAR, Nadworna (Pologne), 00-00-99. — 33016×29—68.

WEISBLUTH (Arnold), Lavrykow (Pologne), 21-10-17. — 21475×47—75.

WEISBLUTH, née KAMINSKA, Kamiensk (Pologne), 15-01-20. — 21475×47—75.

WERBA, veuve ROZENGARD, Kamien (Pologne), 00-00-06. — 6727×39—75.

WERTHEIMER (David), Buhl (Allemagne), 28-12-96. — 307686×45—75.

WERTHEIMER, née GRUNWALD, Erfurt (Allemagne), 15-08-98. — 307686×45—75.

WOLKOWSKI (Max), Brzeziny (Pologne), 23-07-10. — 13382×47—75.

WOLKOWSKI, née HIMOWICZ, Brzeziny (Pologne), 12-03-10. — 13382×47—75.

WULLIENS (André), L'Isle (Suisse), 07-11-98. — 4681×47—75.

YEVADIAN (Nikran), Karpout (Arménie), 31-03-12. — 25581×46—83.

ZAC (Vvojciech), Plaivo (Pologne), 08-11-11. — 30963×47—69.

ZALIMBELLI (Cortese), Cantagallo (Italie), 22-06-23. — 3436×47—13.

ZANI, née MEKRIDES, Alep (Turquie), 20-05-04. — 32974×46—13.

ZANI (Yorghi), Biar Belai (Turquie), 14-09-99. — 32974×46—13.

ZAPATER (Ramon), Huesca (Espagne), 30-08-09. — 25561×46—87.

ZAWODNY (Stanislas), Twardow (Pologne), 15-11-06. — 18810×36—57.

ZAWODNY, née LOREK, Bornig (Allemagne), 24-01-14. — 18810×36—57.

ZINGORIAN, née NEZKHLOUHIAN, Eski Chehr (Asie Mineure), 10-05-16. — 25620×46—75.

ZINGORIAN (Avedis), Aintab (Asie Mineure), 13-08-09. — 25620×46—75.

ZIRONDOLI (Antoine), Crevalcore (Italie), 07-06-21. — 16656×46—12.

ZORDAN, veuve CAMPAGNOLO, Castello (Italie), 16-02-89. — 3988×40—08.

ZYSMAN, née LEWKOWICZ, Alexandrow (Pologne), 14-01-08. — 13734×47—75.

ZYSMAN (Leizer), Lodz (Pologne), 18-03-06. — 13734×47—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

DAMBRAIN (Hubert), Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais), 12-04-08. — 17680×29—62.

GOSSEAU, née COURSON, Ligueil (Indre-et-Loire), 29-10-95. — 13329×47—37.

HORBER, veuve BAUMANN, Paris (10e), 26-03-88. — 7184×30—75.

JORES, née DAVID, Paris (10e), 30-07-90. — 5978×46—75.

JUNG, veuve ZEISBERGER, Guiblange (Moselle), 30-10-96. — 28323×46—57.

MANGIAROTTI, née LESAGE, Elrun (Pas-de-Calais), 26-08-06. — 2864×47—33.

PANNIER (Denise), Tourcoing (Nord), 60-20-92. — 30394×46—59.

PEREZ, née COS, Rebenaco (Basses-Pyrénées), 09-09-85. — 7186×47—64.

SABATIER, née DELCOURT, Saint-Amand-les-Eaux (Nord), 22-07-94. — 16536×46—78.

SARTORETTO, née DAVID, Messac (Ille-et-Vilaine), 01-04-07. — 3870×47—35.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française de leurs parents :

AUGUSTYNIAK (Zezy), Lepinas (Creuse), 09-06-34. — 270×47—23.

AUGUSTYNIAK (Zenon), Saint-Pardoux-Lavaud (Creuse), 28-06-32. — 270×47—23.

BALLERIO (Angelo), Bruyères (Vosges), 19-04-31. — 6958×46—88.

BALLERIO (Flora), Bruyères (Vosges), 16-07-32. — 6958×46—88.

BAMBUSI (Marguerite), Monaco (principauté), 11-10-33. — 23575×40—97.

BAMBUSI (Marius), Monaco (principauté), 19-08-28. — 23575×40—97.

BAMBUSI (Jean), Monaco (principauté), 22-01-30. — 23575×40—97.

BET (Annie), Agen (Lot-et-Garonne), 19-06-44. — 1825×47—47.

BET (Dominique), Castelmoron (Lot-et-Garonne), 28-03-41. — 1825×47—47.

BLUMENTAL (Albert), Paris (12e), 18-12-37. — 31357×29—75.

BLUMENTAL (Cécile), Paris (12e), 18-12-37. — 31357×29—75.

BOHMKE (Bernadette), Eleu (Pas-de-Calais), 18-01-39. — 34400×47—62.

BOHMKE (Marie-Thérèse), Eleu (Pas-de-Calais), 14-08-42. — 34400×47—62.

BOHMKE (Cécile), Lens (Pas-de-Calais), 01-04-46. — 34400×47—62.

BOTTON (Chantal), Dijon (Côte-d'Or), 19-10-42. — 19900×46—21.

BOTTON (Irène), Dijon (Côte-d'Or), 20-07-40. — 19900×46—21.

CAPARROS (François), le Chambon (Gard), 05-01-32. — 33796×47—30.

CAPARROS (Joseph), le Chambon (Gard), 11-12-30. — 33796×47—30.

CAPARROS (Jean), le Chambon (Gard), 26-09-45. — 33796×47—30.

CAPARROS (Antoinette), Nîmes (Gard), 17-05-33. — 33796×47—30.

CARLI (Henri), Vence (Alpes-Maritimes), 01-05-39. — 18421×46—06.

CARLI (Mireille), Vence (Alpes-Maritimes), 12-09-40. — 18421×46—06.

CARLI (Jean-Claude), Montluçon (Allier), 10-08-42. — 18421×46—06.

CARLI (Christiane), Montluçon (Allier), 24-01-44. — 18421×46—06.

CASTELLO (Marguerite), Barcelone (Espagne), 25-11-32. — 24269×47—63.

CHOCHOLEK (Jean), Saint-Pol-sur-Mer (Nord), 15-03-40. — 14746×47—59.

CHOCHOLEK (Lina), Malo-les-Bains (Nord), 21-06-43. — 14746×47—59.

DESSAU (René), Berlin (Allemagne), 24-06-29. — 6172×46—47.

FARDA (Henri), Méricourt (Pas-de-Calais), 30-06-46. — 34365×47—62.

FRYMERMAN (Dora), Paris, 02-08-41. — 13630×46—75.

FRYMERMAN (Lucienne), Aix-les-Bains (Savoie), 15-08-44. — 13630×46—75.

GALLI (Gérard), Vic-Fézensac (Gers), 24-12-45. — 27004×47—47.

GALLI (Joseph), Eauze (Gers), 25-09-42. — 27004×47—47.

GALLI (Maryse), Eauze (Gers), 09-01-45. — 27004×47—47.

GHIELMETTI (Guiseppe), Caversaccio (Italie), 07-10-31. — 1905×47—75.

GIL (Alice), Saint-Avold (Moselle), 13-04-31. — 31704×47—57.

GIL (Elsbeth), L'Hôpital (Moselle), 03-06-42. — 31704×47—57.

GIL (Jean), Saint-Avold (Moselle), 18-10-34. — 31704×47—57.

GIL (Joseph), Saint-Avold (Moselle), 23-02-39. — 31704×47—57.

GIL (Thérèse), Saint-Avold (Moselle), 10-05-32. — 31704×47—57.

GIOVANELLI (Françoise), Audun-le-Tiche (Moselle), 18-02-42. — 41285×45—57.

GORSKI (Helena), Somain (Nord), 04-03-40. — 33819×47—59.

GORSKI (Gérard), Fenain (Nord), 06-08-44. — 33819×47—59.

HEIDL (Joelle), Monaco (Principauté), 28-06-44. — 5950×46—97.

HELBIK (Joseph), Besny-Loisy (Aisne), 12-03-38. — 1645×47—02.

JELINEK (Marguerite), Sallaumines (Pas-de-Calais), 20-02-32. — 11066×47—62.

LOVENIAK (Frank), Nanteuil (Oise), 26-05-35. — 29766×47—57.

LOVENIAK (Marie-Thérèse), Nanteuil (Oise), 06-09-37. — 29766×47—57.

LOVENIAK (Monique), Saint-Privat (Moselle), 18-03-43. — 29766×47—57.

LOVENIAK (Jean), Saint-Privat (Moselle), 22-06-46. — 29766×47—57.

LUKSENBERG (Marc), Paris (9e arrondissement) 15-06-46. — 21697×47—75.

MACHOVIC (Jean), Orsay (Seine-et-Oise), 16-07-38. — 19980×47—78.

MACHOVIC (Olga), Villiers-le-Bacle (Seine-et-Oise), 20-06-36. — 19980×47—78.

MACHOVIC (Anna), Palaiseau (Seine-et-Oise), 11-05-27. — 19980×47—78.

MAZUR (Paul), Bétheny (Marne), 20-01-31. — 16826×46—51.

MAZUR (Wladislas), Vrigny (Marne), 23-09-33. — 16826×46—51.

MAZUR (Pierre), Pomacle (Marne), 21-08-30. — 16826×46—51.

MAZUREK (Bruno), Saint-Avold (Moselle), 21-01-44. — 33830×47—57.

MONTES (Jean), Turgy (Aube), 14-08-47. — 31496×47—10.

MORDENTI (Nicole), Ottange (Moselle), 14-07-33. — 22702×43—57.

MORDENTI (Andrée), Ottange (Moselle), 30-04-45. — 22702×43—57.

MORDENTI (Yvette), Ottange (Moselle), 24-01-38. — 22702×43—57.

MUNK (Amélie), Ausbach (Allemagne), 31-05-28. — 48446×38—75.

MUNK (Jacob), Ausbach (Allemagne), 28-12-29. — 48446×38—75.

MUNK (Judith), Chêne Bougeries (Suisse), 08-05-41. — 48446×38—75.

MUNK (Ruth), Ausbach (Allemagne), 27-06-31. — 48446×38—75.

MYNY (Dyonisia), Kernegen (Belgique), 09-05-30. — 29323×47—02.

MYNY (Jean), Braye-en-Laonnois (Aisne), 26-07-40. — 29323×47—02.

NESSI (Diego), Gaillard (Haute-Savoie), 04-08-36. — 11557×36—74.

NORIEGA (Odile), Omet (Gironde), 25-12-37. — 3604×47—33.

NORIEGA (Asuncion), Sainte-Croix-de-Mont (Gironde), 12-10-28. — 3604×47—33.

NORIEGA (Charles), Loupiac (Gironde), 19-11-30. — 3604×47—33.

NORIEGA (Marie), Soulignac (Gironde), 19-07-32. — 3604×47—33.

NORIEGA (Joséphine), Arbis (Gironde), 27-07-40. — 3604×47—33.

ONESTA (Rosa), Jaan (Brésil), 08-09-29 — 3696×47—81.

ONESTA (Lanfranco), Esanataglio (Italie), 02-03-31. — 3696×47—81.

OTTONE (Hélène), Valenza (Italie), 13-05-27. — 6964×38—06.

PALMATO (Henri), Odars (Haute-Garonne), 11-01-46. — 20205×47—31.

PALMATO (Yvette), Marignac (Haute-Garonne), 01-03-27. — 20205×47—31.

PALMATO (Simone), Fousseret (Haute-Garonne), 29-01-38. — 20205×47—31.

PALMATO (Janine), Fousseret (Haute-Garonne), 06-06-42. — 20205×47—31.

PALMATO (Jacqueline), Fousseret (Haute-Garonne), 02-06-41. — 20205×47—31.

PASTRELLO (Elsa), Sappey (Isère), 28-01-36 — 2482×47—38.

PASTRELLO (Gelsomina), Sappey (Isère), 05-02-34. — 2482×47—38.

PASTRELLO (Lucette), Moirans (Isère), 30-06-46. — 2482×47—38.

PASTRELLO (Pierre), la Tronche (Isère), 24-03-32. — 2482×47—38.

PASZKOWIAK (Marie), Riotord (Loire), 10-10-40. — 49854×45—57.

PAULETTO (René), Bourgoin (Isère), 28-06-39. — 12233×39—38.

PAULETTO (Raymond), Jallieu (Isère), 10-01-44. — 12233×39—38.

PIERACCI (Anna), Bonnieux (Vaucluse), 19-08-28. — 20210×47—01.

PIERACCI (Joseph), Bonnieux (Vaucluse), 08-11-29. — 20210×47—01.

PIERACCI (Ange), Bonnieux (Vaucluse), 28-01-32. — 20210×47—01.

RIVA (Aldo), Paris (8e), 08-03-35. — 25961×46—75.

RIVA (Edessa), Ispna (Italie), 24-06-28. — 25961×46—75.

SACHS (Renée), Breslau (Allemagne), 03-12-30. — 15720×47—38.

SALVETTI (Jean), Puttelange (Moselle), 04-11-38. — 26952×47—18.

SALVETTI (Jacques), Sancerre (Cher), 28-04-41. — 26952×47—18

SARFATI (Roger), Paris (12e), 05-06-12, — 3864×47—75.

SELLE (Honorine), Campsas (Tarn-et-Garonne), 19-01-41. — 23569×39—31.

SELLE (Odette), Campsas (Tarn-et-Garonne), 27-02-39. — 23569×39—31.

SMYSLNY (Sophie), Freyming (Moselle), 15-05-28. — 3837×38—57.

SMYSLNY (Gertrude), Creutzwald (Moselle). 12-04-29. — 3837×38—57.

TARRICONE (René), Fontaine (Isère), 07-08-46. — 25937×38—38.

TESSARO (Lylia), Volmerange (Moselle), 04-11-37. — 528×37—57.

TESSARO (Ada), Dudelange (Luxembourg), 17-05-32. — 528×37—57.

TESSARO (Violette), Thionville (Moselle), 14-11-41. — 528×37—57.

TOMASI (Mario), Fumane (Italie), 21-10-27. — 28980×46—62.

ZAWODNY (Léon), Merlebach (Moselle), 23-05-33. — 18810×36—57.

ZAWODNY (Irène), Merlebach (Moselle), 24-09-34. — 18810×36—57.

ZEISBERGER (Albert), Metz (Moselle), 06-05-34. — 28323×46—57.

ZYSMAN (Ginette), Paris (12e), 22-04-39. — 13734×47—75.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 12 mars 1947 (*Journal officiel* du 16 mars 1947) : page 2478, 1re colonne, au lieu de : « Lenz (Paul Gustaw) et Sanders (Hildburg), sa femme, née le 25 octobre 1906 », lire : « Lenz (Paul-Gustav) et Sanders (Hildburg), sa femme, née le 5 octobre 1906 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 21 mars 1947 (*Journal officiel* du 30 mars 1947) : page 2967, 1re colonne, au lieu de : « Zemjak (Joseph), mineur, né le 2 décembre 1907 à Homberg (Yougoslavie), demeurant à Moriat », lire: « Zemljak (Joseph), mineur, né le 2 décembre 1907 à Hombert (Allemagne) de père yougoslave, demeurant à Moriat ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 5 juin 1947 (*Journal officiel* du 8 juin 1947): page 5276, 3e colonne, au lieu de: « Kojchen (Abraham-Mordka), né le 13 mai 1898, et Blanstein (Claire), sa femme », lire: « Kojchen dit Kohn (Abraham-Mordka) et Blaustein (Claire) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 juin 1947 (*Journal officiel* du 6 juillet 1947): page 6318, 2e colonne, au lieu de: « Sahaldjian (Kevork-Georges), réparateur de tapis », lire: « Sahaldjian dit Saadjian (Kevork-Georges) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 1er juillet 1947 (*Journal officiel* du 20 juillet 1947) : page 7006, 1re colonne, au lieu de : « Fecied (Alfred-Christian), vendeur, né le 19 octobre 1910 », lire: « Fried (Alfred-Christian) »; page 7031, 3e colonne, au lieu de: « Landrieux (Marie-Charlotte), née le 4 mars 1887 », lire: « Landrieux (Marie-Charlotte), femme Haendle, née le 4 mars 1887 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 août 1947 (*Journal officiel* du 24 août 1947): page 8107, 3e colonne, au lieu de: « Grudev (Dimitri), conducteur, né le 20 septembre 1911 », lire: « Grudev (Georges) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 août 1947 (*Journal officiel* du 7 septembre 1947): page 8915, 1re colonne, au lieu de: « Vallata (Vicenta), veuve Coll », lire: « Vallalta (Vicenta), veuve Coll »; 2e colonne, au lieu de: « Wild (Alfred), monteur électricien, né le 8 avril 1901 », lire: « Wild (Alfred), monteur électricien, né le 18 avril 1901 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 septembre 1947 (*Journal officiel* du 14 septembre 1947): page 9193, 3e colonne, au lieu de: Bringhen (Jeanne), née le 19 février 1905 à Zarate (Brésil) », lire: « Bringhen (Jeanne), née le 19 février 1895 à Zarate (Argentine) »; page 9197, 1re colonne, au lieu de: « Lanin (Pierre), coursier, né le 1er février 1901 », lire: « Lanine (Pierre), coursier, né le 1er février 1902 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 13 septembre 1947 (*Journal officiel* du 21 septembre 1947): page 9493, 1re colonne, au lieu de: « Moguilessky (Georges), dessinateur, né le 7 février 1912 », lire. « Moguilewsky (Georges) »; page 9505, 1re colonne, au lieu de: « Sanchez (Félipe), cantonnier, né le 13 septembre 1896 à Orcajo (Espagne), ayant six enfants mineurs: 1° Anastasio, né le 7 septembre 1926; 2° Juliana, née le 27 février 1929 », lire: « Sanchez (Félipe), ayant cinq enfants mineurs : 1° Juliana ; 2° Félicienne » ; page 9508, 1re colonne, au lieu de: « Zwirowa (Galina), femme Remond, née le 1er novembre 1912 », lire: « Zwirowa (Galina), femme Remond, née le 1er novembre 1922 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 26 septembre 1947 (*Journal officiel* du 28 septembre 1947): page 9780, 3e colonne, au lieu de: « Couzian (Jacques), pharmacien, né le 10 mai 1937 », lire: « Couzian (Jacques), pharmacien, né le 10 mai 1907 »; page 9786, 1re colonne, au lieu de: « Karpf (Efroim), gérant, né le 6 juillet 1911 à Kanczuga (Pologne) », lire : « Karpf (Efroim), gérant, né le 6 juillet 1911 à Tarnawka (Pologne) » ; page 9788, 1re colonne, au lieu de: « Mang (Jean), mineur, né le 8 janvier 1921 », lire: « Mang (Alphonse), mineur, né le 8 janvier 1921 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 27 septembre 1947 (*Journal officiel* du 19 octobre 1947): page 10383, 1re colonne, au lieu de: « Borznola (Alexandre), Pérouse (Italie) », lire: « Borzuola (Alexandre) »; page 10386, 2e colonne, au lieu de: « Wolmar (Isucher).... Wolmar, née Posnansky », lire: « Wolman (Isucher)..., Wolman née Posnansky ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 4 octobre 1947 (*Journal officiel* du 26 octobre 1947): page 10691, 2e colonne, au lieu de: « Rozenfeld, née Holender, Varsovie (Pologne) », lire: « Rozenszlajn née Holender ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 7 octobre 1947 (*Journal officiel* du 12 octobre 1947): page 10139, 3e colonne, au lieu de: « Joseph (Louis), teinturier, né le 8 novembre 1911 », lire: « Joseph (Louis), teinturier, né le 8 novembre 1905 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 25 octobre 1947 (*Journal officiel* du 16 novembre 1947): page 11341, 1re colonne, au lieu de: « Bertina, née Tais », lire: « Bertaina, née Tais »; page 11346, 1re colonne, au lieu de: « Rebafatti, née Peyrocchia..., Rebafatti (Joseph) », lire: « Rebufatti, née Peyrocchia..., Rebufatti (Joseph) »; page 11347, 1re colonne, au lieu de: « Wanters (Alexin)..., Wanters, née Lindekens », lire: « Wauters (Alexis)..., Wauters, née Lindekens ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 8 novembre 1947 (*Journal officiel* du 23 novembre 1947): page 11589, 1re colonne, article 1er, supprimer: « Fiorini (Angelo), Véroli (Italie), 10-09-27—12369×32-78 »; 2e colonne, au lieu de: « Ovickian (Léon), Karpout (Turquie), 11-01-18 », lire: « Ovicklan (Léon), Karpout (Turquie), 11-01-08 »; au lieu de: « Morani (Emile), Portalbera (Italie), 07-02-09 », lire: « Moroni (Emile) »; 2e colonne, article 1er, supprimer: « Nieou, née Couillaud, Poitiers (Vienne), 17-01-97—8268×47-56 »; supprimer: « Mouradian (Chanth), Damas (Syrie), 03-02-45—1591×46-13 »; page 11592, 3e colonne, article 1er, supprimer: « Stefini (Ginette), Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 02-04-39—845×46-54 »; page 11593, 3e colonne, article 2, après: « Nadras, née Blandin », ajouter: « Nieou, née Couillaud, Poitiers (Vienne), 17-01-97—8268×47-56 »; page 11591, 1re colonne, article 3, ajouter: « Fiorini (Angelo), Véroli (Italie), 10-09-27—12369×32-78 »; 2e colonne, article 3, après: « Modolo (Dominique), Paris », ajouter: « Mouradian (Chanth), Damas (Syrie), 03-02-45—1591×46-13 »; 3e colonne, après: « Stefini (Ginette), Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 02-04-39—845×46-54 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 décembre 1946 (*Journal officiel* du 15 décembre 1946) : page 10660, 2e colonne, au lieu de: « Bieliaeff (Nicolas), né le 13 octobre 1910 à Kiew (Russie) », lire: « De Bieliaeff (Nicolas) »; page 10677, 2e colonne, au lieu de: « Cannuto (Annibale) », lire: « Canuto (Annibale) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 3 février 1948.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres appelés à figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944, modifiée.

2. — Suite de la discussion: I. Du projet de loi relatif aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel; II. Des propositions de loi: 1° de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues tendant à modifier en faveur des jeunes ménages n'ayant pu cohabiter, du fait de la guerre, les modalités de la procédure de logement d'office; 2° de M. Lecourt et plusieurs de ses collègues tendant à: *a*) porter prorogation jusqu'au 1er juin 1947 de l'ordonnance du 28 juin 1945 relative aux locaux d'habitation ou à usage professionnel; *b*) permettre à cer-

taines personnes l'exercice du droit de reprise de locaux d'habitation; c) fixer l'étendue de la prorogation résultant de la loi du 28 mars 1946; d) protéger les locataires contre les spéculations des ventes d'immeubles par appartements; e) renforcer la lutte contre les abus de certaines sous-locations; 3° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à compléter et à modifier l'ordonnance du 28 juin 1945 relative aux locaux d'habitation et à usage professionnel; 4° de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi du 28 mars 1946 relative aux locaux d'habitation ou à usage professionnel; 5° de M. Frédéric-Dupont tendant à compléter la loi du 26 mai 1943 relative à l'application aux étrangers des lois en matière de baux à loyer et de baux à ferme; 6° de M. Joseph Denais tendant à réglementer les conditions dans lesquelles peuvent être expulsés des locataires de bonne foi; 7° de MM. Courant et René Coty tendant à exonérer les propriétaires sinistrés de la contribution prévue par l'ordonnance du 28 juin 1945 sur le fonds national d'amélioration de l'habitat; 8° de M. André Mercier (Oise) et plusieurs de ses collègues tendant à proroger jusqu'au 1er octobre 1947 la législation actuellement en vigueur sur les loyers à usage d'habitation et professionnel; 9° de M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues relative aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel; 10° de M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues relative au prix des loyers; 11° de M. Edgar Faure étendant le bénéfice du maintien dans les lieux aux personnes morales exerçant une activité désintéressée; III. De la proposition de résolution de MM. Joseph Denais, Xavier Bouvier et Pierre Montel tendant à inviter le Gouvernement à réglementer la vente des immeubles par appartements. (Nos 799-22-23-57-92-95-509-633-971-1514-1832-1833-270-992-1906 [Nouvelles rédactions 1, 2 et 3]-1101-2075-2613-2869. — M. Grimaud, rapporteur.)

Séance du mardi 3 février 1948.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Montagnier, jusques et y compris M. Mouton.

Tribunes. — Depuis M. Cudenet, jusques et y compris M. Deixonne.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 4 février 1948, à quatorze heures trente (local de la commission, n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 3124) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord intervenu le 6 juin 1947 à la Haye et relatif à la création d'un bureau international des brevets à la Haye;

Les propositions de loi:

(N° 2875) De M. Paumier et plusieurs de ses collègues abrogeant la décision n° 2464 du comité central des prix en date du 1er avril 1942;

(N° 2895) De M. Badiou et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 régularisant la situation des entreprises placées sous réquisition;

(N° 3116) De M. Leenhardt et plusieurs de ses collègues tendant à refondre le système de répartition des licences d'importation et d'exportation;

(N° 3129) De M. Armengaud, conseiller de la République, tendant à valider et modifier l'acte dit loi n° 21 du 27 janvier 1944 concernant les délais en matière de propriété industrielle;

Les propositions de résolution:

(N° 2998) De M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à envoyer aux Etats-Unis une mission commerciale à l'effet d'y négocier la vente des grandes inventions françaises;

(N° 3016) De M. Laurelli tendant à inviter le Gouvernement à instituer un droit de douane *ad valorem* sur les pelleteries apprêtées.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour les propositions de loi:

(N° 1375) De Mme Germaine François et plusieurs de ses collègues portant protection de la presse enfantine française;

(N° 2346) De M. Jean-Paul Palewski tendant à la validation avec modification de l'acte dit loi du 30 juillet 1944 et à la modification de la loi du 2 avril 1946, relatifs à la prolongation des brevets d'invention;

(N° 2588) De M. Jean-Paul Palewski relative aux brevets d'invention intéressant la défense nationale.

III. — Demande de pouvoirs d'enquête.

IV. — Discussion du rapport de M. Jean-Paul Palewski sur le projet de loi (n° 2335) portant suppression du comité consultatif des arts et manufactures et création d'un comité consultatif des établissements classés.

V. — Discussion du rapport pour avis de M. Maurice Guérin sur:

1° Le projet de loi (n° 300) portant liquidation du séquestre des usines Berliet;

2° Les propositions de loi:

(N° 265) De M. Airoldi et plusieurs de ses collègues tendant à la nationalisation des usines automobiles Berliet;

(N° 1455) De M. André Denis et plusieurs de ses collègues tendant à l'adoption d'un statut définitif des usines automobiles Berliet.

Le commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 4 février 1948, à dix heures (local de la commission, n° 255):

I. — Organisation des travaux de la commission.

II. — Rapport d'information de Mme Madeleine Braun sur la situation en Grèce.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2727) tendant à proposer l'institution dans le cadre de l'organisation des Nations Unies d'une juridiction internationale des droits de l'homme;

Le projet de loi (n° 3131) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord intervenu à Londres le 20 février 1947 entre la France et la Grande-Bretagne sur la nationalité en Tunisie.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 4 février 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 232):

A. — Nomination de rapporteurs:

1° Proposition de résolution (n° 432) de M. de Baudry d'Asson (loi du 15 août 1936, fixation du prix du blé) (en remplacement de M. Roulon);

2° Proposition de loi (n° 887) de M. David (bénéficiaires du statut du fermage) (en remplacement de M. Chevallier);

3° Proposition de loi (n° 1173, rapport n° 1919) de M. Minjoz (pêche fluviale) (en remplacement de M. Mabrut);

4° Proposition de résolution (n° 1231) de M. Pierre Chevallier (fermes réquisitionnées) (en remplacement de M. Chevallier);

5° Proposition de résolution (n° 1258) de M. Waldeck-Rochet (égalité en matière d'assurances sociales) (en remplacement de M. Signor);

6° Proposition de résolution (n° 1753) de M. Vendroux (terres minées) (en remplacement de M. Chevallier);

7° Proposition de loi (n° 2082) de M. Guille (courtiers de campagne);

8° Proposition de résolution (n° 2425) de M. Pierre-Grouès (part réservataire des producteurs de graines oléagineuses) (en remplacement de M. Caron);

9° Proposition de loi (n° 2951 et rectifié) de M. Gros (caisse autonome contre les calamités agricoles);

10° Proposition de loi (n° 2953 et rectifié) de M. Paumier (restauration de l'habitat rural);

11° Projet de loi (n° 2994) (accidents du travail).

B. — Désignation de deux commissaires pour faire partie de la sous-commission des boissons (remplacement de MM. Boulet et Roulon).

C. — Plan de travail.

D. — Examen des rapports:

1° De M. Lucas sur la proposition de loi (n° 2482) de M. Bocquet (ravitaillement en lait);

2° De M. Lucas sur la proposition de loi (n° 2640) de M. Halbout (cumul des exploitations);

3° De M. Bas, sur la proposition de loi (n° 2367) de M. Meck (sécurité sociale Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 4 février 1948, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Désignation des membres de la commission chargés de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances (art. 26 du règlement).

II. — Désignation des membres des sous-commissions de l'air, de la marine, de l'armée de terre et de l'armement.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition de résolution (n° 830) de M. le général Joinville sur l'intégration dans l'active des officiers résistants actuellement en stage;

b) Le projet de loi (n° 2539) sur les militaires dégagés des cadres pouvant concourir pour la Légion d'honneur ou la médaille militaire;

c) La proposition de résolution (n° 2877) de M. Anxionnaz sur la situation faite aux officiers et sous-officiers dégagés des cadres;

d) La proposition de résolution (n° 2888) de M. Jean Masson sur les tarifs postaux des colis adressés aux militaires effectuant leur temps de service;

e) Le projet de loi (n° 2922) sur l'organisation des forces armées.

f) La proposition de résolution (n° 2954) de M. Roger Roucaute tendant à classer à nouveau la ville de Privas au titre de ville de garnison;

g) La proposition de résolution (n° 2955) de M. Louis Prot concernant les commandes nécessaires au fonctionnement normal de la société nationale de constructions aéronautiques;

h) La proposition de résolution (n° 3040) de M. Anxionnaz concernant l'évaluation des indemnités accordées en matière de réquisitions;

i) La proposition de résolution (n° 3080) de M. Thiriet tendant à accorder une permission aux militaires dont les familles ont été victimes des inondations;

j) La proposition de résolution (n° 3109) de M. Lecourt tendant à adresser le salut fraternel de l'Assemblée nationale aux officiers, sous-officiers et soldats qui, dans l'accomplissement de leur devoir, défendent en Indochine l'intégrité de l'Union française.

IV. — Demande de discussion d'urgence présentée par le Gouvernement pour la proposition de résolution (n° 3109) de M. R. Lecourt tendant à adresser le salut fraternel de l'Assemblée nationale aux officiers sous-officiers et soldats qui défendent en Indochine l'intégrité de l'Union française.

V. — Discussion des conclusions du rapport de M. Bouvier O'Cottereau sur la proposition de résolution (n° 55) de M. Meck tendant à revaloriser le taux des réquisitions militaires opérées par l'armée en 1940 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

VI. — Discussion des conclusions du rapport de M. André Monteil sur le projet de loi (n° 2593) concernant l'épuration des officiers de réserve des armées de terre, de mer et de l'air.

VII. — Discussion des conclusions du rapport de M. Capdeville sur la proposition de loi (n° 2606) de M. Pierre Montel sur les nominations et promotions à titre temporaire dans les trois armées de terre, de mer et de l'air, intérieures au 1er septembre 1940.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 4 février 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 262):

I. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 3186) de M. Peytel tendant à abroger l'ordonnance n° 45-2193 du 24 octobre 1945 créant un centre universitaire et scientifique de la région parisienne.

II. — Examen des rapports supplémentaires de M. Deixonne sur:

La proposition de loi (n° 768) de M. Beche relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains;

La proposition de loi (n° 968) de M. Lhuissier tendant à modifier la loi du 11 octobre 1946 créant une caisse nationale des lettres.

III. — Fixation de l'ordre du jour des prochaines réunions.

IV. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi ou de résolution:

(N° 2754) De M. Pierre Chevallier: attribution de ressources financières aux syndicats d'initiative;

(N° 2825) De MM. Dhers, Bichet et Scherer: réinstallation de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine;

(N° 2988) De M. Airoldi: recrutement des professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive;

(N° 2989) De M. Airoldi: billet collectif à 50 p. 100 pour les groupes de sportifs;

(N° 3112) De M. Rincent: réduction du personnel de la direction de l'éducation physique.

V. — Nomination de rapporteurs pour avis pour les propositions de loi ou de résolution:

(N° 2133) De M. Arthaud: subvention des manifestations artistiques du théâtre d'Orange;

(N° 2161) De Mme Poinso-Chapuis: organisation du travail à mi-temps pour les femmes membres de l'enseignement;

(N° 2704) De M. Buron: prorogation de la durée des droits de propriété littéraire et artistique.

VI. — Communications et questions diverses.

La commission des finances se réunira le mardi 3 février 1948, à neuf heures trente, à quinze heures trente et, éventuellement, à vingt et une heures (local de la commission des finances):

I. — Audition (à neuf heures trente) de:

M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques;

M. François Mitterrand, ministre des anciens combattants et victimes de la guerre;

M. Jean Biondi, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

M. Maurice Bourgès-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget,

sur le projet de loi relatif au reclassement de la fonction publique et à l'amélioration de la situation des victimes de la guerre.

II. — Projet de loi (n° 3097) portant prise en charge par l'Etat de la rémunération des gouverneurs généraux, des gouverneurs, des inspecteurs généraux des affaires administratives, des secrétaires généraux, des administrateurs et des magistrats, ainsi que des dépenses de gendarmerie, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

III. — Projet de loi (n° 3036) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948 en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique (agents en activité ou en retraite) et de l'amélioration de la situation des victimes de la guerre (suite).

IV. — Propositions de loi et de résolution tendant à apporter divers aménagements à la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation:

(N° 3099) De M. Jean Masson (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3103) De M. Monin (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3106) De M. Paul Bastid (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3121) De M. Clemenceau (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3141) De M. Jacques Duclos (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3146) De M. Maurice-Petsche (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3149) De MM. Raymond Mondon et Alfred Krieger (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3158) De M. Palewski (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3160) De M. Frédéric-Dupont (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3163) De M. Bergasse (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3206) De M. Gilles Gozard (avec demande de discussion d'urgence);

(N° 3135) De MM. Jean-Raul David et Edouard Bonnefous.

(N° 3128) De MM. Bernard Lafay et Monnet, conseillers de la République (CR n° 21).

V. — Projet de loi (n° 3028) portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948.

VI. — Désignation d'un candidat en vue de représenter l'Assemblée nationale au sein du comité d'examen des comptes de la marine.

VII. — Désignation de deux candidats en vue de représenter l'Assemblée au sein de la commission supérieure de classement des recettes buralistes.

VIII. — Désignation de deux candidats en vue de représenter l'Assemblée au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac.

La commission de l'intérieur se réunira le mardi 3 février 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

1° La proposition de loi (n° 3087) de M. Rosenblatt, tendant à introduire la loi des 9 et 11 décembre 1905 portant sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle;

2° Le projet de loi (n° 3100) tendant à rendre applicable aux départements d'outre-mer le titre II de la loi du 28 août 1946 relative au contrôle des inscriptions sur les listes électorales et à la procédure des inscriptions d'urgence;

3° La proposition de résolution (n° 2734) de M. Hugues tendant à inviter le Gouvernement à créer de nouvelles ressources fiscales en faveur des collectivités locales;

4° La proposition de loi (n° 2796) de M. Hugues tendant à la création d'un barème unique pour la répartition des dépenses d'assistance entre l'Etat, les départements et les communes;

5° La proposition de loi (n° 2797) de M. Hugues tendant à créer un fonds de péréquation départementale au profit des communes d'une population inférieure à 5.000 habitants;

6° Le projet de loi (n° 2393) tendant à modifier la loi du 18 avril 1926 autorisant le département de la Seine à percevoir une taxe pour dépôt de corps à l'Institut médico-légal et fixant le taux de cette taxe;

7° La proposition de loi (n° 2861) de M. Gau relative à la limite d'âge des fonctionnaires anciens combattants;

8° La proposition de résolution (n° 2838) de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour assurer le versement au personnel en tenue de la sûreté nationale et de la police régionale d'Etat d'une indemnité pour service de nuit;

9° La proposition de résolution (n° 2809) de M. Rigal tendant à inviter le Gouvernement à accorder l'autorisation de port d'arme aux convoyeurs de fonds appartenant aux entreprises privées;

10° Le projet de loi (n° 2987) tendant à compléter l'article 4 du décret-loi du 10 septembre 1926.

II. — Rapport de M. Fonlupt-Esperaber sur le projet de loi (n° 3102) portant fixation des circonscriptions électorales pour la désignation des membres de l'assemblée algérienne.

La commission de la justice et de législation se réunira le mardi 3 février 1948, à dix heures (local de la commission n° 250):

Suite de l'examen des amendements au rapport (n° 1996) de M. Grimaud sur le projet et les propositions de loi relatifs aux loyers des locaux d'habitation ou à usage professionnel.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 4 février 1948, à quinze heures (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs au fond:

Proposition de loi (n° 2993) de M. Citerne modifiant la loi du 30 juin 1926 sur la propriété commerciale;

Proposition de loi (n° 3117) complétant la loi du 3 septembre 1947 relative aux baux commerciaux;

Proposition de loi (n° 3072) de M. Pouyet: extension aux veuves de guerre de l'ordonnance du 22 mai 1945 relative aux rapports entre bailleurs et preneurs de baux à ferme mobilisés;

Proposition de résolution (n° 2957) de M. R. Guyot: revalorisation des rentes viagères;

Proposition de loi (n° 3020) de M. Louis Rollin: amnistie en faveur des grands mutilés condamnés pour faits de collaboration;

Proposition de résolution (n° 3033) de M. Gosset: transfert à Nice des études de notaire de l'Escarène, Lévens et Roquebillière;

Projet de loi (n° 3101) modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle;

II. — Nomination de rapporteurs pour avis:

Proposition de loi (n° 2596) de M. Waldeck Rochet: stabilisation des prix des baux à ferme;

Proposition de loi (n° 2167) de M. Lisette tendant à réprimer les discriminations raciales dans les territoires d'outre-mer;

Projet de loi (n° 2272) tendant au dépistage des malades vénériens contagieux et à leur traitement.

III. — Nomination de rapporteurs en remplacement de M. Courant:

Au fond:

Proposition de loi (n° 273) de M. Bardoux sur la liberté individuelle;

Proposition de résolution (n° 1979) de MM. Courant et Coudray: reconstitution des archives hypothécaires détruites;

Proposition de loi (n° 997) de M. Minjoz modifiant l'ordonnance du 11 octobre 1945 (crise du logement);

Proposition de loi (n° 1186) de M. Pflimlin modifiant l'ordonnance du 11 octobre 1945 (crise du logement);

Proposition de loi (n° 1703) de M. Coty modifiant l'ordonnance du 11 octobre 1945 (crise du logement);

Proposition de loi (n° 2876) de M. Angeletti complétant l'ordonnance du 11 octobre 1945 (crise du logement);

Proposition de loi (n° 1964) de M. Bouvier-O'Cottereau réprimant la divagation des chiens;

Proposition de loi (n° 260) de M. Denais: revision des prix de vente de fonds de commerce;

Proposition de loi (n° 1046) de M. René Coty: annonces légales insérées dans les journaux après la libération;

Projet de loi (n° 1327): validation des annonces légales faites au lendemain de la libération.

Pour avis.

Proposition de résolution (n° 1312) de M. Frédéric-Dupont: suppression de la liste des locaux inoccupés des maisons de campagne;

Projet de loi (n° 1084): dettes fiscales en matière de faillite ou de liquidation judiciaire;

Projet de loi (n° 673) et lettre rectificative (n° 2598): organisation de la marine marchande.

IV. — Nomination de rapporteurs en remplacement de M. Guesdon:

Proposition de loi (n° 579) de M. Minjoz: procédure des changements de noms;

Proposition de loi (n° 313) de M. Meck modifiant l'article 1351 du code civil (autorité de la chose jugée);

Proposition de résolution (n° 312) de M. Meck: revalorisation de dettes;

Proposition de loi (n° 381) de M. July: incidence de l'impôt de solidarité sur les biens de communauté des époux;

Proposition de loi (n° 1229) de M. Minjoz: amélioration du sort des rentiers viagers;

Proposition de loi (n° 1171) de M. Minjoz modifiant l'ordonnance du 14 novembre 1944 relative à la réintégration de certains locataires;

Projet de loi (n° 814): service des comptes courants et chèques postaux.

V. — Nomination de rapporteurs en remplacement de M. Peyrat:

Au fond:

Proposition de loi (n° 1290) de Mme Braun: abrogation du décret du 12 avril 1939 sur les associations étrangères.

Pour avis:

Proposition de loi (n° 445) de M. Sion: représentation des parties devant la commission de première instance en matière de sécurité sociale;

Proposition de loi (n° 561) de M. Beugniez: réorganisation des contentieux de la sécurité sociale agricole.

VI. — Rapport de M. Chamant sur le projet de loi (n° 542) modifiant la loi du 28 avril 1919 relative à l'organisation judiciaire, aux traitements, au recrutement et à l'avancement des magistrats.

VII. — Suite du rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 349) de M. René Coty tendant à compléter l'article 2102 du code civil relatif au privilège du bailleur.

VIII. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 2684) de M. Frédéric-Dupont ayant pour objet de permettre aux sociétés d'habitation à bon marché d'imposer à leurs locataires des échanges d'appartements en vue d'une meilleure utilisation familiale.

IX. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 2558) de M. Jean-Paul David tendant à modifier, pour les communes sinistrées, la loi du 28 mars 1947 réglant les rapports des bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

X. — Suite du rapport de M. Citerne sur les propositions de loi de MM. André Mercier, Minjoz, Eugène Petit, Guy Petit, Monsiliot, Frédéric-Dupont et Triboulet tendant à modifier les lois du 30 juin 1926 et du 18 avril 1946 relatives au renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. (Nos 127, 128, 129, 130, 131, 132, 118, 309, 384, 715, 42, 217, 637, 1478.)

XI. — Suite du rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 710) de M. Courant sur la résiliation des contrats privés conclus avant le 10 mai 1940.

XII. — Rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 225) de M. Desjardins tendant à admettre la rescision des promesses de vente conclues avant le 1er septembre 1939 en cas de lésion de plus des sept douzièmes.

XIII. — Rapport de M. Kriegel-Valrimont sur la proposition de loi (n° 1063) de Mme Braun tendant à affirmer la portée de l'ordonnance du 21 avril 1945 relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle.

XIV. — Rapport de M. Valentino sur sa proposition de loi (n° 1093) tendant à la suppression de la promulgation coloniale dans les départements d'outre-mer.

XV. — Rapport de M. Mondon sur la proposition de loi (n° 517) de M. Kuehn tendant à déclarer applicables, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'article 26 de la loi du 12 juillet 1905, à l'exception de l'alinéa 2, et les lois des 26 juin 1941 et 21 octobre 1941 relatives à la représentation des justiciables devant les cours et les tribunaux.

XVI. — Rapport de Mlle Archimède sur les propositions de loi:

1° De Mme François, tendant à faciliter et à étendre l'adoption et la légitimation adoptive;

2° De M. July, autorisant l'adoption, même en présence d'enfants légitimes, à condition que ceux-ci soient majeurs (nos 980, 1099).

XVII. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 261) de M. Joseph Denais tendant à assurer l'exercice du droit de réponse.

XVIII. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 865) de M. le général Joinville tendant à établir une procédure rapide d'acquisition de la nationalité française au profit des étrangers engagés volontaires et à la délivrance de plein droit de la carte de résidence privilégiée.

XIX. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de résolution (n° 65) de M. Louis Rollin relative aux réformes indispensables pour assurer la protection de l'enfance en danger physique ou moral.

XX. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 1760) de M. Lapie et plusieurs de ses collègues tendant à l'interdiction des contrats de fournitures exclusives de bières et autres boissons intervenus entre producteurs ou distributeurs de bières et de boissons et propriétaires, locataires ou gérants de débits de boissons.

XXI. — Rapport de M. Bourbon sur la proposition de loi (n° 1002) de M. Minjoz tendant à l'expropriation d'entreprises abandonnées par leurs propriétaires à la libération et reprises par le personnel lui-même.

XXII. — Rapport de M. Minjoz sur la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.

XXIII. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 2624) modifiant les articles 237, 238, 239, 240, 241 et 247 du code pénal.

XXIV. — Rapport de M. Grimaud sur:

1° Le projet de loi (n° 29) sur le certificat d'aptitude à la profession d'avocat;

2° La proposition de loi (n° 472) de M. Minjoz tendant à dispenser de l'examen prévu par la loi du 26 juin 1941 (certificat d'aptitude à la profession d'avocat) les licenciés en droit ayant obtenu leur diplôme antérieurement au 26 février 1941.

XXV. — Rapport de M. Garet sur les propositions de loi:

1° De M. René Coty tendant à permettre aux commerçants, artisans et industriels totalement sinistrés de conserver leur droit au bail par dérogation à l'article 1722 du code civil;

2° De MM. Laniel et Triboulet tendant à modifier l'acte dit loi du 28 juillet 1942 relative aux baux à loyer d'immeubles détruits par suite d'actes de guerre (nos 1225, 1340).

XXVI. — Rapport de M. Berger sur les propositions de loi de M. Toujas tendant à surseoir à l'exécution des jugements d'expulsion (nos 2131, 2544).

XXVII. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 2517) de M. Gosset tendant à transférer les études de notaire de l'Escarène, Lévens et Roquebillière à Nice et à y créer cinq études complémentaires.

XXVIII. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 1560) de M. Duclercq, conseiller de la République, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relatif au montant des cotisations des membres des associations régulièrement déclarées.

XXIX. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 1899) de M. Pierre André tendant à modifier la loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée.

XXX. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 1559) de M. Duclercq tendant à modifier l'article 49 du titre III de la loi du 24 juillet 1867 relative aux sociétés par actions.

XXXI. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 2562) de M. de Tinguy tendant à modifier certaines conditions d'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur le statut des huissiers;

XXXII. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 2656) de MM. Hugues et Belcos tendant à modifier les dispositions légales réglementant la rédaction des testaments authentiques et mystiques.

XXXIII. — Rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 2914) abrogeant l'ordonnance du 13 janvier 1945 fixant la composition des tribunaux de première instance.

La commission des moyens de communication se réunira le mercredi 4 février 1948, à seize heures (local de la commission, n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs:

a) Pour le projet de loi (n° 3036) relatif au nouveau mode de perception des surtaxes locales temporaires perçues sur le trafic marchandises des chemins de fer;

b) Pour le projet de loi (n° 3126) établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques;

c) Pour le projet de loi (n° 3127) établissant des servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques;

d) Pour le projet de loi (n° 3132) autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative à la mise en service des navires météorologiques;

e) Pour la proposition de résolution (n° 3143) de M. J.-P. David tendant à mettre à la disposition des facteurs ruraux des bicyclettes à moteur auxiliaire.

Pour avis:

f) Pour la proposition de résolution (n° 2956) de M. J.-P. David tendant à réduire le prix des cartes hebdomadaires de transport;

g) Pour la proposition de résolution (n° 2989) de M. Airoldi tendant à rétablir sur les chemins de fer le billet collectif à 50 p. 100 par groupe de 10 pour les sportifs.

Nomination de nouveaux rapporteurs nécessitée par les changements de commissaires intervenus au sein de la commission:

h) Pour la proposition de loi (n° 896) de M. Theetten tendant à proroger jusqu'à l'âge de 21 ans le bénéfice de la carte de réduction pour les familles nombreuses sur les réseaux de la S. N. C. F.;

i) Pour la proposition de loi (n° 2244) de M. Bour relative aux réductions de tarifs ferroviaires accordées aux familles nombreuses;

Pour avis:

j) Pour la proposition de résolution (n° 1876) de M. Max Brusset tendant à accorder aux veuves de guerre non remariées un voyage annuel gratuit ou à prix réduit pour accompagner leurs enfants en vacances;

A) Pour la proposition de résolution (n° 2090) tendant à relever pour certaines catégories d'enfants l'âge limite prévu en matière de réduction accordée aux familles nombreuses sur les tarifs de la S. N. C. F.

II. — Examen du rapport de M. Charles Benoist sur le projet de loi (n° 1473) tendant à approuver un quatrième avenant à la convention du 26 novembre 1929 passée entre l'Etat et la Société générale des chemins de fer économiques pour l'exploitation des lignes de Châteaumeillant à la Guerche et de Sancoins à Lapeyrouse.

III. — Examen du rapport de M. Poumadère sur la proposition de résolution de M. Andre Noël tendant à rétablir la voie ferrée Bort-Eygurande en suivant la rive gauche de la Dordogne.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 4 février 1948, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination d'un vice-président en remplacement de M. Touchard, démissionnaire.

II. — Nomination d'une sous-commission de la carte du combattant 1939-1945.

III. — Discussion du rapport de M. Emile-Louis Lambert sur les propositions de loi (n° 1263) de M. Emile-Louis Lambert, (n° 1411) de M. Victor Michaut, (n° 1518) de M. Peytel, (n° 1567) de M. Bougrain, relatives aux déportés et internés de la résistance.

IV. — Désignation de rapporteurs pour les propositions de loi et de résolution suivantes:

(N° 2850.) De M. Mouton tendant à fixer les conditions d'attribution de la carte du combattant aux soldats avec ou sans uniforme de la guerre 1939-1945;

(N° 2921.) De M. Darou tendant à rétablir le rapport existant au 1er janvier 1938 entre les pensions des grands mutilés de guerre et le traitement des conseillers d'Etat;

(N° 2934.) De M. July portant rajustement immédiat des pensions principales et des allocations s'y rattachant des grands blessés (grands invalides, aveugles de guerre, blessés de la face, blessés multiples et amputés, trépanés et blessés de la tête) à un taux au moins égal à celui des autres pensionnés civils et militaires;

(N° 2991.) De M. Marcel Hamon tendant à réintégrer certains fonctionnaires dans le droit que leur accordait, en ce qui concerne leur retraite, la loi du 18 août 1936;

(N° 2997.) De Mme Lempereur concernant le droit à pension de reversion pour les femmes des fonctionnaires retraitées en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi (n° 47-1465) du 8 août 1947;

(N° 3015.) De M. Touchard tendant à revaloriser les pensions d'invalidité des mutilés, des veuves, des ascendants et orphelins de guerre;

(N° 3039.) De M. Delachenal sur les pensions des mutilés de guerre;

(N° 3068.) De M. Touchard tendant à modifier l'article 17 de l'ordonnance du 11 mai 1945 complété par l'article 2 de la loi n° 47-1736 du 5 septembre 1947, en faveur des déportés politiques de l'île d'Aurigny;

(N° 786.) De M. Pierre Chevallier tendant à inviter le Gouvernement à faire prendre en compte par l'Etat, pour la liquidation des pensions, les années de services effectuées dans la police municipale par les agents municipaux étatisés.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 4 février 1948, à dix heures (local de la commission n° 261):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 2788) de M Edgar Faure tendant à inviter le Gouvernement à supprimer la direction des industries du bois et la fonction de répartiteur du bois au ministère de la production industrielle.

II. — Nomination de rapporteurs:

Pour la proposition de loi (n° 53 rectifiée) de M. Meck relative aux retraites des ouvriers mineurs;

Pour la proposition de résolution (n° 2851) de M. Louvel tendant à donner à « l'Electricité de France » et à « Gaz de France » leurs structures respectives et définitives prévues par la loi du 8 avril 1946 portant nationalisation de l'électricité et du gaz;

Pour la proposition de résolution (n° 2966) de M. Degoutte relative à la transformation de l'entreprise Berliet en une société d'économie mixte Berliet et Cie;

Pour la proposition de résolution (n° 2815) de M. Gautier, tendant à faire bénéficier les mineurs en argile et en ocres du statut des mineurs;

Pour la proposition de loi (n° 2992) de M. Gabriel Roucaute, tendant à relever à partir du 1er décembre 1947, de 30 p. 100 le taux de la retraite des ouvriers mineurs et similaires et celui des prestations servies par la caisse autonome nationale (C. A. N.);

Pour la proposition de loi (n° 2985) de M. Meck tendant à modifier l'article 171 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines.

III. — Désignation des membres chargés de faire partie de la commission d'enquête sur la catastrophe de Petite-Rosselle.

IV. — Nomination des membres chargés de faire partie de la sous-commission mixte de contrôle dans les entreprises nationalisées.

V. — Communication de M. Degoutte sur son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 2171) de M. Cerclier, relative au transfert à l'Etat de la société Francolor.

VI. — Examen du plan de travail de la commission:

Situation des rapports en cours;

Renouvellement et plan de travail des sous commissions.

VII. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 4 février 1948, à dix heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 3035) De M. Guesdon tendant au dépôt d'un projet de loi limitant les primes d'assurance-incendie des sinistrés logés dans des constructions provisoires;

(N° 3042) De M. Gantier invitant le Gouvernement à déposer le projet de loi reconnaissant le caractère permanent de certaines tâches incombant au M. R. U.;

(N° 3041) De M. Prot tendant à augmenter le contingent d'essence accordé au département de la Somme pour la reconstruction.

II. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 2760) de M. Meck tendant à inviter le Gouvernement à faire publier d'urgence les modalités d'application de la loi du 30 août 1947 instituant l'allocation d'attente pour sinistrés.

III. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 4 février 1948, à quinze heures (local de la commission n° 254):

(L'audition du ministre de la France d'outre-mer n'aura lieu que le vendredi 6 février 1948, à dix heures.)

I. — Nomination de rapporteurs pour les affaires suivantes:

Proposition de résolution (n° 2330) de M. Mamba Sano et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à transformer les sociétés indigènes de prévoyance en coopératives agricoles et à en proposer un statut type.

Proposition de résolution (n° 2409) de M. Coulibaly Ouezzin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à reprendre les travaux d'achèvement du chemin de fer du Mossi (de Bobo-Dioulasso à Ouagadougou).

Proposition de résolution (n° 2410) de M. Mamba Sano et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à aider aux frais d'installation, d'équipement et de lancement de la station du quinquina de Sérédou (Macenta), Guinée française.

Proposition de résolution (n° 2411) de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour la suppression de la constitution obligatoire de greniers de réserves fonctionnant dans certains territoires de l'Afrique occidentale française.

Proposition de résolution (n° 2565) de M. Hamani Diori et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'ordonnance n° 45-2516 du 25 octobre 1945 aux anciens militaires indigènes coloniaux pensionnés à 85 p. 100 au moins et à leurs veuves.

Proposition de résolution (n° 2566) de M. Hamani Diori et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du code de la famille et des allocations pour charges de famille aux anciens militaires indigènes ayant accompli au moins vingt-cinq ans de service actif.

Projet de loi (n° 3089) relatif à la date d'entrée en vigueur de certaines délibérations des assemblées des territoires d'outre-mer en matière fiscale.

Proposition de loi (n° 3150) de M. Alioune Diop et plusieurs de ses collègues, conseillers de la République, tendant à créer en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo et au Cameroun une cantine scolaire pour les élèves des classes primaires, secondaires et techniques.

II. — Examen des propositions de résolution (nos 3168, 3178, 3182, 3187) de MM. Martine, Silvandre, Pleven et Duveau relatives à la dévaluation du franc africain.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 3 février 1948, à dix-sept heures (local n° 261):

Nomination d'un rapporteur et examen éventuel du rapport sur le projet de loi (n° 3171) tendant à relever le salaire servant de base de calcul des allocations familiales.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le mardi 3 février 1948 à vingt et une heures (local n° 219):

Suite de l'audition de M. Albert Sarraut, ancien président du conseil.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du jeudi 29 janvier 1948.

(*Journal officiel* du 30 janvier 1948.)

Dans le scrutin (n° 549) sur l'amendement de M. de Sesmaisons à l'article 2 du projet de loi relatif au retrait des billets de 5.000 F (Remboursement dans la limite d'un montant de 400.000 F) (Résultat du pointage):

M. Garavel, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du lundi 2 février 1948.

A dix heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de MM. Adrien Baret et Colardeau tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide urgente aux familles des victimes et à la population sinistrée du département de la Réu-

nion éprouvées par le cyclône qui s'est abattu sur l'île les 26 et 27 janvier 1948. (N° 45, année 1948. — M. N..., rapporteur.)

3. — Discussion éventuelle de projets de loi.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Charles-Cros, jusques et compris M. Jules Decaux.

Tribunes. — Depuis M. Defrance, jusques et y compris M. Julien Gautier.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 2 février 1948.

N° 20. — Proposition de loi de M. Armengaud concernant les délais en matière de propriété industrielle.

N° 45. — Proposition de résolution de M. Adrien Baret tendant à accorder une aide aux victimes du département de la Réunion éprouvées par le cyclone.

N° 47. — Projet de loi portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes.

Commission des affaires étrangères.

Séance du samedi 31 janvier 1948.

Présents. — MM. Aguesse, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Charles-Cros, Colonne, Delmas (général), Gasser, Gatuing, Salomon Grumbach, Jacques-Destrée, Jullien, Léonetti, Nicod, Paul-Boncour, Petit (général), Sérot (Robert), Willard (Marcel), Zyromski.

Excusés. — Mme Patenôtre, M. Pezet.

Commission des finances.

1re séance du samedi 31 janvier 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baron, Gerber (Marc), Gerber (Philippe), Hocquard, Ignacio-Pinto (Louis), Janton, Laffargue, Landaboure, Landry, Marrane, Merle (Faustin), Monnet, Pauly, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex).

Excusés. — MM. Boudet, Dorcy.

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

2e séance du samedi 31 janvier 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baron, Gerber (Marc), Hocquard, Ignacio-Pinto (Louis), Janton, Landry, Marrane, Merle (Faustin), Monnet, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex).

Excusés. — MM. Boudet, Dorcy.

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du vendredi 30 janvier 1948.

Présents. — MM. Brunhes (Julien), Brunot, Claireaux, Durand-Réville, Etiffer, Grassard, Guirriec, Lafleur (Henri), Moutet (Marius), Okala (Charles), Poisson, Rucart (Marc), Streiff.

Suppléants. — MM. Cozzano (de M. Serrure), Gautier (de M. Verdeille), Guissou (de M. Jayr).

Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 4 février 1948, à seize heures quarante-cinq (local n° 215):

I. — Exposé de M. Marius Moutet, ancien ministre de la France d'outre-mer, sur l'établissement du code du travail dans les territoires d'outre-mer.

II. — Exposé de M. Guissou sur la représentation au territoire de la Haute-Volta à l'Assemblée nationale.

III. — Examen pour avis d'une proposition de résolution de M. Durand-Réville relative à la dotation d'essence des fonctionnaires d'outre-mer en congé dans la métropole.

IV. — Election de trois membres d'une sous-commission d'enquête dans les territoires d'outre-mer.

V. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.) se réunira le jeudi 5 février 1948, à dix heures (local n° 213):

I. — Examen du projet de loi (n° 928, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne et désignation d'un rapporteur.

II. — Désignation d'un rapporteur:

Pour le projet de loi (n° 932, année 1947), adopté par l'Asssemblée nationale, simplifiant les surtaxes locales temporaires de la Société nationale des chemins de fer français;

Pour la proposition de résolution (n° 301, année 1947), relative au transport en France de 20.000 personnes actuellement au Maroc.

III. — Désignation du membre de la commission chargée d'assister aux séances de la commission des finances.

IV. — Eventuellement, audition du rapport de M. Buffet sur la proposition de résolution (n° 277, année 1947), relative au tarif spécial de transport des expéditions de librairie.

Réunions du lundi 2 février 1948.

Commission de l'intérieur, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 221.

Commission des affaires économiques, à neuf heures. — Local n° 274.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 5 février 1948.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Nomination des membres de la commission du règlement et de la comptabilité.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 4 février 1948, à seize heures trente (local n° 120):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 3, année 1948) présentée par MM. André Schock, Le Guenedal et les membres du groupe M. R. P., tendant à recommander au Gouvernement français de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour intensifier la production et les exportations de l'Afrique équatoriale française.

II. — Etude du problème de la répartition des graines d'arachides de l'Afrique occidentale française entre l'industrie métropolitaine et celle des territoires d'outre-mer (lettre adressée par M. Marc Rucart, président de la commission de la France d'outre-mer du Conseil de la République à M. le président de l'Assemblée de l'Union française).

La commission des affaires extérieures se réunira le 4 février 1948, à dix heures trente (local n° 217):

Echange de vues sur le problème des Etats associés.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 5 février 1948, à dix heures (local n° 116):

Examen des trois propositions:

1° Proposition de M. Vendenboomgaerde et le groupe M. R. P. tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures d'ordre financier et économique pour pallier les difficultés par suite de la dévaluation monétaire dans les territoires d'outre-mer;

2° Proposition de résolution de M. Piot (R. D. A. et communistes) tendant à inviter le Gouvernement à attribuer une aide urgente à la population de la Réunion éprouvée par le cyclone;

3° Proposition de MM. Giard et Guyard tendant à inviter le Gouvernement à maintenir la parité du change au Cameroun telle qu'elle existait au 1er janvier 1948 par rapport au dollar et à la livre

La commission des affaires politiques et administratives se réunira le mercredi 4 février 1948, à quinze heures (local n° 116):

I. — Audition du rapport de M. Razac sur la proposition de loi n° 26 tendant à instituer le conseil général de la Haute-Volta, et sur la proposition de résolution n° 4 tendant à inviter l'Assemblée nationale à compléter la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale en ce qui concerne le territoire de la Haute-Volta.

II. — Examen de la proposition n° 21 adressant le salut de l'Assemblée aux nations et peuples de l'Union française et exprimant le vœu que les Etats associés puissent prendre part à ses travaux, présentée par M. Rosenfeld.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 292 de l'office des changes relatif aux cours de change applicables à certains produits.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1948: page 902, Liste des marchandises pour lesquelles les devises seront achetées au fonds de stabilisation des changes, 5° Huiles minérales et énergie électrique. Ce paragraphe doit être rétabli comme suit:

332 A et B.	Pétrole naturel brut et produits assimilés.
334 A.	Essence de pétrole.
334 B.	White-spirit.
334 C.	Pétrole lampant.
334 F.	Carburants constitués par le mélange d'essence de pétrole ou de produits assimilés avec d'autres combustibles liquides.
334 G.	Produits légers du pétrole autres.
335 A, B et C.	Produits lourds du pétrole et produits assimilés.
344	Energie électrique.

Avis n° 293 de l'office des changes (date d'ouverture du marché libre pour certaines devises).

L'avis n° 291 de l'office des changes relatif à la modification des cours de change et à la création d'un marché libre pour certaines devises, publié au *Journal officiel* du 26 janvier 1948, a prévu qu'un nouvel avis de l'office des changes fixerait la date d'ouverture du marché libre.

Cette date est fixée au lundi **2 février 1948.**

Avis n° 294 de l'office des changes relatif à la domiciliation des exportations et des importations.

Aux termes de l'article 13 de l'arrêté du 15 juillet 1947, accordant des dérogations générales aux prohibitions édictées par le décret n° 47-1337 du 15 juillet 1947 et précisant certaines modalités d'application de ce décret, les exportateurs de marchandises sont tenus de désigner une banque en France par l'intermédiaire de laquelle ils encaisseront le produit de leurs exportations. Ils doivent faire viser par cette banque, préalablement à l'exportation des marchandises, leurs engagements de change ou, le cas échéant, leurs licences d'exportation.

Le présent avis a pour objet de préciser les modalités d'application de ces dispositions.

D'autre part, en application des dispositions prévues par les articles 27 et 30 du décret précité, l'obligation de domiciliation est étendue aux importations de marchandises, dans les conditions prévues au titre II ci-après.

La domiciliation des exportations et des importations ne peut être effectuée que chez les banques ayant qualité d'intermédiaire agréé auprès de l'office des changes.

Les exportations et les importations stipulées « sans payement » ne donnent lieu à aucune domiciliation.

I. — *Domiciliation des exportations.*

A. — Généralités.

Il appartient à l'exportateur de faire choix d'une banque en France, ayant qualité d'intermédiaire agréé auprès de l'office des changes, à laquelle il donne mandat, dans les conditions précisées ci-après, de recevoir le payement de l'exportation qu'il effectue. Cette banque a seule qualité pour créditer l'exportateur, soit directement en francs, si l'exportation est réglée par le débit d'un compte étranger en francs utilisable à cette fin, soit après cession des devises, si l'exportation est réglée en monnaie étrangère.

L'exportateur invite son acheteur étranger à domicilier chez cette banque le règlement de l'exportation considérée.

La banque choisie par l'exportateur appose sur les exemplaires de l'engagement de change ou de la licence en possession de l'intéressé le visa de domiciliation prévu au paragraphe suivant. En l'absence de ce visa, le bureau de douane s'opposerait à la sortie des marchandises.

B. — Relations entre l'exportateur, d'une part, l'office des changes, la banque et le bureau de douane, d'autre part.

1° L'exportateur présente à l'office des changes, respectivement en quatre ou six exemplaires, la formule d'engagement de change (1) ou de licence dont il demande la délivrance.

Il joint à sa remise deux factures, au lieu d'une.

L'office des changes, après visa, restitue à l'exportateur une des factures (1) ainsi que:

Trois exemplaires, s'il s'agit d'un engagement de change;

Quatre exemplaires, s'il s'agit d'une licence d'exportation.

2° L'exportateur présente à la banque visée au paragraphe précédent les trois ou quatre exemplaires en sa possession ainsi que la facture.

La banque conserve un exemplaire dit « de payement » et restitue à l'exportateur deux exemplaires de l'engagement de change ou trois exemplaires de la licence, après apposition, comme prévu au paragraphe A précédent, sur chacune des pièces, d'un cachet témoignant de la domiciliation de l'exportation à ses guichets.

3° Lors de l'exportation des marchandises, l'exportateur présente au bureau de douane les deux exemplaires de l'engagement de change ou les trois exemplaires de la licence. Dans les deux cas, le bureau de douane, après émargement, restitue à l'exportateur un seul exemplaire.

4° L'exportateur remet cet exemplaire à la banque domiciliataire précitée, cette remise devant intervenir:

Soit lorsque l'engagement de change (ou la licence) est entièrement utilisé;

Soit, si l'engagement de change (ou la licence) n'est pas entièrement utilisé, lorsque l'exportateur n'envisage plus d'exporter le reliquat disponible.

et au plus tard à l'expiration du délai de validité de l'engagement de change ou de la licence.

Cet exemplaire permet à la banque domiciliataire de s'assurer, lors du rapatriement ultérieur du produit de l'exportation, que ce rapatriement est régulier quant à son montant et quant au délai dans lequel il est effectué.

C. — Observations particulières.

Les exportateurs qui, en payement d'une exportation, reçoivent de leur débiteur étranger un règlement d'un montant inférieur à 100.000 F, sont tenus de communiquer à la banque chez laquelle est domiciliée l'exportation, l'avis de crédit bancaire correspondant au règlement considéré.

II. — *Domiciliation des importations.*

A. — Généralités.

Il appartient à l'importateur de faire choix d'une banque en France ayant qualité d'intermédiaire agréé auprès de l'office des changes, à laquelle il s'adresse pour obtenir les moyens de payement nécessaires au règlement de son importation.

Cette banque appose sur les exemplaires de la demande de licence un visa de domiciliation. En l'absence de ce visa, le bureau de douane s'opposerait à l'entrée des marchandises en France.

B. — Relations entre l'importateur, d'une part, l'office des changes, la banque et le bureau de douane, d'autre part.

Pour la domiciliation des importations, contrairement aux dispositions prévues au titre Ier du présent avis pour la domiciliation des exportations, le visa de domiciliation doit être apposé avant et non après délivrance de la licence par l'office.

1° En conséquence, l'importateur présente à la banque visée au paragraphe A précédent les six exemplaires de sa demande de licence, qui lui sont restitués après apposition, par ladite banque, d'un visa de domiciliation.

2° L'importateur présente ensuite les six exemplaires de la demande de licence à l'office des changes, qui, après les avoir visés pour autorisation, en restitue quatre à l'intéressé.

3° L'importateur dépose alors à sa banque l'exemplaire blanc dit « de payement » et une facture ou copie de contrat certifiée conforme en vue de prouver l'existence certaine d'un contrat commercial.

La banque est dès cet instant en mesure de procéder à l'acquisition des devises, à terme ou au comptant.

4° Lors de l'importation des marchandises, l'importateur présente au bureau de douane les trois exemplaires de la licence restant en sa possession. Il lui en est restitué un par le bureau de douane après émargement.

5° L'importateur remet cet exemplaire à la banque domiciliataire, cette remise devant intervenir:

Soit lorsque la licence d'importation est entièrement utilisée;

Soit, si elle n'est pas entièrement utilisée, lorsque l'importateur n'envisage plus d'importer le reliquat disponible,

et au plus tard à l'expiration du délai de validité de la licence.

Cet exemplaire permet à la banque domiciliataire de s'assurer que la valeur des marchandises importées correspond au montant des devises prélevées, déduction faite, le cas échéant, du reliquat des devises inutilisées, rétrocédées par l'importateur dans les conditions prescrites par les textes en vigueur.

Avis n° 295 de l'office des changes relatif aux modalités de transfert en Italie des économies réalisées en France par les travailleurs italiens.

L'avis n° 242 de l'office des changes du 15 juillet 1947 fixant les conditions dans lesquelles peut s'effectuer le transfert en Italie des économies réalisées par les travailleurs italiens qui exercent leur activité en France, est modifié sur le point suivant:

Les transferts d'économies réalisées par les travailleurs italiens mineurs de houille (taux maximum transférable 75 p. 100) s'effectueront désormais uniquement par l'intermédiaire de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, selon la procédure prévue spécialement pour cette opération.

A dater de la publication du présent avis, les intermédiaires agréés devront refuser toutes demandes de transferts qui leur seront adressées pour le compte d'ouvriers mineurs. Les dossiers devront être retournés aux employeurs en invitant ces derniers à se conformer aux prescriptions qui ont été communiquées à ce sujet par les directions départementales du travail et de la main-d'œuvre.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé à Bordeaux.

Est déclaré vacant le poste de directeur départemental de la santé à Bordeaux.

Peuvent postuler à ce poste les médecins inspecteurs divisionnaires et divisionnaires adjoints de la santé ainsi que les médecins inspecteurs principaux inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecins divisionnaires adjoints.

Les candidatures sont reçues dans un délai de trois semaines à dater de la publication au *Journal officiel* au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 2e bureau, 7, rue de Tilsitt (17e).

(1) Noter que les engagements de change doivent être dorénavant établis en *quatre* exemplaires au lieu de trois.

(1) L'exportateur aura ainsi, en tout état de cause, en sa possession, un document lui rappelant le numéro de l'engagement de change ou de la licence afférent à son exportation et la banque chez laquelle l'exportation considérée est domiciliée.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais

Compagnie des Mines de Houille de Marles

(EN LIQUIDATION)

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 259.996.000 F

SERVICE DES TITRES:
35, RUE SAINT-DOMINIQUE, PARIS (7e)

R. C.: Seine n° 121180.
(Loi du 17 mai 1946 et décret du 28 juin 1946.)

Tirage des obligations de 5.000 F Marles 4 0/0 1944 du 3 décembre 1947.

QUATRIÈME TIRAGE

Amortissement de 400 obligations.

121 à 130 — 211 à 220 — 431 à 440 — 541 à 550 — 571 à 580 — 1.051 à 1.060 — 1.091 à 1.100 — 1.481 à 1.490 — 2.041 à 2.050 — 2.791 à 2.800 — 3.321 à 3.330 — 3.411 à 3.420 — 4.051 à 4.060 — 4.061 à 4.070 — 4.821 à 4.830 — 5.041 à 5.050 — 5.171 à 5.180 — 5.361 à 5.370 — 5.911 à 5.920 — 6.041 à 6.050 — 6.051 à 6.060 — 6.251 à 6.260 — 6.391 à 6.400 — 6.911 à 6.920 — 7.721 à 7.730 — 7.751 à 7.760 — 7.961 à 7.970 — 8.721 à 8.730 — 9.151 à 9.160 — 10.401 à 10.410 — 11.631 à 11.640 — 11.711 à 11.720 — 12.061 à 12.070 — 13.771 à 13.780 — 13.921 à 13.930 — 15.281 à 15.290 — 15.891 à 15.900 — 17.741 à 17.750 — 18.401 à 18.410 — 19.321 à 19.330.

Ces obligations sont remboursables à 5.000 F net, à partir du 1er février 1948, coupon n° 9 attaché (1er août 1948).

Obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

1° *Tirage du 20 décembre 1944* (remboursables coupon n° 3 attaché, 1er août 1945);
2° Tirage du 21 décembre 1945 (remboursables coupon n° 5 attaché, 1er août 1946);
3° Tirage du 10 décembre 1946 (remboursables coupon n° 7 attaché, 1er août 1947).

482 à 484 (tirage 1945) — 472 à 478 (1944) — 521 à 523, 528 à 530 (1946) — 551 à 558, 616 à 620 (1945) — 1.151 à 1.154 (1944) — 1.261 à 1.270, 1.391 à 1.399, 1.517 à 1.520 (1946) — 1.521 à 1.527 (1945) — 1.621 à 1.630 (1946) — 2.091 (1945) — 2.441 à 2.445, 2.621, 2.628 à 2.630, 3.301 à 3.308, 3.631 à 3.640 (1946) — 3.802 à 3.809, 4.021, 4.023 et 4.024, 4.029 et 4.030, 4.401 à 4.405 (1945) — 4.421 à 4.429, 4.761 à 4.770, 4.891 à 4.900, 4.993 à 5.000, 5.101 à 5.110, 5.111 à 5.113, 5.118 à 5.120 (1946) — 5.194 à 5.196, 5.198 à 5.200 (1944) — 5.301 et 5.302, 5.304 à 5.306 (1945) — 5.413 à 5.420 (1946) — 5.742 et 5.743, 5.746 (1945) — 5.818 à 5.820 (1944) — 6.461 à 6.470, 7.505 et 7.506, 7.510, 7.643 à 7.650 (1946) — 7.691 à 7.697 (1944) — 7.941 à 7.949, 8.731 à 8.740, 9.721 et 9.722, 9.724 à 9.728 (1946) — 9.859 et 9.860, 9.906 (1945) — 10.211 (1944) — 10.371 à 10.380 (1946) — 10.652 à 10.660 (1945) — 10.916 (1944) — 11.121 à 11.130 (1946) — 11.621, 11.628 à 11.630 (1944) — 11.701 à 11.710 (1946) — 11.722 à 11.730, 11.751 a 11.756, 11.758 à 11.760 (1945) — 11.881 à 11.886, 11.914 à 11.920, 12.071 à 12.080 (1946) — 12.091 à 12.100 (1945) — 12.361 à 12.366 (1944) — 13.191 à 13.200, 13.261 à 13.266 (1945) — 13.272, 13.279 (1944) — 13.323 à 13.329, 13.451 à 13.460, 13.671 à 13.676 (1945) — 14.561 à 14.570, 14.571 à 14.580, 14.811 à 14.817 (1946) — 14.881 à 14.885, 14.887 et 14.888, 15.181 à 15.188 (1945) — 15.581 à 15.590 (1946) — 15.632 à 15.635, 15.821 à 15.823, 15.825 et 15.826 (1945) — 15.965 (1944) — 16.458, 17.101 à 17.110, 17.761 à 17.770 (1946) — 18.911 à 18.920, 18.942 à 18.950, 19.401 à 19.410 (1945) — 19.981 à 19.990 (1946).

Banques chargées du remboursement de ces obligations:

Banque nationale pour le commerce et l'industrie et ses succursales;
Banque L. Dupont et Cie et ses agences;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris et ses agences;
Crédit commercial de France et ses agences;
Sté Gle de crédit industriel et commercial et ses agences;
Crédit lyonnais et ses agences;
Crédit du Nord et ses succursales;
Société générale et ses agences.

Société Française "Fabrikoïd"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 41, RUE DE MAISTRE, PARIS (18e)
Registre du commerce: Seine n° 220236 B.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1944.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société française Fabrikoïd a racheté en Bourse la totalité des 58 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont l'amortissement est prévu pour le 15 avril 1948.

En conséquence il ne sera procédé à aucun tirage au sort

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 16 mai 1944.)

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Tirage 20 mars 1945.

Remboursement 15 avril 1945.

167 671 1.492 1.514 1.695 1.789 1.794 2.190 2.302 2.515 2.797

Tirage 25 février 1946.

Remboursement 15 avril 1946.

455 572 798 1.258 1.501 1.551 1.583 2.076 2.090 2.146 2.156 2.286 2.313 2.656 2.783 2.807 2.827

L'amortissement de l'année 1947 a été effectué par voie de rachat en Bourse.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE
DU
Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 22, RUE CAUMARTIN
R. C.: Seine 79120.

Première insertion.

MM. les porteurs de certificats de souscription des actions du capital originaire de la Compagnie du chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano sont convoqués en assemblée générale, conformément aux termes de la loi du 23 janvier 1929, modifiée par la loi du 4 mars 1943, pour le mercredi 18 février 1948, *à onze heures*, au siège social de la Compagnie du chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano, 22, rue Caumartin, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° *Approbation de modifications à l'objet social* de la société;
2° Fixation du lieu où seront déposés les documents relatifs à l'assemblée (article 5, 7e alinéa, de la loi du 23 janvier 1929).

Tous les porteurs de certificats de souscription des actions du capital originaire sans exception sont appelés à cette assemblée.

Ces certificats ou les récépissés de dépôt correspondants délivrés par des banques devront être déposés avant le 13 février au siège social de la société, 22, rue Caumartin, ou à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, ou dans ses succursales.

Les porteurs de certificats qui voudraient se faire représenter pourront faire parvenir leurs pouvoirs cinq jours au moins avant la réunion au siège social qui tiendra des formules de pouvoirs à leur disposition.

Le conseil d'administration.

Crédit Foncier Franco-Canadien

Avis est donné à MM. les actionnaires du Crédit foncier franco-canadien que l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le lundi 22 décembre 1947 en vue de l'approbation, conformément à la loi 8 Geo.VI, chap. 82, des amendements apportés à la charte de la société n'a pas réuni le tiers des actions émises, exigé par l'article 27 de ladite loi. Faute de quorum, il est devenu nécessaire de convoquer pour les mêmes fins une deuxième assemblée générale extraordinaire.

En conséquence, MM. les actionnaires sont informés que cette deuxième assemblée générale extraordinaire sera tenue le mercredi

18 février 1948, à onze heures et demie du matin, à Montréal, au siège de la société, 5, Est, rue Saint-Jacques.

Cette assemblée générale se composera :

1° Des actionnaires possédant au moins 25 actions inscrites en leur nom sur les registres de la société ;

2° De tous les actionnaires possédant au moins 25 actions au porteur déjà déposées, soit à Montréal, au siège de la société, 5 Est, rue Saint-Jacques, soit à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, où des cartes d'admission seront délivrées.

Dans les deux cas les actions devront être au préalable débloquées par le séquestre du gouvernement canadien.

Il est rappelé à MM. les actionnaires qu'aux termes de l'article 27 de la loi précitée, cette deuxième assemblée, convoquée et tenue conformément à l'article 55 de la charte de la société, pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des actions qui y seront représentées, mais seulement sur les objets portés à l'ordre du jour de la première.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt Afrique équatoriale française 4 0/0 1936, le 24 février 1948, à neuf heures quinze, à la banque de l'Afrique occidentale, 9, avenue de Messine, à Paris.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1948, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

31 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. FONDS D'ENTR'AIDE DU PERSONNEL DE LA COMPAGNIE L'UNION INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS. But : venir en aide aux ayants droit d'un adhérent en cas de décès de celui-ci ; secours aux orphelins pour continuer leurs études ; prêts au mariage. Siège social : 9, place Vendôme, Paris.

3 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. UNION AMICALE DES MAMANS ET AMIS DES PETITS DE L'ÉCOLE MATERNELLE. But : augmenter le bien-être des enfants. Siège social : 42, avenue du Château, Lyon.

3 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Guéret. AMICALE LAÏQUE DE LA POUGE. But : prolonger et soutenir l'action de l'école et de ses maîtres dans toutes les circonstances. Siège social : école de la Pouge.

5 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. LA RENAISSANTE. But : participer aux réunions et défilés de la ville ; prêter son concours dans la région lors des fêtes patronales et sportives. Siège social : 27, rue de l'Hôtel-de-Ville, le Neubourg.

7 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guelma. CLUB DE TENNIS DE TABLE DE SOUK-AHRAS (C. T. T. S. A.). But : pratique du sport en général et du ping-pong en particulier. Siège social : club de tennis de table de Souk-Ahras, café Grégoire, place Thagaste, Souk-Ahras.

8 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Lô. ETOILE SPORTIVE DE TROISGOTS. But : pratique des sports. Siège social : école de garçons de Troisgots.

8 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. AMICALE PHILHARMONIQUE EGUZONNAISE. But : apprendre et développer la musique. Siège social : salle de la mairie d'Eguzon.

8 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. PHOTO-CINÉ-CLUB LISIEUX. But : réunion de tous les amateurs de photographie et de cinéma réduit, constituant un cercle d'étude technique et pratique offrant à ses sociétaires un climat profitable d'expérience commune pour l'amélioration du matériel utilisé, le développement du jugement critique, la maîtrise du travail de la prise de vue et des divers tirages négatifs et positifs sur tous supports. Siège social : maison des jeunes et de la culture, hôtel des Pèlerins, Lisieux.

8 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. SOCIÉTÉ HIPPIQUE RURALE DE CERISY-LA-SALLE. But : s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval, notamment développer la traction hippomobile partout et dans tous les cas où son installation est rationnelle ; faire renaître dans les milieux ruraux le goût de l'équitation ; former des cavaliers conducteurs. Siège social : mairie de Cerisy-la-Salle.

9 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DU TERTRE, à Moulihierne. But : utilisation de matériel agricole. Siège social : mairie de Moulihierne.

9 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES CHASSEURS ISOLÉS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE. But : grouper les chasseurs ne faisant partie d'aucune société ou association en vue de défendre leurs intérêts et de les représenter auprès de la fédération départementale des chasseurs. Siège social : 9, quai Jules-Courmont, Lyon.

9 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Rennes. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE D'APPRENTISSAGE RENNES - KÉRANGAL. But : omnisports. Siège social : 72, rue Le-Guen-de-Kérangal, Rennes.

9 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. BUREAU DES VOYAGES DE LA JEUNESSE. But : organisation de voyages, d'échanges et de contacts internationaux ; formation internationale des participants. Siège social : 92, avenue d'Iéna, Paris.

10 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MORLET. But : répression du braconnage, exercice de la chasse. Siège social : mairie de Morlet.

10 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. BASKET-BALL BERNIN. But : formation des jeunes et développement sportif. Siège social : café Bouchain, à Bernin.

12 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. COMITÉ D'ORGANISATION ET D'EXPLOITATION DU FOYER COMMUNAL DE SAHURS. But : exploitation du foyer communal. Siège social : mairie de Sahurs.

12 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. ASSOCIATION FAMILIALE ET SOCIALE DE SEINE-ET-OISE. But : défense des intérêts généraux des familles ; créer et gérer des maisons familiales, foyers, colonies (enfance et jeunesse). Siège social : 4, rue Sainte-Sophie, Versailles.

13 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. LA DIANE DE CÔTE-ROUGE. But : location des droits de chasse sur les terrains communaux et particuliers ; répression du braconnage ; protection des petits oiseaux ; respect des récoltes et repeuplemnt du gibier. Siège social : M. Lacroix, secrétaire de la société, retraité à Roissard.

13 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. AMICAL CERCLE DE PIETRICAGGIO. But : grouper un cetrain nombre d'adhérents partageant les mêmes sentiments et désireux d'avoir un local où ils pourront en toute liberté échanger leurs vues, s'amuser et discuter leurs intérêts. Siège social : chez Mme veuve Castelli (Marie-Ursule), Pietricaggio.

13 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-BONNET-LE-FROID. But : défense et représentation des familles. Siège social : mairie de Saint-Bonnet-le-Froid.

14 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération française des clubs de jeunes, union des jeunes coopérateurs, change son titre et devient FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS DE JEUNES et transfère son siège social du 38, rue Notre-Dame-des-Champs au 92, avenue d'Iéna, Paris.

14 janvier 1948. Déclaration à la préfecture d'Arras. SOCIÉTÉ AMICALE SPORTIVE ET ARTISTIQUE. But : encourager la pratique des sports, récréer. Siège social : école de garçons de Lapugnoy.

14 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS APPRENTIS DE L'USINE G. VOISIN. But : développement des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ses membres. Siège social : 36, boulevard Gambetta, Issy-les-Moulineaux.

15 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DU QUARTIER DE LA PRAIRIE DE CHOISY-LE-ROI. But : organisation de fêtes. Siège social : 28, rue des Pâquerettes, à Choisy-le-Roi.

15 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. INSTITUTION SAINTE-MARIE. But : organisation et administration d'écoles privées. Siège social : école Sainte-Marie, Gignac-la-Nerthe.

15 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE PAROISSIALE DE LA FARE-LES-OLLIVIERS. But : organisation et administration d'écoles privées. Siège social : école paroissiale de la Fare, impasse du Moulin, la Fare-les-Ollivier.

15 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. CERCLE DE BRIDGE DE VANNES. But : pratique exclusive du bridge entre membres du cercle. Siège social : hostellerie du Dauphin, place Maurice-Marchais, Vannes.

15 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'INSTITUTION SAINT-LOUIS. But : organisation et administration d'écoles privées. Siège social : institution Saint-Louis, Gignac-la-Nerthe.

15 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. GROUPE THÉATRAL DE PONT-BRILLET. But : séances théâtrales au profit des œuvres sociales. Siège social : salle du cinéma, Pont-Brillet.

15 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. ASSOCIATION SPORTIVE POLICES BOUGIOTES. But : préparer le personnel de police à l'accomplissement de ses devoirs professionnels et développer parmi ses membres l'esprit de discipline et d'équipe et enfin de tir, etc. Siège social : au commissariat de police d'Etat, Bougie.

15 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Amicale BOULE DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT. But : aider, favoriser la jeunesse et faire du sport. Siège social : café Girard, lieu de Font-Bénite, Saint-Martin-en-Haut.

15 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. ASSOCIATION DES CANTINES SCOLAIRES DE SÉTIF. But : alimentation des élèves indigents des écoles. Siège social : mairie de Sétif.

15 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION NATIONALE DES ENTREPRISES A COMMERCES MULTIPLES SINISTRÉES DE GUERRE. But : grouper, coordonner, représenter les intérêts des entreprises à commerces multiples sinistrées de guerre. Siège social : 11, rue Saint-Florentin, Paris.

16 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE PUGNY. But : défense des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social : mairie de Pugny.

16 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Constantine. Association de bienfaisance RHAMANIA ET HANSALIA. But : gérer les biens immobilisés en en consacrant les revenus à l'assistance aux miséreux de la ville de Constantine. Siège social : 92, rue Vieux, Constantine.

16 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE MUIDS. But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: salle Gorgedoux, Muids.

16 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association OLYMPIQUE MINIMOIS. But: éducation physique et sports. Siège social: 11, rue des Macchabées, Lyon.

17 janvier 1948. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. AMICALE DE LA CLASSE 1948. But: organiser l'entr'aide parmi les conscrits, développer la camaraderie de maintien, les contacts entre les conscrits pendant et après le service militaire. Siège social: café du Commerce, rue Brisson, Niort.

17 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Caen. ASSOCIATION SPORTIVE DE PERRIÈRES. But: pratique du football association. Siège social: M. Blot, Perrières.

17 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. BOXING-CLUB RÉPUBLIQUE. But: grouper toutes les personnes qui s'intéressent au sport de la boxe, à quelque titre que ce soit, et utiliser les rapports ainsi créés pour le développement de la boxe en France. Siège social: 30, rue du Faubourg-du-Temple, Paris

17 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE TECHNIQUE DE MENDE. But: maintenir les liens de camaraderie et de solidarité qui les unissent: entr'aide entre ses membres. Siège social: collège technique, à Mende.

17 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. SOCIÉTÉ CIVILE DES DROITS DE CHASSE DE HUPPAIN. But: défense du gibier contre le braconnage et défense des cultures contre l'exercice trop libre de la chasse. Siège social: mairie de Huppain.

17 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. FANFARE DE MONTFERMEIL. But: offrir son concours à toutes associations, bienfaisance et autres. Siège social: 2, rue de Coubron, Montfermeil.

19 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente. COMITÉ DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUARTIER DE L'HOUMEAU. But: défense des intérêts de la population du quartier. Siège social: école de garçons, rue Fontaine-du-Lizier, Angoulême.

19 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. AMICALE LAÏQUE CURZONNAISE. But: aide morale et matérielle à la vie scolaire des enfants et organisation de centres d'intérêts sportifs et artistiques pour les anciens élèves et leurs familles. Siège social: école publique de garçons, Curzon.

19 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. ASSOCIATION FAMILIALE DE ROCHEFORT-EN-TERRE. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Bourgois (Michel), au bourg de Rochefort-en-Terre.

19 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT-GRAVÉ. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. de Laboillerie, au bourg de Saint-Gravé.

19 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. ASSOCIATION FAMILIALE DES FOUGERÊTS. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Jallu (Jean), au bourg des Fougerêts.

19 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: M. Provost (Jean), au bourg de Saint-Martin-sur-Oust.

19 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. ESPÉRANCE SPORTIVE SAINT-PLANTAIRE. But: pratique des sports. Siège social: mairie de Saint-Plantaire.

20 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Lozère. SECTION LOZÉRIENNE DES AMPUTÉS DES DEUX GUERRES ET DES VICTIMES CIVILES. But: groupement des amputés et défense de leurs intérêts. Siège social: M. Noël, faubourg Saint-Jean, à Mende.

20 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Rennes. ENGLISH-CLUB. But: faire connaître la civilisation anglaise et américaine en France. Siège social: faculté des lettres, place Hoche, Rennes.

20 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Rennes. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MONTFORT-SUR-MEU. But: gestion des écoles libres. Siège social: école libre des filles, route de Saint-Méen, Montfort.

20 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de la Vienne. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU GROUPE SCOLAIRE LA CEUILLE-CONDORCET. But: resserrer les liens de solidarité. Siège social: école des garçons, rue Cordorcet, à Poitiers.

20 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. ASSOCIATION DES ÉLÈVES DU CENTRE DE RÉÉDUCATION ARDITEYA. But: entr'aide entre élèves et anciens élèves. Siège social: chez M. Aupetit, président, Arditeya, Cambo-les-Bains.

20 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. Groupement GAI MON VILLAGE. But: favoriser la pratique de la musique, des sports, de l'art théâtral, construction et aménagement d'une salle des fêtes. Siège social: mairie de Foncine-le-Bas.

21 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. L'AMICALE DES VIEUX NÉRISIENS. But: entr'aide aux vieux Nérisiens. Siège social: chez M. Penard (Charles), clos du Vieux-Nérisien, rue de Paris, Néris-les-Bains.

21 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. GAS DU NORD. But: camaraderie et entr'aide. Siège social: 4, venelle au Son, Morlaix.

21 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. ASSOCIATION DES RÉFRACTAIRES ET MAQUISARDS DES HAUTES-VOSGES. But: grouper les maquisards et réfractaires de la région pour défendre leurs intérêts matériels et moraux, pour resserrer les liens de camaraderie et de solidarité par une assistance mutuelle dans tous les domaines, et ce, en dehors de toute idéologie politique ou religieuse. Siège social: domicile du président, M. Baradel (Marcel), commerçant, rue Carnot, Gérardmer.

21 janvier 1948. Déclaration à la préfecture d'Orléans. ANCIENS ÉLÈVES DE LA MAÎTRISE NOTRE-DAME DE BEAUGENCY. But: resserrer les liens d'amitié et d'entr'aide entre les anciens élèves. Siège social: maîtrise Notre-Dame, à Beaugency.

21 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES LIBRES DE SAINT-MICHEL DE LARDENNE. But: entretien des écoles libres (garçons et filles) de Saint-Michel de Lardenne. Siège social: 214, route de Lombez, Toulouse-Lardenne.

21 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. VÉLO-CLUB BOUSBECQUOIS. Modifications aux statuts. Siège social: chez M. Dessein, 25, rue du Château, Bousbecque.

21 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. CERCLE DES NAGEURS NARBONNAIS. But: pratiquer les exercices physiques, préparer les jeunes gens au service militaire et entretenir entre les membres des relations d'amitié et de camaraderie. Siège social: café du Commerce, boulevard Maréchal-Joffre, Narbonne.

21 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. SOCIÉTÉ AMICALE SPORTIVE ET DE CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE DE MONTPELLIER. But: construction, pratique et enseignement du vol. Siège social: 5, rue Rambaud, Montpellier.

22 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. LES AMIS DES LIBERTÉS FRANÇAISES. But: palier le matérialisme actuel pour l'installation d'un idéal moral et français. Siège social: 45, rue de Vivienne, à Paris.

22 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. FANFARE OUVRIÈRE DE MARCQ-EN-BARŒUL. But: aider moralement et matériellement toutes les organisations ouvrières et, par ce moyen, arriver à créer entre les travailleurs un lien de solidarité et de fraternité commune. Siège social: 32, rue Nationale, à Marcq-en-Barœul.

22 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. Société musicale LES ENFANTS DE BÔNE. But: développement de l'art musical. Siège social: 6, rue Césarine, Bône.

22 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Var. UNION SPORTIVE DES ÉCOLES PRIMAIRES DES ARCS. But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de l'école. Siège social: groupe scolaire, rue Guesde, les Arcs.

23 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. FÉDÉRATION DES COMITÉS DES QUARTIERS DU 15e ARRONDISSEMENT. But: défense des intérêts des habitants du 15e arrondissement. Siège social: bar-tabac Rouquet, Saint-Louis, Marseille.

23 janvier 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. Association RHIN ET DANUBE, section d'Epinal. But: maintenir les liens de camaraderie ayant existé entre les anciens de la 1re armée française; faire perpétuer l'esprit qui les a animés. Siège social: place Clemenceau, Epinal.

23 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DU PETIT-FOUGERAY. But: gestion des écoles libres. Siège social: école mixte privée, Petit-Fougeray.

23 janvier 1948. Déclaration à la préfecture des Vosges. ASSOCIATION POPULAIRE DE L'AIDE FAMILIALE DE REMIREMONT. But: soutenir matériellement et moralement la mère de famille du milieu populaire dans sa tâche au foyer. Siège social: 27, rue des Prêtres, Remiremont.

24 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. LES AMIS DE PERENCHIES. But: organisation de fêtes, souscriptions pour venir en aide aux œuvres de jeunesse, œuvres de bienfaisance, œuvres d'éducation populaire. Siège social: 3, rue Kemmel, Perenchies.

24 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. AMICALE DES LOCATAIRES, DES CONTRIBUABLES ET DES ASSURÉS DE LA HAUTE-GARONNE. But: défendre les droits de ses adhérents. Siège social: 71, rue du Taur, Toulouse.

24 janvier 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association ÉTUDES SOCIALES ET SERVICE D'ACCUEIL NORD-AFRICAINS (E. S. S. A. N. A.). But: venir en aide de toute manière aux Nord-Africains de France. Siège social: 16, rue du Plat, Lyon.

24 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE DES ESSARTS-LE-ROI. But: défendre la représentation des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie des Essarts.

26 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Société française de géographie économique et d'action coloniale change son titre et devient SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. Modifications aux statuts et à la composition du bureau. Transfert du siège social du 4, villa Victor-Hugo au 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

26 janvier 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. Amicale des anciens du 89e régiment d'infanterie LE ROYAL SUÉDOIS. But: resserrer les liens d'amitié et de camaraderie qui les unissaient au front. Siège social: mairie de Vendôme.

27 janvier 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DES FILLES D'ASCQ. But: organiser et favoriser la pratique de l'éducation physique et des sports par les élèves de l'école. Siège social: école communale de filles d'Ascq.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.